

Paiement d'expérience commune,
composante de l'*Accord de règlement
relatif aux pensionnats indiens*, et guérison :
une étude qualitative exploratoire
des incidences sur les bénéficiaires



© Fondation autochtone de guérison, 2010

Publié par :

Fondation autochtone de guérison
75, rue Albert, pièce 801, Ottawa (Ontario) K1P 5E7
Téléphone : (613) 237-4441
Sans frais : (888) 725-8886
Télécopieur : (613) 237-4442
Courriel : research@ahf.ca
Site internet : www.FADG.ca

Conception graphique et mise en page par :
Fondation autochtone de guérison

Impression par :
Dollco Printing

Version imprimée :
ISBN 978-1-897285-92-3

Version électronique :
ISBN 978-1-897285-93-0

L'utilisation du nom « Fondation autochtone de guérison » et du logo de la Fondation est interdite. La Fondation encourage cependant la reproduction du présent document à des fins non commerciales.

Ce projet de recherche a été financé par la Fondation autochtone de guérison (FADG), cependant les opinions exprimées dans ce rapport sont les opinions personnelles de l'auteur ou des auteurs.

This document is also available in English.

Paiement d'expérience commune,
composante de l'*Accord de règlement relatif aux
pensionnats indiens*, et guérison :
une étude qualitative exploratoire
des incidences sur les bénéficiaires

Rédigé pour le compte de la
Fondation autochtone de guérison

par la

chercheuse principale
Gwen Reimer (PRAXIS Research Associates)

et les collaboratrices de la chercheuse principale

Amy Bombay
Lena Ellsworth
Sara Fryer
Tricia Logan

2010

Table des matières

Hommages	ix
Définitions	xi
Sommaire	xv
1. Introduction à l'étude sur le PEC	1
Contexte	1
Processus de compensation lié aux pensionnats	6
Perspectives de la FADG concernant les incidences des paiements forfaitaires compensatoires.....	8
2. Objectifs et méthodologie de l'étude de recherche sur le PEC	9
Collecte de données : Entrevues avec des informateurs clés et analyse environnementale	9
Recrutement : Le réseau des projets financés par la FADG et les relations au sein de la communauté.....	11
Considérations éthiques	13
Analyse	14
Étude documentaire.....	15
Limites de l'étude.....	16
3. Profils des participants	19
Profils des Survivants	19
<i>Expériences communes</i>	20
Profils des prestataires	25
4. Le processus du paiement d'expérience commune.....	27
Demande du PEC.....	30
<i>Demande de réexamen</i>	34
Le processus PEC comme un déclic.....	39
Les expériences liées au PEC en tant que facteurs contributifs à la volonté des Survivants de participer au PEI ou CTR.....	43
5. Les incidences des paiements d'expérience commune	47
Des réponses mélangées : les incidences du PEC à la fois positives et négatives	50
Incidences positives.....	53
Incidences négatives	57
Perspectives sur les effets intergénérationnels et la compensation	62
6. Appréciation par les Survivants des services d'aide et de soutien liés au PEC.....	65
Services de soutien du gouvernement : un aperçu général	66
<i>Évaluation par les participants des mesures de soutien du gouvernement</i>	70
Soutien aux Survivants apporté par les projets financés par la FADG.....	74
Soutien de la famille et de la communauté.....	77
Barrières à l'accessibilité des services et des mesures de soutien	79

7. Guérison, mieux-être et le PEC.....	89
Qu'est-ce qu'on entend par « guérison »?	91
PEC — Un bon pas dans le cheminement de guérison?	99
<i>Aucun lien entre le PEC et la guérison</i>	102
<i>Le PEC a favorisé la guérison</i>	103
<i>Le PEC a entravé la guérison</i>	105
8. Conclusions	107
Le paiement d'expérience commune et la guérison.....	107
Incidences du paiement d'expérience commune compensatoire (PEC).....	107
Soutien offert aux Survivants pendant le processus du PEC	109
Sources	113

Tableaux

Tableau 1) Nombre de pensionnats fréquentés	21
Tableau 2) Nombre d'écoles de jour fréquentées	22
Tableau 3) Données démographiques des prestataires de services (Projets financés par la FADG).....	26
Tableau 4) Expériences liées à la demande du PEC	30
Tableau 5) Réactions négatives déclenchées par le PEC.....	40
Tableau 6) Expériences personnelles liées à la réception du PEC	48
Tableau 7) Définitions de la guérison	92

Figures

Figure 1) Cheminement de guérison d'un Survivant.....	5
Figure 2) Distribution des participants selon l'identité autochtone	19
Figure 3) Distribution des participants selon l'éloignement géographique	19
Figure 4) Distribution des participants selon l'âge.....	20
Figure 5) Années passées au pensionnat.....	23
Figure 6) Le processus du paiement d'expérience commune	28
Figure 7) Situation confirmée relative au paiement du PEC	30
Figure 8) Attitudes à l'égard de la demande de réexamen du PEC	34
Figure 9) Descriptions des incidences positives et négatives du paiement.....	48
Figure 10) Programme de soutien en santé — résolution des questions des pensionnats indiens	69
Figure 11) Participation à la guérison	90
Figure 12) Effets du PEC sur la guérison et le bien-être.....	100

Appendices

Appendice A) Formulaire de demande de paiement d'expérience commune	117
Appendice B) Formulaire de demande de réexamen — Paiement d'expérience commune	133
Appendice C) Formulaire de demande — Processus d'évaluation indépendant.....	135

Appendice D)	Guide d'entrevue pour informateurs clés — Étude de la FADG sur le paiement d'expérience commune	155
Appendice E)	Guide d'entrevue semi-structurée pour prestataires de services de santé communautaire	159
Appendice F)	Protocole en matière d'éthique relatif à l'étude de la FADG — PEC.....	163
Appendice G)	Formulaire de consentement éclairé relatif à l'étude de la FADG — PEC (Survivants participant à l'étude).....	167
Appendice H)	Entente de non divulgation relative à l'étude de la FADG — PEC (interprètes et conseillers)	171
Appendice I)	Tableaux Atlas – Analyse par thèmes	175
Appendice J)	Tableaux SPSS – Fréquence et tabulation recoupée (en croix)	183

Hommages

Nous, membres de l'équipe de recherche, sommes privilégiés de vous faire part de ce rapport et de souligner le fait que nous avons pu mener à bien cette recherche grâce au courage et à la résilience des Survivants.

Nous reconnaissons avec gratitude leur empressement à partager leur expérience avec nous et nous les remercions de leur gentillesse envers nous, ce qui nous a beaucoup touchés en tant que visiteurs.

Nous remercions également les nombreux membres du personnel et volontaires des projets financés par la FADG, de même que leurs réseaux, qui nous ont aidés en assurant le soutien logistique aux endroits de nos visites, nous ont prodigué leurs conseils et leurs encouragements et ont facilité la prestation de services de soutien affectif et culturel. Nous espérons que nos lecteurs vous rendront hommage pour tous vos efforts inlassables et généreux déployés pour répondre aux besoins des Survivants, de leurs familles, leurs amis et leurs communautés.

Nous remercions aussi Santé Canada pour leur appui financier à ce projet de recherche.

Et, finalement, nous remercions la Fondation autochtone de guérison de nous avoir invités à réaliser cette initiative. Nous sommes reconnaissants à la Division des opérations de la FADG pour leurs précieux conseils, de même qu'à la Division de la recherche pour avoir dirigé et appuyé nos efforts.

Nous souhaitons bien sincèrement que cette recherche rende hommage au courage des Survivants des pensionnats et de leur famille, de même que cet ouvrage aura des effets bénéfiques et positifs pour les collectivités au Canada.

Définitions

En présentant les définitions suivantes, nous voulons nous assurer de la clarté et de la précision des termes utilisés dans ce document. Nous vous invitons à en prendre connaissance et à vous y référer au besoin.

Aîné(e) – en général, c'est la désignation d'une personne considérée très avisée ou ayant des connaissances étendues dans leur culture et enseignements traditionnels. Les Aînés sont reconnus pour leur sagesse, leur stabilité (équilibre), leur humour et leur capacité à juger de ce qui est pertinent, est adapté à une situation particulière. La communauté les accepte à titre d'Aînés et recherche leurs conseils guidés par leur jugement équilibré. Ils sont aussi reconnus pour leur bienveillance, leur compassion ou ouverture à l'autre, de même que leur empressement à partager le fruit de leur labeur, de leur expérience avec les autres membres de la communauté. S'il est épilé « aîné » sans majuscule, le terme se rapporte à une personne ayant atteint un âge avancé.

Approches de guérison :

Alternatives – ces approches englobent toutes stratégies non comprises sous les thérapies réglementées et d'inspiration occidentale couvertes par des assurances maladies provinciales, mais sans en exclure d'autres, comme l'homéopathie, la naturopathie, l'aromathérapie, la réflexologie, la massothérapie, l'acupuncture, l'acupressure, la méthode Reiki, la programmation neurolinguistique et la bioénergie.

Traditionnelles – des approches comprenant toutes stratégies de guérison fondées sur la culture, sans toutefois en exclure d'autres, notamment les cercles de la parole, cercles de guérison et de partage, sueries, cérémonies, jeûnes, festins, célébrations, quête de la vision, médecines traditionnelles et tout autre exercice spirituel. Les approches traditionnelles intègrent aussi les activités culturelles dont les techniques de courtepoinette, de point perlé, de fabrication de tambour et ainsi de suite. D'autres comprennent des activités en forêt/dans la nature, les bois, la chasse, la pêche et la cueillette de plantes ou herbes médicinales traditionnelles.

Approches d'inspiration occidentale – ces approches englobent toutes stratégies où le praticien a été formé dans des institutions occidentales (c.-à-d. institutions ou établissements d'études postsecondaires) incluant, mais sans en exclure d'autres, les psychologues, psychiatres, éducateurs/enseignants, médecins et travailleurs sociaux. Une grande partie de ces praticiens formés à l'occidentale sont réglementés par des corporations ou ordres, associations, organisations professionnels ayant une assurance de responsabilité civile et dont les services sont reconnus/agrérés par l'État ou leurs services sont couverts par des régimes provinciaux d'assurance maladie.

Autochtones ou peuples autochtones – comprend les Métis, les Inuits et les Premières nations sans égard à l'endroit où ils sont établis au Canada et sans égard également au fait qu'ils sont inscrits ou non, conformément à la Loi sur les Indiens du Canada.

Catalyseur – un déterminant ou un facteur qui provoque ou accélère des changements marqués ou exerce une action importante.

Cheminement de guérison – engagement des Survivants ou personnes touchées par les répercussions intergénérationnelles causées par les séquelles des pensionnats, traitées à l'aide de l'une ou l'autre des approches décrites ci-dessus.

Commission de témoignage et réconciliation (CTR) – Cette Commission a pour mandat de faire connaître la vérité des faits qui se sont déroulés dans les pensionnats et d'informer tous les Canadiens de ce qui s'est passé dans ces établissements. La Commission consignera, établira ou documentera les faits en s'appuyant sur des dossiers ou registres tenus par les responsables du fonctionnement et du financement des pensionnats, sur les témoignages des dirigeants des institutions ayant assuré le fonctionnement de ces pensionnats et sur l'expérience vécue par les Survivants, leurs familles, leurs communautés et toute personne touchée par l'expérience des pensionnats et ses répercussions subséquentes. La Commission espère guider et inspirer les Premières nations, les Inuits, les Métis et les Canadiens dans ce processus de vérité et de guérison menant à la réconciliation et au renouvellement des relations fondées sur la compréhension et le respect mutuels. (Pour plus d'information, consultez le site Web de la CTR à : www.trc.ca)

Déclat (ou déclencheur) – une réaction provoquée par des événements ou une chaîne de réactions comme des flashbacks (rappel d'images) ou des pensées perturbatrices déclenchées par un événement du passé. Ce terme est utilisé dans ce contexte pour signifier une réaction émotionnelle négative causée par des souvenirs douloureux qui refont surface, alors que les Survivants sont en train de passer à travers les processus du PEC ou du PEI. Ces réactions vont de sentiments de malaise, de solitude, de colère, de panique, de peur à la dépression. Ces déclencheurs ou déclats ont conduit des Survivants à s'adonner à des comportements de dépendance pour tenir le coup, voire même à des pensées ou à des tentatives de suicide.

Guérison holistique – guérison de la pensée, du corps, de l'esprit et des émotions.

Guérison individuelle ou personnelle – axée sur la croissance personnelle et non sur le développement communautaire.

Information sur les séquelles – sensibiliser le public et faire connaître l'histoire des pensionnats qui englobe les effets persistants, directs et indirects des abus physiques et sexuels qui ont été commis dans les pensionnats, qui continuent à avoir des répercussions sur la vie des anciens élèves, de leur famille et de leur communauté.

Mieux-être – un état ou condition d'équilibre sain; un bien-être moral ou physique. Ce terme est utilisé dans ce contexte pour être appliqué à l'ensemble du processus de compensation, incluant le paiement comme tel, contribuant ou influençant la satisfaction globale, l'estime de soi, la santé, le bonheur ou la prospérité du Survivant.

Pensionnats – le régime des pensionnats au Canada que les élèves autochtones ont fréquenté. Ils incluent les écoles industrielles, les pensions ou pensionnats, les foyers scolaires, les maisons d'hébergement, le logement chez un particulier, les écoles résidentielles, les écoles résidentielles (ou pensionnats) ayant une majorité d'élèves en externat ou une combinaison des écoles mentionnées précédemment. À la demande des Survivants, cette définition a évolué pour comprendre aussi les couvents, les écoles de jour (externats), les écoles des missions, sanatoriums et des établissements autochtones (campements permanents).

Processus d'évaluation indépendant (PEI) – la deuxième composante de l'Accord de règlement a été établie pour permettre d'offrir une compensation aux Survivants ayant décidé de déclarer qu'ils ont été victimes d'abus physiques et sexuels dans les pensionnats. Le PEI a été conçu pour régler des demandes de compensation pour abus sexuel, mauvais traitements physiques graves ou d'autres actes préjudiciables ayant eu des conséquences psychologiques graves. Le processus d'évaluation indépendant promet de rendre une décision concernant les demandes liées à des abus commis au pensionnat dans un délai de neuf mois suivant la demande. Le Secrétariat d'adjudication des pensionnats indiens est responsable du traitement de la plupart des demandes dans le cadre d'une audition menée par un juge.

Processus du paiement d'expérience commune (PEC) – la première composante de l'Accord de règlement qui offre à tous les Survivants des pensionnats indiens un paiement d'expérience commune en compensation de leur séjour dans ces institutions. Il s'agit d'un processus complet axé sur l'offre de compensation commençant par le moment où le Survivant remplit son formulaire de demande du PEC, suivi de celui où il reçoit un paiement ou de celui où il est informé du refus de sa demande. Ce processus du PEC inclut, en plus de la demande initiale, d'autres composantes dont la/les demande(s) de réexamen et la lettre d'appel :

Demande du PEC – c'est un formulaire de demande initiale de quatre pages requérant que le demandeur fasse parvenir de l'information suffisante pour permettre à Résolution des questions liées aux pensionnats indiens Canada (RQPIC) de procéder à la vérification des années de fréquentation de l'un ou de plusieurs pensionnat(s) reconnu(s). Ces demandes initiales sont traitées par Service Canada et, par la suite, par RQPIC responsable de la vérification des dossiers/registres. Une fois que RQPIC a traité la demande, Service Canada fait parvenir la lettre de décision et procède au paiement des demandes acceptées.

Demande de réexamen – Les demandeurs du PEC insatisfaits de la décision concernant leur paiement peuvent faire une demande de réexamen à RQPIC où d'autres recherches (recherche de documents et/ou communication avec le demandeur) sont effectuées. Service Canada fait parvenir la lettre de décision et envoie le paiement.

Lettre d'appel en fonction du PEC – Les demandeurs insatisfaits de la décision concernant leur demande de réexamen peuvent soumettre une lettre d'appel au Comité d'administration national de RQPIC. L'avis de décision est final.

Répercussions intergénérationnelles – les effets des abus physiques et sexuels transmis aux enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants des Autochtones ayant fréquenté les pensionnats indiens.

Séquelles et répercussions des abus physiques et sexuels dans les pensionnats – (généralement désignées sous « séquelles des pensionnats »), ce qui correspond aux effets directs et indirects (continus) des abus physiques et sexuels qui ont été commis dans les pensionnats. Ce sont des répercussions exerçant leur action sur les Survivants et leur famille, leurs descendants, leurs communautés (incluant aussi les communautés d'intérêt). Ces effets peuvent comprendre, sans en exclure d'autres, la violence familiale, la toxicomanie, l'alcoolisme, l'abus des substances psychoactives, l'abus physique et sexuel, la perte de compétences parentales et les comportements autodestructeurs.

Survivant – s'applique à toute personne ayant été élève sous le régime des pensionnats et qui a survécu à cette expérience.

Traumatisme historique – l'expérience traumatisante des Premières nations, des Métis et des Inuits pendant des siècles d'assujettissement colonial qui a ébranlé, perturbé le processus de formation de l'identité culturelle des Autochtones. Ce traumatisme que les Autochtones ont subi dans le passé se perpétue encore aujourd'hui par ses manifestations intergénérationnelles (continuité transgénérationnelle). Le stress et la peine cumulatifs, non résolus ou non traités, exerçant leur action sur les collectivités autochtones, se répercutent en une expérience collective de perturbation culturelle et en une mémoire collective de sentiment d'impuissance et de perte « héritées ».

Sommaire

La présente étude fait état de la façon dont les Survivants ont été touchés par le paiement d'expérience commune (PEC), une composante de l'*Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens* conclu en 2007. Il s'agit d'une étude de recherche qualitative ayant deux objectifs principaux : 1) recueillir des données expérientielles et obtenir des Survivants bénéficiaires du PEC des précisions au sujet des incidences que le PEC a eues sur eux et sur leur engagement dans la guérison; 2) recueillir leurs impressions ou commentaires sur l'apport des services de soutien, si ceux-ci ont contribué à leur venir en aide au cours du processus de compensation. C'est à partir des entrevues faites auprès de 281 Survivants de premières nations, métis et inuits au Canada qu'on en est arrivé aux constatations présentées dans cette étude. Ces Survivants ont fait une demande pour obtenir le paiement d'expérience commune ou ont reçu ce paiement. L'information obtenue a été conceptualisée à partir d'une analyse environnementale ayant pour base un examen des services du gouvernement visant les bénéficiaires ou titulaires de l'Accord de règlement, de même qu'à partir d'entrevues menées auprès du personnel des projets financés par la FADG dans les communautés où les informateurs clés ont été interviewés. Autant que possible, les résultats ont été quantifiés afin de déterminer la hiérarchisation des incidences, réactions et opinions (par ordre de grandeur). Les principales constatations de cette étude sont :

- La plupart des participants avaient reçu le PEC au moment de l'entrevue; 20 % ont confirmé avoir reçu le plein montant et 32 % n'avaient reçu qu'un montant partiel.
- Quarante pour cent des participants ont trouvé le processus du PEC difficile ou exigeant; 26 % ont dit que le processus de demande avait été ardu, pénible, tant du point de vue logistique que du point de vue émotionnel; 20 % ont fait ressortir que la longue période d'attente pour les besoins du traitement de la demande et du paiement avait suscité beaucoup d'anxiété et de confusion.
- Un tiers des participants a dit que la demande du PEC avait été facile à faire et sans complications. Il s'agissait principalement de demandeurs âgés de moins de 60 ans, parlant couramment, lisant et écrivant le français ou l'anglais dans des collectivités où l'aide de Service Canada était offerte, ou les projets financés par la FADG dispensaient de l'assistance pour remplir la demande.
- Un quart des participants étaient engagés dans le processus de réexamen de la demande au moment de l'entrevue. Ces participants se sont trouvés aux prises avec la difficulté de raconter de nouveau leur histoire et d'essayer de prouver leurs allégations quant aux années de fréquentation d'un pensionnat dans l'espoir que le gouvernement valide leur expérience. Ces Survivants ont dit avoir eu l'impression qu'on les traitait de menteurs, ajoutant que ce n'était pas de leur faute si des dossiers ou des registres avaient été perdus.
- Des participants ont été très critiques à l'égard de l'omission de certains établissements scolaires, de foyers scolaires et foyers de groupe de la liste d'institutions reconnues. Dans les communautés, on ne s'explique pas les décisions concernant la non admissibilité de certains établissements scolaires. En effet, on s'est interrogé sur les raisons du refus des demandes de Survivants métis parce qu'ils étaient des élèves « de jour » ou externes, bien qu'ils aient fréquenté un pensionnat reconnu; on s'est demandé aussi pourquoi de nombreux enfants inuits ayant pensionné dans des foyers scolaires ont été refusés du fait que ces foyers ne sont pas sur la liste.

- ✦ En général, les participants se sont ralliés pour dire que le processus de compensation a paru incohérent, les abandonnant aux mains d'une organisation extérieure ayant de l'ascendant encore une fois sur un aspect de leur vie.
- ✦ Dans le cas de 10 % du groupe de l'étude, le fait d'avoir vécu une expérience négative pendant la demande du PEC et du processus de réexamen a influé sur leur décision de ne pas faire la demande du processus d'évaluation indépendant (PEI) et de ne pas participer aux activités liées à la Commission de témoignage et réconciliation (CTR).
- ✦ Plus du tiers du groupe de l'étude a confié que le processus du PEC avait déclenché des émotions négatives ou des rappels d'images traumatisants. Beaucoup ont expliqué que le processus du PEC avait fait remonter des souvenirs pénibles, douloureux, et rouvert de vieilles plaies. Ils ont décrit des réactions diverses à ces souvenirs allant de sentiments de malaise et de solitude, à des réactions de panique et de dépression, parfois menant à des comportements autodestructeurs.
- ✦ Plus de Survivants ont parlé d'incidences positives qu'ont eues ces paiements que ceux en ayant décrit des incidences négatives; cependant, cette *fréquence* ne devrait pas être confondue avec la *magnitude*. Les incidences négatives décrites par les participants ont été profondément dévastatrices dans le cas de nombreux Survivants, leur famille, et dans des communautés, ce qui l'a emporté largement sur tout avantage matériel positif de ces paiements. Le message général ressorti des témoignages de Survivants faisant état d'incidences négatives a été que la décision de conclure un accord en arrêtant le versement d'une compensation pécuniaire individuelle a été erronée et insuffisante, aggravée par un manque de planification de la part des responsables de la mise en application du versement du PEC; il aurait fallu se préparer pour les déclics (psychologiques), les réactions d'autodestruction et les comportements prédateurs ou rapaces. Quant aux témoignages des Survivants ressortant des incidences positives, ils transmettent une tendance à distinguer les questions portant sur la guérison de celles se rapportant à l'argent et, par conséquent, à simplifier leur perception de la compensation en la considérant comme un avantage présumé bénéfique du point de vue matériel. De plus, un taux assez élevé de satisfaction ou d'incidences positives chez des participants ayant reçu la compensation dans les six mois précédant l'entrevue laisse supposer que cette satisfaction émanant de l'argent du PEC a été en grande partie éphémère.
- ✦ Presque la moitié du groupe de l'étude a dit que le fait de recevoir la compensation a été une expérience à la fois positive et négative. Foncièrement, ce dualisme a qualifié le PEC de positif parce qu'il permet d'alléger le fardeau financier et d'offrir des possibilités de partager avec sa famille ou de se procurer des articles nécessaires ou désirés, mais par contre, il a suscité aussi une perception négative parce que ces bénéfices ne l'emportent pas sur le sentiment d'injustice causé par la formule « 10 plus 3 » pour la compensation, ni qu'ils atténuent la souffrance provoquée par les émotions et les souvenirs du traumatisme découlant des années passées au pensionnat.
- ✦ La majorité des Survivants du groupe de l'étude a demandé ou voulu un soutien de quelque nature que ce soit pendant le processus du PEC; il pouvait s'agir d'aide pour remplir les formulaires de demande ou de counselling ayant trait au traitement d'émotions et de souvenirs traumatisants déclenchés par le processus. Le thème dominant de leurs commentaires au sujet des services et des soutiens a été l'importance qu'a revêtu l'assistance offerte au niveau communautaire. Plus de 40 % des participants

ont rapporté que l'accessibilité de services pendant le processus de demande a été problématique. Plus de 10 % ont fait des commentaires sur le manque d'aide pour le processus du PEC dans leur communauté et 7 % n'étaient pas au courant qu'il y ait eu une aide quelconque offerte pendant le processus du PEC.

- ✦ Plus de quarante pour cent du groupe de l'étude ont dit qu'ils s'en étaient remis à des soutiens non spécifiquement conçus pour le PEC, comme les membres de leur famille, des amis et/ou des ressources dans leur localité, notamment le Centre d'amitié, le bureau de la bande, le bureau de revendications territoriales ou le centre de santé communautaire, pour obtenir de l'aide au cours du processus du PEC. 16 % se sont appuyés uniquement sur leur famille et leurs amis principalement du fait qu'ils ne faisaient pas confiance aux services locaux et à leur capacité d'assurer la confidentialité et l'anonymat. C'était particulièrement le cas des collectivités plus petites, éloignées et semi-isolées.
- ✦ Un quart des participants a dit qu'ils s'étaient adressés aux services gouvernementaux. Le soutien accordé par Service Canada pour les besoins de la demande a été considéré utile dans le cas où ces services ont été offerts dans la communauté des demandeurs ou si ceux-ci résidaient près d'un bureau de Service Canada. Des participants se sont montrés critiques des services offerts par le Centre de réponse du PEC; la plupart de ceux ayant dit avoir essayé les numéros d'aide sans frais n'ont reçu que peu ou aucune aide, se sont sentis intimidés ou frustrés par les téléphonistes ou ont eu l'impression que le service n'était pas sensible à la portée émotionnelle du processus du PEC pour les Survivants.
- ✦ Bon nombre de participants ont décrit les bienfaits et l'assistance obtenus des projets de guérison communautaires financés par la FADG; quelques-uns ont ajouté qu'on devrait assurer la continuité à long terme de ces programmes. Des participants ont dit que l'approche des projets financés par la FADG est principalement bénéfique, fructueuse, du fait qu'elle est axée sur le traitement du traumatisme causé par le pensionnat. Également, du fait que le personnel des projets est autochtone et/ou Survivant et que des activités traditionnelles autochtones et des pratiques de mieux-être sont mises de l'avant, cela constitue un élément d'une très grande importance dans la guérison des séquelles des pensionnats.
- ✦ Une analyse environnementale des soutiens et services offerts aux Survivants pendant le processus du PEC indique que les projets financés par la FADG ont en général appuyé les Survivants par tous les moyens possibles, leur dispensant même des services dépassant les limites du mandat du projet. Les commentaires des Survivants sur le manque de services confirment l'augmentation de la demande de services de guérison depuis l'Accord de règlement, ce qui, selon les prestataires de services communautaires, semble indiquer que l'aide ou l'accompagnement en matière de guérison ne répond actuellement qu'à une infime partie ou partie émergée de l'iceberg. Des énoncés de cette nature correspondent aux résultats d'une évaluation récente des activités des projets depuis l'Accord de règlement dégageant la conclusion que la guérison des séquelles liées aux pensionnats vient à peine de commencer.
- ✦ Presque les deux tiers des participants étaient engagés dans la guérison sous une forme ou une autre. Des Survivants ont dit être engagés dans la guérison et d'autres non, mais ils ont tous rapporté un taux similaire d'incidences positives et négatives de la compensation. Des Survivants cheminant déjà vers la guérison avant l'Accord de règlement ont été davantage portés à dire que le processus du PEC et

l'argent favorisaient la guérison d'une façon ou d'une autre, et, à tout le moins, que c'était un petit pas en avant dans leur cheminement personnel de guérison. À l'opposé, des participants ayant indiqué ne pas être engagés dans la guérison ont été enclins à dire que le PEC n'avait rien changé ou que le processus et l'argent avaient été préjudiciables ou avaient nui à leur bien-être.

- ✦ Presque la moitié des participants à l'étude a dit que la compensation n'avait rien apporté à leur bien-être. Ces Survivants étaient principalement d'avis qu'il n'y a pas de lien entre l'argent et la guérison et qu'aucun montant compensatoire ne peut remplacer ce qu'ils ont perdu.
- ✦ En général, les participants ont défini la guérison comme la recherche de moyens destinés à traiter directement les problèmes émanant des séquelles des pensionnats afin de soulager leur souffrance ou de pouvoir composer au quotidien avec les souvenirs émotionnels traumatisants déclenchés par le processus du PEC, de pouvoir tourner la page sur le passé. Pour y arriver, on cherche l'apaisement en faisant le deuil des personnes décédées au pensionnat, en se libérant des dépendances ou en développant la confiance pour pouvoir se confier à quelqu'un et se libérer de sa souffrance. Plusieurs ont défini la guérison en faisant référence à des méthodes de guérison traditionnelles, occidentales (contemporaines) ou complémentaires/alternatives, ou en recherchant un équilibre de la personne dans son intégrité et la force spirituelle.
- ✦ Environ un quart des participants a dit que le processus du PEC avait dans une certaine mesure favorisé la guérison principalement par ce qu'il symbolisait : la compensation a été une reconnaissance tangible des torts causés par le régime des pensionnats; il a permis aux Survivants de prendre conscience qu'ils ne sont pas des cas isolés et de les inciter à se confier et à parler de leur expérience; il a aussi donné le sentiment d'acceptation de ce qui a été perdu. La signification symbolique du PEC a été généralement associée aux excuses officielles présentées par le gouvernement.
- ✦ Presque 20 % des participants ont dit que le processus du PEC et l'argent ont été un recul dans leur cheminement de guérison. Pour ces Survivants, le PEC a représenté une période très négative dans leur vie et il les a laissés dans un état pire qu'avant. Ils ont exprimé de l'amertume et du ressentiment à l'égard de cette formule inadéquate du « 10 plus 3 », de la colère en raison de critères d'admissibilité qui ont privé bien des Survivants vivants de la compensation, de même qu'un sentiment de deuil suscité par ce grand nombre de Survivants décédés avant l'application de l'*Accord de règlement*.
- ✦ Environ un tiers des participants ont traité du PEC et de la compensation à partir de perspectives prenant en compte les répercussions intergénérationnelles du régime des pensionnats. Ces Survivants ont dit que le PEC était bien insuffisant par rapport aux effets directs et indirects des abus physiques et sexuels ayant été commis dans les pensionnats qui ne peuvent pas être compensés; également, ils ont dit qu'il était illogique d'accorder une compensation individuelle du fait que l'expérience des pensionnats n'est pas un phénomène individuel. Il s'agit d'une expérience qui a marqué les familles et les communautés et qui est transgénérationnelle. Les problèmes issus de cette transmission d'une génération à l'autre, qu'on relève le plus souvent, sont liés à l'aliénation de la famille, ce qui a eu pour conséquence le manque de compétences parentales; cependant, les participants ont dit que le processus du PEC avait favorisé la communication entre eux et avec leurs enfants et les échanges sur les séquelles des pensionnats.

Chapitre 1

Introduction à l'étude sur le PEC

En mai 2006, un événement historique marquant a eu lieu au Canada alors que des représentants légaux des Survivants du régime des pensionnats indiens, de l'Assemblée des Premières nations, des Inuits et des autorités ecclésiastiques ont conclu une convention avec le gouvernement du Canada dans l'espoir de parvenir à un règlement d'ensemble concernant le funeste héritage des pensionnats indiens. L'*Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens*, sanctionné en mars 2007, constitue le règlement extrajudiciaire le plus considérable de l'histoire canadienne.¹ Cet accord comprend de nombreuses composantes, dont l'une d'entre elles est le paiement d'expérience commune (PEC) visant le versement d'une somme forfaitaire aux anciens élèves des pensionnats indiens dont le gouvernement a assuré seul ou en collaboration la responsabilité de fonctionnement. L'*Accord de règlement* comporte d'autres composantes dont le processus d'évaluation indépendant (PEI) ayant pour but de régler les demandes de compensation pour des abus physiques et sexuels et d'autres abus subis pendant la fréquentation des pensionnats, l'établissement de la Commission de témoignage et réconciliation (CTR), un fonds de guérison de 125 millions de dollars à la Fondation autochtone de guérison pour permettre de prolonger le financement de projets de guérison voués au traitement des effets causés par les préjudices subis pendant la fréquentation des pensionnats indiens (les séquelles ou répercussions), de même qu'un fonds distinct réservé aux activités de commémoration ayant trait à ces effets intergénérationnels des pensionnats indiens.

La présente étude fait état de la façon dont le paiement d'expérience commune a influé sur les Survivants et leur engagement dans le processus de guérison. Une étude antérieure exploratoire, *Lump Sum Compensation Payment Research Project* [en version française, *Projet de recherche sur le paiement forfaitaire compensatoire*], publiée par la Fondation autochtone de guérison (FADG), avait prévu des répercussions diverses sur les Survivants et sur les communautés découlant de l'attribution de telles sommes (Dion Stout et Harp, 2007). Cette étude prédisait également que, pour les Survivants, être ou ne pas être engagés dans le processus de guérison pouvait représenter une variable critique relativement à la façon dont la compensation exercerait une action sur leur vie. Dans la foulée de ces prévisions, la présente recherche vise donc à faire un examen complet et approfondi de ces questions et à déterminer les incidences globales du processus du paiement d'expérience commune (PEC) sur les Survivants des Premières nations, des Inuits et des Métis au Canada.

Contexte

Entre 1831 et 1998, il y a eu au moins 130 écoles résidentielles, pensionnats, écoles industrielles et foyers scolaires en activité au Canada. Il est difficile de déterminer le nombre réel de ces établissements vu que beaucoup d'institutions fréquentées par des Survivants, demandées par ces derniers d'être ajoutées à la liste officielle, ne semblent pas répondre aux critères établis pour être reconnues comme telles, ou sont dans l'attente d'une décision. Des institutions ont été exclues du processus de compensation du fait que le gouvernement fédéral n'était pas en cause, n'ayant pas participé activement, en ce sens que des provinces, des organisations religieuses ou privées assuraient le fonctionnement des écoles sans l'aide du

¹ Pour obtenir un compte rendu plus complet des événements qui ont mené à l'*Accord de règlement* et qui l'ont entouré, reportez-vous à Jung (2009).

fédéral ou que les logements chez un particulier, les pensions, l'hébergement dans un hôpital ou dans un sanatorium n'ont pas été reconnus comme « pensionnat ou lieu d'habitation en internat » par les parties de l'*Accord de règlement*.

Pendant plus de 150 ans, des enfants autochtones ont été enlevés de leur famille et forcés à fréquenter des pensionnats. Ainsi, des familles autochtones ont été déchirées par cette séparation; de plus, les langues ont été mises en péril et la transmission de la culture sérieusement ébranlée. Dans certains de ces pensionnats, les enfants ont été victimes d'abus physique et/ou sexuel, mal nourris, privés de soins médicaux, ont souffert de négligence, ont été perturbés au niveau affectif et ils ont appris à avoir honte de leur famille et de leur culture (Miller, 1996; Chrisjohn et Young, 1997; Milloy, 1999). Les répercussions de ces actes de violence physique et sexuelle commis dans les pensionnats ont pesé lourd sur les Survivants, leurs familles et leurs communautés. Comme répercussions intergénérationnelles négatives, on englobe la violence familiale, la toxicomanie, l'alcoolisme et l'abus de substances psychoactives, l'abus physique et sexuel, la perte de compétences parentales et des comportements d'auto-destruction. Comme il fallait s'y attendre, bien des personnes ayant fréquenté ces pensionnats ont toujours continué à éprouver des problèmes d'ordre physique, affectif et/ou mental (First Nations Centre, 2005; Kishk Anaquot Health Research, 2006).

La Fondation autochtone de guérison (FADG) a été établie en 1998 à la suite de *Rassembler nos forces C le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*, une stratégie fédérale visant le renouvellement des relations entre les Autochtones et le gouvernement du Canada. Un montant total de 390 millions de dollars attribué entre 1998 et 2007 a été consacré à l'appui d'initiatives conçues pour s'attaquer aux répercussions des abus physiques et sexuels commis sous le régime des pensionnats indiens. Dans le cadre de l'*Accord de règlement*, une somme additionnelle de 125 millions \$ a été obtenue, ce qui a permis de prolonger le mandat de la FADG jusqu'en mars 2012. Agissant en conséquence, les membres du conseil d'administration de la FADG ont établi un plan quinquennal comprenant l'engagement et l'affectation du fonds, un contrôle suivi des projets, la vérification comptable et l'établissement de rapports sur les activités de la Fondation présentés aux partenaires, l'évaluation des programmes, de même que la liquidation de la corporation (cession, transferts des actifs ou des biens, dissolution). Le mandat de la FADG et son plan de gestion sont conformes aux dispositions de l'Accord de financement, suivant un échéancier sur cinq ans qui a été établi comme suit : 2007, engagement du montant; 2007-2010, attribution du montant (la FADG aura financé 134 projets actifs jusqu'au 31 mars 2010 et 11 centres de guérison jusqu'au 31 mars 2012); et 2010-2012, activités de liquidation et vérification finale.

Depuis sa création, la FADG a financé un total de 1346 projets ayant desservi un nombre estimé de 111 170 personnes. Des données extrapolées en se fondant sur le nombre total de Survivants indiquent qu'environ 287 350 personnes autochtones ont été touchées par les répercussions intergénérationnelles, ce qui signifie qu'il pourrait y avoir près de 373 350 personnes dont la vie a été profondément perturbée en raison du régime des pensionnats indiens (Brant Castellano, 2006).² En date du 31 mars 2010, la FADG finance 145 projets de guérison en cours dans 11 régions au Canada, desservant des personnes de premières nations, inuites et métisses qui vivent dans des collectivités urbaines, rurales et éloignées. Onze de ces projets sont en fait des centres de guérison qui, entre autres services de santé offerts, assurent la prestation d'une composante de programme spécifiquement liée aux problèmes causés par les

² Au moment de la publication du présent document, on estime qu'il y a 86 000 Survivants.

pensionnats. En 2006, une évaluation permettant un examen approfondi du processus et des retombées des activités des projets financés par la FADG sur les personnes et les communautés autochtones a dégagé la conclusion qu'il fallait beaucoup plus de temps à ces projets pour conscientiser les gens concernés et pour briser la barrière du déni articulé autour des séquelles des pensionnats et de la façon dont ceux-ci ont eu des conséquences néfastes pour les strates de la santé et de la société des personnes et des communautés autochtones.³

Chez les Autochtones, la notion de *guérison* revêt diverses significations. Pour la majorité, la guérison vise à rétablir l'équilibre physique, mental, émotionnel/social et spirituel des personnes, des familles, des communautés et des nations; pour d'autres, cette notion évoque la faiblesse et peut donc dresser une barrière à la participation aux activités. L'avancement sur le chemin de la guérison est complexe, nécessitant une interaction entre les personnes et leur environnement social. Le mieux-être d'une personne est interrelié à la collectivité et aux institutions qui l'entourent, ce qui peut faciliter son cheminement ou bien contrecarrer le processus de guérison. En 2002, Lane et ses collaborateurs ont décrit le cheminement de guérison et ils en ont établi les grandes lignes en s'appuyant sur leurs échanges avec six centres de guérison autochtones dans le cadre de leur étude. Ils ont constaté que la guérison est un processus en évolution axé sur l'équilibre des relations afin de susciter un sentiment de bien-être en soi et chez les autres, de même qu'entre les mondes naturel et spirituel. La guérison vise essentiellement le bien-être de tous, et elle n'est donc pas axée sur la maladie. Elle est un apprentissage et un ré-apprentissage qui permet aux personnes de progresser vers l'adoption d'un mode de vie sain. En général, une personne est prête à entreprendre un cheminement de guérison au moment où elle éprouve un sentiment profond de perte ou si elle a l'impression d'avoir le moral à zéro (Lane et coll., 2002).

Dans son *Rapport final* de 2006, la FADG définit le cheminement de guérison d'un Survivant de la façon suivante :

Au cours de leur démarche de guérison, les Survivants semblent passer une séquence naturelle d'événements, qui peut commencer par une prise de conscience des impacts de la violence sur leur propre vie et celle de leur famille. Cette prise de conscience peut ensuite mener à une meilleure compréhension des séquelles, qui entraîne à son tour un processus d'auto-réflexion, de découverte et de reconnaissance de soi. Ces étapes peuvent mener à la guérison. Mais les crises peuvent aussi mobiliser les gens à chercher de l'aide. Une fois qu'ils se sont investis dans une relation ou un contexte thérapeutique, les Survivants ont besoin de se *sentir en sécurité*. Cette étape constitue le début d'un travail ardu, aussi bien pour le Survivant que pour l'équipe de guérison. C'est au cours de la deuxième étape que les traumatismes subis dans le passé sont confrontés et résolus, que la personne tisse des liens avec les autres au fur et à mesure qu'elle progresse dans sa démarche de guérison. À la dernière étape de guérison, les Survivants se réapproprient une vie saine et productive et affirment la légitimité de leur demande d'accès aux mêmes droits que les autres Canadiens. Pour atteindre un niveau viable de stabilité, cette étape de réappropriation nécessite *beaucoup plus de temps* et requiert énormément de discipline et de soutien. La réconciliation ne survient qu'aux étapes finales, car la guérison est incomplète sans le pardon. Finalement, certaines personnes se sentent bien et ne désirent

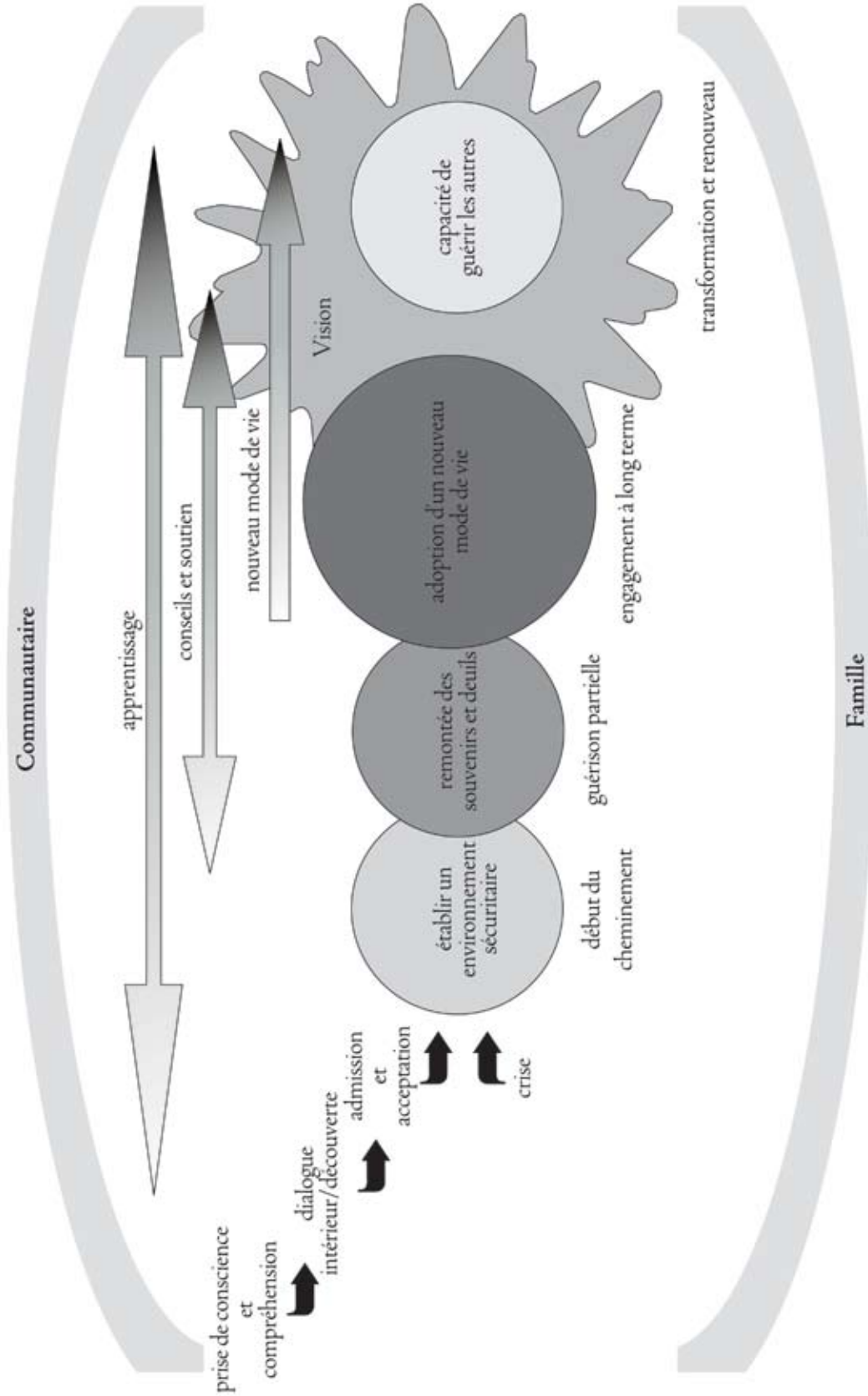
³ Se reporter à Kishk Anaquot Health Research (2006).

pas aller au-delà de leur propre guérison, alors que d'autres sentent le besoin de guérir leur famille, leurs amis ou leur communauté. Quoiqu'il en soit, c'est au cours de cette étape que les aspirations personnelles se réalisent. (Kishk Anaquot Health Research, 2006:71)

La FADG a prévu qu'une personne engagée dans un processus de guérison pourrait prendre jusqu'à 30 ans pour que les effets hérités des pensionnats se résorbent.

Voici la représentation visuelle du cheminement de guérison d'un Survivant à partir du début, en passant par la guérison partielle, l'engagement à long terme, la transformation et le renouveau.

Figure 1) Cheminement de guérison d'un Survivant*



* Cette figure apparaît comme figure 18 dans le Volume II, Mesurer les progrès : Évaluation des programmes.

Processus de compensation lié aux pensionnats

Par suite du régime des pensionnats, les Survivants se sont vus offrir quatre options différentes comme paiements forfaitaires (PF) en guise de compensation pour les préjudices subis. La première option permet d'obtenir une compensation par le biais de poursuites au civil et au criminel intentées par des Survivants contre le gouvernement canadien et les Églises. Cette manière de procéder, amorcée dans les années 1990, a été critiquée par certains Survivants qui l'ont qualifiée de pratique limitative ou restrictive, très prenante ou exigeante en fait de temps, épuisante au niveau affectif, dévorant toutes les ressources financières pour ne rapporter bien souvent pas grand-chose. Des participants à l'étude sur le PEC ont dit s'être trouvés engagés pendant des années dans des actions collectives intentées par des groupes de Survivants, une expérience qui a généralement entraîné des attitudes négatives envers les avocats, des critiques contre l'*Accord de règlement* et le sentiment que le PEC était une mesure arrivée trop tard et bien insuffisante.

La deuxième option, le Processus du mode alternatif de règlement des conflits (MARC), a été établi comme mesure de remplacement à des procédures devant les tribunaux qui s'avère moins formelle, moins complexe et plus rapide. Selon l'estimation, si les recours collectifs avaient continué, la durée prévue de 53 ans et le coût administratif de 2 milliards de dollars auraient lourdement pesé sur le gouvernement et les Survivants. [TRADUCTION] « Vu l'âge moyen de 57 ans des Survivants et leur décès à une fréquence de cinq personnes par jour, la procédure au civil ne peut pas assurer une réparation dans des délais raisonnables à la majorité des réclamants. » (Hagen, 2005:2^e para.). Cela dit, il reste que le processus du MARC ne visait que le traitement des réclamations relatives à des abus physiques et sexuels et il ne prenait pas en considération la perte de la langue et de la culture. Comme dans les affaires judiciaires, les Survivants optant pour le MARC devaient prouver le bien-fondé de leur réclamation et, de ce fait, ce processus était considéré comme ardu et très dur émotionnellement. Cinq participants à l'étude sur le PEC ont rapporté avoir obtenu un dédommagement par l'entremise du processus MARC.⁴

La troisième option C stipulée dans l'*Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens* (2007) C est le paiement d'expérience commune (PEC) qui offre un montant global (forfaitaire) à tous les anciens élèves des 137 pensionnats reconnus (ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada [AINC], 2009a).⁵ Dans cet *Accord de règlement*, « expérience commune » fait seulement référence à la fréquentation d'un pensionnat. Le PEC constitue une compensation pour la perte générale de la culture et de la langue qui découle d'un régime ayant séparé les enfants de leur famille et de leur communauté et ayant fonctionné conformément à des politiques d'assimilation et de civilisation (cf. Milloy, 1999:42). En appliquant une formule « 10 plus 3 », chaque ancien élève vivant en date du 30 mai 2005 est considéré admissible à l'obtention de 10 000 \$ pour la première année de fréquentation (ou une partie d'année) d'un pensionnat et d'un 3000 \$ additionnel pour chaque année subséquente (ou une partie d'année). La plupart des principaux informateurs participant à la présente étude ont fait partie des bénéficiaires du paiement d'expérience commune.

La liste officielle des pensionnats (voir l'Appendice A) exclut bon nombre des institutions que la FADG qualifie de pensionnat, dont les écoles industrielles, les pensions ou pensionnats, les foyers scolaires, les

⁴ SPSS – Tableau 18.

⁵ Au début, 133 pensionnats ont été reconnus. Depuis, quatre autres ont été ajoutés à la liste.

maisons d'hébergement, le logement chez un particulier, les écoles résidentielles, les écoles industrielles ayant une majorité d'élèves en externat (école de jour) ou une combinaison des écoles mentionnées précédemment (Fondation autochtone de guérison [FADG], 2001:5). L'écart entre les définitions de « pensionnat » aux fins d'inclusion à la liste officielle vient du fait qu'on considère s'il y a eu ou non un engagement du gouvernement fédéral et/ou s'il y a ou non des dossiers permettant de vérifier l'existence d'institutions reconnues comme pensionnats.

Par ailleurs, entre les mois de mai et de décembre 2006, un programme de paiement anticipé a été mis en place pour accélérer la distribution des versements aux Survivants âgés de plus de 65 ans au 30 mai 2005. En avril 2007, on a relevé que 13 547 demandes de paiements anticipés avaient été traitées et que, de ce nombre, on avait émis un paiement anticipé de 8000 \$ à 10 337 demandeurs (AINC, 2008). Dix-huit participants à la présente étude ont rapporté avoir reçu un paiement anticipé.

En septembre 2007, le gouvernement a commencé à accepter des demandes de paiement d'expérience commune (PEC). Depuis novembre 2009, 99 204 demandes de PEC ont été reçues et 74 701 paiements ont été attribués à des Survivants (un montant moyen de 20 529 \$ par personne). Dans le cas de Survivants à qui on a refusé d'accorder le PEC ou n'ayant reçu qu'une compensation partielle en fonction du nombre d'années de fréquentation d'un pensionnat qu'ils ont déclaré, l'Accord de règlement leur permet de recourir à un nouvel examen de la demande (voir l'Appendice B). Depuis novembre 2009, Résolution des questions des pensionnats indiens Canada a reçu 23 973 demandes de réexamen et, de ce nombre, 18 694 ont été complétées. Également, il y a eu 2316 demandeurs ayant fait appel de la décision et, de ce nombre, 177 ont eu gain de cause en tout ou en partie (AINC, 2009b). Les Survivants qui n'ont pas encore fait de demande pour obtenir le PEC peuvent le faire jusqu'à la date limite fixée au 19 septembre 2011. Il faudrait se rappeler qu'au moment où la présente recherche a commencé en juin 2008, le processus de réexamen de la décision était encore en voie de réalisation; c'est pourquoi, lors de la rencontre avec les informateurs clés, nous avons posé des questions suivant la conception que nous avions des demandes de réexamen.⁶ Soixante-treize participants (26 %) à cette étude ont demandé ou prévoyaient demander un réexamen de la décision.

Le processus d'évaluation indépendant (PEI) a été établi dans le but de fournir une compensation aux Survivants qui décident de se manifester comme victimes d'abus physiques et sexuels subis dans les pensionnats. Alors que le PEC a été conçu pour compenser tous les Survivants ayant subi en commun des pertes, le PEI vise plutôt à régler des demandes de compensation pour des abus sexuels, des sévices physiques graves et d'autres actes préjudiciables qui ont entraîné des conséquences psychologiques graves (voir l'Appendice C). Le processus d'évaluation indépendant est destiné à remplacer le processus du Mode alternatif de règlement des conflits (MARC) et promet de traiter toute demande liée à des abus commis dans des pensionnats en moins de neuf mois. Le Secrétariat d'adjudication des pensionnats indiens règle la plupart des demandes par l'entremise d'un juge qui entend la plainte en audience. Les Survivants peuvent obtenir du soutien émotif et un accompagnement affectif grâce au Programme de soutien de la santé de Résolution des questions des pensionnats indiens Canada offert par Santé Canada. La date limite d'une demande faite au PEI est le 19 septembre 2012 (AINC, 2009c).

⁶ Dans le cadre de la présente étude, 91 participants (32 %) ont dit avoir reçu seulement un paiement partiel et 73 (26 %) ont indiqué qu'ils avaient fait une demande ou étaient en train de faire une demande de réexamen (Tableaux 20, 21 et 22 de RQPIC). Ces pourcentages sont conformes aux données statistiques récentes sur le PEC publiées par Résolution Canada (RQPIC) montrant qu'environ un quart de l'ensemble des demandes initiales de PEC a été suivi d'une demande de réexamen.

Perspectives de la FADG concernant les incidences des paiements forfaitaires compensatoires

Dans l'optique des paiements compensatoires imminents, la FADG a mis en marche à l'automne 2006 le *Projet de recherche sur le paiement forfaitaire compensatoire* (Dion Stout et Harp, 2007). Cette étude de recherche avait pour but d'évaluer l'incidence que des paiements forfaitaires antérieurs avaient eue sur des Survivants, sur leur famille et leur communauté, de permettre d'identifier les avantages et les montants (/coûts) rattachés à des paiements de cette nature et de préparer des recommandations utiles pouvant être applicables à la distribution imminente des paiements forfaitaires compensatoires (PFC) comme le PEC et le PEI. À ce moment-là, la FADG prévoyait qu'environ 86 000 anciens élèves des pensionnats étaient admissibles pour l'obtention d'un montant compensatoire moyen de 28 000 \$, l'âge moyen des bénéficiaires étant de 60 ans. Cette vague de paiements représentait un afflux soudain et à grande échelle d'argent dans les collectivités autochtones au Canada.

Le *Projet de recherche sur le paiement forfaitaire compensatoire* a identifié des incidences communautaires diverses découlant des paiements forfaitaires (Dion Stout et Harp, 2007:13–39). Ces incidences se sont exercées dès le processus de demande qu'une grande partie des participants au sondage a évalué de façon négative en se plaignant de son coût et de sa durée excessifs. Bien qu'une minorité ait trouvé le PF bénéfique et positif, la plupart des bénéficiaires l'a considéré tout autrement en mentionnant la répartition inéquitable du point de vue financier et l'épuisement émotionnel qui s'y rattachait; par contre, dès que les sommes d'argent sont arrivées, de nombreux bénéficiaires ont transformé le PF en possibilités financières constructives qui leur ont permis d'aider leur famille, de se procurer des articles nécessaires, d'éliminer des dettes et de faire des placements. Comme points négatifs, les bénéficiaires ont relevé que l'obtention du PF avait entraîné une augmentation de problèmes comme l'abus d'alcool et de drogues, des tensions accrues dans la famille à cause de l'argent et l'envahissement par les prédateurs financiers. Le fait de recevoir le PF a aussi ravivé chez les Survivants des souvenirs douloureux. Les non bénéficiaires ont été portés à considérer le PF d'un oeil critique, rappelant la possibilité de rendre les Survivants encore plus vulnérables, particulièrement s'ils sont âgés, malades et/ou sans abri ou si ce sont des femmes. Certaines personnes non bénéficiaires ont fait le lien avec l'état de santé général des Survivants et leur état de préparation ou capacité (santé et richesse) comme facteurs complémentaires pouvant contribuer à ce que les Survivants aient une réponse ou une attitude (accueil) plus positive face au PF.

Dans l'optique de la présente étude de recherche sur le PEC, les résultats du *Projet de recherche sur le paiement forfaitaire compensatoire* (de 2007) ont offert une tribune permettant de donner le coup d'envoi à une enquête plus détaillée et plus approfondie sur les incidences des paiements d'expérience commune chez des bénéficiaires, dans le but d'obtenir une représentation de ce qui se passe au niveau de tous les Autochtones et de toutes les régions du Canada. En fait, la majeure partie, si ce n'est l'ensemble, des incidences sur les personnes et les collectivités identifiées dans l'ouvrage de 2007 sur le PF sont confirmées et approfondies dans la présente étude.

Chapitre 2

Objectifs et méthodologie de l'étude de recherche sur le PEC

L'étude sur le *Paiement d'expérience commune* (CEP) a pour but de recueillir des données expérientielles et d'obtenir de la part des bénéficiaires des précisions sur les incidences que le PEC a eues sur les Survivants et leur cheminement de guérison; de plus, elle vise à obtenir des éclairages sur le rôle exercé par les services de soutien en prêtant assistance pendant toute la durée du processus de compensation. Comme nous l'avons indiqué précédemment, ce sont les indicateurs des incidences sur les personnes et les collectivités, de même que le besoin conséquent de s'assurer préalablement de la mise en place de mesures de soutien, tels que présentés en 2007 dans le rapport du *Projet de recherche sur le paiement forfaitaire compensatoire*, qui ont donné l'élan décisif à la poursuite de la présente étude. De plus, des données anecdotiques et de l'information diffusée par les services de nouvelles en continu rapportant que l'afflux d'argent résultant du PEC créait des problèmes dans certaines communautés ont aussi été d'autres éléments incitatifs.⁷ Par conséquent, cette étude qualitative a pour objet de recueillir et d'analyser de l'information sur le processus du PEC, dont la demande et l'obtention du paiement, en fonction de deux questions fondamentales :

- 1) Est-ce que le paiement d'expérience commune, faisant partie de l'ensemble de l'Accord de règlement, a eu une incidence (ou un retentissement) sur les Survivants et leur engagement dans la guérison, et quelle est la nature de cette influence?
- 2) Quels services et/ou soutiens ont été utiles aux demandeurs et aux bénéficiaires du PEC?

La réponse à ces questions a été obtenue principalement lors des entretiens avec des Survivants ayant fait la demande ou ayant reçu le paiement d'expérience commune. L'expérience et la perspective de ces personnes ont fourni le cadre d'interprétation pour l'étude. Ensuite, une analyse de l'environnement a permis de mettre en contexte l'information fournie par les Survivants en s'appuyant sur des entrevues effectuées avec des prestataires de services dans les communautés où des informateurs clés ont été interviewés et aussi sur un examen des services gouvernementaux destinés à la prestation de mesures de soutien aux Survivants tout au long du processus d'application de l'Accord de règlement.

Collecte de données : Entrevues avec des informateurs clés et analyse environnementale

Entre juin 2008 et avril 2009, deux cent quatre-vingt-une (281) entrevues semi-structurées ont été menées auprès de Survivants de premières nations, inuits et métis dans 17 communautés à travers le Canada. Des entrevues ont aussi été effectuées auprès de 18 prestataires de services à sept de ces endroits aux fins d'analyse environnementale. Sous la direction du chercheur en chef, l'équipe de recherche composée de coordonnateurs de premières nations, inuits et métis a mené les entrevues. Le coordonnateur de l'analyse environnementale a aussi effectué des entrevues auprès de Survivants et de prestataires de services. Chaque membre de l'équipe avait soit des liens de parenté (parents, grand-parents) ou des relations

⁷ Il faudrait par exemple se reporter à : "Native Residential School Activist, Nora Bernard, Found Dead" (CTV News, le 29 décembre 2007, URL : http://mostlywater.org/native_residential_school_activist_nora_bernard_found_dead; extrait le 1^{er} décembre 2008); "Memories, Money Spell Trouble for Survivors" (Whitehorse Star, le 25 avril 2008, URL : <http://whitehorsestar.com/archive/story/memories-money-spell-trouble-for-survivors/>, accessed 28/04/2008; extrait le 28 avril 2008).

personnelles avec des Survivants et/ou des engagements professionnels et des motifs de spécialiste associés à la recherche sur les questions autochtones et les pensionnats. Réunies, ces qualités et qualifications ont contribué à former une équipe ayant les connaissances et la sensibilité pour travailler en commun avec les organisations en vue de recruter des informateurs clés, d'obtenir des réponses significatives, valables, pendant les entrevues et de faire apport d'interprétations très utiles à toutes les phases de l'analyse.

Au sens de la présente étude, on entend par informateurs clés des personnes ayant fait une demande et ayant reçu une partie du paiement d'expérience commune ou le paiement demandé au complet; on comprend également les personnes ayant fait une demande, mais dont la demande n'a pas été acceptée ou est en réexamen. Compte tenu de la sous-représentation des Métis et des Inuits dans la recherche sur les pensionnats, y compris l'étude de 2007 sur les paiements forfaitaires compensatoires, l'équipe de la présente étude s'est efforcée de surreprésenter les Survivants de ces deux groupes. Le souci qui sous-tend ces efforts de recrutement chez les Survivants inuits et métis fait suite au fait que ces deux groupes glissent généralement à travers les mailles de l'*Accord de règlement*, y compris le processus du PEC. En effet, bon nombre des écoles de jour, des écoles missionnaires ou des couvents, de même que des foyers scolaires, que des Métis, des Inuits et certains élèves de premières nations ont fréquentés ne sont pas inclus dans les annexes E et F de l'*Accord de règlement*; par conséquent, leur expérience commune n'est pas admissible aux fins de compensation.⁸ De plus, bon nombre d'anciens élèves métis qui ont fréquenté des pensionnats reconnus à titre d'élèves de jour ou externes ne sont pas admissibles pour la compensation parce qu'ils ne résidaient pas à plein temps au pensionnat.

Les questions posées aux informateurs clés ont porté essentiellement sur leur expérience et sur leurs opinions concernant le processus de demande du PEC, sur le recours et la disponibilité d'assistance pendant la préparation de la demande et après l'obtention du paiement, sur les effets à titre personnel que la réception d'une compensation monétaire a eus, de même que sur le rapport, s'il y en a un, entre la compensation et la guérison (ou mieux-être) dans leur vie (Appendice D). L'ensemble des entretiens avec les informateurs clés a été fait en personne. Nous n'avons pas interrogé les Survivants sur la façon dont ils ont dépensé leur compensation pécuniaire, bien que beaucoup de participants en aient fait part. On n'a pas demandé non plus aux Survivants de raconter leur expérience scolaire, mais bien des souvenirs de leur fréquentation du pensionnat ou de l'école de jour ont été ravivés et relatés de plein gré. De façon générale, le temps passé dans des établissements scolaires, les années qui ont suivi le départ de ces établissements scolaires, leur participation à des recours collectifs ou au Mode alternatif de règlement des conflits (MARC), de même que leur participation actuelle aux composantes de l'*Accord de règlement*, ont été relevés par les Survivants comme parties de leur expérience (globale). Il ressort donc que le vécu des Survivants dans ce cas particulier du PEC est inextricablement lié à leur expérience du pensionnat.

Alors que les entrevues avec les Survivants étaient en cours, on a pris contact avec les prestataires de services aux localités participantes dans le but de les inviter à fournir de l'information sur la nature et l'étendue des services et des mesures d'aide mis à la disposition des Survivants engagés dans le processus du PEC. Nous avons interrogé les prestataires de services sur leurs perceptions relatives aux services gouvernementaux mis en place pour supporter les demandeurs du PEC, de même que sur la nature et la diversité des services et des mesures d'accompagnement que les Survivants peuvent obtenir au niveau communautaire. Sept collectivités ont accepté de participer et 18 entrevues ont été effectuées (en personne et au téléphone) avec des membres

⁸ Les articles 5.02 et 12.01 de l'*Accord de règlement* (Résolution des questions des pensionnats indiens Canada, 2006).

du personnel des projets financés par la FADG. Le guide d'entrevue semi-structurée destiné aux prestataires de services de santé communautaire (Appendice E) a été inspiré de celui élaboré pour les Survivants avec des questions complémentaires visant l'obtention de réponses sur les aspects suivants : les mesures d'assistance ou d'accompagnement axées sur la guérison que les Survivants ont sollicitées; l'intensification de la demande de services; la capacité professionnelle de dispenser des services; les perceptions relatives à l'incidence de l'Accord de règlement sur la guérison de la personne concernée et sur la communauté.

Recrutement : le réseau des projets financés par la FADG et les relations au sein de la communauté

Les projets de guérison communautaire financés par la FADG (ci-après appelés « projets ») ont constitué le premier point de contact pour recruter des participants à l'entrevue et ce, pour trois raisons principales : 1) en tant qu'organisations communautaires, les projets étaient en situation privilégiée pour bien connaître les bénéficiaires du PEC dans leur communauté et pour communiquer avec les Survivants qui auraient pu être intéressés à participer à une entrevue; 2) comme organisations de guérison, les projets étaient en mesure de fournir le soutien approprié aux participants nécessitant une assistance post-entrevue; 3) à titre d'organisations partenaires, les projets ont établi une relation avec la FADG et, à leur tour, ils ont pu assurer à l'équipe de recherche de travailler dans de bonnes conditions de sécurité dans les collectivités et d'y avoir un accès, une insertion et une sortie bien adaptés à la situation. En consultation avec les agents et les gestionnaires de la FADG à Ottawa, environ 20 projets au Canada ont été choisis comme représentatifs de populations de Survivants et de bénéficiaires du PEC et également comme organisations dotées des capacités voulues pour prêter assistance à l'équipe de recherche pendant la période de l'enquête. Le personnel chargé de la recherche a fait bien attention de ne pas être un fardeau supplémentaire pour les employés des projets déjà tellement occupés et leur collaboration à titre de partenaire pour le recrutement a été entièrement volontaire. Dix-sept projets se sont offerts et ont manifesté leur empressement à participer. En général, les projets de guérison de la FADG ont accueilli favorablement la possibilité de s'associer à l'étude de recherche et, dans bien des cas, le personnel des projets a assuré le soutien logistique nécessaire pour que les entrevues se déroulent dans un endroit privé et tranquille et aussi pour que l'établissement de l'horaire ou calendrier des entrevues avec les participants soit fait avant l'arrivée de l'équipe de recherche.

Ainsi que nous l'avons expliqué précédemment, la présente étude a visé essentiellement une représentation marquée des Survivants métis et inuits. Le recrutement d'informateurs clés inuits a été assez fructueux, mais, pour ce qui est des participants métis, les conditions se sont avérées moins idéales. Dès le début du recrutement, il a paru évident que les répondants métis seraient difficiles à joindre. Les collectivités métisses avec lesquelles nous avons pris contact pour les inviter à participer à la recherche ont immédiatement soulevé les incohérences ou contradictions de l'Accord de règlement excluant de nombreux Métis ayant fréquenté une école non reconnue ou ayant fréquenté un pensionnat comme externes. Autrement dit, vu que de nombreux Survivants métis se sont retrouvés non admissibles pour l'obtention du PEC, la possibilité qu'ils participent à l'étude sur le PEC a donc été écartée, de là un niveau de recrutement plutôt bas. En fait, le problème ne s'est pas limité à l'incapacité de recruter des participants métis pour l'étude. Il ressort de la recherche sur la participation des Métis au régime des pensionnats que les politiques de l'État et des Églises ont été inconsistantes, leurs pratiques dissemblables et les dossiers ou registres très souvent inexacts; tous ces facteurs ont contribué à la sous-représentation des Métis dans la documentation officielle des pensionnats :

En raison de cette manipulation des nombres associés à l'admission et à la fréquentation des élèves, ainsi que de l'administration rigoureuse des fonds per capita versés seulement au profit des enfants indiens, on ne peut pas se fier à la majeure partie des rapports fournis sur la fréquentation et sur la sortie des élèves des pensionnats. La tenue de dossiers et consignation de données généralement incorrectes et la limitation de l'accessibilité du public à ces dossiers ont beaucoup influé sur la façon de voir la situation générale de la fréquentation des pensionnats par les Métis (Logan 2008:90).

C'était aussi un défi de taille de recruter des participants pour l'entrevue qui étaient bien disposés ou prêts à collaborer à une étude portant sur le PEC dans des collectivités confrontées à des répercussions désastreuses depuis l'arrivée des paiements. Malgré ces difficultés, l'équipe de recherche a été capable d'obtenir des réponses à la fois personnelles et spécifiques; de nombreux participants ont dit espérer que leur entrevue contribuerait à faire évoluer les choses pour les personnes encore en processus de demande du PEC ou celles sur le point de commencer le PEI.

La méthodologie que les chercheurs se sont donnée a permis de s'intéresser à la collecte d'information, d'indications ou de recommandations de grande portée, ainsi que de bénéficier du soutien logistique et du counselling dispensés par les conseillers, les administrateurs, les Aînés et les bénévoles dans chaque communauté. Ces experts locaux étaient très bien renseignés sur la façon dont le PEC et l'*Accord de règlement* avaient eu une incidence sur les personnes et les collectivités et généralement ils ont partagé leurs histoires, leurs ressources et ils ont apporté de l'aide. Vu la nature délicate et personnelle ou privée de certaines entrevues, il s'est avéré essentiel pour exécuter la recherche et la mener à bonne fin d'obtenir le soutien du personnel et des bénévoles de la communauté et nous avons été fortement tributaires de leur collaboration. De plus, les entrevues ont été occasionnellement planifiées en même temps qu'un événement communautaire déjà prévu ou lors d'un événement que la communauté avait organisé pour coïncider avec les dates d'entrevues. À titre d'exemple, les communautés ont tenu des ateliers et des rassemblements, des soupers, des activités récréatives, des sessions de counselling en groupe ou des séances d'information dont les entrevues pour l'étude sur le PEC faisaient partie ou ces événements se tenaient en coordination avec les entrevues. Avoir la possibilité de rencontrer d'autres Survivants ou de participer à un atelier de Service Canada⁹ a été précieux pour les personnes venues participer aux entrevues pour la recherche sur le PEC. Ces événements ont souvent permis d'obtenir une aide supplémentaire des conseillers et des Aînés qui, à tour de rôle, ont favorisé l'établissement d'un cadre favorable et sûr pour les participants aux entrevues.

Certains membres du personnel interviewés aux fins de l'analyse environnementale ont exprimé de la gratitude pour avoir été invités à parler de leur expérience touchant l'obtention de services de guérison et de mieux-être à la suite de l'application de l'*Accord de règlement*. Le fait qu'ils aient été francs et sincères en répondant a permis de fournir un contexte éclairant pour les informations apportées par les Survivants au sujet des incidences du PEC et aussi d'obtenir des observations importantes sur la nature des services de guérison offerts aux Survivants alors qu'ils cheminent à travers les processus du PEC, du PEI et de la Commission de témoignage et réconciliation (CTR).

⁹ Dans bon nombre d'endroits, les projets ont planifié des entrevues au moment où Service Canada tenait des ateliers dans le région.

Considérations éthiques

Pendant l'étape de planification de la méthodologie de recherche, nous avons prêté toute l'attention requise au sujet sensible abordé dans les questions qu'est la compensation en fonction de l'expérience traumatisante liée aux pensionnats; en conséquence, la priorité de l'équipe de recherche a été de concevoir et d'établir des stratégies de collecte de données conformes à l'éthique, appliquées avec sensibilité et le plus grand respect envers les Survivants. L'équipe a élaboré un protocole d'éthique pour guider la démarche des intervieweurs (et les adjoints comme les interprètes et les conseillers), orienter le processus de recrutement et assurer le maintien de la confidentialité et de l'anonymat des participants à l'étude (Appendice F). À cette fin, les entrevues auprès des informateurs clés ont été effectuées dans un environnement où l'intervieweur s'est montré très soucieux d'assurer le respect de la confidentialité et la protection de la vie privée. Nous avons présenté avant l'entrevue à tous les participants un formulaire de consentement éclairé indiquant que l'anonymat et la confidentialité seraient assurés; il était aussi expliqué aux participants leur droit de refuser de répondre à n'importe quelle question et de se retirer de l'entrevue à n'importe quel moment (Appendice G). La question de la langue a aussi été abordée dans le cadre de la méthodologie de recherche sur le PEC; des interprètes tant pour la langue française que pour les langues autochtones ont été disponibles et les participants en ont bénéficié à divers endroits.

Au début de chaque session d'entrevue, les intervieweurs se sont assurés que les participants comprenaient bien le but de l'étude de recherche, leur rôle, de même que les mesures prises pour préserver l'anonymat et la confidentialité (c.-à-d. que les participants étaient bien informés avant d'accepter de participer). Les intervieweurs ont surveillé chez les participants les signes de malaise, leur ont offert de changer de sujet s'ils le désiraient et leur ont permis de parler librement des sujets importants pour eux. Avant l'arrivée dans une communauté, les membres de l'équipe de recherche ont pris des mesures pour que des services de soutien soient disponibles (p.ex., le personnel, les conseillers et/ou les Aînés des projets) au cas où l'entrevue provoquerait une réaction émotionnelle et les participants voudraient une assistance après l'entrevue. De même, les participants pouvaient demander d'avoir un compagnon, un interprète ou un conseiller présent pendant l'entrevue, sous réserve d'obtenir une entente de non divulgation avec la personne accompagnatrice (Appendice H). Consécutivement à l'entrevue, nous avons donné aux participants une liste de ressources (de la documentation ou information du gouvernement liée à la demande du PEC, aux services de soutien, etc.) et les avons invités à poser des questions au sujet des composantes de l'Accord de règlement et des différents processus s'y rattachant ou au sujet de l'étude; également, nous leur avons remis une liste de personnes ressources à joindre sans frais interurbains advenant qu'ils voudraient d'autre information.

Un sujet délicat et d'importance comme la possibilité d'offrir des honoraires aux participants à l'entrevue a fait l'objet de discussion entre les membres de l'équipe de recherche. L'ironie de la situation où les Survivants se verraient offrir de l'argent pour livrer le fond de leur pensée concernant l'obtention d'une compensation pécuniaire n'a pas échappé aux membres de l'équipe de recherche. En fin de compte, il a été convenu qu'en considération du temps accordé de plein gré par les informateurs, de la distance parcourue pour venir à l'entrevue et/ou des dispositions prises pour la garde des enfants, il aurait été irrespectueux de *ne pas* leur offrir une rétribution. C'était à chacune des personnes concernées de prendre la décision d'accepter ou de refuser ce don (en argent ou en nature) pour les remercier de leur contribution. Comme l'un de ces participants le faisait remarquer :

[TRADUCTION] Sauf dans le cas où une personne dit être en voie de guérison et veut essayer de poursuivre la démarche elle-même, c'est le meilleur remerciement qu'on puisse avoir. Des groupes, des conseillers, des bandes, ils font une terrible erreur avec les gens. Ils les gâtent et aggravent la situation : « Je vais vous payer 50 \$ pour venir ici; je te donnerai 100 \$ si tu vas à cette réunion. » Faut-il me payer pour aller quelque part?

Comme nous l'avons dit précédemment, l'équipe de recherche n'a pas demandé intentionnellement aux Survivants de donner de l'information à caractère privé, notamment la façon dont ils ont dépensé le paiement compensatoire, même si beaucoup d'entre eux en ont fait part volontairement. Et elle ne les a pas non plus interrogés au sujet de leur expérience au pensionnat, mais, encore dans ce cas-ci, ceux-ci ont parlé de leur enfance passée au pensionnat et à l'école de jour.

Implicitement, la méthodologie de recherche prévoyait aussi mettre fin à l'entrevue dans le cas où un Survivant aurait été bouleversé par sa participation, ce que l'équipe de recherche n'a à aucun moment été amenée à faire pendant l'étude. Bien que cette étude ait été uniquement axée sur les expériences et les perspectives des Survivants, les projets participants financés par la FADG ont conseillé l'équipe au sujet de protocoles adaptés à la communauté. Dans le cas du Nunavut, nous avons demandé et obtenu une autorisation de l'Institut de recherche du Nunavut avant de commencer la collecte des données.

Analyse

Fondamentalement, l'analyse des données obtenues des informateurs clés et l'analyse environnementale sont de caractère qualitatif. Cette analyse des entrevues avec l'ensemble des informateurs clés a été faite par importation des transcriptions dans *Atlas.ti7* (logiciel d'analyse des données qualitatives) aux fins de codification et d'analyse des thèmes. Nous avons établi des définitions descriptives générales afin de dresser une liste d'environ 25 codes permettant une première ronde de codage de groupement de réponses en thèmes fondamentaux comme « processus de demande du PEC », « incidences du PEC – positives », incidences du PEC – négatives » et ainsi de suite. Pour la deuxième ronde, l'objectif de l'analyse visait le contenu des résultats obtenus sous chaque code dans le but d'affiner ou de préciser davantage chaque thème en sous-thèmes distincts ou types de réponses les plus fréquents (p.ex., différents aspects en fonction desquels le PEC a des incidences positives ou négatives). Ces thèmes de fond ou fonctionnels C reliés aux réponses des participants C ont formé la base des définitions opérationnelles détaillées de chaque code. Une autre ronde de codage a permis de vérifier la désignation des codes des transcriptions et, là où c'était nécessaire, des corrections ont été faites. Finalement, nous avons étudié la fréquence des types de réponses pour chaque code afin de faire le départage entre les grands thèmes et les thèmes secondaires sous un même sujet ou une question centrale.¹⁰ De la même façon, les entrevues avec les prestataires de services ont été transcrites et les réponses regroupées d'après les grands thèmes généraux de l'enquête; ensuite, ce contenu a été analysé par thème en fonction des soutiens à la guérison destinés aux Survivants.

Consécutif à l'analyse qualitative, nous nous sommes servi de *Statistical Package for the Social Sciences* (SPSS7) [logiciel utilisé pour l'analyse de données statistiques en sciences sociales] dans le but d'obtenir des résultats quantitatifs. Les données de base de tous les informateurs clés, notamment le sexe, l'âge, le

¹⁰ Se reporter à l'Appendice I (Tableaux – Atlas) pour connaître les résultats de l'analyse thématique.

lieu de résidence, les années de fréquentation d'un pensionnat, la date de réception du PEC, etc. ont été entrées dans SPSS. De même, il a été possible de transposer certains des résultats de l'analyse thématique du codage *Atlas.ti* dans la base de données SPSS, ce qui a permis la tabulation recoupée (en croix) des résultats qualitatifs (par exemple, pour déterminer s'il y a une corrélation entre les bénéficiaires engagés dans un processus de guérison et les réponses indiquant des incidences positives et/ou négatives du PEC).¹¹

Tel que mentionné précédemment, le cadre d'interprétation de cette étude est fondé sur les expériences et les perspectives des Survivants. Ainsi, l'unité de l'analyse est le Survivant à titre individuel; il est donc essentiel de se rappeler que toute analyse des incidences collectives ou communautaires repose sur des descriptions subjectives de ces incidences faites par des Survivants et des prestataires de services de la localité.

Étude documentaire

L'étude documentaire approfondie faite en 2007 dans le cadre du *Projet de recherche sur le paiement forfaitaire compensatoire* a indiqué qu'il y avait eu très peu d'efforts de recherche liés aux incidences des PF (paiements forfaitaires) sur les bénéficiaires ou concernant les avantages et les préjudices que des montants d'argent aussi élevés peuvent apporter ou causer à des personnes et à des communautés (Dion Stout et Harp, 2007:Appendice B). Au fil de l'exécution de la présente étude sur le PEC, une recherche complémentaire de la documentation pertinente a été menée sans trop de succès. Bien qu'il existe bon nombre d'ouvrages sur des questions traitant de la compensation et de la réparation, il n'y en a qu'un petit nombre qui a un rapport quelconque avec des mesures de réparation pouvant s'appliquer au type de traumatisme systémique subi par les Survivants des pensionnats au Canada. Donc les études publiées traitant des incidences du paiement forfaitaire compensatoire sur les bénéficiaires et les communautés sont assez rares. Comme Dion Stout et Harp l'ont précisé, les efforts de recherche soutenant la comparaison avec l'étude sur le PEC sont les enquêtes ou recherches sur les incidences de la compensation pécuniaire qu'ont reçue à la fin des années 1980 les prisonniers de guerre japonais américains. Tout particulièrement, les travaux de Nagata et Takeshita (2002) qui étudient des questions analogues, examinent des enjeux ou problématiques comparables et présentent des types de résultats similaires à ceux produits par la présente étude sur le PEC. Ainsi que nous en ferons part en traitant de divers aspects ci-après, les interprétations de Nagata et Takeshita touchant les incidences des mesures de réparation et la diversité des réactions chez ces prisonniers de guerre japonais américains provoquées par la compensation convergent vers le même résultat que les incidences rapportées par les Survivants des pensionnats. Cependant, le fait que l'étude sur les prisonniers japonais fait ressortir la diversité des incidences et des réactions en fonction du sexe et de l'âge constitue une différence marquée par rapport à l'étude sur le PEC, vu que cette constatation n'a pas été établie.

Dans le but d'acquérir un peu plus d'informations de base et de se mettre en perspective pour l'étude sur le PEC, la recherche documentaire a aussi porté sur l'historique et les séquelles des pensionnats au Canada. Tout au long de ce document, nous citerons les ouvrages de Miller (1996), de Chrisjohn et Young (1997) et Milloy (1999) qui sont des références d'un intérêt particulier. De plus, les publications de la Fondation autochtone de guérison ont contribué aux efforts de recherche contemporains, ainsi

¹¹ Se reporter à l'Appendice J (Tableaux – SPSS) pour connaître les résultats statistiques.

qu'à la réflexion sur les séquelles des pensionnats et sur la myriade des questions de guérison liées à ces séquelles. Pour les besoins de la recherche sur le PEC, les parutions de la FADG dont les auteurs ont été Dion Stout et Kipling (2003), Wesley-Esquimaux et Smolewski (2004), Brant Castellano (2006), Chartrand, Logan et Daniels (2006), Dion Stout et Harp (2007), Logan (2008), et Reimer et Fryer (2009) ont présenté un intérêt particulier.

Limites de l'étude

Un certain nombre de ces limites relatives au processus d'entrevue avec les informateurs clés et à l'analyse environnementale doivent être prises en considération :

- ✦ Les entrevues et l'examen du contexte se sont déroulés sur une période de plus de dix mois pendant laquelle les processus du PEC et du PEI ont évolué et progressé. Dans son plan, sa conception technique et, par conséquent, les résultats de l'analyse, l'étude ne tient pas compte complètement, ni avec précision, des changements survenus dans la mise en application de l'*Accord de règlement* pendant cette période, quoiqu'on ait essayé d'évaluer l'intervalle entre la date prévue de l'application de l'*Accord de règlement* et la date de réception du PEC attestée par les participants. De même, des estimations ont été faites pour mesurer la durée de temps écoulée entre la date de réception du PEC et la date de l'entrevue.
- ✦ L'étude n'avait pas été conçue dans le but de traiter des cas d'omissions d'élèves ayant fréquenté des pensionnats comme externes ou ayant fréquenté des établissements scolaires non reconnus suivant l'*Accord de règlement*, dont les demandes du PEC ont été rejetées; il en résulte que la participation des Métis à l'étude est sous-représentée.
- ✦ Le personnel des projets financés par la FADG ont pris une part très active au recrutement des participants et ainsi, les entrevues ont été effectuées principalement dans les localités de ces projets. Par conséquent, l'échantillon de population pour l'étude peut avoir une distribution asymétrique en ayant une dominance de Survivants qui reçoivent du soutien et du counselling ou qui en sollicitent. Dans la même veine, les entrevues avec les prestataires de services se sont limitées aux membres du personnel des projets financés par la FADG.
- ✦ Certaines des sessions d'entrevues ont été coordonnées avec l'aide de partenaires locaux qui ont profité d'autres événements pré-planifiés comme des rencontres de Survivants, des ateliers sur le PEC ou des auditions de causes dans le cadre du PEI. Cette façon de procéder a jeté la confusion dans les esprits quant à l'affiliation des intervieweurs et, dans bien des cas, les membres de l'équipe de recherche ont été pris pour des employés du gouvernement (p.ex., Résolution Canada), ce qui peut avoir compromis chez les participants la compréhension des objectifs de l'étude et/ou peut avoir nui à leur ouverture par rapport aux questions des intervieweurs.
- ✦ Dans certaines communautés, le nombre de Survivants se portant volontaires pour une entrevue a dépassé le temps et les ressources que les intervieweurs pouvaient consacrer. Nous avons alors proposé d'autres arrangements, notamment des entrevues tenues dans des endroits moins idéaux ou encore une replanification des rendez-vous des participants pour les entrevues. Dans une des collectivités, le recrutement a rencontré un tel écho favorable qu'on a vu de longues files de Survivants

devenus excédés par l'attente. Nous avons donné la priorité aux aînés qui faisaient la queue pour l'entrevue et, dans certains cas, des Survivants ont dû être repoussés. Le personnel des projets, les bénévoles et les membres de l'équipe de recherche se sont efforcés de faire des arrangements pour qu'autant d'entrevues possibles soient faites, tout en accordant suffisamment de temps pour permettre d'obtenir des réponses approfondies aux questions de l'entrevue.

- Cette étude n'a pas été planifiée pour obtenir des informations expérientielles auprès des populations difficiles à joindre comme les Survivants qui sont incarcérés. Par ailleurs, l'équipe de recherche avait prévu que le cas de Survivants sans domicile fixe pouvait être un thème difficile à traiter, ce qui a été corroboré par les partenaires locaux. Même si quelques participants ont indiqué qu'ils étaient sans domicile fixe, ils ne représentaient qu'un très faible pourcentage du groupe à l'étude et ils ne peuvent pas représenter l'expérience de Survivants sans-abri.

Chapitre 3

Profils des participants

Profils des survivants

Le groupe des informateurs clés représente des Survivants de premières nations, inuits et métis vivant en milieu urbain, rural et dans des régions isolées se trouvant dans les dix provinces et territoires du Canada (voir les figures 2 et 3).¹²

Figure 2) Distribution des participants selon l'identité autochtone

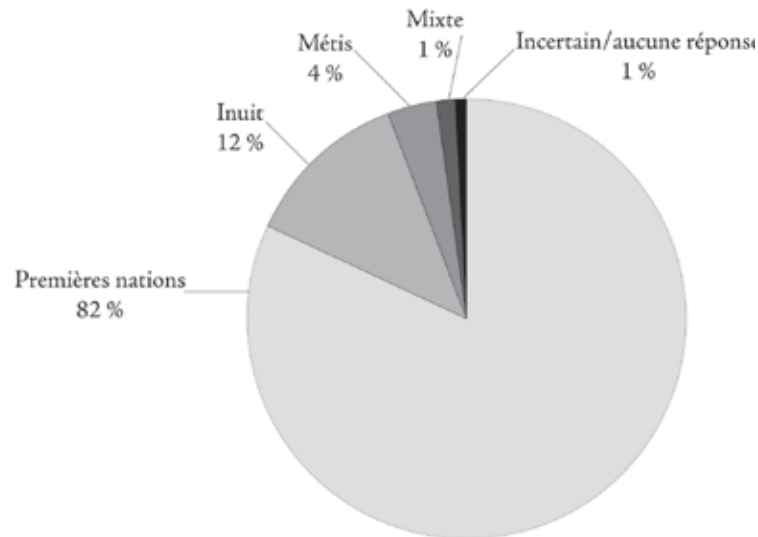
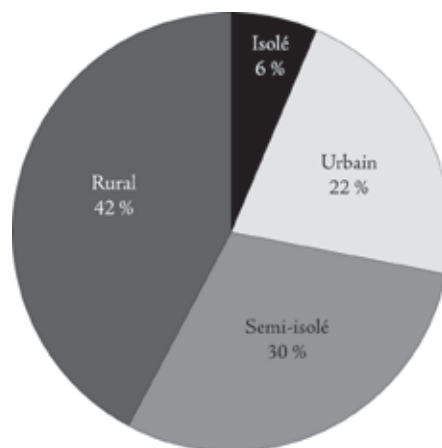


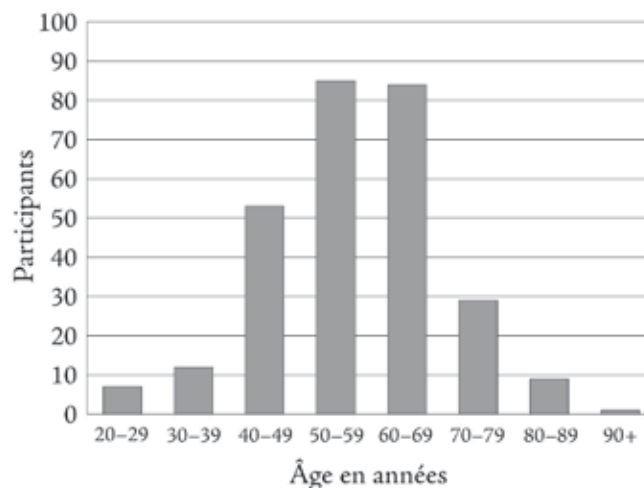
Figure 3) Distribution des participants selon l'éloignement géographique



¹² Tableaux 1, 2, 3, 4 et 5 (SPSS).

Comme indiqué précédemment, l'équipe de recherche sur le PEC a fait un appel à la mobilisation pour recruter des Survivants métis et inuits. C'est ainsi que les participants inuits résidant dans des centres urbains et dans des hameaux ont représenté 12 % du groupe étudié, constituant une certaine réussite vu qu'on évalue à 5 % le nombre de Survivants inuits des pensionnats au Canada.¹³ Toutefois, malgré des efforts ciblés pour recruter des Survivants métis, dix participants seulement (4 %) se sont identifiés comme Métis et quatre se sont déclarés d'origine ancestrale autochtone mixte (1 %). Tout cela malgré le fait que les Métis constituent environ 9 % de la population des Survivants.¹⁴ La représentation des participants de premières nations au sein du groupe étudié (82 %) coïncide presque parfaitement avec le pourcentage estimé de 80 % des Survivants de premières nations qui sont de l'ascendance des Premières nations. Ce segment du groupe à l'étude réside dans tous types de communautés, y compris des réserves (44 %), des municipalités rurales (37 %) et des villes (17 %).¹⁵ Les Survivants faisant partie de l'étude se répartissent presque à égalité hommes-femmes, se situant entre 22 et 90 ans. La plupart d'entre eux ont entre 50 et 69 ans (Figure 4).¹⁶

Figure 4) Distribution des participants selon l'âge



Expériences communes

[TRADUCTION] *Non, le prix qu'ils nous ont fixé, c'est un bien faible prix à payer pour acheter mon bonheur. Mon enfance, ma vie, tout ce qui était supposé m'arriver, mon village - ils m'ont enlevé tout cela.*

[TRADUCTION] *Je n'ai pas cessé de dire à mes enfants, « On nous a blessés [profondément] au pensionnat et on nous a dépossédés de ce que nous sommes. Ils ont essayé de tuer l'Indien en moi, mais ils n'ont pas réussi. » Je ne peux pas pardonner et oublier parce que j'ai été blessé trop de fois.*

¹³ FADG 2006:26.

¹⁴ FADG 2006:26.

¹⁵ Tableaux 1, 8 et 9 (SPSS).

¹⁶ Tableau 6 (SPSS) (152 femmes (54 %) et 129 hommes (46 %); Tableau 7 (SPSS) (60 % [n=169] du groupe de l'étude étaient âgés entre 50-69 ans).

Comme nous l'avons expliqué précédemment, le PEC est une compensation versée pour l'expérience commune qu'a été la fréquentation d'un pensionnat; ce montant forfaitaire vise aussi à compenser pour la perte de la culture et de la langue maternelle qui en a résulté. La plupart, si ce n'est l'ensemble, des Survivants ayant participé à la présente étude ont commencé à fréquenter le pensionnat ou l'école de jour au minimum à l'âge de sept ans conformément à la modification de 1920 de la *Loi sur les Indiens* qui a rendu obligatoire la fréquentation scolaire pour tous les enfants « indiens » à partir de l'âge de sept ans jusqu'à quinze ans (Miller, 1996:169–170; Milloy, 1999:70).¹⁷ Présumant que la date de début de l'école était à l'âge de sept ans, deux des Survivants les plus âgés du groupe participant à l'étude ont commencé à fréquenter l'école au moment de la modification apportée à la loi, alors que les 64 autres ont suivi peu de temps après, dans les années 1930 et 1940, la plupart des pensionnats (et écoles de jour) étant administrés par les Églises et les missions. Toutefois, la majorité (59 %) du groupe participant à l'étude a fréquenté le pensionnat et/ou l'école de jour pendant les années 1950 jusqu'au début des années 1970. Cette dernière période a été marquée par la recommandation d'abolir les pensionnats indiens et de concentrer plutôt les efforts sur l'établissement d'un plus grand nombre d'écoles de jour et de fusionner l'enseignement ou l'éducation des Autochtones et des non Autochtones sous la tutelle provinciale. À partir des années 1970, on a fermé progressivement les pensionnats et transféré l'éducation aux Autochtones qui en ont pris la charge. Cependant, 49 Survivants ayant participé au groupe de l'étude ont fréquenté un pensionnat dont l'État et/ou l'Église assurait le fonctionnement et des écoles de jour entre les années 1970 et 1990.¹⁸

Presque tous les participants (96 %) ont fréquenté au moins un pensionnat à un moment donné de leur enfance. Soixante Survivants ont fréquenté deux pensionnats ou plus et deux Survivants ont cité jusqu'à quatre pensionnats où ils ont étudié. Neuf anciens élèves de pensionnats ont aussi fréquenté une école de jour. Dix participants ont fréquenté exclusivement une école de jour (des écoles à titre d'élèves de jour ou externes) (Tableaux 1 et 2).¹⁹

Tableau 1) Nombre de pensionnats fréquentés

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulatif
Valide	Un pensionnat	211	75,1	77,9	77,9
	Deux pensionnats	43	15,3	15,9	93,7
	Trois pensionnats	15	5,3	5,5	99,3
	Quatre pensionnats	2	0,7	0,7	100
Total		271	96,4	100	
Élément manquant	N'a pas fréquenté de pensionnat	10	3,6		
	Total	281	100		

¹⁷ Miller (1996:169–170) explique de quelle façon on s'est assuré de l'application de cette politique : [TRADUCTION] « Des agents de discipline ont été autorisés à pénétrer dans tout endroit où ils avaient tout lieu de croire qu'il y avait des enfants indiens âgés entre sept et quinze ans et à infliger des pénalités aux parents indiens qui refusaient de se plier au règlement consistant à libérer leurs enfants pour l'école. »

¹⁸ SPSS – Tableau 10; Miller 1996:318; Milloy 1999:194-198, 217–219, 236–238.

¹⁹ SPSS – Tableaux 11, 12 et 13 .

Tableau 2) Nombre d'écoles de jour fréquentées

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulatif
Valide	Une école de jour	16	5,7	84,2	84,2
	Deux écoles de jour	3	1,1	15,8	100
Total		19	6,8	100	
Élément manquant	N'a pas fréquenté d'école de jour	262	93,2		
	Total	281	100		

Quoique les élèves métis aient fait de nombreuses expériences semblables à celles des élèves de premières nations et inuits au pensionnat, il y a tout de même eu certaines expériences qui ont été spécifiques aux Métis. Ayant passé à travers les mailles des compétences fédérales, provinciales et ecclésiastiques, les Métis ont généralement fréquenté des couvents, des écoles missionnaires et des pensionnats comme externes. Bon nombre des pensionnats et des écoles de jour que les Métis ont fréquentés ne sont pas couverts par l'*Accord de règlement* et, par conséquent, ceux-ci ne sont pas admissibles au PEC. Pourtant, tout indique que la fréquentation de ces écoles a mis en péril et a eu des conséquences néfastes sur les langues et les cultures métisses/Michif (Chartrand, Logan, et Daniels, 2006:77–81). Le sentiment général d'avoir été exclus des processus de l'*Accord de règlement* est ressorti des réponses des participants qui ont évoqué le fait d'avoir été considérés comme « des personnes de l'extérieur » dans les écoles ou les pensionnats :

[TRADUCTION] Nous ne sommes pas reconnus et nous aimerions l'être. Nous avons souffert, sinon plus ou de façon très semblable aux gens ayant vécu dans les Missions. Dans ce temps-là, il n'y avait pas d'autobus, rien; il fallait qu'on marche dans la forêt trois à quatre milles pour nous rendre à l'école et, en arrivant, on ne nous faisait pas entrer tout de suite, le matin, si c'était trop tôt. On prenait notre dîner dehors... on s'asseyait à l'extérieur et notre lunch était congelé. Nous n'étions pas acceptés comme membres du groupe; ils nous appelaient des « externes », allez savoir ce que ça voulait dire.

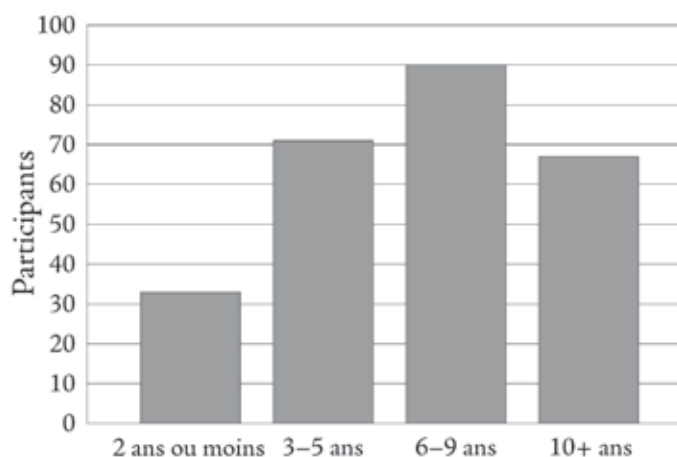
Les Inuits qui allaient dans des résidences, des écoles de jour ou des pensionnats ont été victimes de nombreux abus, de mauvais traitements semblables à ceux qu'ont subis les élèves des plus grands pensionnats dans le Sud. Malheureusement, certaines de ces écoles de jour et certaines de ces résidences ne sont pas reconnues ou admissibles pour le paiement (PEC) suivant l'*Accord de règlement* et, ainsi, l'accès et la disponibilité des services dans le Nord pour les Survivants inuits sont limités :

[TRADUCTION] Je me dis toujours que ce n'était pas assez pour beaucoup d'entre nous qui avons dû subir des souffrances et des abus de toutes sortes. C'est quelque chose qu'on ne peut pas expliquer. Une partie de cela fait encore beaucoup souffrir. Je suis vraiment partagé... [j'éprouve] un mélange de sentiments. C'est une bonne chose de pouvoir payer ses factures, mais toute une autre question le fait que je me sens d'une certaine façon coupable de le recevoir. Mais pourtant, à certains égards, ce n'était pas assez. Nous avons été traités comme des cobayes ou des souris de laboratoire scientifique. C'est comme cela que je vois cela. C'est cela que je ressens. Je suis très mêlé.

En décidant que des institutions ne sont pas admissibles, l'Accord de règlement, par ses dispositions, crée des inégalités en refusant de manière frappante la compensation et la reconnaissance à des personnes de premières nations, inuites et métisses qui ont été victimes des mêmes abus que les autres anciens élèves ayant fréquenté des institutions reconnues.

Le temps que les Survivants ont passé dans des établissements scolaires varie de moins d'un an à une durée aussi longue que 14 ans. Plus de la moitié des participants à l'étude ont passé une grande partie de leur enfance dans un pensionnat indien et/ou à l'école de jour : un tiers des Survivants y sont allés pendant 6-9 ans et un autre quart, pendant 10 ans ou plus (Figure 5).²⁰

Figure 5) Années passées au pensionnat



Dans le cas de nombreux bénéficiaires du PEC, aucun montant d'argent ne peut compenser la perte de leur culture et de leur langue qu'ils ont subie du fait d'avoir été éloignés de leur communauté ou la profonde et persistante solitude causée par les longues séparations de leur famille.²¹ Des Survivants ont déploré le fait que les apprentissages qu'ils auraient dû normalement faire pendant leur enfance avaient été ratés, notamment les compétences sociales, les valeurs familiales, les pratiques culturelles et la capacité linguistique. Selon un des participants, le plus difficile a été [TRADUCTION] « d'avoir été tenus à l'écart de tout le monde, sauf des enfants fréquentant la même école. On a perdu la langue crie des prairies, la seule langue avec laquelle on pouvait communiquer. » La privation de liens affectifs et la solitude ont été particulièrement rapportés comme l'un des pires aspects des institutions avec régime d'internat (Miller, 1996:338-339, 422). Une femme de première nation en Saskatchewan a rapporté qu'au moment où elle a entamé le processus de demande du PEC, elle a ressenti un profond sentiment de solitude, ce qui l'a prise complètement au dépourvu :

[TRADUCTION] Je ne pensais pas que cela allait m'affecter, mais je me rappelle qu'en me rendant à Service Canada... j'ai pris la formule de demande et, sur le chemin du retour,

²⁰ SPSS – Tableau 15 : 90 participants (32 % du groupe participant) y sont restés de 6 à 9 ans; 67 participants (24 % du groupe participant), pendant 10 ans ou plus.

²¹ Atlas – Tableau 9 : 21 participants (7,5 %) ont dit que la formule « 10-plus-3 » n'était pas suffisante pour compenser la perte de la culture et de la langue.

j'ai éprouvé ce sentiment de grande solitude, presque une sorte de deuil. Je ne pouvais pas vraiment comprendre pourquoi je me sentais comme cela parce que jusque là, j'étais bien... Tous ces vieux souvenirs de solitude sont revenus et j'ai eu le sentiment que j'avais vraiment manqué beaucoup de choses et perdu beaucoup de ma culture et du temps passé avec ma famille et mes parents et mes grands-mères. C'était vraiment un grand sentiment de solitude. Je n'étais pas en colère ou rien d'autre, seulement je me sentais très seule.

Beaucoup de participants ont renchéri en disant que, malgré l'aliénation culturelle et linguistique causée par le régime des pensionnats chez des générations de Premières nations, de Métis et d'Inuits, l'éducation et les perspectives d'avenir euro-canadiennes n'ont rien apporté pour suppléer à ces pertes comme promis.²²

Un grand nombre de Survivants se sont rappelés avoir passé une grande partie de leur journée à travailler sur la ferme du pensionnat; quant aux périodes en classe, elles ont principalement été consacrées à l'instruction religieuse. De plus, leur capacité à apprendre a été beaucoup atténuée par les abus qu'ils subissaient. Un Survivant métis ayant fréquenté l'école de jour pendant cinq ans a dit [TRADUCTION] « ne pas se souvenir d'avoir eu des crayons ou des cahiers ou n'importe quoi d'autre — nous ne faisons que prier »; il a ajouté que [TRADUCTION] « peu importe ce que nous faisons [on nous disait qu'] à notre mort, nous irions en enfer ». Un Survivant de premières nations qui est allé au pensionnat pendant onze ans a avancé l'idée que l'argent reçu du PEC devrait [TRADUCTION] « avoir été consacré à me rééduquer — en raison de l'abus dont j'étais victime à ce moment-là, je n'ai pas pu me concentrer sur mes études; [maintenant], je suis à la limite de l'analphabétisme ». À long terme, le manque d'éducation de base a dressé une barrière ou un blocage systémique, ce qui a compromis les perspectives d'avenir économiques de nombreux Survivants. Dans l'optique du sujet qui nous occupe, soit le contexte de l'*Accord de règlement*, un manque de capacité de lecture et d'écriture a rendu difficile pour des Survivants de bien comprendre et de pouvoir remplir la demande du PEC :

[TRADUCTION] Je n'ai même pas reçu une bonne éducation. Je ne suis pas allé en classe ou rien d'autre. On nous faisait tout le temps travailler à cet endroit-là. Je n'ai rien appris. J'étais à la ferme, c'est tout ce qu'on faisait... Il y avait de la roche partout dans ces champs-là, des grosses pierres, et ils se servaient de chevaux et [nous obligeaient] à les ramasser. C'est de cette façon qu'ils obtenaient un pré pour faire pousser du foin. Nous sortions le matin et la première chose à faire, c'était de nettoyer la grange, les cochons, les poulets; on faisait cela le matin et ensuite dans l'après-midi on allait dans le champ. Pas le temps pour étudier en classe. Je ne peux même pas lire, ni écrire; certains de ces mots sont difficiles pour moi [sur la demande du PEC], je ne peux même pas les comprendre.

Même si beaucoup de Survivants ont raconté de plein gré et spontanément les expériences pénibles qu'ils ont vécues au pensionnat, il y a eu quelques participants qui ont tenu à dire que leur expérience avait été positive, qu'ils avaient aimé leurs enseignants et qu'ils avaient reçu une éducation correcte pour l'époque. Étant donné que les questions du guide ne comprenaient pas l'exploration de l'expérience des participants

²² Atlas – Tableau 9 : 12 participants (4 % du groupe de l'étude) ont dit que le PEC était une compensation inéquitable par rapport au tort causé par les lacunes ou manques en matière d'éducation.

au pensionnat, il n'a pas été possible d'établir le taux d'expérience négative par rapport au taux d'expérience positive (l'importance de l'une par rapport à l'autre); il ressort toutefois que moins de participants se sont portés volontaires pour parler de leur expérience positive qu'il n'y a eu de participants relatant leur vécu négatif et même ceux ayant eu de bonnes expériences scolaires ont tout de même ajouté que le fait d'avoir été séparés de leur famille avait été très difficile sur le plan émotionnel, ce qui a causé des sentiments d'aliénation de leurs parents et de leurs frères et soeurs, de même que la perte de leurs facilités en langue maternelle et l'aliénation culturelle.

Profil des prestataires

Aux fins de l'analyse environnementale, dix-huit prestataires de services à l'emploi des projets financés par la FADG, à sept endroits où se trouvaient des informateurs clés, ont été interviewés. Comme le démontre le tableau 3 ci-dessous, ces hommes et ces femmes représentent toute une diversité de parcours professionnel dont des directeurs de centre de guérison, de conseillers, de travailleurs sociaux et de thérapeutes. Deux des personnes interviewées sont des intervenants du Programme de soutien en santé — Résolution des questions des pensionnats indiens de Santé Canada, une initiative gouvernementale établie dans le cadre de l'Accord de règlement et financée par Santé Canada.

Le type de collectivités autochtones représentées varie aussi, notamment des collectivités urbaines, rurales et isolées de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, du Manitoba, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut et de la Nouvelle-Écosse. Deux de ces communautés étaient des réserves de Premières nations.

Tous ces prestataires, sauf un, se sont auto-déclarés autochtones. Ce qui revêt une importance pour les besoins de l'étude, c'est que la majorité des prestataires a des relations personnelles avec l'expérience du pensionnat : dix d'entre eux étaient eux-mêmes des Survivants et cinq étaient touchés par les répercussions intergénérationnelles des séquelles des pensionnats.

Tableau 3) Données démographiques des prestataires de services (Projets financés par la FADG)

Services dispensés	Identité	Type de collectivité	Sexe	Lien avec les pensionnats
Directeur	Premières nations	Rurale	Femme	Survivant
Coordonnateur de projet	Premières nations	Rurale	Femme	Survivant
Administrateur de projet et conseiller	Premières nations	Isolée	Homme	Survivant
Coordonnateur du counselling	Premières nations	Urbaine	Femme	Intergénérationnel
Conseiller	Premières nations	Rurale	Femme	Survivant
Conseiller	Premières nations	Urbaine	Femme	Survivant
Conseiller en toxicomanie	Premières nations	Urbaine	Homme	Survivant
Intervenant du Programme de soutien en santé — RQPISC	Premières nations	Rurale	Femme	Aucun
Intervenant du Programme de soutien en santé — RQPISC	Premières nations	Rurale	Femme	Intergénérationnel
Spécialiste comportement-santé	Premières nations	Urbaine	Femme	Survivant
Intervenant en soutien communautaire	Premières nations	Rurale	Femme	Intergénérationnel
Intervenant en soutien communautaire	Premières nations	Rurale	Femme	Survivant
Thérapeute en santé mentale	Premières nations	Urbaine	Homme	Survivant
Commis adjoint	Premières nations	Rurale	Femme	Intergénérationnel
Bénévole	Premières nations	Rurale	Femme	Intergénérationnel
Directeur	Métis	Urbaine	Femme	Survivant
Spécialiste comportement-santé	Métis	Urbaine	Homme	Aucune réponse
Directeur administratif	Non Autochtone	Isolée	Homme	Aucun

Chapitre 4

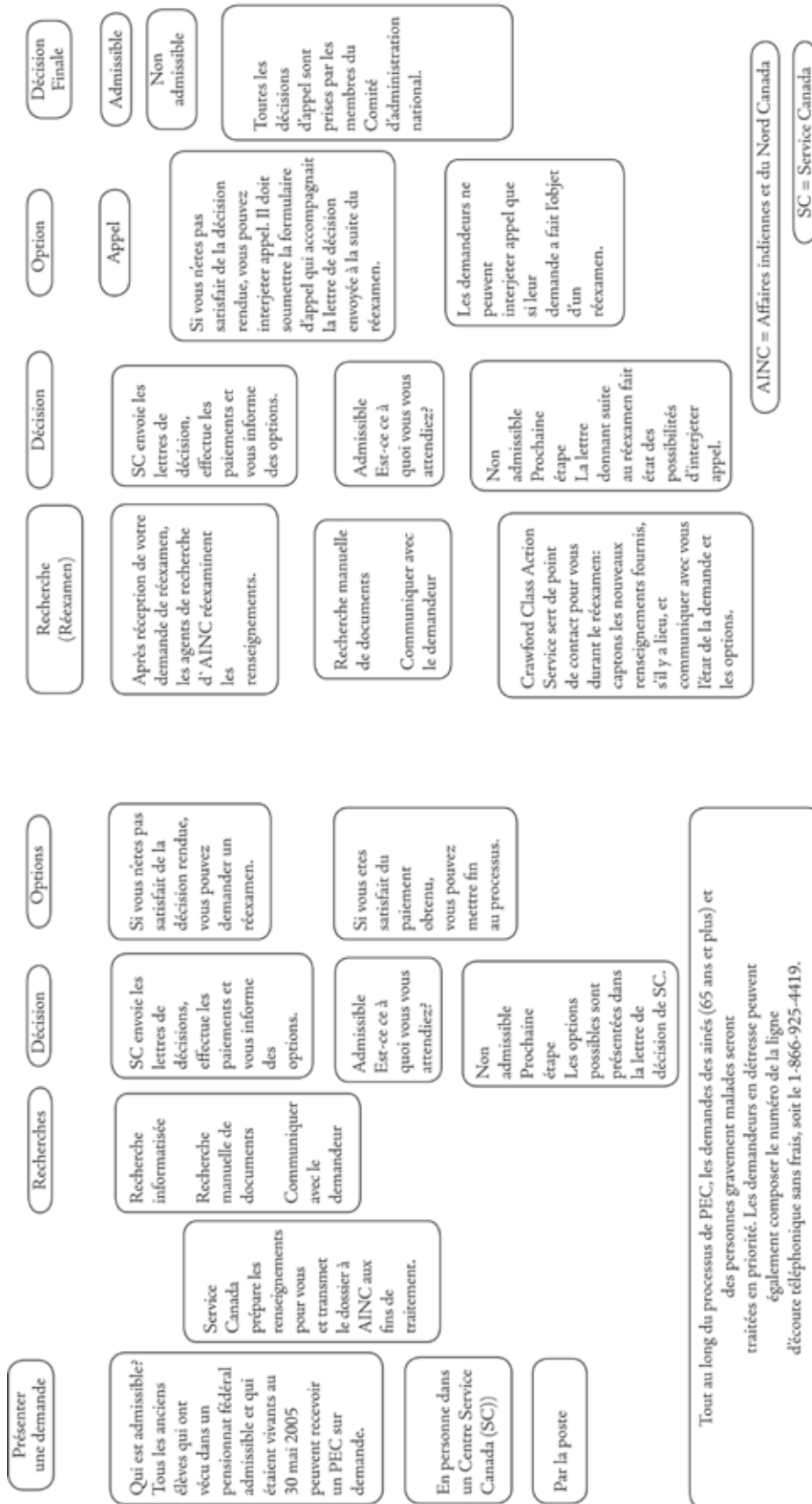
Le processus du paiement d'expérience commune (PEC)

Tous les informateurs clés ont été interrogés au sujet de leur parcours à partir du moment où ils ont fait la demande du PEC (se reporter à la Figure 6 ci-après) jusqu'à l'obtention du paiement, ce qui a pu comporter jusqu'à trois activités :²⁴

- 1) *Demande du PEC* : Service Canada a assuré l'administration des premières demandes, mettant à la disposition des Survivants un service téléphonique sans frais pour les aider à remplir leur formulaire. Les demandes complétées ont été par la suite envoyées au Secteur de la résolution – Affaires indiennes et du Nord Canada (également connu comme Résolution des questions des pensionnats indiens Canada (RQPIC)) où une vérification des dossiers a été faite. Les Survivants ont ensuite bénéficié d'une deuxième ligne téléphonique sans frais acheminée au Centre de réponse du PEC pour obtenir de l'information sur l'évolution de leur demande. Une fois la demande traitée par RQPIC, Service Canada a fait parvenir par la poste la lettre de décision et a commencé à effectuer les paiements à ceux dont la demande avait été acceptée.
- 2) *Demande de réexamen* : Les demandeurs du PEC non satisfaits de la décision concernant leur paiement pouvaient faire la demande de réexamen par RQPIC où d'autres recherches de documents et/ou de communications avec le demandeur ont été faites. Là encore, les demandeurs pouvaient appeler sans frais le Centre de réponse du PEC pour être renseignés sur l'évolution de leur demande de réexamen. Encore une fois, Service Canada a fait parvenir par la poste la lettre de décision et a commencé à effectuer les paiements.
- 3) *Lettre d'appel* : En troisième étape, les demandeurs d'un réexamen insatisfaits de la décision pouvaient présenter une lettre d'appel au Comité d'administration national. Une troisième ligne téléphonique sans frais a été offerte à ceux ayant appelé de la décision afin qu'ils puissent obtenir de l'information sur l'évolution de leur appel. Le jugement rendu sur la recevabilité de la demande est final. À toutes les étapes du processus du PEC, les demandes des aînés (65 ans et plus) et des personnes gravement malades sont traitées en priorité. Également, une quatrième ligne téléphonique sans frais est réservée comme « ligne d'écoute » pour les demandeurs en détresse (AINC, 2009d).

²⁴ Ce sommaire est tiré de « Aperçu du processus de paiement d'expérience commune ». Extrait le 22 septembre 2009 de : <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/rqpi/cep/ov/ov-eng.pdf>

Figure 6) Le processus du paiement d'expérience commune



Une fois l'Accord de règlement conclu, la plupart des Survivants ayant participé à l'étude ont fait leur demande du PEC compensatoire presque immédiatement : plus de soixante pour cent ont dit avoir reçu le paiement dans les six mois suivant l'Accord entré en vigueur en septembre 2007.²⁵ Cependant, quelques Survivants ont reçu leur paiement une année complète ou même plus après l'entrée en vigueur de l'Accord parce qu'ils avaient reporté la décision de faire une demande, trouvant tout à fait répugnante l'idée de recevoir une compensation monétaire pour les pertes subies dans le passé. D'autres ont manqué de confiance à l'égard du gouvernement, doutant du véritable mobile qui sous-tend l'Accord de règlement ou encore ils étaient en désaccord avec les conditions ou modalités de l'Accord :

[TRADUCTION] J'ai entendu parler de cela [le PEC] et cela m'a pris un bon bout de temps. Beaucoup de gens en ont fait la demande tout de suite, mais j'ai attendu longtemps parce que j'étais fâché, et je le suis encore, contre le gouvernement à cause de ce qu'ils nous ont fait, à nous les Autochtones. J'ai dit, « ils ne vont pas m'acheter [pour que j'oublie ou pardonne] tout ce qu'ils m'ont fait ». Vous savez, cela ne remplace jamais ce que nous avons perdu... Cela m'a pris du temps et j'y ai pensé longtemps. Je n'étais pas pour faire une demande au commencement. Non, je ne voulais pas le faire parce que je me demandais, « est-ce qu'on tente de remplacer ce que nous avons perdu? »

La Figure 7 ci-après montre quel était l'état d'avancement ou la situation concernant l'obtention du PEC par les bénéficiaires au moment des entrevues. Bien que presque tous les informateurs clés aient reçu leur versement du PEC au moment de l'entrevue, seulement vingt pour cent ont confirmé avoir reçu leur montant au complet, à l'opposé de plus de trente pour cent ayant dit n'avoir obtenu qu'un paiement partiel.²⁶ Beaucoup d'entre eux avaient fait la demande d'un réexamen.²⁷ Dix-huit Survivants âgés ont reçu un paiement anticipé de 8000 \$. Huit Survivants attendaient toujours leur PEC tandis que quatorze avaient été refusés, dont cinq avaient demandé un réexamen et attendaient une réponse.²⁸ Pour ce qui est du PEC, en fonction du souvenir plus ou moins récent qu'ils en avaient au moment de l'entrevue, la réception du montant variait d'un mois à plus de deux ans; soixante pour cent des bénéficiaires se rappelaient avoir reçu le PEC dans l'année précédant l'entrevue.²⁹

²⁵ SPSS – Tableau 16 : 173 participants (62 % du groupe de l'étude) ont reçu le PEC dans les six mois suivant l'Accord de règlement; 52 participants (18,5 % du groupe de l'étude) l'ont reçu 7-18 mois après. La date de réception que 25 participants (9 % du groupe de l'étude) ont donnée est antérieure à l'application de l'Accord de règlement ; il est donc incertain si cette donnée indique une erreur de mémoire ou si les participants faisaient référence à un autre paiement (p.ex., MARC).

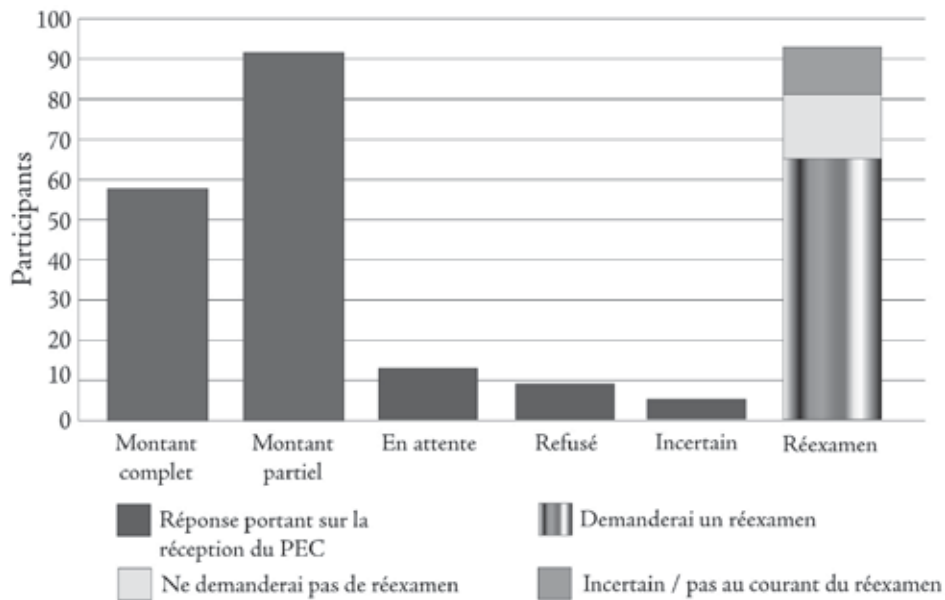
²⁶ SPSS – Tableaux 17 et 20. Ce ne sont pas tous les participants qui ont fait une mention explicite de la réception d'un paiement partiel ou d'un paiement au complet. Même s'il est possible qu'un autre 25-30 % des participants aient reçu leur PEC au complet, on ne peut pas le confirmer de façon absolue.

²⁷ SPSS – Tableau 21. 24 % des participants avaient fait ou avaient l'intention de faire une demande de réexamen de la décision.

²⁸ SPSS – Tableaux 17 et 18.

²⁹ SPSS – Tableau 19.

Figure 7) Situation confirmée relative au paiement du PEC



Demande du PEC

La plupart des Survivants participant à l'étude ont montré beaucoup d'ouverture et ont parlé en termes explicites de leur expérience concernant le processus du PEC, notamment de leurs efforts pour obtenir de l'information et pour connaître l'évolution ou l'état d'avancement de leur demande.³⁰ Pour certains, ils étaient toujours en cours de processus étant donné qu'ils avaient demandé un réexamen et attendaient une réponse ou ils ne savaient pas encore s'ils feraient une demande de réexamen.³¹ Tel que le démontre le tableau ci-après, le processus du PEC s'est assez bien passé pour environ le tiers des demandeurs du PEC, alors que plus du quart ont éprouvé des difficultés tant sur le plan logistique qu'affectif. Vingt pour cent des participants ont manifesté de l'anxiété due à la longue période d'attente du paiement.³²

Tableau 4) Expériences liées à la demande du PEC

Processus de demande du PEC	Répondants	% total des répondants (n=201)	% du groupe de l'étude (n=281)
Demande s'est faite facilement, droit au but (simple/précis)	94	47 %	34 %
Demande faite avec difficulté, frustration, coûteuse	72	36 %	26 %
Longue période d'attente pour la confirmation / paiement	56	28 %	20 %

³⁰ Atlas – Tableau 1 : 201 répondants ou 72 % - taux de réponse.

³¹ SPSS – Tableau 21.

³² Atlas – Tableau 1.

Un petit nombre parmi les personnes ayant fait une demande a fait une expérience contrastée : malgré que la demande en soi ait été simple à faire, ces personnes ont quand même trouvé l'ensemble du processus très accaparant parce qu'il fallait tenir compte de tellement d'aspects et, en plus, la période d'attente a été très longue :

[TRADUCTION] J'ai attendu un an et demie. Cela a demandé beaucoup de temps. Ils disaient de rappeler, posaient les mêmes questions à maintes reprises; il était difficile de se rappeler le nom de personnes qui sont décédées au pensionnat, qui se sont pendues, sont mortes, avec qui j'ai grandi en les protégeant. Reparler de tout cela a été très pénible.

La majorité des personnes ayant indiqué que la demande du PEC a été simple à faire ou un processus réalisé en ligne droite étaient des Survivants de moins de 60 ans et celles disant posséder une parfaite maîtrise de l'anglais ou du français et être instruits. En général, les Survivants qui ont trouvé le processus du PEC facile ont aussi expliqué qu'il y avait un bureau de Service Canada à proximité pour leur fournir de l'aide ou que Service Canada ou les projets financés par la FADG avaient tenu dans leur communauté une séance d'information sur la façon de remplir leur formulaire de demande. Il ressort donc que le fait d'avoir eu accès à de l'aide et du soutien pendant le processus de demande du PEC a vraiment joué en faveur des personnes ainsi avantagées. Effectivement, la plupart des demandeurs du PEC ayant dit qu'ils avaient obtenu du soutien de Service Canada ont trouvé que ces services [TRADUCTION] « avaient éclairci beaucoup de points concernant le formulaire de demande ». ³³ Quant aux aînés de 70 ans et plus, ils ont demandé à une personne plus jeune (habituellement un membre de leur famille) de remplir la demande pour eux. En dépit de cette aide qui a facilité la partie du remplissage de formulaire, ils ont tout de même trouvé difficile de se rappeler de détails concernant leurs années vécues au pensionnat.

Dans le cas d'environ un quart des participants, les dossiers avaient été perdus ou détruits, ce qui a rendu le processus de demande difficile et coûteux parce qu'ils ont dû faire des recherches et ramasser des informations; beaucoup d'efforts ont été consacrés à les repérer. Des dossiers manquants se sont avérés très problématiques pour des Survivants à qui on a refusé le paiement d'une ou de plusieurs années parce qu'ils n'ont pas pu prouver leur présence au pensionnat. Une Survivante a comparé sa situation à « fouiller pour trouver une aiguille dans une meule de foin » jusqu'à ce qu'elle découvre que le bureau de revendication territoriale de sa localité pouvait l'aider. Pour les anciens élèves dont le pensionnat qu'ils avaient fréquenté n'existe plus, retrouver des dossiers ou des registres s'est avéré un véritable tour de force; également difficile pour ceux n'ayant aucun dossier personnel, ni photos, de leurs années de pensionnat. Ainsi qu'un Survivant du Nunavut l'a expliqué :

[TRADUCTION] C'était un jeu de patience, et vous savez, des fois, ils ne nous croient pas. Ils ne croient pas qu'on est allé au pensionnat. Comme nous, avant le début des années 1970, nous n'avions jamais conservé tous nos dossiers et nos parents les jetaient. Et c'est ce qu'ils veulent et c'était dur [de trouver cela]. Et ensuite, l'école a complètement brûlé et tous les dossiers étaient là; donc pour nous qui vivons ici, c'est comme qui dirait difficile. Je sais qu'il y a encore des gens qui attendent et essaient toujours.

³³ Atlas – Tableau 4 : 71 participants (25 % du groupe de l'étude) ont fait des commentaires sur le soutien de Service Canada/RQPIC. Ces services gouvernementaux ont été considérés utiles par un ratio de 3:1 : 53 ont dit que le soutien de Service Canada/RQPIC a été utile, alors que 18 ne l'ont pas trouvé utile.

Des lettres et des appels téléphoniques provenant de RQPIC et adressés aux demandeurs du PEC pour les informer que les registres de présence de leur pensionnat étaient perdus ou incomplets, que leur nom ne figurait sur aucun registre du pensionnat (le prénom et nom de beaucoup de Survivants ont été changés pendant leur séjour au pensionnat) ou que l'information inscrite sur leur demande ne pouvait être vérifiée ont fait que des Survivants ont eu le sentiment d'être traités de menteurs. Pareillement, le fait de recevoir seulement un paiement partiel a été considéré comme une dépréciation ou une humiliation, alors qu'un refus catégorique a été vraiment décourageant. Les Survivants âgés se sont sentis particulièrement offensés « qu'on ne les est pas crus » et les plus jeunes ont été critiques à l'égard du processus qui a laissé aux Survivants la charge de fournir la preuve de leur fréquentation d'un pensionnat faisant partie d'un système géré par le gouvernement qui ne s'est pas assuré de protéger, de sécuriser ses propres dossiers et registres de présences. Un Survivant provenant d'une collectivité rurale de l'Alberta a comparé le montant des déplacements, tous frais compris, que Service Canada a payés pour ses représentants venus faciliter des séances d'information sur la façon de remplir le formulaire au manque complet d'aide financière pour les frais de déplacement qu'il a lui-même encourus pour réunir la documentation nécessaire à la préparation de sa formule de demande du PEC. Ainsi qu'un Survivant l'a fait ressortir, le processus du PEC n'a pas été sans bavure :

[TRADUCTION] Tout le processus [du PEC] a été bien imparfait. Cela a été un processus vraiment terrible, très mal organisé; et il n'y avait ni rime ni raison pour que cela se passe ainsi... [Une] dame vient juste de recevoir son paiement il y a deux ou trois semaines — elle était tellement frustrée parce que tous ses frères et soeurs l'avaient reçu sauf elle... Les gens qui étaient dans cette situation étaient si frustrés; ils se sentaient comme s'ils étaient rejetés encore une fois. Je pense que juste le fait d'avoir eu à le prouver, que la victime ait à prouver le fait d'y être allé, fait en sorte que tout le processus l'a été [entaché d'erreurs].

Des prestataires de services ont aussi parlé du problème qu'ont posé les dossiers manquants. Rechercher les dossiers ou registres des pensionnats a été une tâche très difficile; le personnel des projets a aidé les Survivants à combler les trous de mémoire et à trouver les documents « officiels ». Ces demandes d'accompagnement semblent indiquer que l'assistance pour remplir la demande du PEC a pu constituer un obstacle à la prestation de services de guérison vu que le personnel de projet a tourné son énergie vers le soutien logistique au processus du PEC. Beaucoup de ces projets ont encouragé les Survivants à mettre de l'information par écrit et à tracer les grandes lignes de leur expérience afin de rafraîchir leur mémoire du temps passé au pensionnat ou à produire un livre de souvenirs pour remplacer des dossiers officiels manquants. Les projets ont aussi pris le temps d'effectuer des recherches dans les archives des Églises, ainsi qu'aux archives nationales et provinciales. Les difficultés associées à la recherche de dossiers ont été aggravées par d'autres comme le besoin de soins hospitaliers pour des personnes concernées et la barrière linguistique comme en a fait l'expérience le personnel des projets qui s'efforçait d'accélérer le processus de demande d'un Survivant en situation de grande précarité :

[TRADUCTION] Certains clients sont à l'hôpital et, s'ils veulent le PEC, nous devons aller là et leur poser des questions, ce qui est difficile pour nous parce que nous devons essayer de repérer leur dossier. Si on s'adresse par téléphone aux gens du PEC, ils ne veulent pas nous parler à moins que la personne concernée donne son accord. À l'hôpital, on ne peut pas avoir de téléphone dans la chambre en raison des installations; ce sont des personnes

âgées qui ont parfois beaucoup de difficulté à parler anglais et à comprendre cette langue. Nous, nous comprenons la langue autochtone et nous pouvons aussi avoir un interprète pour bien poser les questions; quand on a téléphoné aux gens du PEC pour essayer de trouver le dossier de nos aînés, nous avons eu du mal à les amener à nous parler... Pour un de nos aînés, nous n'avons rien pu trouver — seulement son renvoi. Je l'ai envoyé au (secteur) RQPIC et j'ai aussi envoyé 15 pages résumant tout ce que j'avais trouvé, même le dossier de sa sœur. Et il a reçu le PEC deux semaines avant de mourir, au moment où il était prêt à abandonner. RQPIC m'avait dit que je devais obtenir une attestation du médecin pour toute personne très malade, de sorte qu'ils pourraient accélérer le versement du PEC. Il a eu son argent dans les dix jours qui ont suivi... quelques jours plus tard il décédait.

Vingt pour cent des Survivants participant à l'étude ont dit avoir éprouvé de l'anxiété pendant la longue attente résultant du traitement des demandes et de la réception des paiements.³⁴ Au cours de ce délai d'attente, le fait de ne pas avoir reçu de réponses à des appels téléphoniques visant à obtenir de l'information pour faire suite à la demande et en connaître l'évolution ou d'avoir été mis en attente pendant de longues périodes a été une source additionnelle de frustration. Beaucoup d'entre eux ont affirmé qu'à chaque fois qu'ils faisaient un appel au numéro sans frais du Centre de réponse du PEC, la date prévue du paiement changeait. D'autres ne comprenaient pas pourquoi des Survivants ayant fait une demande à la même date avaient reçu leur paiement des semaines, voire des mois, d'intervalle. En général, ces répondants se sont accordés pour dire que le processus du paiement (PEC) avait semblé incohérent, les abandonnant à la merci d'un organisme extérieur tenant les commandes une fois de plus d'un autre aspect de leur vie. Pour bien des Survivants, ce sentiment d'impuissance est bien connu; pour certains, le processus du PEC n'a fait qu'ajouter une couche de plus à leur bagage émotionnel et psychologique ayant pris racine dans l'assujettissement coloniale (Wesley-Esquimaux et Smolewski, 2004:3–5). Voici ce qu'un Survivant du Yukon a expliqué :

[TRADUCTION] Oui, c'est une longue période d'attente. Nous sommes sur des charbons ardents. Ils nous offrent de l'argent et ils nous fâchent, nous font sentir pire qu'avant. C'est une question d'avoir encore le contrôle. Ils nous contrôlent depuis le moment où nous allons à l'école jusqu'au jour où ils nous abandonnent. Jusqu'à aujourd'hui, je crois que nos parents devraient être compensés pour les compétences parentales qui leur ont été enlevées. Beaucoup d'entre eux sont décédés sans avoir eu la possibilité de créer des liens affectifs. Cela ne sera jamais pareil, les seules personnes avec qui on a formé des liens sont d'autres élèves. Tout ce qui était notre capacité à communiquer, notre culture, tout cela est perdu. Pour beaucoup d'entre nous, on ne peut pas retrouver cela. Le gouvernement essaie de restituer cela. C'est dévastateur pour les personnes ayant perdu leur langue et leur culture.

En résumé, les principaux facteurs ayant influé sur la perception positive des Survivants touchant le processus de demande du PEC ont été la maîtrise du français ou de l'anglais des demandeurs et l'accessibilité à de l'aide au niveau communautaire pour remplir le formulaire de demande. Quant aux facteurs ayant contribué à rendre l'expérience de la demande du PEC négative et à avoir des opinions défavorables à ce

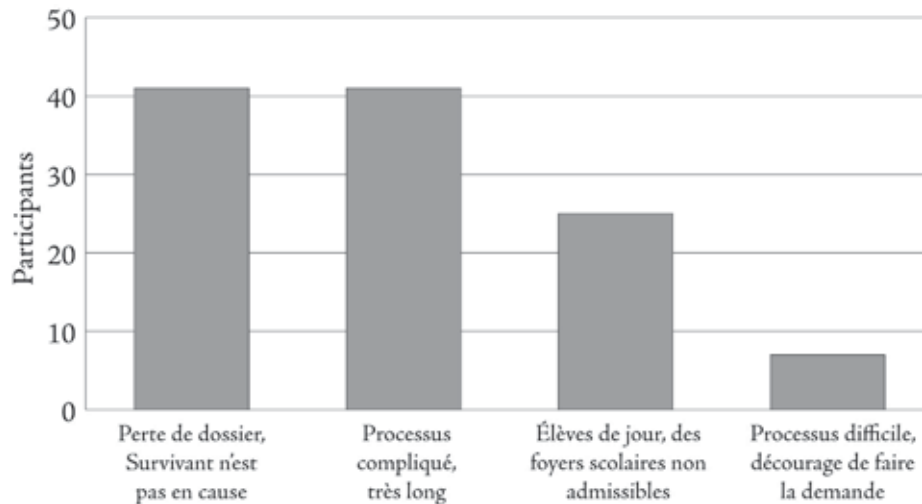
³⁴ Atlas – Tableau 1 : 56 participants (28 % des répondants; 20 % du groupe de l'étude).

sujet, on a fait mention du manque de soutien au niveau local pour remplir le formulaire et pour faire des recherches de dossiers, la charge laissée aux demandeurs de faire la preuve de la fréquentation de pensionnats dont les registres ont été perdus, des réponses peu satisfaisantes de la part des personnes répondant aux lignes téléphoniques sans frais, de même que les périodes de longue attente pour avoir la confirmation ou la réception d'un paiement (PEC) une fois la demande soumise. Dans l'ensemble, ces facteurs négatifs ont exacerbé l'état d'anxiété chez les Survivants, dont bon nombre d'entre eux étaient déjà bouleversés par des souvenirs et des émotions traumatisants ravivés par le processus de demande. Par ailleurs, l'anxiété chez des Survivants due au fait que leur première demande ait été complètement ou partiellement refusée a été aggravée par un processus de réexamen éprouvant.

Demande de réexamen

Même si on n'a pas demandé systématiquement aux participants s'ils avaient reçu le plein montant déclaré dans leur demande du PEC,³⁵ quatre-vingt-onze Survivants ont affirmé explicitement qu'au moment de l'entrevue, ils n'avaient reçu qu'un montant partiel et neuf demandeurs ont dit ne pas avoir reçu de compensation (demande refusée). Sept autres participants ont reçu dans un premier temps une compensation partielle, mais leur demande de réexamen a été couronnée de succès et, au moment de l'entrevue, ils avaient reçu le montant complet de leur réclamation. La Figure 8 fait le résumé des raisons données par les participants pour expliquer leur mécontentement face au processus de réexamen.³⁶

Figure 8) Attitudes à l'égard de la demande de réexamen du PEC



³⁵ Tel que mentionné précédemment, le processus de réexamen était encore en développement au moment où l'étude a commencé; c'est pourquoi les questions posées aux informateurs clés ont été orientées selon la connaissance que nous avons des demandes de réexamen. Nous avons considéré que des questions sur le montant de la compensation reçue par les Survivants étaient non pertinentes ou inappropriées sur le plan éthique. De même, la question à savoir si le demandeur avait reçu le plein montant réclamé n'a été généralement posée que dans le cas où le participant a abordé le sujet. Soixante-trois pour cent du groupe de l'étude a donné de plein gré l'information concernant le paiement du PEC reçu (SPSS – Tableaux 20 et 21).

³⁶ Atlas – Tableau 2.

Bien plus du tiers du groupe participant à l'étude ont eu le sentiment de ne pas avoir été crus lors de leur première demande; ils se sont trouvés contraints à faire face à cette décision de raconter de nouveau leur histoire et d'essayer de fournir la preuve des années passées au pensionnat en s'engageant dans le processus de réexamen de la demande, tout cela dans l'espoir que le gouvernement validerait leur expérience. À titre d'exemple, un Survivant a été confronté à bien des difficultés en tentant de nier la prétention de RQPIC qu'il avait fréquenté une école de jour alors qu'il leur avait indiqué qu'au moment de ses études, il n'y avait pas d'école de jour dans sa communauté. La perte complète du registre attestant sa fréquentation du pensionnat l'a mis en colère [TRADUCTION] « parce que toutes ces promesses en l'air qu'ils ont faites ne se sont jamais concrétisées. Pour toutes ces années qu'ils m'ont fait cela, et voilà que maintenant, je dois essayer de trouver des preuves de leur incapacité à conserver et à protéger les registres indiquant que j'ai passé toutes ces années au pensionnat. » Effectivement, quinze Survivants ont décidé de ne pas faire de demande de réexamen principalement parce qu'ils avaient perdu tout espoir de voir aboutir en leur faveur un nouvel examen alors qu'ils avaient passé à travers un long et frustrant processus du PEC. Cependant, la plupart des Survivants ayant reçu un paiement partiel ont fini par décider de ne pas se laisser faire et de présenter une demande de réexamen.³⁷ Ainsi qu'une Survivante de la Nouvelle-Écosse l'a expliqué, on lui « devait » cet argent :

[TRADUCTION] Quel argent? J'en ai déjà reçu, mais ils m'en doivent encore. J'attends... [Le processus de réexamen est] frustrant. Je ne vais pas laisser tomber. J'avais renoncé à beaucoup de choses avant de le faire. C'est pourquoi je veux voir les autres Survivants se lancer pour l'avoir. Ne les laissez pas vous repousser, défendez-vous, ne ratez pas cette occasion. Ne restez pas là à ne rien faire, à attendre et guérir, à vous plaindre; assez d'apitoiements, nous n'avons pas besoin de cela. Il faut se battre pour l'avoir. C'est ce dont on a besoin. Ils parlent des souffrances... Je sais, moi aussi je souffre, je sais, j'ai besoin de guérison. Cela peut prendre beaucoup de temps. Cela dépend de nous.

Les Survivants se sont montrés principalement critiques relativement au processus du réexamen de leur demande du PEC pour deux raisons interdépendantes : premièrement, du fait de la perte de registres ou dossiers de pensionnats, ce qui n'est absolument pas leur erreur; et ensuite, du fait que rechercher la preuve de leur fréquentation du pensionnat est très compliqué et prend beaucoup de temps (se reporter à la Figure 8 ci-dessus). Bon nombre de Survivants ayant fait ressortir qu'ils n'étaient pas en faute pour l'absence de dossiers ont aussi renchéri en disant que, pour les besoins du processus du PEC, il était tout à fait inconcevable, injuste d'avoir à se battre pour obtenir une compensation et que cela constituait une autre forme de « victimisation » des Survivants. Ainsi, il a été très éprouvant d'un point de vue affectif et aussi logistique pour les Survivants de se faire dire que les registres et dossiers des pensionnats avaient été perdus et qu'ils devaient retrouver par d'autres moyens des preuves de leur fréquentation du pensionnat, particulièrement pour les personnes ne pouvant pas obtenir de soutien des projets financés par la FADG, par des centres d'amitié ou d'accueil, par les bureaux de bande ou de hameau ou d'autres ressources. Un Survivant métis dont la demande a été refusée et qui était engagé dans le processus de réexamen depuis un an a fait remarquer que ce processus a été d'autant plus frustrant pour les résidents hors réserves : [TRADUCTION] « Si on habite dans une réserve, il y a des gens pour s'occuper de nous ».

³⁷ 79 % des personnes ayant reçu un paiement partiel ont fait une nouvelle demande ou planifiait de demander un réexamen (SPSS – Tableau 22).

Dans le cas de Survivants dans des communautés où il y avait des projets financés par la FADG, le personnel a généralement prêté assistance aux gens ayant demandé un nouvel examen de leur demande. À titre d'exemple, une femme de premières nations de la Saskatchewan et une autre de la Colombie-Britannique ont parlé du soutien qu'elles avaient reçu au moment de leur recherche d'anciens élèves pour qu'ils signent une requête attestant de leur présence au pensionnat. Quant à une autre femme, ce processus de réexamen s'est avéré une bien triste expérience : [TRADUCTION] « Les religieuses avaient pris une photo de tout notre groupe d'élèves et je me suis identifiée sur cette photo... En repérant chacune des élèves, j'ai constaté que la moitié d'entre elles étaient décédées. Cela m'a fendu le coeur. »

Plus que le PEC, les Survivants engagés dans le processus de demande de réexamen ont eu le sentiment général d'être traités de menteurs ou d'être bousculés. La perte de dossiers a jeté de la confusion chez les Survivants qui ne pouvaient pas comprendre pourquoi le gouvernement était dans l'incapacité de trouver l'information correcte. À titre d'exemple, un Survivant ayant fréquenté un pensionnat au moins pendant quatre ans a trouvé tout à fait inconcevable qu'on ait pu retrouver les registres pour trois ans seulement; il a ajouté, [TRADUCTION] « ils me doivent encore de l'argent ». Pour la même raison, un autre participant a été mis en colère par tout le processus du réexamen de sa demande :

[TRADUCTION] Juste le moment où on reçoit la lettre, c'est très fâchant. On nous dit que nous ne sommes pas allés [au pensionnat]. C'est comme si on nous disait que nous sommes reniés. On a le sentiment d'être traité de menteur quand on se fait dire qu'ils ne peuvent trouver de dossier sur nous. Et ensuite, ils disent, refusé... Je sais que j'y suis allé mais je ne sais pas où est l'information et je ne sais pas comment la trouver. Voici, ma mère avait gardé tous les documents, mais lors d'un de nos déménagements, toutes nos affaires ont été volées et, dans cela, il y avait une valise spéciale où elle avait tout gardé et cela a été volé; nous n'avons jamais revu cela — des photos, des bulletins. C'est pourquoi je ne sais pas où chercher... et ils [RQPIC] m'ont dit d'écrire tout ce que je savais, des choses dont je pouvais me souvenir du pensionnat, des employés, n'importe quel incident dont je peux me rappeler. J'ai fait cela et on a de nouveau refusé de reconnaître mes premières années.

Un Survivant âgé s'est vu refuser une compensation pour plusieurs de ces années scolaires parce qu'il a commencé dans une école de mission à l'âge de trois ou quatre ans, alors que les enfants n'étaient pas admis normalement si jeunes. Par conséquent, sa présence n'a été inscrite officiellement au registre qu'à l'âge de six ou sept ans. Ces exemples d'expériences montrent bien le peu de stabilité de la vie dans les pensionnats et le fait que les politiques fédérales n'étaient pas nécessairement suivies à la lettre, ce qui actuellement nuit à l'accessibilité des Survivants à la compensation (Chartrand, Logan et Daniels, 2006).

Les Survivants n'ayant obtenu qu'un paiement partiel ou ayant été complètement refusés se sont sentis privés de ce qui leur revenait légitimement et ils ont été rebutés par tout le processus de compensation. Un des Survivants a fini par conclure que le gouvernement n'était pas sincère dans son engagement à verser une compensation aux Survivants :

[TRADUCTION] J'ai entendu qu'ils devaient à beaucoup de monde. Qu'est-ce qu'ils font, en mettent-ils dans leurs poches? Les gens méritent de recevoir cet argent pour tout ce qu'ils ont enduré. Pourquoi ne divulgent-ils pas tous les torts qu'ils ont subis; ils mériteraient

de recevoir cet argent. Peut-être ils [le gouvernement] empochent cela. Ils devraient avoir plus de considération à ce sujet. Ils blessent les gens. Je suis désolé, je ne crois pas qu'ils sont vraiment sincères. C'était des balivernes. L'argent est roi.

Bien des participants qui ont vécu une expérience négative dans un premier temps en faisant la demande du PEC se sont découragés devant la perspective de demander un réexamen de leur demande initiale et ils n'ont pas eu envie de surmonter des difficultés sans doute plus grandes que les premières ou ils n'ont pas voulu perpétuer des rappels douloureux de leur passé : [TRADUCTION] « Je n'ai jamais pensé de le faire [un réexamen] parce que cela pourrait prendre un temps fou... Je ne veux plus penser à rien. » C'était le cas d'une Survivante dont les souvenirs sont remontés tout récemment de l'année au pensionnat au cours de laquelle son père est décédé; elle ne s'était pas encore décidée à faire une demande de réexamen pour cette année-là parce qu'elle se sentait [TRADUCTION] « fatiguée d'être battue ou vivement critiquée ».

La demande de réexamen est perçue comme un très long processus qui implique une attente plus longue encore que la demande initiale du PEC. C'est un processus compliqué parce qu'on exige une information très détaillée; en plus, cela prend beaucoup de temps vu qu'il faut communiquer avec d'anciens compagnons de classe ou d'anciens employés du pensionnat comme témoins, repérer des conducteurs d'autobus, des pilotes, etc., tous ceux pouvant aider à prouver que la personne est allée au pensionnat pendant certaines périodes. Exprimé à sa manière, voici ce qu'un Survivant a offert comme observation : [TRADUCTION] « Nous ne savions pas quand nous étions enfant qu'il faudrait un jour se rappeler de tout cela ». Une Survivante Inuk du Nunavut a dit que RQPIC lui a demandé dans un premier temps de donner le nom de ses anciens compagnons de classe et, plus tard, le nom de leurs parents : [TRADUCTION] « Même [à la pensée] d'écrire la lettre pour une deuxième fois, je commence à me sentir angoissée ». Finalement, la demande de réexamen pour cette personne a permis d'obtenir un résultat favorable et, au moment de l'entrevue, elle avait reçu le plein montant de sa réclamation.

En dépit des difficultés, beaucoup de Survivants ont gardé leur détermination intacte dans la poursuite du processus de réexamen parce qu'ils pensaient avoir droit à cet argent. [TRADUCTION] « J'ai bien des preuves. Cela représente 15 000 \$. Je ne travaille pas, j'ai des petits-enfants dont je prends soin. » Quinze pour cent du groupe de participants à l'étude ont consulté des avocats pour avoir de l'aide soit en faisant leur demande du PEC ou celle du réexamen de la demande ou dans le cadre d'une poursuite en justice et du Mode alternatif de règlement des conflits (MARC). En général, le recours à de l'assistance juridique s'est avéré coûteux et a exigé beaucoup de temps. Les demandeurs du PEC ayant fait appel à l'aide juridique ont dit que cette démarche n'avait pas été utile parce que trop dispendieuse; en plus, il n'y a pas eu de post-intervention qui a suivi la consultation avec l'avocat et ceux-ci ont reçu une information contradictoire de celle publiée par Service Canada, RQPIC ou des projets financés par la FADG. Les demandeurs ne savaient pas comment ou à quel endroit ils pouvaient recourir aux services d'un avocat.³⁸ Effectivement, le refus de faire une demande de réexamen est attribuable en partie à la perception que le processus pouvait conduire à une poursuite en justice, ce que les Survivants hésitent à faire.

³⁸ Atlas – Tableau 4 : 43 participants (15 % du groupe de l'étude) ont fait des commentaires sur les services juridiques; parmi eux, 25 ont dit qu'ils n'avaient pas été utiles; 18 ont dit que l'assistance juridique a été utile, particulièrement en ce qui a trait à la façon de remplir le formulaire de demande du PEC .

Finalement, neuf pour cent des demandeurs du PEC participant à l'étude ont émis des commentaires négatifs sur le fait que bon nombre d'anciens élèves n'avaient pas reçu de compensation parce qu'ils avaient fréquenté des établissements scolaires, écoles, résidences et foyers de groupe non inscrits sur la liste des institutions reconnues.³⁹ L'omission de certaines de ces écoles sur la liste a provoqué des réponses acerbes aux questions portant sur la demande du PEC et du réexamen de la demande initiale. Les personnes à qui on a refusé une compensation pour avoir fréquenté un établissement scolaire non reconnu ont accusé le gouvernement de vouloir freiner ou endiguer le processus. En pareil cas, il est devenu évident que tous n'ont pas cru que le processus de compensation avait été établi en fonction de l'expérience commune de la fréquentation d'un pensionnat. Là encore, les Survivants ayant été identifiés par le système comme des externes, notamment beaucoup d'enfants métis, se sont montrés très critiques à l'égard du processus de compensation qui n'a pas considéré leur expérience selon la perspective commune des personnes ayant fréquenté un pensionnat et, par conséquent, leur histoire ne sera pas entendue. Un Survivant métis qui prétend avoir passé la nuit à la mission les jours de classe et peut nommer les prêtres et les religieuses à l'école de mission à ce moment-là a été consterné d'apprendre que sa demande du PEC avait été refusée, pas tellement en raison de l'argent, mais plutôt parce qu'il voulait être entendu : [TRADUCTION] « Je voulais juste la vérité... Pourquoi est-ce qu'ils font cela? Pourquoi est-ce qu'il n'y a personne pour m'entendre? » Un autre Survivant a finalement laissé tomber sa demande de réexamen parce qu'il est allé à l'école de jour et que cette école n'est pas reconnue : [TRADUCTION] « Je n'ai pas obtenu de faire reconnaître mes deux dernières années parce que j'étais à l'école de jour (externat). Je n'étais pas d'accord avec cela. J'ai même envoyé une lettre et une photo de moi pour indiquer que j'étais là. »

Même si les Survivants pouvaient faire une demande concernant la reconnaissance de leur école, pour que celle-ci soit considérée admissible comme les établissements ou pensionnats sur la liste des institutions reconnues, la période d'attente d'une réponse s'est avérée tellement éprouvante, voire même sans espoir. En fait, depuis la mise en vigueur de l'*Accord de règlement* en septembre 2007, seulement trois institutions ont été ajoutées à la liste originale.⁴⁰ De nouveaux recours collectifs intentés par des personnes exclues pour la demande de compensation en vertu de l'*Accord de règlement* pourraient augmenter les types de pensionnats ou d'écoles admissibles, mais, à ce moment-ci, nous ne connaissons pas l'aboutissement de ces cas.

La décision touchant l'admissibilité de certains pensionnats ou écoles n'a pas été bien comprise dans des collectivités. Les participants se sont étonnés que des demandes présentées par des Métis aient été refusées du fait qu'ils avaient été externes, bien que le pensionnat soit reconnu, ou pourquoi les foyers scolaires où de nombreux enfants inuits ont pensionné n'étaient pas sur la liste. Ces foyers scolaires ont notamment été qualifiés de « pire expérience vécue par des enfants », non seulement parce qu'ils étaient séparés de leur famille, mais en raison des stratégies appliquées pour les assimiler au système d'écoles publiques (Milloy, 1999:224–225). Les enfants autochtones étaient « pris entre le passé et l'avenir » et « plongés tous les jours dans l'atmosphère démoralisante de l'école non autochtone » où ils étaient incapables de rivaliser sur le plan scolaire avec les autres enfants et où ils vivaient dans la crainte du « monde des Blancs » dans lequel ils avaient été jetés (*ibid*). Une Survivante Inuk ayant l'intention de faire une demande de réexamen pour les deux ans qu'elle a passés dans un logement chez un particulier a dit que ce séjour [TRADUCTION]

³⁹ Atlas – Tableau 2 : 25 participants (27 % des répondants; 9 % du groupe participant à l'étude).

⁴⁰ Anahim Lake Dormitory, Cote Improved Federal Day School et St. Paul's Hostel ont été ajoutés en date du 4 juin 2009 à la liste officielle des pensionnats depuis que celle-ci a été publiée (MAINC, 2009a).

« avait été tellement dur, rester dans la maison de quelqu'un d'autre... Nous étions déménagés sans que nos parents soient informés de l'endroit où nous allions. » En alléguant qu'ils avaient enduré le même traitement que ceux dans les pensionnats, les Survivants ayant fréquenté des foyers scolaires et l'école de jour (ou externats) ont eu le sentiment qu'on considérait leur expérience comme non importante et, par conséquent, qu'ils n'avaient aucune chance de recevoir de compensation conformément à l'Accord de règlement sous forme de PEC. Les participants métis par exemple étaient au fait du PEC et de la demande de réexamen, mais peu d'entre eux ont reçu un paiement et ont pu commenter sur l'incidence de la compensation sur leur vie ou sur leur démarche de guérison. Un répondant métis a exprimé sa frustration d'avoir ainsi été exclu du processus :

[TRADUCTION] La seule différence est que nous retournions le soir coucher à la maison... c'est ce que j'ai dit en m'adressant à la ligne d'écoute téléphonique, j'étais tellement fâché... Elle m'a répondu qu'elle pensait qu'on réexaminerait le cas des élèves externes parce que je n'étais sûrement pas le seul ayant téléphoné. Et ensuite j'ai aussi appelé à certains de ces numéros 800 et j'ai dit, « Comment cela les élèves externes ont été écartés? Pourquoi? » Parce que beaucoup sont Métis et beaucoup de Métis sont exclus, à plus forte raison un élève externe.

Un petit nombre de participants a conclu que la bureaucratie chargée de la mise en application de l'Accord de règlement n'a tout simplement pas compris les incidences du PEC, du réexamen et des autres processus sur les Survivants et leurs communautés.⁴¹

Le processus PEC comme un déclic

[TRADUCTION] Je sens que je n'ai jamais eu la chance d'oublier parce qu'on entend tellement de rumeurs et je ne sais pas, après quelque temps, ce qu'on doit penser. Et il y a des choses qui se sont passées que j'aimerais inclure dans une demande et je ne sais pas où aller ou quoi faire. Le processus est dur à comprendre et, c'est sûr que je crois être suffisamment instruite et je devrais être capable de comprendre. Mais c'est juste trop... c'est comme tourner en rond. C'est juste comme, ils nous disent qu'ils veulent nous compenser et veulent nous aider, mais ils rendent cela tellement frustrant que la personne se sent prête à renoncer, vous savez? Et je sais que beaucoup de gens ressentent la même chose. Certaines des personnes avec qui je suis allée à l'école et j'ai grandi, elles ressentent la même chose parce que cela fait remonter des émotions du passé qu'on avait l'impression d'avoir résolues et mises de côté, mais elles sont encore là. Et on commence à parler de choses et cela fait revenir toutes ces choses-là.

Plus d'un tiers du groupe participant à l'étude a dit que les processus du PEC et de la demande de réexamen avaient déclenché des réactions négatives (Tableau 5).⁴² Des Survivants ont en effet parlé principalement d'émotions douloureuses ou de retours en arrière (*flash-backs*) traumatisants dont le déclic s'est produit

⁴¹ Atlas – Tableau 4 : 3 participants.

⁴² SPSS – Tableau 23; Atlas – Tableau 3.

en remplissant leur demande du PEC et de réexamen. Pour certains, ces déclencheurs les ont conduits à demander du counselling et ils ont été considérés par la suite comme des étapes décisives dans leur cheminement de guérison, alors que pour d'autres, la douleur a été insupportable et a eu pour effet de les faire retomber dans des comportements de dépendance ou des idées suicidaires.

Tableau 5) Réactions négatives déclenchées par le PEC

PEC a été un déclic	Répondants	% du groupe de l'étude (n=281)	
Oui, le PEC a été un déclic	102	36 %	
N'a pas dit si le PEC a été un déclic ou non	179	64 %	
<i>Réponses diverses au sujet du PEC comme déclic :</i>			<i>% du total des répondants « affirmatifs » (n=102)</i>
<i>PEC a déclenché des souvenirs et émotions négatifs</i>	91	32 %	89 %
<i>Mais les déclencheurs ont été une étape vers la guérison</i>	10	3,5 %	10 %
<i>Le processus de réexamen a perpétué l'abus</i>	9	3 %	9 %
<i>PEC a ramené une dépendance ou des tendances suicidaires</i>	7	2,5 %	7 %

Des Survivants de premières nations, métis et inuits ont également raconté comment le processus du PEC avait été un déclic (d'un processus psychologique), sans égard au moment ou à la durée du séjour passé au pensionnat.⁴³ Un bénéficiaire inuk a décrit la façon dont certains Survivants dans sa communauté avaient été incapables de surmonter les sentiments négatifs déclenchés par le PEC :

[TRADUCTION] Beaucoup de sentiments négatifs vous savez... parce que je savais que j'étais allé à l'école avec des gens qui avaient été maltraités et que cela avait vraiment gâché leur vie. Certains d'entre eux n'ont pas pu supporter d'avoir été victimes d'abus, donc ils ont bu jusqu'à en mourir ou ils se sont assez drogués pour en mourir. Certains d'entre eux se sont suicidés. Juste, plein de choses négatives. C'est sûr que cela a ramené bien des émotions. Et aussi, en bloc, ce ne sont pas de bons sentiments, mais qu'est-ce qu'on peut faire?

Les prestataires de services ont aussi identifié des effets déclics du processus de demande comme l'une des grandes épreuves des Survivants. Le fait de se rappeler de mauvais souvenirs peut susciter le besoin de demander du soutien et des conseils professionnels; un des conseillers a parlé de la nécessité de prévenir ce traumatisme avant même que le Survivant ne commence le processus de demande du PEC :

⁴³ Il n'y a pas de corrélation entre le PEC comme déclic et l'identité autochtone, le nombre d'années passées au pensionnat, ni l'époque de la fréquentation du pensionnat (SPSS – Tableaux 25, 26 et 27).

[TRADUCTION] Il y a des gens qui se présentent actuellement et qui veulent passer au travers de ce processus; nous nous assurons donc qu'ils ont du counselling parce que nous savons comme c'est difficile s'ils ne reçoivent pas ce genre d'aide [à l'avance]. Donc nous essayons de rendre cela supportable pour eux parce que je sais que, pour beaucoup d'entre eux, c'est tout simplement intolérable... Je reçois des appels de gens qui sont au travail et ils me demandent s'ils peuvent venir me voir à 17 h parce qu'ils ne peuvent pas venir me voir à un autre moment et je leur demande s'ils veulent qu'un conseiller-clinicien soit présent.

La raison la plus souvent invoquée pour expliquer pourquoi le processus du PEC est un déclic a été que les efforts exigés pour la préparation de la demande ont ravivé des souvenirs bouleversants, très pénibles, et ont rouvert de vieilles plaies.⁴⁴ Un participant a expliqué [TRADUCTION] « qu'on doit y penser maintenant. Je n'y pensais plus jamais. Je n'arrive plus à m'en défaire... Je n'avais jamais eu à y faire face avant que l'argent arrive. » Quand ils parlent de ces souvenirs qui refont surface, ce sont diverses réactions qu'ils évoquent, allant du malaise et de la solitude à la panique, la douleur et la dépression. Tel que mentionné précédemment, bon nombre de Survivants ont évité ou remis à plus tard de remplir la demande parce qu'ils craignaient d'avoir à revivre des souvenirs douloureux. À titre d'exemple, une femme qui avait séjourné dans un foyer scolaire dans les années 1970 a dit que [TRADUCTION] « au moment où, dans un premier temps, j'ai rempli la demande, cela a été comme un « boum » [un gros coup]!... Cela m'a ramené dans le passé, je me suis sentie revenir à ce foyer... et puis, je me suis dit que c'était mieux d'arrêter pendant un certain temps. » Une autre Survivante a comparé le processus de demande du PEC comme un retour au pensionnat : [TRADUCTION] « Cela a fait remonter les souvenirs... J'ai été prise de panique. Je me suis ramassée à l'hôpital... C'était juste de réaliser cela, oui, c'était vrai, cela s'était réellement passé. » Dans le cas de cette femme, le fait que le processus de demande du PEC avait déclenché des émotions d'une telle intensité l'a découragée de poursuivre sa démarche de guérison. [TRADUCTION] « Je parlais de cela depuis un certain temps, mais c'est juste cela, je ne peux pas aller plus loin que là où je suis rendue à ce moment-ci.. »

Beaucoup de participants ayant indiqué que le PEC avait été un déclic d'émotions négatives sont devenus très émus pendant l'entrevue en se rappelant leur expérience. Pour certains, le fait d'avoir à vivre de telles émotions a changé leur vie, ce qui a été le cas pour un Survivant des Territoires du Nord-Ouest qui a décidé de prendre un congé pour suivre un traitement :

[TRADUCTION] Tous mes souvenirs sont revenus... C'était comme qui dirait très dur pendant un certain temps quand j'ai rempli les formulaires... C'était vraiment très très difficile pour moi à cause de ce que les religieuses et les prêtres m'ont fait là [au pensionnat]... Donc j'ai dû m'absenter de mon travail parce que cela me dérangeait réellement beaucoup et donc je devais suivre un traitement. C'était vraiment souffrant [et] parfois je faisais des cauchemars.

Bien des Survivants nous ont confié que le processus du PEC avait été le déclenchement d'une très forte réaction émotionnelle qui avait donné suite à un comportement de dépendance auto-destructeur (abus

⁴⁴ Atlas – Tableau 3 : 91 participants (89 % des répondants; 32 % du groupe de l'étude).

de drogues, d'alcool) ou à des pensées suicidaires, voire des tentatives de suicide.⁴⁵ Une des participantes a dit qu'elle n'avait jamais vraiment repensé aux personnes avec qui elle était allée au pensionnat jusqu'à ce que, forcée par le processus de demande du PEC, elle a découvert que [TRADUCTION] « la majorité d'entre elles étaient décédées, beaucoup en raison de l'abus de l'alcool et de drogues, et les femmes de prostitution, allant à la dérive pour oublier ». Cette femme a dit que, par la suite, elle s'est laissée emporter par la dépression provoquée par le processus du PEC. Un demandeur du PEC au Yukon a tenu les propos suivants au sujet des répercussions dévastatrices du processus de demande qui avait fait resurgir de vieux souvenirs de son passé :

[TRADUCTION] En essayant de me rappeler, j'ai rouvert mon passé. Cela a été tellement dur. Nos ancêtres sont les Premières nations et j'aurais dû être davantage compensé. Les avocats en prennent trop. Nous sommes ceux qui ont subi tous ces traumatismes et ces histoires et les abus physiques et sexuels. Il n'y a pas de soutien après qu'on a vu l'avocat, il y a des suicides, de l'abus de médicaments, d'alcool, de l'auto-destruction. On a le sentiment de ne plus vouloir vivre. On est comme dans un brouillard, des émotions en constante évolution. Pourquoi est-ce que j'ai dû revivre cela? Particulièrement quand il y a des flash-back. Il devrait y avoir quelqu'un dans la communauté [disponible] [tous les jours 24 heures sur 24] surtout quand on a ces retours en arrière (flash-back) et toute cette auto-destruction. Je ne fais pas de reproche aux gens de ne pas traiter [ce problème-là], leur auto-destruction. Le gouvernement ne se rend pas compte des conséquences qu'a eues le fait d'avoir été enlevé de sa famille.

Un petit nombre de Survivants⁴⁶ ayant reçu seulement un paiement partiel ou ceux dont la demande a été refusée a dit que le processus du PEC et du réexamen de la demande a été en soi un type d'abus étant donné qu'il a ravivé des sentiments de rejet :

[TRADUCTION] L'argent du PEC, cela a été une bonne chose ici, mais à l'intérieur [de moi], c'est encore là. En fait, cela a réveillé quelque chose — ils m'ont rejeté pour 9000 \$. Ils l'ont fait encore une fois — ce rejet que j'ai vécu au pensionnat. J'ai préparé une lettre pour le réexamen où j'ai cité les noms des compagnons avec qui je suis allé au pensionnat, de mon enseignant, de mon principal et je n'ai pas eu de réponse. Ces gens-là qui étaient à l'école avec moi me signeront une déclaration écrite sous serment. L'argent ne m'aidera pas beaucoup sur le plan intérieur, que je le reçoive ou non, je suis tellement habitué au rejet. Je suis tellement accoutumé à ce genre de choses. On nous refait la même chose. Rien de changé à ce que c'était, il faut être plus ou moins un singe et sauter des cerceaux pour obtenir ce qu'on pense avoir besoin.

Non seulement le fait d'avoir eu à fouiller dans son passé pour prouver sa présence au pensionnat s'est avéré douloureux parce que cela a ravivé de mauvais souvenirs, mais, en plus, les Survivants ont été obligés de prouver que leurs souvenirs du passé correspondaient à la vérité. Ainsi un Survivant a décrit ce

⁴⁵ Atlas – Tableau 3 : 7 participants (7 % des répondants; 2,5 % du groupe de l'étude).

⁴⁶ Atlas – Tableau 3 : 9 participants (9 % des répondants; 3 % du groupe de l'étude). Note : L'analyse par tabulation croisée n'indique pas que la réception d'un PEC complet ou partiel (une demande de réexamen) correspond à un effet de déclencheur (SPSS – Tableau 28).

type d'expérience comme [TRADUCTION] « faire violence psychologiquement aux personnes ayant vécu dans un pensionnat ».

À l'opposé, un petit nombre de Survivants a plutôt eu l'impression que les aspects problématiques ou les souvenirs ravivés par le processus du PEC ont été bénéfiques parce qu'ils ont rouvert des plaies, ce qui les a poussés au dialogue et à la guérison.⁴⁷ Pour ces personnes, ce déclenchement d'émotions a été un grand pas en avant dans leur démarche de guérison, soit parce qu'elles ont été poussées par le désir d'en apprendre davantage sur les séquelles des pensionnats et leurs effets sur leur famille ou elles ont été incitées à parler de leurs *flashbacks* (retour en arrière) avec d'autres Survivants, ce qui a contribué à la prise de conscience qu'elles n'étaient pas seules et qu'elles n'avaient pas à avoir honte de leur expérience au pensionnat. Ainsi que l'a expliqué une Survivante, le PEC a été une expérience utile qui a permis d'ouvrir un nouveau « chapitre » dans la vie de la personne :

[TRADUCTION] Cela ressemble presque à rouvrir un livre qu'on a achevé, rouvrir à tel chapitre. Et rester là sur ce chapitre pendant un certain temps, et puis après avoir reçu le paiement, le livre est terminé et le combat est terminé. L'histoire est finie. Mais ce qui m'a vraiment secouée, c'est le grand sentiment de solitude. On se sent seul pendant tout le processus. Il y a des gens là qui veulent nous aider, mais quelque chose d'une telle ampleur ne peut pas disparaître d'un coup. Je n'aime pas utiliser ce mot-là, mais il s'agissait fondamentalement d'un génocide. Et remonter à ce point-là, comment est-ce que je me sens? Je me sens coupable à ce sujet-là. Je me sens honteuse. « Qu'est-ce que je fais? Pourquoi est-ce que j'ai signé ce bout de papier? » Selon moi, signer cela, c'était reconnaître et prendre conscience que finalement, ils acceptaient leur faute. Mais est-ce que ce petit bout de papier va tout effacer? Cela ne fonctionne pas comme cela... Je ne crois au [PEC], mais s'il s'agit de quelque chose qui va changer un chapitre, je suis tout à fait d'accord. Mais seulement s'ils vont faire quelque chose pour réparer les erreurs qu'ils ont faites afin d'aider quelqu'un comme moi à se remettre sur la bonne voie.

Un Survivant inuk au Nunavut a dit qu'il essayait de reconvertir les leçons négatives apprises au pensionnat en conseils positifs pour ses enfants et d'autres jeunes gens concernant ce à quoi il faut s'attendre si on planifie sortir de sa communauté pour poursuivre des études. En Nouvelle-Écosse, une Survivante ayant été invitée à parler de son expérience dans le cadre d'un cours universitaire en recherche Mi'kmaq a déclaré [TRADUCTION] « pour la première fois, j'étais prête à m'ouvrir pour parler du pensionnat ». Une autre femme en Colombie-Britannique s'est émue au moment où elle a raconté que le fait d'avoir passé au travers du processus l'a aidée à mieux comprendre que son comportement de parent avait été parfois violent, agressif et elle a commencé à changer cette tendance.

Les expériences liées au PEC en tant que facteurs contributifs à la volonté des Survivants de participer au PEI ou à la CTR

L'équipe de recherche a demandé aux participants s'ils étaient informés au sujet du Processus d'évaluation indépendant (PEI) et de la Commission de témoignage et réconciliation (CTR), ce qu'ils en pensaient, et si à un moment donné, ils pourraient vouloir s'engager dans l'un ou l'autre de ces processus. Au moment

⁴⁷ Atlas – Table 3 : 10 participants (10 % des répondants; 3,5 % du groupe de l'étude).

des entrevues portant sur le PEC, le PEI venait juste de commencer à être appliqué et la CTR, présidée par Murray Sinclair, n'avait pas encore inauguré son mandat. Par conséquent, bon nombre des participants ne connaissaient pas le PEI, ni la CTR, ou n'étaient pas assez informés à ce sujet-là; dans bien des cas, l'information fournie pendant l'entrevue a été pour les Survivants une première sensibilisation à l'un ou l'autre ou aux deux. Il faudrait se rappeler que les résultats rapportés dans le présent document ne sont pas définitifs. Beaucoup de participants n'avaient pas eu le temps de s'informer en détail de ces processus, ni de formuler une opinion arrêtée sur leur intérêt ou motivation à participer. Selon toute probabilité, ces Survivants auront changé d'idée concernant leur demande du PEI ou leur participation à la CTR à mesure qu'il y aura diffusion d'information ou qu'ils entendront ce qui s'est passé chez d'autres Survivants ayant assisté aux événements liés à la CTR ou ayant reçu des paiements. À titre d'exemple, à certains endroits participant à la recherche, les entrevues sur le PEC ont été coordonnées avec les séances d'information sur le PEI et des Survivants venaient tout juste de décider d'aller de l'avant avec le PEI :

[TRADUCTION] Je planifie [de faire une demande du PEI] mais je ne l'ai pas encore fait. Je ne prévoyais pas le faire mais je pense que je peux supporter [cette pression]. Une fois que j'ai eu mon PEC, j'ai commencé à me souvenir d'autres choses. Je veux tourner la page sur tout cela. Ce serait bien d'obtenir quelque chose... J'ai perdu mon audition au pensionnat. J'étudie cela et je vais juste décider quand. Je viens de décider maintenant que je vais de l'avant avec cela.

Le quart des participants à l'étude ont été affirmatifs; oui, ils feraient une demande ou faisaient une demande du PEI.⁴⁸ En général, le PEI est considéré comme un volet nécessaire de l'*Accord de règlement* compte tenu de l'abus physique et sexuel si généralisé commis dans un si grand nombre de pensionnats; les Survivants considèrent que le gouvernement leur est redevable pour les abus qu'ils ont subis. De façon analogue aux attitudes des Survivants face au processus du PEC, plusieurs des réponses affirmatives qu'ils ont données concernant le PEI ont été accompagnées de critiques défavorables, notamment de fortes objections à la formule du score ou de la cotation (un abus est un abus), des histoires sur la façon dont le processus a été un déclic pour la colère ou les cauchemars, de même que le malaise ressenti dans le cadre des audiences où ils devaient parler de l'abus devant des étrangers. Les Survivants ayant fait auparavant une demande du PEI ont été critiques à l'égard de l'abondance de la paperasserie nécessaire, mais ils ont ajouté que, pour la plupart, les séances d'information sur le PEI et les rédacteurs ont été très utiles.

D'autre part, pour dix pour cent du groupe ayant participé à l'étude, l'expérience du PEC a plutôt amené les Survivants à prendre la décision de *ne pas* faire de demande du PEI et un autre huit pour cent se sont montrés hésitants à faire leur demande.⁴⁹ Une des raisons principales a été qu'ils ne voulaient plus traverser une période aussi difficile, ni qu'ils ne voulaient se remémorer les expériences vécues au pensionnat. Le fait qu'ils ne croyaient pas que du soutien professionnel leur serait offert pendant le processus a aussi dissuadé certains Survivants de se présenter pour une audition du PEI. Quelques-uns ont ajouté que

⁴⁸ Atlas – Tableau 16 : 71 participants (45 % des répondants; 25 % du groupe de l'étude) ont dit qu'ils feraient une demande du PEI.

⁴⁹ Atlas – Tableau 16 : 27 participants (17 % des répondants; 10 % du groupe de l'étude) ont répondu négativement, ils ne feraient pas de demande du PEI; 22 participants (14 % des répondants; 8 % du groupe de l'étude) étaient hésitants à faire la demande du PEI.

de recevoir un plus gros montant compensatoire n'arrangerait rien. Plusieurs participants ont dit avoir appris que le PEI était plus long et plus frustrant que le processus du PEC; de plus, ils ont compris qu'il leur faudrait traiter avec des avocats, une perspective particulièrement inadmissible selon certains. Des participants encore indécis concernant la demande du PEI ont aussi exprimé leur défiance inspirée par la participation des avocats — une attitude souvent liée à des expériences antérieures lors de poursuites ou du processus du Mode alternatif de règlement des conflits (MARC).

L'expérience éprouvante que des Survivants ont faite au moment du processus du PEC a aussi influé sur leurs opinions ou sur l'image qu'ils avaient de la Commission de témoignage et réconciliation (CTR)). Presque dix pour cent du groupe participant à l'étude ont dit qu'ils refuseraient de participer ou qu'ils n'étaient pas sûrs de vouloir participer aux audiences de la CTR.⁵⁰ Bien que certains de ces répondants aient auparavant appuyé l'idée de la Commission, ils ont tout de même exprimé leurs réticences à s'y engager. Cela dit, les raisons principales pour s'opposer à la participation à la CTR étaient essentiellement personnelles; les Survivants pensaient que ce serait trop dur, trop négatif sur le plan émotionnel ou trop d'ordre public. D'autres ont dit qu'ils étaient fatigués de parler de leur expérience au pensionnat et que le fait d'avoir eu à ressasser les questions liées aux pensionnats dans le cadre du processus du PEC avait suffi. Des Survivants ont fait valoir que c'était maintenant le temps de passer à autre chose (autre que les questions liées aux pensionnats), de mettre le cap vers une autre étape. D'autres se sont déclarés désintéressés de la Commission parce qu'à l'instar du PEC, la Commission s'avère être « trop peu, trop tard »; à leur avis, il est temps de passer à l'action, ainsi que l'a exprimé un Survivant inuk du Nunavut :

[TRADUCTION] Cela fait bien longtemps maintenant, je ne sais pas. S'ils veulent partager, laissons-les faire, mais pour ma part, j'aimerais dire, cela ne vaut vraiment pas la peine. Cela n'est pas utile pour moi d'y aller. C'est trop tard. Tout est trop tard. Je ne vais pas me rétablir à partir de cela. Je vais juste le faire à ma façon — plutôt avec des Aînés. Ce ne sera pas bénéfique pour moi et cela me mettra fort probablement en colère parce que c'est vraiment trop tard d'essayer de parler de tout cela. Ils ont fait un vrai gâchis, alors pourquoi se mettre dans tous ses états pour juste en parler. Je voudrais les voir embaucher des femmes inuk, qu'on nous enseigne comment faire des *kamiks* et plus de choses comme cela. Mais pourquoi parler de tout cela? Je crois que c'est tout à fait inutile.

Les participants affirmant avoir l'intention de participer ou ayant participé à des événements liés à la CTR ont de façon générale exprimé leur appui à la Commission envisagée sous l'optique de la guérison. La CTR a été considérée une bonne idée parce que le fait de rester ouvert ou d'apprendre à élargir le discours portant sur l'expérience vécue dans les pensionnats et d'entendre les histoires des Survivants constitue une étape cruciale de la démarche de guérison. Des Survivants ont aussi dit que la CTR est nécessaire si ce n'est pour d'autres raisons que de « cheminer vers la réconciliation », particulièrement en fonction des relations des Autochtones avec le reste du Canada. Comme dans le cas du PEI, la plupart des participants ont manifesté en principe leur appui pour la CTR, mais ils l'ont fait avec certaines réserves ou en restant critiques.⁵¹ En accordant leur appui, ils ont nuancé leurs propos en comptant sur le fait que

⁵⁰ Atlas – Tableau 17.

⁵¹ Atlas – Tableau 17 : 52 participants (48 % des répondants; 18,5 % du groupe de l'étude) ont été affirmatifs en disant qu'ils étaient disposés à participer aux séances de la CTR; 18 participants (16,5 % des répondants; 6 % du groupe de l'étude) ont donné un appui sous réserve à la CTR.

les jeunes Autochtones et les générations futures bénéficieraient des travaux de la Commission vu qu'ils pourraient obtenir la véritable version des faits historiques sur le régime des pensionnats qui deviendra du domaine public. De plus, ils ont aussi nuancé leur appui en disant que les déclarations de la CTR ne seront acceptables seulement si elles ont des retombées positives pour les collectivités autochtones en matière de santé, d'éducation, de conditions de logement et d'autres aspects touchant leur qualité de vie.

Chapitre 5

Les incidences des paiements d'expérience commune

[TRADUCTION] *Recevoir de l'argent est en soi une bonne chose. Mais tous ces mauvais souvenirs que j'avais oubliés me sont revenus. Des souvenirs que j'avais essayé d'oublier. Quand ces souvenirs sont revenus, cela n'a pas été facile.*

Dès que les chèques du PEC ont commencé à arriver dans les boîtes aux lettres et que les montants ont été directement déposés dans les comptes de banque, des Survivants ont dit avoir remarqué des changements immédiats tant au niveau des personnes qu'au niveau des collectivités. Pour certains, le chèque du PEC a permis d'apporter un grand soulagement en remédiant aux difficultés financières, mais pour d'autres, le fait de recevoir un si gros montant forfaitaire a plutôt inspiré de la frayeur, un véritable bouleversement, vu qu'on ne savait pas comment le gérer.⁵² Même si beaucoup de participants à l'étude ont bien accueilli le PEC comme source de richesse pour la personne ou sa famille, d'autres l'ont considéré comme une période d'effets désastreux sur la santé générale dans leur communauté.

Presque tous les participants de l'étude ont fait part d'histoires personnelles portant sur les incidences directes du PEC compensatoire. Le Tableau 6 ci-après montre la fréquence des réponses à la question de l'entrevue suivante : « D'un point de vue personnel, y a-t-il eu des retombées positives ou négatives du PEC? » Par cette question, le but n'était pas de savoir à quoi les Survivants avaient consacré cet argent, mais plutôt d'être éclairés sur les incidences du PEC, c'est –à-dire s'il y en avait eu et quelles avaient été les répercussions immédiates du paiement sur leur vie. Il est important de clarifier que ces résultats correspondent à des attitudes, à des réactions et à des effets qui s'expliquent par l'argent du PEC que les Survivants ont reçu et qui a des répercussions dans leur vie personnelle; ces résultats n'indiquent pas des opinions sur l'application générale du processus du PEC (tel que présenté au chapitre 4). De même, ceux-ci ne traduisent pas non plus le rapport entre la compensation et le cheminement de guérison des Survivants (ce qui sera traité au chapitre 7). Cette analyse vise à examiner le point de vue ou l'appréciation des Survivants concernant le fait d'obtenir du comptant ou de l'argent comme compensation et l'expérience qui s'y rapporte, de même que les incidences diverses que ce montant forfaitaire a eues sur leur vie.⁵³

⁵² Atlas – Tableau 11 : 8 participants (6 % des répondants; 3 % du groupe de l'étude) ont exprimé ces craintes. Se reporter aussi au Tableau 4 (Atlas) : seulement 5 participants ont fait des commentaires sur des services financiers; deux (2) ont dit que des services comme des séances d'information de la GRC ont été utiles; trois (3) ont dit que cela n'avait pas été utile ou qu'ils n'avaient pas besoin / ne voulaient pas d'aide sur le plan financier.

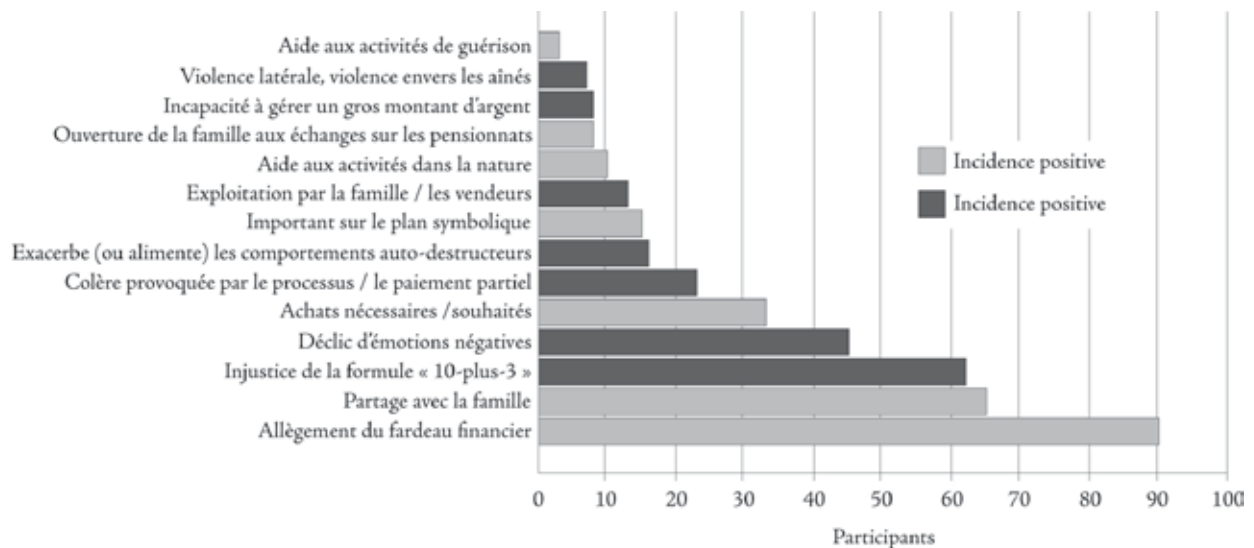
⁵³ SPSS – Tableau 29 : Des résultats sur la fréquence ont été produits en transposant des relevés qualitatifs de chaque entrevue (tel que codés en Atlas.ti) en valeurs discrètes (positives, négatives, les deux, aucune) et en entrant ces valeurs dans le SPSS.

Tableau 6) Expériences personnelles liées à la réception du PEC

Expériences concernant le PEC compensatoire	Total	% du groupe de l'étude
Expérience positive générale	77	27 %
Expérience négative générale	38	14 %
Expérience positive et négative	130	46 %
Expérience ni positive ni négative	12	4 %
Sous-total	257	91 %
<i>Manquant (AR / N/D)</i>	24	9 %
Total	281	100 %

Les incidences du PEC compensatoire sont définies comme incidences positives si les participants à l'étude les évoquent comme telles ou si ceux-ci décrivent l'obtention de l'argent du PEC comme une aide utile, un bon soulagement et un allègement du fardeau financier, une possibilité de poursuivre des activités de guérison ou une reconnaissance par le gouvernement des torts causés dans le passé. Par contre, les incidences sont considérées comme négatives si des participants à l'étude les qualifient comme telles ou s'ils décrivent l'argent reçu du PEC compensatoire comme une mauvaise expérience, une insulte, un effet destructeur sur le plan social, pénible au niveau affectif ou associé à la honte ou à la culpabilité. La Figure 9⁵⁴ illustre la nature des incidences positives et négatives du PEC compensatoire telles que perçues par les participants à l'étude.

Figure 9) Descriptions des incidences positives et négatives du paiement



⁵⁴ Atlas – Tableaux 10 et 11.

Même si les statistiques indiquent qu'un plus grand nombre de participants a identifié des incidences plutôt positives que négatives (en ce qui a trait à la compensation), il faut tout de même tenir compte avec circonspection des résultats de cette analyse étant donné que ceux-ci simplifient à l'extrême la complexité des réponses à la question posée.⁵⁵ La *fréquence* ne devrait pas être confondue avec la *magnitude* des incidences : les incidences négatives décrites par les participants ont été profondément destructives pour de nombreux Survivants et leur famille; dans des collectivités, ces incidences l'ont grandement emporté sur tout avantage matériel positif qu'aurait pu procurer le paiement d'expérience commune. Effectivement, beaucoup de communautés visitées pendant la conduite de cette recherche étaient confrontées à de graves répercussions depuis l'afflux de ces paiements d'expérience commune. Des Survivants dans ces collectivités ont établi un rapport direct entre la réception du PEC et une recrudescence alarmante de décès accidentels, de suicides et d'homicides; un conseiller des projets a caractérisé l'afflux du PEC comme une période de « démoralisation générale » dans sa communauté. Un sondage effectué récemment par les projets financés par la FADG a révélé que plus d'un tiers des communautés participantes a traversé une période de crise à la suite de la réception des paiements (Reimer et Fryer, 2009:13). Ces problèmes graves étaient étroitement liés à deux facteurs consécutifs à la réception de la compensation : une aggravation de la consommation abusive de substances psychoactives, ainsi que la pression et la violence faite à autrui ou maltraitance exercée par le cercle familial des Survivants. Le PEC pour des Survivants leur a rappelé les traumatismes du passé les ayant conduits à des comportements dysfonctionnels :

[TRADUCTION] Ce qu'il [le PEC] a fait, il a rappelé les traumatismes d'autrefois, ceux du passé, et beaucoup de gens ont juste noyé leur argent dans l'alcool. Un de mes amis plus jeunes est allé dans une fumerie de crack (*crack house*) et il a dépensé tout son argent à disjoncter (à fumer du crack). C'est surprenant qu'il soit toujours vivant.

Des communautés accablées de maux, de souffrances, ont été profondément conscientes des incidences négatives du PEC; beaucoup de leurs bénéficiaires, indépendamment de l'incidence que le PEC a eue sur leur vie personnelle, ont fait mention des répercussions des pensionnats et celles de l'Accord de règlement dans leur communauté. Les participants ayant raconté de plein gré ces histoires ont surtout parlé de l'augmentation des comportements de dépendance et de la contagion de suicides et de décès attribuables à l'alcool.⁵⁶ À titre d'exemple, un Survivant du Yukon a été endeuillé par la perte de trois personnes causée par le PEC. Dans les Territoires du Nord-Ouest, un autre Survivant a déploré lui aussi des décès consécutifs à l'arrivée du PEC, concluant qu'il aurait fallu faire beaucoup plus d'efforts pour préparer les personnes et les communautés à l'afflux de grosses sommes d'argent versées en compensation. Un des bénéficiaires du PEC a indiqué que [TRADUCTION] « la compensation est un choc pour nous. Au moment où l'argent arrive, l'auto-destruction survient. » C'est la situation que nous a décrite une Survivante de la Colombie-Britannique :

[TRADUCTION] Je veux parler au sujet des expériences négatives. J'ai perdu près d'une demi-douzaine de cousins depuis qu'on l'a eu [le PEC]. Dans ma communauté, il y a des funérailles tout le temps. J'ai un de mes cousins qui souffre actuellement d'œdème

⁵⁵ Atlas – Tableaux 10 et 11. 168 participants (60 % - taux de réponse) ont identifié des incidences positives; 131 participants (47 % - taux de réponse) ont identifié des incidences négatives.

⁵⁶ Atlas – Tableaux 12 : 23 participants (8 % du groupe de l'étude) ont répondu que l'argent du PEC a contribué à l'accroissement des dépendances; 10 participants (4 %) ont dit que le PEC avait causé des décès dans leur communauté.

cérébral et il est à l'hôpital, il ne se rappelle plus de nous. Il a bu et bu et bu et bu depuis qu'il a reçu l'argent. Son jeune frère est mort peu après qu'il a eu l'argent. Il était jeune — seulement 34 ou 35 ans et il a bu et bu et bu. Vous savez, il y a bien plus que la demi-douzaine dans ma famille et beaucoup de gens décédés étaient plus jeunes que moi. J'ai 52 ans et bon nombre des personnes de ma cohorte, qui étaient de ma cohorte au pensionnat, et certains d'entre eux étaient plus jeunes. Il y a aussi des Aînés qui sont décédés par suite de cela. C'est un refrain commun sur notre territoire. Dans notre région, il y a trois bandes qui parlent la même langue, mais du point de vue de la culture, nous sommes différents. Dans les trois bandes, il y a des funérailles et des funérailles. C'est ainsi que les personnes chargées de donner du soutien à des funérailles n'en peuvent plus, elles ne peuvent plus continuer. Cela a vraiment fait beaucoup de torts et de destruction dans nos villages... Tout le monde continue de mourir.

Les prestataires de services interviewés pour l'étude ont corroboré l'histoire des communautés ayant traversé une crise immédiatement après la réception du PEC, notamment une augmentation des décès accidentels et des suicides. Un des membres du personnel des projets a expliqué les difficultés que les équipes doivent affronter en traitant des problèmes graves tout en apportant du soutien aux personnes en deuil ayant perdu un être cher dans leur communauté :

[TRADUCTION] Beaucoup sont attribuables à l'argent qu'ils ont reçu et certains d'entre eux sont fâchés actuellement parce que l'argent est parti. Ainsi je ne peux pas vous dire de façon certaine ce que c'est, mais il y a eu de nombreux décès. Et certains de ces décès ont été si horribles que nos gens sont vraiment consternés, ils se demandent « d'où cela peut-il venir? » Vous savez, il y a eu un meurtre ici et cela a complètement sidéré la communauté parce qu'on ne pense pas qu'un petit endroit comme [le nom du village] [pourrait en arriver là]; cela a juste été constant, non seulement qu'on a beaucoup à faire dans ce que nous faisons, mais nous aidons aussi les gens à passer au travers du processus du deuil et cela est vraiment, vraiment dur. Si quelqu'un m'avait dit que mon travail serait de faire ce que je fais, j'aurais probablement répondu que j'hésiterais, mais pour moi, les gens c'est le plus important, et c'est pourquoi je suis ici à faire ce que je fais.

D'autres projets ont fait état d'un grand sentiment de fatigue généralisé dans la communauté à cause du deuil, de la peine; ils ont fait observer que, par exemple, [TRADUCTION] « dans la réserve, il nous a semblé qu'on n'en finirait jamais avec ces décès... et cela dure toujours... [Nous] sommes confrontés à un grand nombre de décès de gens ayant obtenu ce gros paquet d'argent. »

Des réponses mélangées : les incidences du PEC à la fois positives et négatives

Comme il a été établi avec documents à l'appui dans d'autres études sur la compensation C notamment les prisonniers japonais C il y a des limites à ce qu'une réparation par compensation monétaire peut apporter comme retombées positives : [TRADUCTION] « il ne faut pas s'attendre à ce que des mesures de réparation éliminent les sentiments et les souvenirs négatifs » associés à des expériences traumatiques (Nagata et Takeshita, 2002:52–53). On s'explique ainsi le taux élevé de Survivants ayant répondu que les incidences du PEC étaient à la fois positives et négatives.

Presque la moitié des participants a attesté que le fait de recevoir un montant forfaitaire s'est avéré positif et négatif pour eux, et qu'ils avaient eu des réactions mitigées ou contradictoires. Ces sentiments mêlés sont éclairants en ce sens qu'ils nous montrent bien à quel point le PEC compensatoire a fait partie d'une expérience complète (multiforme) où le fait de recevoir de l'argent a influé sur l'une ou l'ensemble des composantes de la vie d'un Survivant, c'est-à-dire la dimension physique, émotionnelle, mentale et spirituelle. Beaucoup de répondants ont clairement expliqué que, tout en admettant que l'argent les aidait d'une certaine façon, ils savaient aussi qu'il y avait un prix à payer. En l'envisageant sous l'optique d'une expérience globale, le PEC a permis à certains de le considérer positivement au niveau individuel, mais ils n'ont pas pu ignorer l'incidence sur le plan collectif que cet argent a eue dans leur communauté :

[TRADUCTION] Bien, au début cela a été négatif en raison de ce que j'ai ressenti et j'étais en colère et blessé. Mais après cela, quand j'ai pu surmonter un peu ce sentiment-là, je me suis mis à penser que ma priorité c'était [de me demander] ce que je devrais faire avec cela. Ma première idée était d'avoir une maison et puis une camionnette et le reste — sauver quelques-uns de mes enfants. J'avais vraiment besoin d'y penser. Je voulais dépenser, dépenser, dépenser mais vous savez, je me suis dit, non, fais ce qui est important en premier et ensuite, prends cet argent [pour aider] les autres. Parce que j'ai vu des gens qui ont tout brûlé [leur argent] et c'était terrible. Ils ont eu tellement d'argent et ils sont encore dans la rue. Ils ont perdu leurs enfants. Cela a été très mal pour certains. Mais je pense que je n'ai pas trop mal fait.

Les participants ont exprimé cette dualité de diverses façons, de [TRADUCTION] « comme dans n'importe quoi, il y a eu des effets négatifs et positifs » à un sentiment [TRADUCTION] « de satisfaction, mais pour tout ce qu'on a enduré, on ne peut pas être vraiment heureux ». Une femme inuk a dit qu'elle se sentait tiraillée par des émotions contradictoires : elle est reconnaissante pour l'argent obtenu, mais rendue furieuse par les souvenirs du temps passé au pensionnat. Même si des participants disaient que c'était plus positif que négatif, d'autres ont plutôt fait ressortir que les histoires d'horreur l'emportaient sur les positives. Le fil qui constitue la trame de toutes ces réponses, c'est que les avantages financiers, matériels et symboliques tirés de cet argent sont largement éclipsés par l'effet néfaste des émotions que le processus a suscitées et par le fait que jamais cet argent ne pourrait permettre de retrouver ce qui a été perdu. Le corollaire est que les plaies rouvertes par le processus du PEC renforcent l'idée de faire porter l'attention sur des questions de guérison chez les Survivants des pensionnats et leurs communautés et, pour certains, cette expérience s'est avérée un pas en avant dans leur démarche de guérison.

Fondamentalement, le fait que les participants ont des réponses contrastées et ambivalentes provient de deux particularités du PEC à la fois contradictoires mais non incompatibles : c'est quelque chose de *bien* parce que c'est un allègement du fardeau financier en permettant de payer des dettes, en fournissant aux Survivants la possibilité de partager avec la famille ou de faire des achats nécessaires ou souhaités; c'est aussi considéré *néfaste* vu que ces bienfaits ne compensent pas pour le grand tourbillon d'émotions et le sentiment d'injustice suscités par la formule de compensation « 10 plus 3 » n'ayant pas de commune mesure avec les torts causés dans le passé. Certains bénéficiaires se sont dit déchirés par des réactions divergentes en acceptant le PEC en contrepartie de la perte profonde de la culture et de la langue attribuable au régime des pensionnats.

Les avantages retirés du PEC n'ont pas non plus apaisé les souffrances provoquées par les émotions et les souvenirs des traumatismes qui sont la conséquence de l'expérience vécue au pensionnat. Effectivement, dans le cas d'un grand nombre de Survivants, la réception de leur paiement a été très pénible sur le plan émotionnel. Des Survivants ont expliqué que le PEC [TRADUCTION] « avait soulagé un certain stress, mais en même temps, il a éveillé des souvenirs du pensionnat » ou [TRADUCTION] « l'aspect positif, c'est que j'ai donné mon argent à mes frères et soeurs et à ma mère, je suis sorti avec mes amis et je me suis payé la traite. L'aspect négatif, c'est que cela a été une sorte de déclic de quelque chose. » Une Survivante inuk a fait part du mélange de sentiments ressentis en recevant cet argent :

[TRADUCTION] Recevoir de l'argent est en soi quelque chose de bon. Mais toutes ces choses que j'avais oubliées me sont revenues. Des souvenirs que j'avais essayé d'oublier. Quand ces souvenirs me sont revenus, cela n'a pas été facile. Si j'avais grandi avec ma mère, je n'aurais pas eu autant de difficultés. Ils leur ont enlevé leurs enfants. Ils aimaient leurs enfants. En nous enlevant de nos parents, quand nous sommes revenus [chez nous], c'était différent. Tous ces souvenirs me sont revenus quand j'ai reçu l'argent.

La satisfaction éprouvée par suite de l'argent du PEC n'a généralement pas duré longtemps, tel que démontré par le taux de fréquence assez élevé d'incidences positives chez les participants ayant reçu leur compensation au cours des six mois précédant l'entrevue. Il ressort toutefois chez ceux ayant reçu leur compensation entre sept mois et deux ans avant l'entrevue un taux de réponse d'incidences positives beaucoup plus bas, indiquant ainsi que les perceptions favorables du PEC s'effacent à mesure que le temps passe et que l'argent est épuisé.⁵⁷ Pour une part on explique ces réponses du fait que beaucoup de bénéficiaires ont distribué leur argent rapidement aux membres de leur famille immédiate et élargie de sorte que, comme l'a dit en ses propres mots une bénéficiaire inuk, [TRADUCTION] « l'argent est parti vite parce que nous étions beaucoup ». Sans compter que, parmi un assez grand nombre de participants, il y a eu cette attitude les poussant à se débarrasser de cet argent aussitôt que possible parce qu'il leur rappelait leur expérience vécue au pensionnat. Un Survivant du Québec a dit que le chèque du PEC [TRADUCTION] « était comme une patate chaude — Je me sentais mal à l'aise de garder cet argent. »

Beaucoup de Survivants se sentaient plutôt ambivalents au sujet du paiement, donnant comme réponses que c'est simplement « OK » ou « faible (quelconque) », ou des réponses disant que le PEC a été à la fois bon et mauvais, « je suppose, sans doute ». Dans une certaine mesure, l'ambivalence pouvait dénoter le fait que c'était la première fois qu'on interrogeait directement des Survivants sur ce qu'ils pensaient du PEC. Recevoir un montant forfaitaire a représenté pour la plupart des participants une expérience nouvelle et c'est pourquoi quelques-uns ont dit que de recevoir de l'argent s'est avéré d'une certaine façon assez effrayant : à la question posée sur ce qu'elle a ressenti au moment de la réception de son chèque, une femme inuk vivant dans un hameau isolé au Nunavut a répliqué : [TRADUCTION] « Terrifiée. Je n'avais jamais (eu) un montant aussi gros de ma vie ». Un membre du personnel de projet a fait valoir que l'expérience vécue d'une personne en recevant le PEC varie en fonction des circonstances ou de la situation personnelles : [TRADUCTION] « Cela est déterminé par là où le Survivant se situe. Si un

⁵⁷ SPSS – Tableau 30 : 50 % de participants ayant reçu le PEC de 0-6 mois avant l'entrevue ont indiqué des incidences positives, comparativement à 21-27 % de ceux l'ayant reçu de 7-24 mois avant l'entrevue. Ces résultats sont statistiquement significatifs (95 % de niveau de confiance).

Survivant a déjà tenté de se suicider, fort probablement, il a eu une [réaction] négative au PEC parce qu'il s'efforce de la noyer dans l'alcool et en fait, il se trouve en train de mourir d'alcoolisme. »

Incidences positives

Bien des répondants ont considéré la réception du PEC et la reconnaissance de leurs expériences entourant l'Accord de règlement assez positivement. L'afflux de l'argent a fourni à certaines personnes la possibilité de réaliser des projets, ce qu'elle n'auraient jamais pu faire auparavant sans aide financière; en fait, elles retracent des expériences remarquables associées au paiement (PEC). Ce montant est arrivé à une étape précise dans la vie du bénéficiaire ou de sa démarche de guérison, ce qui a permis à la personne en cause de tirer avantage de ce paiement forfaitaire. Pour d'autres, celui-ci a offert la possibilité de tourner la page, une façon d'obtenir des services de guérison, de prendre soin de leur famille ou simplement d'améliorer leur situation en remboursant des dettes ou en faisant de nouvelles acquisitions.

Un peu plus du quart du groupe de l'étude a dit qu'au niveau personnel, le fait d'avoir reçu l'argent du PEC avait été dans l'ensemble une expérience positive⁵⁸ ou ils n'ont fait mention d'aucune incidence négative du fait d'avoir reçu le PEC. C'était particulièrement le cas de Survivants vivant dans des collectivités isolées ayant généralement comme particularités un mélange d'économie de subsistance et d'économie basée sur les salaires, de même qu'un taux élevé de chômage, possiblement un facteur contributif à leur perspective du PEC inspirée exclusivement par des effets avantageux.⁵⁹

Soixante pour cent du groupe de l'étude a identifié divers types d'incidences positives que le PEC a eues sur leur vie personnelle.⁶⁰ Ces effets le plus souvent identifiés ont été plutôt pragmatiques : l'argent a permis d'alléger le fardeau du stress et des tracas financiers. Des Survivants ont dit avoir beaucoup de satisfaction à rembourser leurs dettes, ce qui, par ricochet, s'avère excellent pour renforcer leur estime de soi ou avoir tiré profit de l'argent en améliorant leur qualité de vie quotidienne. Dans le cas d'un Survivant sans domicile fixe, le PEC est arrivé à un moment particulièrement opportun, l'argent l'ayant aidé à trouver un logis pendant une période difficile de sa vie. Un autre bénéficiaire a dit que le PEC lui a permis de passer à travers une période de chômage jusqu'à ce qu'il soit admis à un programme de recyclage. Le PEC a aussi permis à des Survivants de se procurer des items qu'ils avaient été incapables jusque là de se payer : des véhicules, des meubles, des rénovations à la maison et des voyages pour aller notamment visiter des amis et des membres de la famille. Certains participants ont estimé, vu qu'ils avaient droit à cette compensation, pouvoir se permettre de simplement en profiter :

[TRADUCTION] Je suis juste devenu complètement dingue! Mais j'en ai profité. Je me disais bien, merci beaucoup, merci, pour avoir pensé à nous. Au moins, ils ont essayé, le

⁵⁸ SPSS – Tableau 29 : 77 participants (27 % du groupe de l'étude) n'ont fait état que d'incidences positives (c.-à-d. qu'ils n'ont pas fait état d'incidences négatives).

⁵⁹ SPSS – Tableau 31 : Aucun participant vivant dans des communautés isolées n'a fait état que d'incidences négatives liées au PEC. Atlas – Tableaux 10 et 11 : Presque tous (n=16 ou 89 % isolés) les participants vivant dans des communautés isolées ont identifié des incidences positives, ceci comparé à moins de la moitié (n=8 ou 44 % isolés) qui ont identifié des incidences négatives.

⁶⁰ Atlas – Tableau 10 : 168 participants (60 % - taux de réponse) ont décrit une ou plus d'une incidence positive. Il faut souligner aussi que plusieurs ont décrit une ou plus d'une incidence négative (c.-à-d. à la fois positive et négative; se reporter au Tableau 29 de SPSS).

gouvernement essaie et c'est ce que j'ai considéré. J'essaie de ne pas penser à la partie négative parce que je sais que le gouvernement et l'Église m'ont fait beaucoup de mal; ainsi, une partie de moi a besoin de guérir cela. Voilà j'ai pensé, c'est maintenant au gouvernement et c'est à l'Église [de réparer] donc je vais juste m'amuser. Ce serait stupide de rester à m'apitoyer [sur mon sort], n'est-ce pas? Donc je veux juste jouir de la vie et la vivre pleinement.

Comme un autre Survivant l'a fait observer, il reste que les avantages dont il s'agit sont pour la plupart temporaires : [TRADUCTION] « L'argent ne dure pas toujours, mais c'est une bonne aide le temps qu'il y en a — c'est juste comme toute autre chose, la vie continue. » Dans l'ensemble, les avantages matériels retirés du PEC représentent la plupart des commentaires positifs associés à la réception de la compensation.⁶¹ Un couple vivant dans une réserve rurale a conclu que le PEC [TRADUCTION] « a permis de faire avancer au lieu de faire reculer », et un autre a dit que ce paiement l'avait aidé à « le remettre sur la bonne voie ».

L'avantage du PEC évoqué le plus souvent en deuxième lieu a été la possibilité offerte aux Survivants de partager avec leur famille et leurs amis.⁶² Certains d'entre eux ont dépensé tout ce qu'ils ont eu pour leur famille. Alors que ces incidences étaient aussi envisagées de façon pragmatique, des Survivants ont généralement considéré la compensation importante sur le plan symbolique : bien des histoires ont fait ressortir l'importance du partage, particulièrement avec les enfants et les petits-enfants. L'argent a aidé des familles à rétablir des relations en permettant de couvrir les dépenses d'un rassemblement, parfois les premières retrouvailles depuis des années de séparation. En Colombie-Britannique, une femme de premières nations a dit que son principal objectif a été de rassembler tous ses enfants : [TRADUCTION] « Je ne les avais pas vus, et cela a été tellement formidable de les voir tous rassemblés... J'ai été si heureuse, je l'ai dépensé d'une bonne façon. » En milieu rural de la Saskatchewan, une participante a dit que cela avait été très positif pour elle parce qu'il lui a permis d'aider des gens dans le besoin et elle leur a distribué l'argent du PEC sans condition. Un bénéficiaire a tenu à souligner que le fait de mettre à profit l'argent du PEC de cette façon s'accordait aux idéaux culturels du partage : [TRADUCTION] « J'ai aidé ma fille à être de nouveau sur pied parce qu'elle a une famille... Je lui ai dit de ne pas se préoccuper de cela, c'est juste de l'argent... Je le répéterai encore — c'est la façon des Indiens de comprendre la vie. » Quelques-uns ont évoqué l'idée que le partage de l'argent avec leurs enfants était un moyen de réparer les manquements attribuables à leur peu de compétences parentales et aux préjudices intergénérationnels, les uns comme les autres causés par les séquelles du régime des pensionnats (cf. Miller, 1996:338-340; Milloy, 1999:298). En particulier, des Survivants ayant eu des enfants ont éprouvé tout un mélange de sentiments relativement à cet argent; certaines de leurs réponses au sujet des qualités du PEC qui permet de faire oublier le reste (ses qualités rédemptrices/compensatoires) traduisaient manifestement la souffrance et la culpabilité. Même si ces personnes se disaient heureuses d'utiliser le PEC pour offrir des cadeaux à leurs enfants dans le but de se faire pardonner, l'incidence positive qu'elles ont exprimée se situe dans un contexte négatif. À titre d'exemple, une mère en Saskatchewan a dit [TRADUCTION] « avoir tout dépensé pour ses enfants parce que c'étaient eux qui avaient vraiment souffert à travers elle des effets du pensionnat ». Une autre mère en Alberta a aussi distribué une partie importante de son PEC à ses enfants en compensation pour son manque de compétences parentales :

⁶¹ Atlas – Tableau 10 : 90 participants (59 % des répondants; 32 % du groupe de l'étude) ont dit que le PEC a allégé le fardeau du stress et des tracas financiers; 33 participants (20 % des répondants; 12 % du groupe de l'étude) ont dit que le PEC a permis des achats nécessaires ou souhaités.

⁶² Atlas – Tableau 10 : 65 participants (39 % des répondants; 23 % du groupe de l'étude) ont identifié le partage avec la famille et les amis comme incidence positive du PEC.

[TRADUCTION] Quand j'ai reçu le paiement, je voulais m'en débarrasser aussi vite que possible. Je l'ai juste dépensé. Je me suis acheté des meubles et j'ai donné de l'argent à mes enfants. J'ai pensé, je vais donner à chacun de mes enfants 4000 \$ à cause de la façon dont je les ai élevés. J'ai essayé de les compenser pour l'abus que je leur ai fait subir parce que je ne savais pas comment être parent. Cela a été ma façon de les compenser.

Des Survivants ont aussi raconté que le fait de recevoir le PEC a amené les membres de la famille à parler des expériences vécues au pensionnat.⁶³ Des participants ont confié que le processus du PEC avait été un catalyseur permettant de s'ouvrir pour parler de leur passé, de communiquer avec leurs enfants et leurs petits-enfants, de supprimer des barrières sur le plan affectif et de [TRADUCTION] « se permettre d'éprouver des sentiments ». Dans le cas d'un Survivant, [TRADUCTION] « il y avait une volonté d'aller de l'avant, de tourner le dos au passé, en acceptant l'argent du [paiement] d'expérience commune ». Un Survivant en Saskatchewan a dit que le PEC avait représenté une possibilité d'expliquer ce qu'il avait vécu au pensionnat et la façon dont son enfance au pensionnat continuait d'avoir des répercussions sur sa vie :

[TRADUCTION] Mes enfants comprennent un peu ce que j'ai subi... Les effets d'avoir vécu à cet endroit [le pensionnat], ils ne peuvent pas se l'imaginer. Ils nous mettent dans un endroit inconnu, ils n'ont pas vu cela... Mes enfants ont été aidés de bien des façons. Ils comprennent les différents aspects de là où l'argent provient. Tout le monde pense, c'est juste de l'argent, [mais à cause de] toute la souffrance qu'on a endurée, le PEC n'est pas juste de l'argent. Ce n'est pas cela.

Des Survivants ont fait la remarque que l'argent du PEC avait été symboliquement important du fait que c'est une preuve tangible de la reconnaissance de l'expérience autochtone par le Canada. Pour eux, en versant le PEC, le gouvernement a admis la faute majeure qu'a été celle d'enlever de force les enfants de premières nations, métis et inuits de leur famille et d'appliquer une politique d'assimilation par la formation scolaire. Pour cette raison, une Survivante a soutenu que la compensation était plus efficace que la démarche de guérison ou d'autres programmes parce que c'est une mesure positive vers la réconciliation. D'ailleurs, une autre participante a dit que le PEC avait validé ses expériences. À cet égard, le PEC a été considéré comme un symbole d'espoir dans le combat pour la reconnaissance et le respect de l'histoire et des conditions actuelles de vie des populations autochtones au Canada. Selon quelques-uns des Survivants, le PEC a aidé à restituer un peu de ce qui a été perdu. De même, les excuses officielles que le gouvernement fédéral a présentées le 11 juin 2008 ont été perçues par environ le quart du groupe de l'étude comme un grand pas vers la guérison à un niveau social plus global, ainsi que l'a exprimé un Survivant du Manitoba :⁶⁴

⁶³ Atlas – Tableau 10 : 8 participants (3% du groupe de l'étude) ont dit que le fait d'avoir reçu le PEC les a amenés à se confier davantage à leur famille.

⁶⁴ SPSS – Tableau 32 : 73 participants (26 % du groupe de l'étude) ont cru que les excuses officielles présentées par le fédéral étaient sincères et constituaient une étape nécessaire pour rétablir la relation des Autochtones et des Eurocanadiens au Canada. Cependant, 35 % (98 participants) n'étaient pas d'accord, disant que, selon eux, les excuses n'étaient pas sincères et que « c'était trop peu, trop tard ». Dans l'ensemble, il n'y a pas de corrélation significative entre les opinions relatives aux excuses et les incidences du PEC sur le plan personnel, même si un pourcentage plus élevé de ceux ayant constaté des incidences négatives avaient aussi des opinions négatives sur les excuses (SPSS – Tableau 33).

[TRADUCTION] D'une manière, cela a été positif. De l'autre, négatif. Voulez-vous que je vous explique cela? Cela a été positif : nous sommes allés au moment des excuses, cela nous a semblé bon, c'était un début. Nous pourrions peut-être commencer des rapports constructifs avec les Blancs. Cela a été moins bon à cause des paiements d'expérience commune — ils auraient [dû] commencer [à établir] un centre de traitement. Cela aurait peut-être été assez pour un centre. On a besoin d'argent après cela. C'est négatif de ce côté-là, parce que ce n'était pas assez.

Un petit nombre de participants a donné de leur plein gré de l'information au sujet de l'utilisation qu'ils avaient faite de l'argent, dont obtenir des services de santé et de mieux-être et participer à des activités comme des rassemblements de Survivants, des cérémonies traditionnelles, des groupes de tambour ou d'autres sessions de counselling et de thérapie. À titre d'exemple, une Survivante de la Nouvelle-Écosse a dit qu'elle s'est rendue à des rencontres et à des cérémonies de la suerie plus souvent qu'avant : [TRADUCTION] « J'ai essayé d'entretenir ma spiritualité, de me rétablir complètement, non seulement les aspects ou dimensions qui me font le plus souffrir ». Un bénéficiaire a fait la suggestion suivante : [TRADUCTION] « il aurait dû être stipulé que, pour être admissible au paiement d'expérience commune, ils devraient suivre un type quelconque de counselling — rendre cela obligatoire ».

Finalement, plusieurs Survivants vivant dans des communautés isolées et semi-isolées ont dit que le PEC avait été positif parce que cet argent a donné la capacité d'avoir une accessibilité plus grande à des activités en forêt (dans la nature), notamment des activités culturelles et économiques décrites comme partie intégrante aussi de la guérison spirituelle.⁶⁵ Des participants inuits en particulier ont qualifié ces activités comme une utilisation judicieuse ou rationnelle de leur argent. Un couple inuit a investi leur PEC dans la construction d'une nouvelle cabane où il pouvait vivre une partie de l'année et où les enfants, les petits-enfants et les amis pouvaient résider pendant le printemps et l'été. Un autre a mis l'accent sur la vente de motoneiges exceptionnellement élevée à la coopérative de la localité, ce qui montre bien que les bénéficiaires inuits ont utilisé leur argent avec sagesse. Pour certains, l'incidence positive a largement débordé le simple achat d'équipement; en effet, la capacité de se procurer du matériel a été considérée comme la possibilité de transmettre des valeurs traditionnelles associées à la chasse et à la pêche, un sentiment exprimé par un Survivant des Territoires du Nord-Ouest :

[TRADUCTION] Je n'avais jamais eu de bateau avant, et donc j'ai toujours compté sur mon père parce que j'utilisais son *skier* pour aller chasser. Et ils aimaient cela parce que j'ai été chanceux quelques fois et je leur ai rapporté tout ce que j'avais pris. Mais cette fois je n'ai pas besoin de dépendre d'eux. Et dans un certain sens, m'acheter un bateau m'a aidé à renforcer ma culture et m'a aidé à rétablir le lien avec cela. Et maintenant, mon fils est vraiment intéressé à m'accompagner, ce qui est un aspect positif.

⁶⁵ Atlas – Tableau 10 : 10 participants ont dit que le PEC leur a permis de participer à des activités dans la nature (ou dans la forêt) et 3 participants ont dit que l'argent du PEC les a aidés à accéder à des services et du soutien dans leur démarche de guérison.

Incidences négatives

Près de quinze pour cent des participants de l'étude ont dit que le fait de recevoir le PEC a été une expérience complètement négative et, dans leur cas, au niveau personnel, il n'y a pas eu d'incidences positives.⁶⁶ Pour eux, l'amertume qui a résulté de siècles de colonisation des Autochtones,⁶⁷ y compris les séquelles des pensionnats, a teinté leur perception de l'Accord de règlement et tout ce qui y est associé :

[TRADUCTION] Pour tout le monde, cela a été très stressant. Nous pensons que « c'est de la foutaise ». Le gouvernement et l'APN aussi sont associés à cela. Ils croyaient qu'ils pouvaient juste nous donner un peu de pognon, nous tapoter dans le dos et nous dire de tourner la page... J'ai passé 10 ans dans cette prison, où il y avait des viols de petits enfants. « Je m'excuse » — ce sont les mots de Harper. Être violé, pour un petit garçon, cela cause une grande douleur. Être violée, pour une petite fille, c'est très douloureux. Cette personne en est marquée pour toujours. L'argent ne peut réparer cela. C'est pourquoi ils auraient dû consulter les Survivants... Ils auraient consulté tout le monde, pas juste les gens qui travaillent dans des bureaux. Cela a fait chier beaucoup de monde. Prenez par exemple le cas de [Maher Arar]... [TRADUCTION] « Le Canada m'a renvoyé dans mon pays d'origine et j'ai été torturé là pendant 10 mois et je veux 10 millions et demie de dollars. » Tout de suite le Canada a signé et il lui a remis cet argent... et payé son avocat. Et moi, qu'est-ce que je reçois? Qu'est-ce que nous recevons? La formule 10-3! Et on doit payer nos avocats!... Le gouvernement a dit avant que le PEC commence [à être distribué] qu'il allait être sincère et honnête et juste. Qu'est-ce que cela veut dire?... Fontaine et son groupe, ils se sont vantés, disant qu'ils avaient bossé comme des fous pour nous. Ils ont dit que la formule 10-3 a été vraiment une bonne compensation pour nous. Ne nous prenez pas pour des imbéciles. Ce qui devrait y avoir dans ces mesures de compensation, c'est que le gouvernement signe la déclaration sur les droits de la personne relative aux peuples autochtones. Ensuite, ayons de meilleures conditions de logement dans les réserves... C'est tellement désolant, c'est révoltant. Nous avons besoin d'une meilleure qualité d'eau potable... et d'un meilleur système de santé et d'éducation pour nos gens... Après avoir pris mes terres, ma langue, ma culture, la façon [traditionnelle] d'être parents. Ils nous ont tout enlevé — notre dignité. Ils nous ont laissés dans la honte et la souffrance. Parlant de cela, cela me fait souffrir... cela a eu des répercussions sur mes enfants et mes petits-enfants. C'est pourquoi je dis que cette formule 10-3, c'est de la foutaise. Le Canada devra dire « Je m'excuse, voici ce que nous ferons. Nous travaillerons avec vous. » Il n'aurait pas dû nous donner de l'argent, nous tapoter dans le dos et nous dire d'aller de l'avant [tourner la page].

⁶⁶ SPSS – Tableau 29.

⁶⁷ Wesley-Esquimaux et Smolewski (2004:5, 65) font référence à cela en l'évoquant comme « un traumatisme historique », c'est-à-dire la transmission intergénérationnelle de la peine et de la grande tension (stress) causées par des déménagements à répétition des terres traditionnelles et par des politiques d'assimilation de longue durée dont a fait partie l'enlèvement forcé des enfants pour le pensionnat.

Comme le démontre la citation ci-dessus, bien des Survivants ont considéré injuste la formule « 10 plus 3 » en compensation de toutes les pertes subies en raison du régime des pensionnats.⁶⁸ Les participants ont dit à quel point le PEC avait provoqué du ressentiment : [TRADUCTION] « Ils veulent régler de vieux comptes... Je veux qu'on me rende ma vie, toute mon enfance... Maintenant, je veux redevenir moi-même. Je veux être la femme que je n'ai jamais pu être. » Un autre a dit, [TRADUCTION] « Le créateur nous a donné la vie. La moitié de notre vie nous a été volée et nous n'avons pu vivre la vie qui nous était destinée. Et j'ai un profond ressentiment à cause de cela. Je pense que "10-3" n'a été qu'une goutte dans le seau d'eau — c'est une insulte. » Des Survivants ont aussi critiqué la formule établie pour la compensation en disant que c'était « trois fois rien », une gifle ou que c'était inéquitable en la comparant à d'autres mesures de compensation bien connues comme celle offerte aux prisonniers japonais, à d'anciens élèves de l'orphelinat Mount Cashel ou à Maher Arar.⁶⁹ Les modalités établissant l'admissibilité au PEC ont aussi soulevé la colère de Survivants, notamment ceux dont les parents et les autres membres de la famille sont décédés avant la date limite du 30 mai 2005. En général, pour conclure, les Survivants ont dit qu'aucun montant d'argent ne peut compenser ce qui a été vécu au pensionnat et certains ont ajouté que cet argent aurait été mieux utilisé s'il avait été consacré à la guérison ou à d'autres programmes dans la communauté. Dans des collectivités, cet argent est arrivé à un moment où il y avait énormément de frustration envers le gouvernement, ce qui a, par ricochet, suscité du ressentiment à l'égard du PEC :

[TRADUCTION] Par comparaison à tellement d'années de souffrance, le 10-3 ne semble pas beaucoup. Je ne sais pas ce que le gouvernement fait. Ils font des promesses et ils les rompent. Beaucoup de gens ont accepté le 10-3, mais je voulais ne pas le faire. Mais les gens ont besoin de cet argent. 20 000 \$, ce n'est pas beaucoup pour tout [ce qui a été subi]. Mais c'est beaucoup d'argent pour un grand nombre de gens dans tout le Canada. Beaucoup de gens vivent sous le seuil de la pauvreté. Si on prive un chien de manger pendant longtemps et on lui présente finalement de la nourriture, bien sûr qu'il va l'accepter. On ne peut pas refuser. Cela a suscité beaucoup de négativité. Beaucoup de querelles entre les membres des familles, ce qui n'avait jamais existé auparavant.

⁶⁸ Atlas – Tableau 11 : 62 participants (47 % des répondants; 22 % du groupe de l'étude) ont dit qu'ils étaient mécontents de la réception du PEC parce que ce n'était pas « suffisant ».

⁶⁹ Entre 1898 et 1990, les Christian Brothers of Ireland au Canada ont opéré l'orphelinat Mount Cashel Orphanage, un établissement pour garçons à St. John's, Terre-Neuve. À la fin des années 1980, des allégations d'abus sexuel ont commencé à faire surface. Une enquête menée par une commission royale a permis de dévoiler qu'il y avait des preuves d'abus et, finalement, neuf frères (Christian Brothers) ont été reconnus coupables et condamnés. L'institution a été fermée par la suite en 1990 et depuis, le gouvernement de Terre-Neuve a versé une compensation aux victimes. Pour plus d'informations, reportez-vous à : Royal Commission of Inquiry into the Response of the Newfoundland Criminal Justice System to Complaints (1991). *Volume One: Report*. St. John's, NL: Office of the Queen's Printer; Harris, Michael (1990). *Unholy Orders: Tragedy at Mount Cashel*. Markham, ON: Penguin Books; et Berry, Jason et Andrew M. Greeley (2000). *Lead Us Not Into Temptation: Catholic Priests and the Sexual Abuse of Children*. Champaign, IL: University of Illinois Press. Pour plus d'informations sur le cas de Maher Arar, reportez-vous à : Le Premier ministre rend publique la lettre d'excuse envoyée à Maher Arar et à sa famille et annonce la conclusion du processus de médiation (2007). Extrait le 25 février 2010 de : <http://www.pm.gc.ca/fra/media.asp?id=1509>; Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar. Extrait le 25 février 2010 de : http://epe.lac-bac.gc.ca/100/206/301/pco-bcp/commissions/maher_arar/07-09-13/www.ararcommission.ca/fr/index.htm; Maher Arar v. The Syrian Arab Republic et The Hashemite Kingdom Of Jordan, Statement of Claim [2005] ON S.C. Docket: 03-CV-259270CM2. Extrait le 25 février 2010 de : http://www.maherarar.ca/cms/images/uploads/ararclaim_syria_final_Nov21.pdf

Des Survivants ont qualifié l'argent du PEC de moyen pour clouer le bec ou de compensation pour faire taire, une réaction ayant été déjà rapportée dans d'autres études sur les mesures de réparation pécuniaire pour des préjudices antérieurs (Nagata et Takeshita, 2002:52).⁷⁰ Un Survivant de la Saskatchewan a eu l'impression que le message était [TRADUCTION] « vous avez reçu votre argent, maintenant restez tranquille ». D'autres expressions comme le « le prix du sang » ou « l'argent du sang » font référence aux décès survenus dans les pensionnats. Comme une Survivante du Yukon avait entendu des Aînés parler des décès associés aux pensionnats et des dissimulations subséquentes de ces faits, elle s'est sentie déchirée entre des sentiments conflictuels suscités par l'acceptation du PEC : [TRADUCTION] « Peut-être que si j'avais connu plus l'histoire entourant ces faits, je ne l'aurais pas accepté ». La conséquence d'une telle réaction à retardement, c'est que des Survivants ont au départ considéré le PEC comme une chance inespérée de voir leur situation financière s'améliorer, mais par la suite, en réfléchissant aux séquelles du régime des pensionnats, ils ont changé leurs perceptions.

Le fait que la réception du PEC ait déclenché de mauvais souvenirs et des émotions douloureuses causant une grande tension ou des sentiments de culpabilité et de honte⁷¹ a été l'incidence négative identifiée généralement en deuxième lieu. Dans le cas d'une femme, [TRADUCTION] « le PEC a causé beaucoup de peine, et aussi il a rouvert des plaies chez mes enfants, et j'ai dû leur demander encore pardon. J'ai dit à mon mari de le mettre de côté... Je n'ai pas voulu m'occuper de cela. » Bon nombre de bénéficiaires ont dit que leur façon de tenir le coup, de réagir contre l'effet déclic, a été d'éviter le chèque. Un Survivant âgé de la Colombie-Britannique a attendu trois mois avant d'ouvrir l'enveloppe du PEC parce qu'il avait détesté son séjour au pensionnat. Un autre homme de la même communauté n'a pas voulu toucher son chèque parce que cela lui rappelait ce qui était arrivé au pensionnat. Une femme du Québec a dit [TRADUCTION] « qu'elle se sentait comme une prostituée parce qu'elle avait vendu son corps », alors qu'une autre du Yukon qui croyait être heureuse quand le chèque arriverait, mais qui s'est sentie plutôt honteuse : [TRADUCTION] « Tout ce que j'ai fait, j'ai pleuré quand je l'ai reçu ». Dans une collectivité de l'Alberta, l'afflux de nombreux paiements d'expérience commune a exacerbé l'état général d'un environnement négatif :

[TRADUCTION] La seule chose qui a vraiment changé, c'est que tout le monde parle des pensionnats maintenant. Et comment allons-nous arriver à oublier cela? On a déjà oublié cela il y a des années et maintenant tout le monde en parle. Peu importe l'endroit où nous allons, les gens parlent de cela. Et cela ramène des souvenirs.

D'autres incidences négatives sont associées à des sentiments de colère et au fait que les espoirs sont anéantis chez les Survivants qui n'ont reçu qu'un paiement partiel. En ne recevant qu'une partie de leur paiement PEC, les bénéficiaires voient leur frustration accrue et ils perçoivent les conditions de compensation entachées de failles d'irrégularités, ce qui en général se surajoute aux sentiments de victimisation avec lesquels bien des Survivants composent déjà.⁷²

⁷⁰ Les prisonniers japonais aux É.-U. ont qualifié leur compensation de « prix du silence ». Se reporter au Tableau 9 (Atlas) : 30 participants (11 % du groupe de l'étude) ont utilisé les termes de « pot-de-vin » ou « d'argent pour faire taire (ou pour acheter le silence) » dans le but de décrire les sentiments ressentis relativement au PEC.

⁷¹ Atlas – Tableau 11 : 45 participants (34 % des répondants; 16 % du groupe de l'étude) ont dit que l'arrivée du PEC avait provoqué [une réaction] chez eux.

⁷² Atlas – Tableau 11 : 23 participants (18 % des répondants; 8 % du groupe de l'étude) ont dit que la réception du PEC avait fait resurgir leur colère envers le processus et/ou envers le fait qu'ils n'avaient reçu qu'un paiement partiel.

Dans le cas de nombreux Survivants, recevoir le PEC a eu pour effet d'entraîner la dépression, des pensées suicidaires ou des comportements autodestructeurs comme celui d'utiliser l'argent du PEC pour s'évader du réel par l'alcool ou les drogues.⁷³ Plusieurs participants ont reconnu que leur compensation n'avait servi seulement à nourrir leurs dépendances, disant que cet argent a été [TRADUCTION] « clairement négatif! J'ai juste resté soûl et tout cet argent a été vite épuisé » ou que le seul impact du PEC a été une aggravation de [TRADUCTION] « l'alcoolisme — rien de positif, rien. Je suis qui je suis à cause du pensionnat. » Une Survivante en Colombie-Britannique a dit que le PEC l'avait laissée fatiguée émotionnellement, mentalement, physiquement et spirituellement; elle a confié que finalement elle avait tenté de se suicider [TRADUCTION] « parce qu'il (le PEC) avait ramené trop de choses à la surface ».

Plusieurs participants ont dit que d'autres membres de la communauté et des vendeurs de l'extérieur ont tenté de les exploiter une fois leur paiement arrivé. Une mère monoparentale a allégué que son employeur de la localité lui avait retiré son emploi quand il a appris le montant de sa compensation. Dans des collectivités où beaucoup de membres vivent dans la pauvreté, il n'est pas étonnant qu'à l'afflux de gros montants d'argent pour certains des membres, il y ait eu des dissensions. Un des Survivants a souhaité n'avoir jamais reçu de PEC parce qu'il n'a pas cessé d'être harcelé à chaque fois qu'il allait en ville. Pour cette raison, certains ont dit préférer rester à la maison ou craindre de rencontrer qui que ce soit depuis qu'ils ont reçu le PEC. La plus grande préoccupation de Survivants a été celle des réactions brutales de membres de la famille qui exigeaient une part du montant, ce qui généralement a donné lieu à des discordes, des désunions. La fille d'un bénéficiaire âgé a été frustrée que sa tante exploite à maintes reprises son père, lui demandant de lui donner de l'argent. Un autre Survivant a dit que la réception du PEC avait entraîné la discorde dans sa famille parce que tout le monde voulait une part de l'argent :

[TRADUCTION] Quand j'ai eu ma compensation, cela a vraiment eu un effet négatif sur ma famille aussi. Même si j'ai pu m'acheter des choses. Je suis sorti de la pauvreté. J'ai senti que cela avait vraiment suscité plus de désunion et de jalousie et de mauvais sentiments dans ma famille et chez les gens de la communauté. Mais d'après ce que je comprends, c'est mon argent et j'ai souffert pour le mériter.

Par ailleurs, il a aussi été fait mention de violence envers les personnes âgées, de violence latérale ou de manifestations d'avidité chez des Survivants et des membres de la communauté comme incidences destructives du PEC.⁷⁴ Un Survivant d'une collectivité rurale de la Colombie-Britannique a dit que les répercussions du PEC ont ressemblé à un portrait avant-après parce que tout ce dont les gens parlaient touchait les pensionnats et l'argent : [TRADUCTION] « L'argent est là, on le sent, on le voit, cela influe sur notre perspective de la vie, cela change l'attitude — une fois l'argent reçu, cela a été complètement différent et les gens mentent s'ils disent que cela ne produit pas d'effets sur eux. » Dans un hameau isolé du Nunavut, une bénéficiaire a dit qu'après l'arrivée de son PEC, d'autres Survivants ont cessé de lui parler : [TRADUCTION] « Bon nombre d'entre eux ne l'ont pas reçu et ils étaient en quelque sorte fâchés ou jaloux de moi parce que j'avais eu le chèque. » En Saskatchewan, une Survivante a souligné ce qui,

⁷³ Atlas – Tableau 11 : 16 participants (12 % des répondants; 6 % du groupe de l'étude) ont dit qu'ils avaient utilisé une partie ou tout l'argent du PEC pour fuir (s'échapper du réel) aux moyens de comportements « de dépendances » / « autodestructeurs ».

⁷⁴ Atlas – Tableau 11 : 13 participants (10 % des répondants; 5 % du groupe de l'étude) ont dit être « exploités » par des membres de la famille ou de la communauté, causant des dissensions, ou qu'ils ont été « agressés par des vendeurs (p.ex., des concessionnaires d'automobiles); 7 participants (5 % des répondants; 2,5 % du groupe de l'étude) ont cité la violence envers les aînés et/ou la violence latérale comme incidences négatives.

selon elle, était l'incidence la plus négative du PEC. Voici les propos qu'elle a tenus : [TRADUCTION] « Les aînés sont maltraités et certaines personnes les exploitent et veulent prendre leur argent ». Ce problème a aussi été observé par des Survivants d'autres communautés :

[TRADUCTION] Bien, à voir mes amis, quand ils ont reçu le leur, ils ont épuisé tout leur argent à boire. Certains d'entre eux se sont suicidés et d'autres ont été passés à tabac. C'est triste. Ils ont eu leur argent et, après cela, on entend dire que des gens les ont exploités. Ils prennent leur carte d'identité bancaire, et puis après, de l'argent manque dans leur compte. C'est tellement triste parce que c'est des membres de leur propre famille qui les exploitent... Mon oncle, il a eu son argent, et maintenant il est de nouveau dans la rue. C'est tellement triste... Particulièrement, dans le cas des gens âgés, ce sont leurs enfants qui les volent. C'est à cause de la drogue.

La moitié des prestataires de service interviewés a rapporté que les pressions et la maltraitance venaient du cercle des proches des Survivants. Même si le degré de gravité et la nature des pressions et des manipulations varient, le personnel des projets a raconté des incidents graves de violence familiale causés par l'argent :

[TRADUCTION] On a cité l'exemple de quelqu'un qui a été battu par son propre frère pour l'argent et il l'a presque battu à mort. Il n'a pas voulu faire sa demande de PEC parce qu'il pensait qu'il reviendrait et le battrait à nouveau pour son argent. Et j'ai dit à sa sœur qui prend soin de lui parce qu'il souffre de schizophrénie paranoïde, de lui dire que nous allons le protéger et qu'il ne doit laisser personne savoir où sont ses comptes et que sa sœur devrait s'occuper de son argent.

En grande partie, les incidences négatives décrites par les Survivants semblent indiquer que la décision de régler en accordant une compensation financière individuelle a été erronée et insuffisante, aggravée par un manque de planification de la part de ceux ayant rendu effectif le PEC. Il aurait fallu mieux se préparer à faire face au déclenchement d'émotions, aux réactions d'auto-destruction et aux comportements rapaces (ou de prédation). D'un autre côté, les témoignages d'incidences positives font passer le message qu'il y a chez les Survivants une tendance à percevoir la compensation comme une bonne aide matérielle en soi (« on n'a jamais trop d'argent »). Dans l'esprit de bien des Survivants, le fait que le processus du PEC ait éveillé des émotions pénibles et de la frustration causées par le processus lui-même, éclipsant du coup les bienfaits pour la guérison et, de façon générale, pour l'aisance financière et pour la santé, a été considéré comme des questions distinctes :

[TRADUCTION] La guérison, c'est quelque chose à laquelle je crois et qui est définitivement nécessaire. C'est sur quoi je travaille, essayant de sortir du cercle vicieux des dépendances et de mettre cela au premier plan et d'aider les gens à pardonner [aux auteurs des sévices infligés dans] le passé, c'est l'une des choses que je travaille. C'est encore en marche et le restera toujours. Probablement que la plupart des gens d'ici qui sont interviewés ont besoin de guérison et de la mise en place de beaucoup d'initiatives conçues pour eux, pour se rappeler ce qui s'est passé, pourquoi cela est arrivé et pour pardonner et se rétablir, ainsi que d'autres personnes, de ce qui s'est passé. Et, à ce que je vois, c'est ce qui commence à changer. Selon moi, l'argent n'a pas eu vraiment beaucoup d'effets en

fait de guérison. Je n'ai pas souvenir que quelqu'un ait dit qu'il avait payé pour avoir du counselling ou rien comme cela. Je sais que l'argent a été donné par le gouvernement comme compensation aux Survivants des pensionnats et je pense que chaque personne autochtone dans la société d'aujourd'hui est marquée ou a été marquée par le régime des pensionnats et est une Survivante. Donc, d'une manière, chaque individu, chaque personne autochtone devrait être compensé, vous savez? C'est ce que je crois.

Plusieurs Survivants ont soutenu que le PEC était antithétique à la démarche de guérison compte tenu que, ce dont on a besoin dans les communautés, c'est d'une « solution globale », un ensemble de ressources de guérison, non pas seulement une compensation individuelle.⁷⁵

Perspectives sur les effets intergénérationnels et la compensation

[TRADUCTION] *Si vous avez une possibilité d'aller à l'école d'ici et de regarder de vieilles photos d'ici, vous pourriez presque apercevoir un schéma chronologique. On peut voir des Inuits sur le territoire dans leur petite tente, souriant, parce qu'ils vivent dans la nature. Et puis sur l'autre photo et on voit un petit enfant sur les genoux de son père et on voit l'Inuit derrière lui et ils sont tous très sérieux. Il n'y a plus de sourire et on peut voir exactement où cela a commencé. Je suis sûr que cela remonte un peu plus loin que cela, mais ça reflète la réalité [d'aujourd'hui]. Mais on ne peut pas le voir — c'est comme de regarder par une fenêtre. On peut arriver à voir la vie, mais c'est comme embrumé et déformé. C'est la comparaison que j'en fait.*

Quoiqu'il n'y ait eu aucune question posée aux Survivants au sujet des séquelles du régime des pensionnats ou au sujet des répercussions intergénérationnelles en soi, environ un tiers des participants a soulevé ces questions pendant l'entrevue.⁷⁶ Dans certaines communautés, l'Accord de règlement et le PEC ont contribué à un examen minutieux des suites graves ou de l'évolution des répercussions intergénérationnelles découlant du régime des pensionnats. Les histoires et les commentaires au sujet des parents, des enfants des Survivants et de leurs relations dans la communauté ont fait ressortir les perspectives sous-jacentes à la compensation ayant rapport avec ces répercussions. D'un côté, selon des Survivants, le PEC n'est pas suffisant parce que l'héritage très lourd du pensionnat ne peut être compensé. Également, certains Survivants n'ont pas compris le PEC en tant que compensation distribuée *individuellement* parce que le pensionnat n'est pas un phénomène individuel, mais bien une expérience qui reste liée à la famille et à la communauté à travers des générations. Cette perspective jette de la lumière sur l'importance pour beaucoup de bénéficiaires de partager le montant du PEC avec leur famille et leurs amis. La guérison de l'un devrait signifier la guérison de tous; c'est pourquoi beaucoup de Survivants ont considéré la santé de leur communauté comme partie constituante de leur propre rétablissement. Par conséquent, la façon dont le PEC a eu des incidences sur leur famille et leur communauté s'est répercutée sans aucun doute sur eux à titre personnel.

⁷⁵ Atlas – Tableau 14 : 10 participants (4 % du groupe de l'étude) ont défini le PEC comme [un processus/développement] à l'opposé de la guérison.

⁷⁶ Atlas – Tableau 15 : 83 participants (30 % - taux de réponse) ont parlé de répercussions intergénérationnelles.

Le manque de compétences parentales a été le principal aspect problématique de l'histoire transgénérationnelle que les Survivants ont soulevé.⁷⁷ Le pensionnat a séparé les parents de leurs enfants, de là vient le fait que ceux-ci n'ont pas par la suite acquis des compétences familiales et parentales à la maison. Tel qu'indiqué précédemment, des Survivants sont accablés de chagrin en pensant à la façon dont ils ont élevé leurs enfants, ayant appris auprès des religieuses, des prêtres et des enseignants à appliquer une discipline sévère et des punitions corporelles. Des comportements de maltraitance envers leurs enfants ont été transmis et se sont reproduits de génération en génération; ainsi les Survivants qui ont défini la guérison dans cette optique ont dit vouloir briser le cycle intergénérationnel de la violence ou de la maltraitance des parents envers leurs enfants en acquérant des compétences parentales positives :

[TRADUCTION] Le [PEC] m'a aidée dans ma démarche de guérison parce qu'il m'a fait comprendre comment j'avais agi, particulièrement en ce qui a trait au rôle de parent — j'ai sept enfants. J'ai aussi mieux compris ma mère. Même si mes deux parents sont allés au pensionnat, ils avaient des personnalités différentes. J'ai vraiment compris ma mère, elle était vraiment rigide, elle n'était pas affectueuse. J'ai été portée à faire cela moi aussi, avec mes enfants, à être sévère avec eux. Maintenant avec mes petits-enfants, c'est bien différent. Je romps ce cercle vicieux maintenant.

Les participants ont aussi fréquemment mentionné les membres de la famille et les amis qui n'ont jamais pu être témoins de l'époque actuelle de réparation, d'excuses et de réconciliation. Des générations de Survivants ont quitté ce monde avant qu'il n'y ait une reconnaissance quelconque de leur séjour au pensionnat. Plusieurs répondants ont évoqué avec beaucoup d'émotion que le fait d'avoir reçu le PEC et d'avoir traversé les processus de l'Accord de règlement leur avait rappelé leurs parents, leurs frères et soeurs ou leurs amis décédés :

[TRADUCTION] J'ai cinq enfants. Cet argent n'aura pas d'autre utilisation que de rembourser mes dettes. Cela me fait souffrir. Je vois des membres de ma famille qui sombrent dans l'alcool. Il y a tellement de gens qui meurent et qui ne l'ont pas reçu, qui meurent et qui l'ont bien mérité, rien n'est arrivé. Ils [le gouvernement] a été trop lent. Je pense qu'ils attendaient que nous mourions tous.

Bien des participants ont soutenu que cette compensation était due à leurs parents qui ont beaucoup souffert de ne pas savoir ce qui arrivait à leurs enfants au pensionnat et à qui on a refusé le droit de s'attacher à leurs enfants. Quelques répondants ont mentionné qu'ils ont planifié utiliser l'argent du PEC pour payer un monument commémoratif ou une pierre tombale pour des parents ou des membres de la famille qui sont allés au pensionnat. Selon eux, le PEC a été en partie un hommage aux générations antérieures :

[TRADUCTION] Quand nous le recevrons [le PEC] nous achèterons la plus belle pierre tombale pour nos parents, celle qui sera la plus chère... Je suis très émue. Ce sera positif une fois que ce sera réglé, de faire ce que j'ai planifié de faire. Je veux acheter une belle pierre tombale pour indiquer leur tombe. Je voudrais en acheter une pour moi, mais c'est

⁷⁷ Atlas – Tableau 15 : 63 participants (76 % des répondants; 22 % du groupe de l'étude) ont parlé de problèmes liés à l'aliénation familiale et le manque de compétences parentales.

pour mes parents, ils ont beaucoup souffert pour cela. C'est ce que nous avons fait pour la mère [de mon mari]... Elle sait dans l'au-delà que nous l'avons eue [pour elle].

D'autres participants ont raconté que les processus du PEC et du PEI ont contribué à une plus grande ouverture entre leurs enfants et eux.⁷⁸ À mesure qu'ils ont été éclairés au sujet de ce que leurs parents et leurs grands-parents avaient reçu, les enfants et les petits-enfants des Survivants ont commencé à mieux comprendre les raisons expliquant la façon dont ils ont été élevés et, par conséquent, à mieux se comprendre eux-mêmes. Plusieurs bénéficiaires du PEC ont émis l'idée que les enfants des Survivants, non seulement ont besoin de guérison, mais ils devraient aussi obtenir une compensation parce qu'ils ont subi les séquelles des pensionnats. Comme nous l'avons indiqué précédemment, des Survivants ont distribué leur argent à leurs enfants en guise de demande de pardon pour tout ce dont ils ont été privés dans leur enfance.

Des Survivants ont aussi identifié des comportements auto-destructeurs comme la consommation excessive d'alcool et de drogues et la violence familiale, y compris la violence conjugale et la maltraitance faite aux enfants, considérées comme des cicatrices intergénérationnelles laissées par les séquelles des pensionnats.⁷⁹ Certains ont décrit ces dépendances et cette violence comme des comportements acquis de leurs parents et de leurs grands-parents qui sont allés au pensionnat. Dans ce contexte, la guérison se définit pour les participants en tant que rupture de la chaîne des comportements violents.

En général, les anciens élèves des pensionnats sont restés avec un sentiment d'aliénation de leur communauté, ce qui a creusé un fossé entre les générations. Ces périodes de séparation prolongées et répétées entre les parents et les enfants vivant dans des milieux différents ont finalement abouti en l'incapacité de communiquer, non seulement en raison de la langue, mais au-delà de cela, l'incapacité d'établir des rapports entre eux, de se lier l'un à l'autre. De plus, le pensionnat a enseigné aux enfants à éprouver de la honte de ce que les enseignants considéraient comme un mode de vie inférieur dans les communautés autochtones. Dans ce contexte, les Survivants entendaient par guérison le fait de combler le fossé ou d'établir des ponts entre les Aînés, les adultes et les jeunes dans la communauté.⁸⁰

⁷⁸ Atlas – Tableau 15 : 27 participants (33 % des répondants; 10 % du groupe de l'étude) ont dit que le PEC ou le PEI a contribué à une plus grande ouverture entre les générations.

⁷⁹ Atlas – Tableau 15 : 18 participants (22 % des répondants; 6 % du groupe de l'étude) ont dit que les comportements auto-destructeurs et violents sont intergénérationnels.

⁸⁰ Atlas – Tableau 15 : 16 participants (19 % des répondants; 6 % du groupe de l'étude) ont dit que le pensionnat a causé un sentiment de coupures au niveau de la communauté et des conflits entre les générations.

Chapitre 6

Appréciation par les Survivants des services d'aide et de soutien liés au PEC

Compte tenu du vécu, des difficultés d'ordre affectif et des incidences décrits dans les deux chapitres précédents, il n'est donc pas surprenant que la majorité des Survivants du groupe de l'étude ait demandé ou voulu un soutien de quelque nature que ce soit pendant le processus du PEC. Les participants ont parlé du besoin d'aide pour remplir le formulaire de demande et de counselling (ou soutien psychologique) venant les appuyer en raison des émotions négatives et des souvenirs traumatisants déclenchés par le processus de demande et/ou par suite de la réception du paiement.

Les résultats de cette étude indiquent que presque les trois quarts des participants de l'étude ont compté dans une certaine mesure sur une gamme de services et de soutiens. Cette estimation est corroborée par la constatation que seulement un tiers n'a pas eu de difficulté à remplir le formulaire de demande du PEC, ce qui laisse supposer que la plupart aurait pu avoir besoin d'une aide quelconque en cours de route. À part l'assistance pour remplir le formulaire, des constatations ont montré qu'un autre tiers du groupe de l'étude a eu un déclic (d'un processus psychologique) sous l'effet du PEC et donc nécessitait du soutien affectif.⁸⁰ En outre, une fois l'argent reçu, bon nombre des Survivants ayant décrit la période suivant immédiatement l'obtention du PEC comme celle où ils ont en partie ou totalement été confrontés à des effets négatifs ont aussi eu besoin d'un type quelconque d'aide. Parmi ces commentaires, le thème dominant axé sur la prestation de services et sur les réseaux d'aide a porté sur l'importance de la proximité des mesures de soutien, que celles-ci soient offertes au niveau communautaire. Un Survivant résidant dans une communauté semi-isolée du Yukon a parlé des conséquences résultant du fait d'avoir été incapable d'obtenir des ressources dans sa localité : [TRADUCTION] « Je voulais obtenir des services de guérison axés sur les pensionnats... mais il n'y avait personne ici pour nous aider. Je crois que c'est pour cela que les gens boivent tellement ici... mais cela ne va pas régler le problème. »

Ces constatations sont compatibles avec une évaluation récente des projets financés par la FADG (ci-après appelés « projets ») qui a été menée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada; il est ressorti de cette évaluation que la demande de services de guérison s'est accrue par suite des processus du PEC, du PEI et de la CTR, [TRADUCTION] « la cause étant attribuée à la fois par l'effet déclenchant de la divulgation et de la recherche de soutien de guérison de nombreux Survivants et également par leurs demandes d'aide faites aux projets pour bien se diriger dans le dédale du processus PEC et/ou PEI » (AINC, 2009f:30). Ces projets désignés pour une fermeture en mars 2010 représentent un problème brûlant pour les prestataires de services interviewés dans le cadre de l'étude dans la mesure où la concrétisation d'une telle fermeture constitue une menace pour la guérison à long terme qui s'avère nécessaire si nous voulons finalement réussir à traiter les séquelles ou les suites funestes des pensionnats.

⁸⁰ Un total de 233 participants ont fait des commentaires sur les services gouvernementaux, juridiques et financiers, sur les services de la FADG et/ou le soutien de la famille et de la communauté. En déduisant ceux ayant affirmé qu'ils n'étaient pas au courant des services gouvernementaux (n=20) et ceux n'ayant jamais utilisé les services de la FADG (n=10), il a été possible d'estimer que 203 participants (72 % du groupe de l'étude) ont pu compter dans une certaine mesure sur des services ou des soutiens (Atlas – Tableaux 4, 5, 6). Ces données sont conformes aux constatations indiquées au Tableau 1 (Atlas), c'est-à-dire que 94 participants (33 % du groupe de l'étude) ont trouvé le processus de demande du PEC « facile », laissant entendre que le 67 % restant ont pu avoir besoin d'aide en cours de route. À part l'aide pour remplir la demande, le Tableau 3 indique qu'ils s'est opéré un déclic chez 36 % du groupe de l'étude pendant le processus, ce qui a nécessité du soutien affectif.

Les prestataires de services caractérisent la guérison comme un processus à long terme ou un *cheminement* (de guérison) qui se déroule en plusieurs étapes. Dans le cas des Survivants des pensionnats, ce parcours commence par une prise de conscience et une bonne compréhension des répercussions qu'ont eues les pensionnats sur eux au niveau personnel et aussi sur leur famille. Afin de s'engager dans la démarche de guérison et de la poursuivre, il faut que les Survivants se sentent suffisamment en sécurité pour commencer à se confier et à parler des problèmes découlant de leur traumatisme. Dans cette optique du rétablissement, cela implique de reprendre une vie saine et productive, ce qui prend du temps, de la discipline, un soutien continu et de l'accompagnement – conseils.

Services de soutien du gouvernement : un aperçu général

Ainsi qu'il a été fait mention précédemment, Service Canada et Résolution des questions des pensionnats indiens Canada (RQPIC) ont été mandatés pour gérer les processus de demande de compensation du PEC et pour assurer le fonctionnement du Centre de réponse du PEC, ainsi qu'une gamme de services téléphoniques sans frais et de réseaux d'écoute et de soutien. Deux autres initiatives gouvernementales ont été mises en place afin d'assurer le mieux-être des Survivants et d'aider au processus en cours de réconciliation entre les anciens élèves et le gouvernement du Canada : 1) le Programme d'information publique et de défense des intérêts (PIPDI) et 2) le Programme de soutien en santé — résolution des questions des pensionnats indiens (PSS-RQPI) (anciennement Programme de soutien en santé mentale) (AINC, 2009e).

Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) administre le Programme d'information publique et de défense des intérêts (PIPDI). Les principaux objectifs de ce programme sont : de préconiser l'échange d'informations concernant l'*Accord de règlement* et les indemnités ou compensations payables aux anciens élèves des pensionnats reconnus par le fédéral, ainsi qu'aux familles et aux communautés; appuyer les possibilités/facilités qui améliorent la prestation de services; contribuer à sensibiliser les Canadiens au sujet des incidences des pensionnats sur les collectivités autochtones. Ce programme finance des réunions et des rencontres dans les communautés qui visent la communication d'informations au sujet des processus relatifs à l'*Accord de règlement* : le PEC, ce qui comprend la demande, le réexamen et les appels; le PEI; la Commission de témoignage et réconciliation; également des activités commémoratives de grande envergure.

La diffusion de l'information liée à l'*Accord de règlement* a été effectuée par l'entremise d'accords de financement avec des organisations autochtones qui ont privilégié des rencontres et des forums destinés aux Survivants, des séminaires sur la planification financière, sur la prévention des abus, ainsi que des présentations ou expositions ouvertes au public et l'élaboration de ressources éducatives. Ces partenariats ont été établis dans le but d'assurer au gouvernement que l'information sur les pensionnats serait transmise dans de bonnes conditions (pertinence) aux collectivités autochtones, que la rétroaction serait retrouvée ou donnée relativement à la mise en application de l'*Accord de règlement* et que la population en général pourrait avoir accès aux ressources éducatives portant sur le régime des pensionnats et sur les effets de son funeste héritage.

Au moment de la publication de la présente étude, l'objectif du PIPDI a évolué de façon à mettre l'accent sur les dates limites pour les demandes de compensation prévues par l'*Accord de règlement* et, par conséquent, il y a eu une réorientation de l'attention auparavant axée sur l'information pour remplir la demande du

PEC, dans l'intention de donner un éclairage plus précis sur le réexamen et les appels touchant le PEC, sur les demandes et les audiences du PEI, de même que sur la préparation des Survivants à leur participation aux activités de la Commission et aux activités de commémoration; l'effort porte aussi sur le traitement de toute incidence ou suite qui pourrait découler des processus de l'Accord de règlement, notamment veiller à la mise en place de réseaux de soutien satisfaisants pour les Survivants. Dans le cadre de ce programme, on a privilégié un objectif général permettant de prendre des mesures qui viseraient à consolider et à étendre la diffusion de l'information aux collectivités du Nord et aux collectivités éloignées, de même qu'à inclure les personnes sans-abri ou incarcérées ou défavorisées en ce qui a trait à la communication de l'information sur l'Accord de règlement.

Des Survivants ont accès au soutien affectif et à l'accompagnement psychologique par l'entremise du Programme de soutien en santé — résolution des questions des pensionnats indiens administré par Santé Canada. Les coordonnateurs régionaux dans les provinces et les territoires assurent la coordination de ce programme. Celui-ci offre du counselling professionnel, du soutien affectif/psychologique, dispensé par des travailleurs de la santé communautaire (résolution) (TSC-R); pour ce qui est du soutien culturel, ce sont des Aînés qui sont mis à contribution. On offre également des services de transport et/ou le paiement du service de transport qui peut ne pas être disponible dans chaque communauté. Ces services peuvent être obtenus par des Survivants et leur famille qui sont : admissibles à recevoir et ceux recevant présentement le PEC; en processus de règlement d'une réclamation par le PEI, le MARC ou d'autres procédures ou participent à des activités de la CTR. Des membres de la famille et des personnes sans certificat de statut d'Indien (MAINC) sont admissibles et ils peuvent demander des services en s'adressant aux coordonnateurs régionaux en donnant le nom de l'ancien élève des pensionnats et sa date de naissance permettant de « vérifier son admissibilité au programme ». ⁸¹ Toutefois, des demandes de service peuvent être refusées et celles-ci peuvent franchir jusqu'à un troisième niveau de voie de recours avant qu'une décision finale ne soit prise.

Le PSS-RQPI (Programme de soutien en santé — résolution des questions des pensionnats indiens) est financé et administré par Santé Canada. Deux organismes principaux de consultation s'y rattachent : le Comité directeur de soutien en santé (CDSS) composé de représentants supérieurs (principaux) de Santé Canada et du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada ayant pour rôle d'orienter, de guider et d'encadrer l'établissement et la mise en oeuvre du programme; un groupe consultatif de douze volontaires autochtones formant le Groupe de travail autochtone qui oeuvre avec des avocats, des représentants des Églises et des deux ministères impliqués afin d'aider au développement continu du processus de règlement de questions liées aux pensionnats. Ce programme a démarré en novembre 2003 et il offre du soutien aux Survivants sous forme de counselling professionnel, de soutien affectif/psychologique, de soutien culturel et un moyen de transport s'ils se déplacent en raison d'une démarche relative à l'Accord de règlement (se reporter à la Figure 10 ci-après).

En ce qui a trait au counselling professionnel dispensé aux Survivants, counselling individuel et counselling familial, il est assuré par des prestataires de services diplômés de Santé Canada, dont des psychologues et/ou des travailleurs sociaux brevetés. Ces professionnels doivent s'assurer de compléter un plan de traitement avant que les personnes concernées puissent commencer des séances de counselling et ainsi donner suite au plan. Le nombre de sessions de counselling variera en fonction des recommandations

⁸¹ Courriel de John Fee, Santé Canada, le 10 mars 2010.

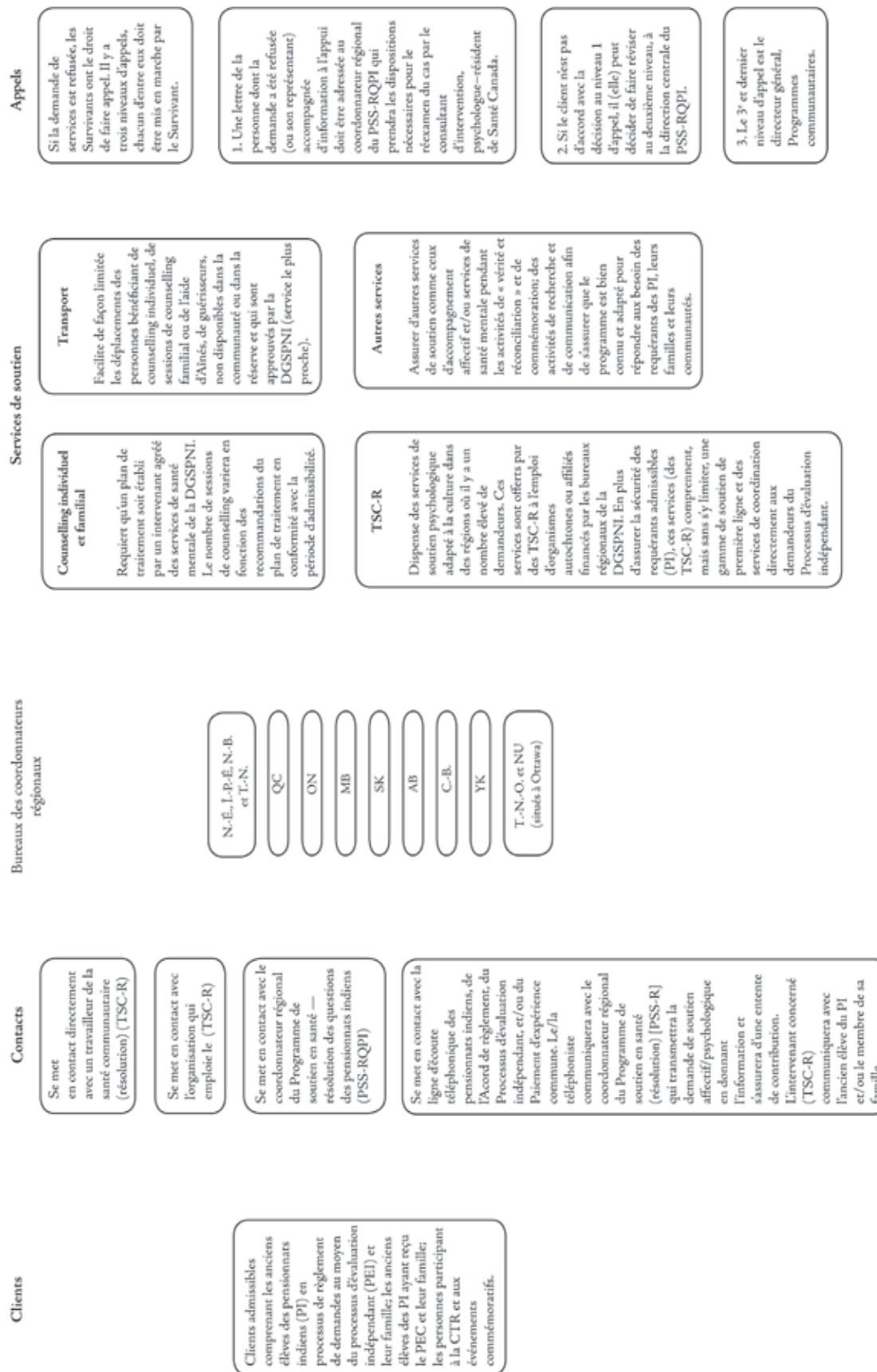
formulées dans le plan de traitement et ces séances doivent se dérouler pendant la période d'admissibilité de la personne. Les coordonnateurs régionaux du Programme de soutien en santé — résolution des questions des pensionnats indiens (PSS-RQPI) faisant partie des bureaux régionaux de la DGSPNI de Santé Canada à Halifax (Nouvelle-Écosse) pour les provinces de l'Atlantique, à Montréal (Québec), à Nepean (Ontario), à Winnipeg (Manitoba), à Regina (Saskatchewan), à Edmonton (Alberta), à Vancouver (Colombie-Britannique), à Whitehorse (Yukon) et pour les Territoires du Nord-Ouest et la région du Nunavut, à Ottawa (Ontario).

C'est l'intervenant, un travailleur de la santé communautaire (résolution) (TSC-R), qui dispense le soutien affectif (ou accompagnement psychologique). Les services de ces TSC-R sont assurés grâce à des accords de contribution établis à l'échelle régionale entre des bureaux régionaux de la DGSPNI et des organisations autochtones ou leurs affiliations. Ces intervenants sont à l'emploi de l'organisme subventionné afin d'exercer un rôle de soutien pendant que les Survivants admissibles passent par l'un ou l'autre des processus de l'*Accord de règlement* (PEC, PEI, litige, MARC, et événements de la CTR). Ces intervenants de première ligne sont appelés à exercer une diversité de fonctions, notamment aider les Survivants à remplir leurs formulaires, les accompagner en leur donnant du soutien émotionnel adapté à la culture, assurer la coordination des services, faciliter les déplacements pour l'obtention de services de santé mentale et l'assistance aux audiences et ainsi de suite.

Pour le soutien culturel, on fait appel au personnel du soutien culturel fourni par le Programme de soutien culturel sous l'égide du PSS-RQPI (Programme de soutien en santé — résolution des questions des pensionnats indiens). Il peut s'agir d'Aînés qui connaissent bien leur culture et leurs traditions et qui peuvent faciliter des cérémonies ou agir comme assistants. Ces Aînés doivent démontrer qu'ils ont fait de grands pas ou suffisamment d'avancées dans leur cheminement de guérison pour assurer des services sécuritaires et valables, pertinents, à d'autres Survivants. Leur rôle consiste à offrir aux Survivants admissibles et à leur famille du soutien culturel sous forme d'accompagnement des Survivants aux audiences et aux événements de la CTR, de facilitation ou d'assistance à la facilitation de cérémonies traditionnelles, ainsi que de partage de leurs connaissances pour tout autre service pertinent que les Survivants pourraient avoir besoin d'obtenir. Ces Aînés oeuvrant à titre d'intervenant du soutien culturel sont choisis par la communauté ayant besoin d'aide qui s'adresse au conseil de bande ou au centre de santé pour procéder à la sélection. L'organisation autochtone ou organisme affilié encadre le travail de cet intervenant en concluant un accord de contribution avec la DGSPNI.

Des services à accès limité assurant les déplacements sont offerts aux Survivants admissibles bénéficiant de counselling professionnel, de l'aide d'Aînés ou de guérisseurs non offerts dans leur communauté et approuvés par la DGSPNI (cette consultation doit être dispensée par le service compétent le plus proche).

Figure 10) Programme de soutien en santé — résolution des questions des pensionnats indiens



Les Survivants qui ne remplissent pas les conditions fixées pour obtenir ces services du PSS-R peuvent passer par le processus à trois niveaux d'appel et entreprendre eux-mêmes les démarches ou demander à un représentant de le faire. Une première lettre peut être envoyée au coordonnateur régional du PSS-R qui demandera ensuite au consultant psychologue-résident de Santé Canada de réviser le cas. Si le Survivant n'accepte pas la décision au premier niveau, l'appel peut être revu à la direction centrale du PSS-R. S'il n'y a pas d'approbation, l'appel peut passer par le troisième (et dernier) niveau alors que la décision est prise par le directeur général des Programmes communautaires. D'autres informations sur le processus d'appel peuvent être obtenues auprès du coordonnateur du PSS-R.

Évaluation par les participants des mesures de soutien du gouvernement

Les chercheurs ont demandé aux Survivants et aux prestataires des services s'ils étaient au courant des services de soutien du gouvernement et s'ils pouvaient faire connaître leur opinion à ce sujet. Cette rétroaction a permis de mettre en contexte les principaux objectifs visés par la recherche et non d'évaluer les services ou les prestataires. En général, on s'est montré soupçonneux à l'égard du gouvernement, un grand thème qui a pu influencer les Survivants quant à leur décision de recourir aux services du gouvernement et, si oui, à la façon dont ils l'ont fait. Environ sept pour cent — et particulièrement des personnes vivant dans des communautés isolées — ignoraient complètement qu'ils pouvaient obtenir des services d'aide du gouvernement pendant le processus de demande du PEC.⁸²

Les participants à l'étude ont manifesté un sentiment général de méfiance à l'égard de tout service téléphonique d'info sans frais du Centre de réponse du PEC et à l'égard du personnel à ces centres d'appel offrant des services au téléphone. Des appels téléphoniques réitérés pour obtenir de l'information à la ligne sans frais ont intensifié la frustration des Survivants du fait que les téléphonistes leur fournissaient des réponses différentes à chaque fois. De fait, très peu de participants ayant eu recours aux lignes info sans frais ont trouvé que ce service avait été utile et aidant pour remplir leur demande et pour faire le point; la plupart ont dit qu'ils avaient essayé les numéros 1-866, mais n'avaient bénéficié que de très peu, sinon d'aucune aide.⁸³ Souvent ces téléphonistes étaient incapables de répondre aux questions des Survivants, amenant certains à penser qu'on leur faisait perdre leur temps en causant de la confusion et en multipliant les démarches. Un des demandeurs du PEC est devenu tellement exaspéré de devoir traiter avec une bureaucratie sans visage et un autre a eu l'impression [TRADUCTION] « qu'ils essayaient de jouer au plus fin, essayaient de nous faire passer pour des menteurs ». Des Survivants ont dit que les téléphonistes chargées de prendre les appels posaient des questions compliquées, intimidantes, et dans bien des cas, ces appels ont déclenché des souvenirs pénibles. Les prestataires de services interviewés ont rapporté des faits concernant des Survivants qui [TRADUCTION] « ne veulent pas parler parce qu'ils ne connaissent pas cette personne [chargée de leur répondre] et ne se sentent pas à l'aise de leur parler au téléphone au sujet de quelque chose qui les bouleverse comme les pensionnats ». Un autre prestataire de services a dit que c'était [TRADUCTION] « déraisonnable » de la part de Résolution des questions des

⁸² Atlas – Tableau 4 : 20 participants (7 % du groupe de l'étude) ont dit qu'ils n'étaient pas au courant des services de soutien offert par le gouvernement liés au PEC. Se reporter au Tableau 3 (SPSS) : une proportion élevée (6 sur 18, ou un tiers) des personnes vivant dans des communautés isolées ignoraient la disponibilité des services gouvernementaux, en comparaison des personnes vivant dans d'autres types de communautés (entre 5 et 7 pour cent).

⁸³ Atlas – Tableau 4 : 31 participants (11 % du groupe de l'étude) ont fait des commentaires au sujet des services d'information téléphoniques sans frais. Ils ont considéré ces services comme étant inutiles dans une proportion de 5:1 : 26 répondants ont dit que les lignes sans frais ne les ont pas aidés; 5 répondants ont dit que les lignes sans frais les avaient aidés.

pensionnats indiens Canada (RQPIC) [TRADUCTION] « de s'attendre à ce que des personnes vivant dans une communauté pas comme les autres et ayant un mode de vie différent leur téléphonent et leur parlent ».

Quant aux Survivants engagés dans le processus de réexamen, ils ont démontré eux aussi beaucoup de méfiance envers le Centre de réponse du PEC, le décrivant comme une solution tampon entre les demandeurs et ceux ayant le pouvoir d'approuver la compensation. Des Survivants ont dit que, premièrement, simplement le fait d'expliquer à des étrangers ce qui leur est arrivé au pensionnat est très difficile et, deuxièmement, même si les employés de Service Canada se sont efforcés d'être aidants, ils ont été insensibles :

[TRADUCTION] Ils n'ont pas vraiment compris... Je ne pense pas qu'ils étaient suffisamment préparés à faire cela. Une fois la période de demande achevée, ils ont été très bureaucratiques... un type de mentalité « je-m'en-foutisme » (insouciance).

Les téléphonistes ou intervenants chargés de recevoir les appels ont été perçus comme des informateurs donnant des réponses aux accents de répétition d'un texte appris par coeur et, donc n'apportant rien d'utile relativement à l'information recherchée. Un Survivant de la Colombie-Britannique en processus de réexamen pour le paiement compensatoire de cinq années de fréquentation du pensionnat a téléphoné à la ligne info sans frais à maintes reprises et il est arrivé à la conclusion que ces personnes assurant le service téléphonique étaient inaptés ou mal armés pour donner de l'information adaptée, pertinente. Un Survivant et un conseiller à l'emploi d'un projet en Saskatchewan ont expliqué que, même si ces personnes chargées du service d'appel téléphonique sans frais avaient été placées sur la première ligne d'intervention en fonction du soutien pour remplir la demande, elles n'avaient pas été formées pour composer avec la frustration et la colère de nombreux demandeurs d'aide :

[TRADUCTION] Et le processus [de réexamen] dans lequel on est engagé en ce moment. Les centres d'appel... on a dit aux intervenants que ce centre d'appel avait été mis en place juste pour la forme. Ces pauvres personnes qui travaillent là sont elles aussi victimisées parce qu'elles portent tout le poids de la colère des [Survivants]... Ces gens qui travaillent au centre d'appel deviennent très émotionnels... certains d'entre eux ne savent pas comment composer avec cela parce qu'ils ne sont pas formés. Ils ne sont pas thérapeutes ni conseillers. Ils sont tout simplement là pour la forme et on leur dit quoi dire et c'est ce qu'ils sont obligés de répéter. Selon moi, ce système au complet est une expérience négative.

Ces expériences ont contribué à aggraver ce que les Survivants avaient déjà vécu en ravivant des souvenirs traumatisants. Pour de nombreuses personnes, simplement le fait de passer à travers la difficulté de remplir le formulaire de demande a constitué une épreuve pleine d'émotions, particulièrement si elles n'ont bénéficié d'aucun soutien ou de très peu de soutien. Une femme a parlé avec une certaine réticence au sujet de son expérience de demande du PEC parce que [TRADUCTION] « cela a soulevé beaucoup de choses », ajoutant qu'elle a trouvé cela difficile de remplir seule les formulaires et qu'elle a pris des mois avant de terminer de les remplir. De même, une Survivante vivant dans une réserve au Québec a eu du mal à remplir sa demande du PEC :

[TRADUCTION] J'ai hésité pendant un certain temps avant de faire la demande du PEC. Est-ce que cela valait vraiment la peine de le faire? Je dois vous dire que je suis sans emploi, je suis à la retraite — donc je me suis dit que cela pourrait aider. Le processus a été long, très long. J'ai dû écrire et faire des appels téléphoniques pour prouver que j'étais allée au pensionnat. Personne ne m'a aidé, ni ne m'a guidé. Personne ne voulait me donner de l'information sur le type de documents dont j'avais besoin. J'étais découragée mais mon mari m'a encouragée à poursuivre mes démarches et à continuer à appeler pour ma demande. J'ai eu beaucoup de mal à obtenir le document prouvant mon inscription au pensionnat. Nous avons dû nous déplacer et payer nos frais de voyage pour obtenir des photos du pensionnat et rendre visite au conseil scolaire. Nous avons dû faire nos propres recherches... j'étais très en colère à cause de tout ce processus et puis par-dessus le marché, nous avons dû nous démener pour trouver les preuves. Le problème, c'est que toutes les fois que j'ai téléphoné (la ligne info sans frais du PEC), je n'ai pas pu parler à la même personne. Il a fallu que nous répétions la même histoire je ne sais pas combien de fois. Mais je dois admettre qu'il y a eu un homme à un moment donné au téléphone qui a donné à moi et à mon mari de l'information pertinente qui a permis d'avancer le processus. Mais avant de lui parler, cela a été une expérience extrêmement frustrante. Je suis furieuse contre tout ce processus. Ce sont eux qui sont venus me chercher pour m'entraîner au pensionnat et maintenant c'était à moi de le prouver. Je dois aussi ajouter qu'à chaque fois que j'ai appelé, la personne répondant à l'appel m'a donné l'impression qu'elle voulait se débarrasser de moi.

En ce qui a trait à la ligne d'aide ou d'écoute téléphonique de RQPIC, bon nombre de Survivants ont dit avoir pu bénéficier de ce service parce qu'il était accessible en tout temps (24 heures sur 24). Un Survivant résidant dans une communauté semi-isolée a dit avoir souhaité qu'il y ait [TRADUCTION] « quelqu'un dans sa communauté 24 h sur 24, sept jours sur 7, [prêt à intervenir] au moment où des images du passé (flashbacks) lui reviennent » parce que, comme un autre Survivant l'a expliqué, [TRADUCTION] « ces souvenirs/rappels surviennent à n'importe quel moment de la journée. N'importe quoi peut les déclencher. » Après avoir reçu son PEC, un Survivant a téléphoné à la ligne d'écoute ou la ligne d'aide à quelques reprises pendant la nuit et il les a trouvés compréhensifs et aidants. Un autre Survivant qui a appelé cette même ligne d'écoute tard la nuit suivant une audience du PEI a été impressionné par le fait que, même s'il avait projeté son sentiment de colère sur le conseiller du centre d'aide, celui-ci était resté avec lui en ligne pendant deux heures jusqu'à ce qu'un conseiller de la communauté puisse communiquer avec lui.

Une approche qui a bien fonctionné a été celle de la collaboration entre les prestataires de services du gouvernement et des groupes de soutien de la localité comme les projets financés par la FADG. À titre d'exemple, un effort de collaboration entrepris par un projet avec Service Canada dans un milieu rural en Saskatchewan a été très fructueux :

[TRADUCTION] Nous avons demandé à [Service Canada] de venir ici nous aider à remplir des demandes et vérifier les demandes que les gens faisaient. Nous leur avons demandé s'ils pouvaient venir deux jours par semaine... et ils sont venus deux fois par semaine pendant deux mois. Ils ont été vraiment, vraiment formidables. Ils ont été tellement patients. Je sais que beaucoup de Survivants se sont fâchés contre eux... mais ils sont

restés très professionnels et aidants. Mais également, il y avait nos thérapeutes sur place; si les gens se mettaient en colère, ils pouvaient aller leur parler.

En fonction du projet, le personnel de Service Canada a rempli les formulaires du PEC pour des personnes pendant, un, deux jours ou à intervalles réguliers pendant quelques mois. Le fait d'avoir leurs formulaires remplis et certifiés conformes en même temps et en personne a beaucoup aidé les demandeurs. Un membre du personnel d'un projet communautaire en Nouvelle-Écosse a été très impressionné par l'aide que Service Canada a fournie :

[TRADUCTION] Nous avons appelé Service Canada. Ils sont venus et il y avait 62 Survivants dans la communauté et nous avons fait notre demande en même temps en septembre 2007. Nous avons rempli tous ces formulaires de demande. Je n'ai pas eu de problème; j'ai reçu tout mon argent.

Dans le cadre de ces sessions en commun, des Survivants se sont accordés à dire que, non seulement les représentants de Service Canada avaient fait du bon travail en aidant à remplir les demandes, mais des conseillers étaient mis à leur disposition, prêts à intervenir si des Survivants avaient besoin de parler à quelqu'un et à donner des séances d'information, traitant notamment de la fraude dirigée contre des bénéficiaires âgés, ce qui s'est avéré particulièrement utile. Dans l'ensemble, les projets ayant pris contact avec Service Canada pour obtenir de l'aide concernant le remplissage de formulaires dans leur communauté ont rapporté que ces sessions communes avaient été positives.

Dans le cas des Survivants ayant de la réticence à parler aux conseillers de leur localité, concernés par le maintien de la confidentialité et de l'anonymat, le fait qu'il y ait eu des services parrainés par le gouvernement qui ont dispensé de l'aide comme des séances d'information sur le PEC dans la communauté, des programmes de soutien par les TSC-R et la ligne d'écoute ou d'aide téléphonique, a été bien accueilli.⁸⁴ À titre d'exemple, bon nombre de Survivants ont attribué beaucoup de mérite aux services de soutien des TSC-R qui leur ont assuré de l'aide en toute confidentialité, ce qu'ils croyaient impossible d'obtenir des conseillers de leur localité. Ce maintien de la confidentialité a été particulièrement important pour des Survivants résidant dans des communautés isolées où la question du manque de confiance préoccupe beaucoup parce que tout le monde se connaît.⁸⁵ Malheureusement, le personnel de projets a indiqué que les Survivants et les prestataires de services connaissaient très peu le programme des TSC-R. De fait, plusieurs projets financés par la FADG n'étaient pas informés de l'existence de ce programme.

Deux projets ont eu des problèmes à travailler en association avec des TSC-R du fait que les personnes ou les organisations locales ayant passé un contrat en vue de la prestation des services du programme n'étaient pas bien vues dans les communautés qu'elles ont desservies. Par conséquent, le personnel des projets avait de la réticence à recommander des clients aux services des TSC-R. Dans une communauté éloignée, il a été difficile d'obtenir des TSC-R vu que le programme était situé dans la capitale régionale,

⁸⁴ Atlas – Tableau 4 : Les services de soutien de Service Canada/RQPIC étaient considérés utiles selon un ratio de 3:1 : 53 répondants ont dit que ces services étaient utiles; 18 répondants ont dit que ces services n'étaient pas utiles.

⁸⁵ SPSS – Tableau 3, Atlas – Tableau 7 : 40 % des participants vivant dans des communautés isolées ont identifié des questions de confiance comme étant une barrière aux services et au soutien, comparé à 8-13 % des participants vivant dans d'autres types de communautés.

ce qui a créé des barrières à l'accessibilité en raison de la distance et des coûts élevés de transport. Même si un Survivant pouvait faire une demande de remboursement des dépenses de ce type, le coût initial trop élevé était prohibitif.

Là où les TSC-R ont été intégrés comme membres de l'équipe du projet financé par la FADG, les relations de travail ont paru être bonnes; plusieurs prestataires de service ont soutenu que le programme des TSC-R a été un programme fort utile. Dans le cas où les TSC-R ont été intégrés aux centres de guérison communautaires, ces personnes n'ont pas seulement été très utiles quant à l'aide pour remplir le formulaire de demande, mais elles ont aussi dispensé du counselling et du soutien de service social nécessaires aux Survivants perturbés par le déclin d'un traumatisme ravivé par le souvenir des abus subis dans le passé alors qu'ils font leur demande.

Soutien aux Survivants apporté par les projets financés par la FADG

Environ un tiers des Survivants ayant participé au groupe de l'étude ont fait part des expériences qu'ils ont eues avec les projets financés par la FADG dans leur communauté et ils ont aussi donné leurs opinions.⁸⁶ La plupart d'entre eux ont décrit les bienfaits du soutien et de l'aide qu'ils ont reçus du personnel des projets et quelques-uns ont ajouté qu'on devrait assurer la continuité de ces programmes à long terme.⁸⁷ De façon générale, les membres du personnel des projets ont été considérés comme très utiles en ce qui a trait à l'aide pour remplir le formulaire de demande du PEC et, tel que mentionné précédemment, ils ont aussi été aidants en assurant des services de liaison entre Service Canada et les demandeurs. Les projets sont devenus les principaux points d'accès de proximité pour les Survivants ayant besoin d'information et d'assistance dans le cadre du processus de demande du PEC. Le personnel des projets a aussi offert de l'accompagnement, des conseils touchant des questions connexes, notamment la façon de gérer les montants (PEC) reçus, la planification financière, le legs pécuniaire à des survivants bénéficiaires, les services d'interprétation, de même que des actions de revendication au nom des Survivants ayant du mal à communiquer avec RQPIC ou Service Canada. En général, l'analyse environnementale a démontré que le personnel des projets s'est dévoué et fortement investi pour soutenir les Survivants par n'importe quels moyens possibles, souvent en leur dispensant des services et des appuis ou aides dépassant leur mandat.

Les projets analysés pour les besoins de la présente étude ont rapporté qu'une grande partie de leur tâche supplémentaire était associée au remplissage de formulaires de demande du PEC, à des recherches pour retrouver le dossier du séjour au pensionnat d'un Survivant et le compléter, au suivi de la demande du PEC passant par le processus de réexamen et les appels, de même que la présentation de nouvelles pièces à l'appui ou de nouveaux résultats de recherche pour venir appuyer les différentes étapes du processus de demande du PEC. Cette aide a permis à de nombreux Survivants de remplir leur demande dans les délais et avec exactitude, et de cette façon, elle a eu une incidence positive vu que ceux-ci ont reçu leur paiement. Par ricochet, la participation au processus du PEC a incité des Survivants à s'engager dans des activités de guérison :

⁸⁶ Atlas – Tableau 5 : 92 participants (33 % - taux de réponse).

⁸⁷ Atlas – Tableau 5 : 65 participants (71 % des répondants; 23 % du groupe de l'étude) ont donné des opinions positives concernant les projets. Le fait que les participants à l'étude ont été recrutés par le personnel du projet est probablement un facteur confirmant le haut taux de satisfaction des services offerts par le projet. Toutefois, il est intéressant de remarquer que le groupe de l'étude incluait des participants pour qui l'entrevue concernant le PEC était l'occasion de leur première visite au bureau du projet.

[TRADUCTION] Il y a eu une grosse augmentation... Les [Survivants] qui ont fait une demande du PEC, la plupart ont dit que s'ils n'avaient pas reçu le PEC, ils n'auraient pas parler de ces problèmes. Donc j'ai dit « c'est une bonne chose que tu as reçu le PEC alors ».

Les prestataires de services ont remarqué une recrudescence évidente de la demande d'une grande diversité de services des projets de la part des Survivants qui veulent de l'aide pour faire leur demande. Dans une certaine mesure, le processus de demande du PEC a ouvert des possibilités nouvelles d'amorcer des réflexions sur la guérison :

[TRADUCTION] Je me rappelle que juste de mon côté, il y avait des jours où j'avais huit rendez-vous. C'était épuisant, mais vraiment positif aussi qu'ils entrent les uns à la suite des autres. Même si j'étais bien occupé par des tâches administratives, je les recevais à la porte, de façon que nous puissions commencer à parler et donner l'information sur ce que nous avions à offrir.

Bien des informateurs clés ont fait ressortir qu'en comparant les services d'information dispensés par les projets financés par la FADG à ceux de Service Canada et aux lignes info sans frais du Centre de réponse du PEC de RQPIC, ils ont trouvé l'aide reçue du personnel des projets plus valable ou utile que celle fournie par les téléphonistes (intervenants-répondants) du 1-866. Dans les Territoires du Nord-Ouest, un Survivant a préféré consulter les intervenants du projet parce que [TRADUCTION] « j'avais parlé à quelqu'un répondant à la ligne info sans frais, mais ce n'était pas la même chose que de parler à quelqu'un en face à face, donc c'était très dur pour moi de rappeler ». Un des aspects expliquant le fait que les participants tiennent en grande estime les projets consacrés à la guérison dans la communauté a été d'obtenir du counselling de soutien au moment où ils avaient une réaction ou un déclic provoqué par le processus du PEC. En fait, il se dégage d'une étude récente faite sur les projets communautaires financés par la FADG partout au Canada que plus d'un tiers de ces projets a donné du soutien aux Survivants traversant cette période difficile que sont les processus liés à l'Accord de règlement. Presque vingt pour cent des projets ont rapporté que des Survivants veulent recevoir du counselling en raison du traumatisme ou du rappel des préjudices subis dans le passé pendant qu'ils font leur demande dans le cadre de l'Accord de règlement, ce qui a pour effet d'augmenter de façon significative la demande de services de guérison (Reimer et Fryer, 2009).

Les principaux bienfaits qui ressortent des approches adoptées par les projets financés par la FADG sont essentiellement rattachés au fait que le traumatisme lié aux pensionnats est au coeur de tous les efforts. Dans le nord de la Colombie-Britannique, un cercle de femmes parrainé par une initiative communautaire « a fait des merveilles pour toutes ces personnes », non seulement en raison des conférenciers et des guérisseurs ayant facilité les sessions, mais bien parce que ces Survivantes en sont venues à mieux comprendre que bien d'autres avaient eu le même parcours, partageaient le même vécu. En Ontario, une Survivante a décrit le projet comme son deuxième chez-soi : [TRADUCTION] « Ils arrivent à comprendre qui je suis... J'ai eu mon lot de très mauvaises expériences. Nous partageons nos histoires ici. » De même, dans les Territoires du Nord-Ouest, un conseiller des projets a aidé un Survivant à apprendre à vivre au quotidien avec ses souvenirs traumatisants, à tenir le coup :

[TRADUCTION] J'ai eu beaucoup de sentiments négatifs, j'avais beaucoup de peine. J'ai eu des flashbacks, toutes ces images du passé me sont revenues... Je pleurais et je faisais

toute une scène, je ne savais pas où aller; c'est pourquoi je suis allé au [projet financé par la FADG] et c'est là que j'ai parlé à un [conseiller du projet]. J'ai parlé à d'autres personnes qui m'ont enseigné comment faire face à ce traumatisme. Cela m'a vraiment aidé et j'ai appris à composer avec cela. Et j'ai parlé aussi à quelqu'un de la ligne info sans frais mais c'était dur, c'est vraiment différent. C'est comme si on parlait à un mur.

Le fait que la majorité des membres des projets sont eux-mêmes des Survivants constitue l'un des principaux piliers sur lequel s'appuyer pour faire progresser le rétablissement d'autres Survivants. En partageant son vécu au pensionnat, le personnel amène les Survivants à avoir confiance et il établit par le fait même un milieu sûr où ceux-ci peuvent parler de leurs expériences personnelles. Voici comment un membre du personnel d'un projet décrit les retombées positives d'une telle approche :

[TRADUCTION] Je suis engagé dans ma démarche personnelle de guérison et je confierais l'essentiel de ce qui m'est arrivé pour amener le Survivant à parler... Beaucoup sont partis de loin et la plupart se sont engagés dans leur parcours de guérison et ils ont été dirigés vers des centres de traitement et ils sont capables de traiter cela.

Dans des évaluations précédentes des projets, il a été confirmé que le type de service où d'anciens élèves viennent en aide à d'autres Survivants est très valorisé et très apprécié (Kishk Anaquot Health Research, 2006; Archibald, 2006). De plus, les membres du personnel des projets soutiennent que les clients leur font confiance parce qu'ils ont en commun le même héritage culturel. Selon une des prestataires de services, le fait d'avoir en commun une culture et un vécu au pensionnat l'a aidée à établir des relations de confiance avec des Survivants qui se sont présentés pour du counselling :

[TRADUCTION] Je [les] comprends depuis le tout début... J'ai des clients [depuis] que j'ai 27 ans et maintenant j'en ai 55. Dès ce moment-là, il y avait des gens qui me parlaient du pensionnat et tout de suite à partir de ce moment-là, je leur ai posé la question, pourquoi avez-vous le sentiment que vous pouvez me parler de cela? Ils disaient, parce que tu es des nôtres et... tu comprends la peine... et tu ne vas pas te moquer de nous. Et même si tu ne comprends pas, (tu) ne poses pas des questions idiotes.

Dans le cadre de la présente étude, les critiques contre les projets de guérison financés par la FADG ont été assez réduites; il y a eu notamment des plaintes concernant le fait que des projets n'étaient pas bien organisés, n'avaient pas bien assuré la transmission d'informations sur des événements, avaient des heures de bureau rigides qui ne répondaient pas aux besoins des Survivants travailleurs à temps plein ou des services qui n'étaient pas disponibles 24 heures sur 24. Dans des centres urbains, des participants ont dit que le fait d'être sans domicile fixe constituait un obstacle à la participation aux programmes puisque ceux-ci n'étaient pas structurés pour prendre contact avec des Survivants n'ayant pas d'adresse. Ces Survivants sans domicile fixe ne recevaient pas l'information au sujet des services offerts, ou n'avaient pas la capacité financière pour se rendre au lieu de prestation de ces services ou avaient un mode de vie centré sur la dépendance qui les empêchait d'y participer.⁸⁸ Certains Survivants ont estimé que le personnel du projet dans la communauté et les autres conseillers de la localité n'avaient pas la formation voulue ou

⁸⁸ Atlas – Tableau 7 : des heures de service et d'autres barrières logistiques telles que le transport, les sans-abri et les personnes handicapées ont été identifiées par 19 participants (17 % des répondants; 7 % du groupe de l'étude).

étaient non qualifiés pour dispenser du counselling professionnel ou de la guérison traditionnelle.⁸⁹ Une Survivante a dit qu'elle ne sentait pas que les travailleurs sociaux de la communauté avaient la capacité sur le plan affectif d'aborder ou de prendre en charge les questions liées aux pensionnats; si les conseillers commencent à pleurer, les Survivants cessent de parler parce qu'ils ne veulent faire de la peine à personne. Pour cette raison, elle aurait préféré parler à un psychothérapeute, mais aucun n'est disponible dans sa communauté ou dans les environs.

Soutien de la famille et de la communauté

Plus de quarante pour cent des participants au groupe de l'étude ont dit qu'ils s'en remettaient principalement aux membres de leur famille, à leurs amis et/ou aux ressources communautaires comme un centre d'accueil ou centre d'amitié, le bureau de la bande, le bureau des revendications territoriales ou le centre de santé communautaire pour solliciter du soutien pendant le processus du PEC.⁹⁰ Une grande partie de ces Survivants ont dit qu'ils ont pu obtenir des ressources dans leur localité, notamment de *Indian Residential School Survivor Society* (IRSSS), d'autres programmes communautaires comme *Choices* ou *Returning to the Spirit*, des centres d'accueil, les chapitres (sections régionales) de *John Howard Society* ou des Alcooliques Anonymes, les centres régionaux de traitement de la toxicomanie, les comités de santé mentale ou des intervenants pour la santé mentale de la communauté. Dans une région rurale, les demandeurs du PEC ont dit qu'ils n'auraient pas pu traverser cette période ou s'en sortir s'il n'y avait pas eu un agent de liaison communautaire qui a recueilli l'information nécessaire et a cherché dans des archives pour retrouver les dossiers : « C'était une perte de temps de faire affaire avec RQPIC alors on a établi un partenariat avec d'autres organisations comme IRSSS (*Indian Residential School Survivors Society*) ». Beaucoup de Survivants se sont appuyés sur ces ressources communautaires pour obtenir l'aide nécessaire et remplir leur demande du PEC :

[TRADUCTION] C'était beaucoup de travail de notre part, nous qui étions au bureau de la bande. Je travaillais pour la bande à ce moment-là et ce n'était pas dans mes fonctions de faire cela mais nous l'avons fait. C'était beaucoup d'efforts que d'essayer d'obtenir cette information des gens. Une certaine aberration a rendu cela très difficile pour des gens, c'est que certains membres de la bande étaient là [au pensionnat] avec d'autres membres de la bande et la plupart de nos gens y ont été envoyés [au pensionnat] et même si des personnes étaient là en même temps, ensemble la même année, ils ont refusé d'admettre qu'une personne était là et ils ont été d'accord pour confirmer une autre. Et des gens n'ont absolument rien compris à tout cela et ne sont pas arrivés à le comprendre. C'était trop embrouillé. Ces formulaires étaient difficiles à remplir pour les gens. C'était dur d'obtenir [des dossiers] parce que quelqu'un l'a brûlé [le pensionnat]... beaucoup de dossiers ont été brûlés... Et si on est traumatisé et on n'arrive pas à retrouver beaucoup de souvenirs, c'est dur de fournir des preuves, comme de dire si quelqu'un y était.

⁸⁹ Atlas – Tableau 7 : 36 participants (31 % des répondants; 13 % du groupe de l'étude) ont identifié des questions de compétence comme un problème (c.-à-d. des perceptions à l'effet qu'il y avait un manque de personnel qualifié au niveau local).

⁹⁰ Atlas – Tableau 6 : 118 participants (42 % - taux de réponse) ont dit qu'ils comptaient sur le soutien familial et communautaire; 59 participants (50 % des répondants; 21 % du groupe de l'étude) ont dit qu'ils ont sollicité du soutien en matière de counselling auprès de services communautaires non axés sur les pensionnats, et 27 participants (23 % des répondants; 10 % du groupe de l'étude) ont dit avoir reçu de l'aide pour remplir le formulaire de la part de ressources non liées au PEC.

Un Survivant âgé a constaté une véritable amélioration de tout son état grâce aux massages suivant une méthode de guérison dispensée par « une femme qui opère un endroit de guérison dans sa remorque ». Selon elle, ce type de thérapie a été une aide précieuse pour des Survivants incapables de se confier, mais ayant besoin de moments de paix : [TRADUCTION] « Je peux comprendre pourquoi des personnes ne veulent pas parler de certaines choses. J'ai 69 ans et c'est dur pour moi physiquement et émotionnellement. » Elle a ajouté que d'autres Survivants pourraient avoir besoin d'autres types de services, mais ils sont nombreux dans les centres urbains à ne pas avoir accès à des services en raison du manque de moyens de transport.

Seize pour cent des Survivants participants ont dit qu'ils comptaient complètement ou en partie sur des réseaux de soutien informels comprenant entre autres des membres de la famille proche et élargie et des amis.⁹¹ Des conjoints, des frères et soeurs, des enfants, des membres de la belle-famille, des tantes, des oncles, des grands-parents et des amis en qui ils ont confiance ont tous été mentionnés comme des personnes ayant dispensé du soutien aux Survivants, tant de l'aide pour remplir le formulaire de demande du PEC que du soutien affectif pendant le processus du PEC et du réexamen de la demande. À titre d'exemple, une Survivante a dit qu'elle avait seulement eu recours à sa mère et à sa soeur pour avoir du soutien parce que, sinon, elle aurait été livrée à elle-même, sans personne sur qui compter. En grande partie, ces personnes se sont senties plus rassurées de traverser cette période difficile et de passer à travers un processus profondément personnel et parfois douloureux accompagnées par quelqu'un qui les comprenait et à qui elles pouvaient faire confiance.

En fait, une des principales raisons pour lesquelles des Survivants ont refusé de recourir à des services et des mesures de soutien plus formels dans leur communauté d'attache a été le manque de confiance en ce type de services quant au respect de la confidentialité (secret professionnel) et de l'anonymat. Cette préoccupation touchant le maintien du secret pose un problème particulier dans de petites collectivités. Ainsi, une femme résidant dans une communauté semi-isolée des Territoires du Nord-Ouest s'est fiée uniquement à ses filles pour l'aider à faire sa demande du PEC parce que [TRADUCTION] « une fois qu'on se confie à ces conseillers-là, c'est supposé être confidentiel, mais ce ne l'est pas ». Une autre femme venant d'un milieu rural en Colombie-Britannique a refusé de participer à des groupes de soutien pour Survivants parce que [TRADUCTION] « je suis allée au pensionnat avec certains d'entre eux, je ne veux donc pas parler de cela ici ». La question de la confiance n'a toutefois pas été bien claire ou tranchée. Recevoir un accompagnement-conseil (du counselling) d'un prestataire qui est aussi un ami ou un parent peut avoir été considéré comme un problème selon certains, mais par contre, pour d'autres, il leur semblait préférable de parler à des conseillers avec qui ils avaient établi auparavant de bons rapports. Par exemple, un Survivant s'est senti plus à l'aise de recourir au programme TSC-R pour solliciter de l'aide parce que sa tante occupait le poste de la TSC-R dans la communauté; par ailleurs, une autre personne s'est dite incapable de parler à la conseillère du projet vu qu'elle était sa fille et trop proche d'elle.

⁹¹ Atlas – Tableau 6 : 45 participants (38 % des répondants; 16 % du groupe de l'étude).

Barrières à l'accessibilité des services et des mesures de soutien

Tel que mentionné précédemment, plus de quarante pour cent du groupe des Survivants participant à l'étude ont relevé un manque d'accès aux services de soutien, ce qui a représenté un problème ou un obstacle qu'ils ont rencontré dans le processus du PEC.⁹² En faisant état de barrières, on a fait mention du manque de confiance à l'égard des services de counselling, de perceptions indiquant que les prestataires de services locaux étaient non qualifiés, la problématique touchant la culture comme un manque de prestataires de services autochtones ou de services non fournis en langues autochtones, un manque de soutien pour faire la demande du PEC, des questions personnelles empêchant les personnes d'avoir recours aux services de soutien ou des barrières logistiques comme l'accessibilité à des moyens de transport. En ce qui a trait au processus de demande du PEC, onze pour cent du groupe de l'étude ont relevé le manque de soutiens et de services spécifiquement offerts pour le PEC dans leur propre communauté.⁹³ Des Survivants vivant dans des communautés ne disposant pas de soutien ou d'aide pour remplir le formulaire de demande ou pour faire la recherche de dossiers ont trouvé ce processus particulièrement difficile, exigeant, et beaucoup de demandeurs ont dit qu'ils se sentaient très inquiets, se demandant si l'information soumise était correcte.

De façon générale, le manque de confiance a été identifié comme un obstacle qui a empêché d'accéder à des services et à des mesures de soutien.⁹⁴ Dans la perspective d'une petite collectivité où la question de confiance pose problème, les Survivants n'ont pas pu trouver un conseiller dans leur communauté à qui ils pouvaient faire confiance et être rassurés sur le plan du maintien de la confidentialité ou de l'anonymat. En Colombie-Britannique, une Survivante du milieu rural a dit qu'elle était allée voir trois conseillers différents et, dans chaque cas, ils ont violé leurs obligations d'assurer la confidentialité : [TRADUCTION] « On ne peut leur faire confiance. Je préfère avoir quelqu'un de l'extérieur de la communauté. » Étant donné que tout le monde se connaît, certains Survivants ont senti qu'ils prenaient des risques en parlant à une personne de la communauté qui pourrait les juger ou les prendrait en pitié, alors que s'ils s'adressaient à un conseiller de l'extérieur ils seraient plus libres de parler ouvertement et facilement. Malheureusement, bon nombre de participants ont expliqué qu'ils ont été préoccupés par la mobilité du personnel à un niveau très élevé dans le domaine du counselling et des soins de santé dans leur communauté, ce qui décourage l'établissement de relations de longue durée nécessaires pour créer un climat de confiance. Trois Survivants inuits d'un même hameau isolé du Nunavut ont fait ressortir ces problèmes. Premièrement, ils ont fait observer que [TRADUCTION] « les gens d'ici, certains d'entre eux ne veulent pas partager avec d'autres personnes de la localité parce que tout de suite il y a des commérages... donc c'est mieux d'avoir quelqu'un de l'extérieur. » Puis, ils ont ajouté que les Survivants avaient besoin [TRADUCTION] « d'au moins deux à trois ans, en face à face avec quelqu'un », mais c'est presque impossible dans le nord parce que des conseillers restent en général seulement un an ou deux : [TRADUCTION] « Alors il faut recommencer tout cela quand quelqu'un d'autre les remplace » et « on raconte toujours la même histoire, la même chose à l'infini. »

⁹² Atlas – Tableau 7.

⁹³ Atlas – Tableau 7 : 31 participants (11 % du groupe de l'étude) ont identifié des problèmes d'accessibilité liés aux soutiens spécifiquement offerts pour le PEC.

⁹⁴ Atlas – Tableau 7 : 37 participants ont identifié des questions de confiance comme barrière (31 % des répondants; 13 % du groupe de l'étude).

La confiance fait aussi problème dans des activités de groupe comme les cercles de guérison et les rencontres de Survivants qui sont considérées des manifestations trop publiques et, malgré le fait que des Survivants disaient qu'ils accueilleraient favorablement ces types d'activités se déroulant dans d'autres municipalités ou de villes, les contraintes du temps de trajet et les frais de déplacement les ont souvent empêchés d'y participer :

[TRADUCTION] Bien, c'est beaucoup de déplacement vous savez. C'est vraiment fatiguant. Parfois c'est dur d'aller à [communauté] ... Mais ils devraient avoir des conseillers ici aussi. Les conseillers de... [communauté] devraient venir dans notre communauté pour nous aider, pour aider les Survivants dans la communauté aussi, parce que la plupart d'entre nous vit dans des communautés rurales. Et il semble que tous ces gens-là sont toujours à... [communauté], tous les services sont toujours dans [communauté]. Pourquoi est-ce qu'ils ne peuvent pas venir ici aussi dans notre communauté et nous aider les Survivants? En plus, je pense qu'en vivant dans cette communauté on est vraiment isolés, c'est donc difficile d'avoir n'importe quels services ou c'est difficile de faire confiance à quiconque ici dans cette petite communauté.

Presque tous les prestataires de services interviewés pour les besoins de cette étude ont constaté que, dans la recherche d'un traitement, les questions de confidentialité et de l'anonymat ont représenté une barrière. Le personnel des projets a confirmé que de nombreux Survivants craignaient que des membres de leur famille ou des amis soient informés sur leur expérience au pensionnat, sur leur demande du PEC et/ou sur leur participation aux services de guérison. Même si des projets se sont efforcés de trouver un lieu sûr permettant des entretiens dans des conditions de confidentialité, il reste que, dans de petites communautés, ce n'était pas nécessairement assuré vu que l'emplacement du local pouvait nuire à la capacité du Survivant de participer sans être convoqué. Un grand nombre de projets ont établi pour leurs stratégies des assouplissements, notamment des visites à domicile, pour surmonter ces barrières :

[TRADUCTION] La confidentialité est une grande question ici parce que nos bureaux sont voisins des Services à l'enfance et à la famille et une autre raison est que des membres de la famille travaillent dans ce bureau; donc ils ne veulent pas que les membres de la famille sachent qu'ils avaient besoin d'aide et ils croient vraiment qu'il y a des commérages qui circulent. Des gens ne vont pas venir au bureau et ils demandent toujours des visites à domicile. Nous faisons des visites à domicile si nécessaire.

Un projet qui opère dans l'hôpital local a dit que leur emplacement fournit aux Survivants de bonnes conditions pour garder l'anonymat du fait que cet hôpital est un endroit à fins multiples, ce qui permet de dissimuler la véritable raison de la visite :

[TRADUCTION] Je pense que malheureusement certaines communautés n'ont pas le même type de services que nous offrons ici. Beaucoup d'entre eux ne vont pas admettre qu'ils ont des problèmes à quelqu'un dans leur communauté ou au bureau de la bande ou au centre de santé. Il y a beaucoup de services différents qui sont offerts là, mais beaucoup de gens décident de ne pas recourir aux services parce qu'ils ne veulent pas que des personnes sachent qu'ils ont des problèmes comme des problèmes de santé mentale... Certaines des bandes ont des thérapeutes contractuels qui peuvent travailler deux jours

par semaine, mais beaucoup de personnes préfèrent ne pas aller les consulter vu qu'ils ne veulent pas qu'on sache qu'ils suivent une thérapie. Donc ils décident de venir ici parce que personne ne le sait et ils peuvent venir à l'hôpital et personne ne sait pour quelle raison ils y viennent. C'est l'une des barrières.

Des projets situés dans des milieux urbains ou près d'un milieu urbain trouvent que des Survivants venant de régions rurales éloignées s'adressent à leur services parce qu'ils craignent que le maintien de la confidentialité et de l'anonymat soit impossible à assurer dans de petites communautés :

[TRADUCTION] Donc dans la communauté, beaucoup d'entre eux doivent entreprendre secrètement leur démarche de guérison à cause des membres de leur famille... [Il y a] des communautés où il faut bien éviter de suivre des coutumes traditionnelles, mais il y a des membres de la famille qui le font en cachette, ou qui essaient de les apprendre ou de les pratiquer. Ainsi quand un prestataire de services vient, la seule possibilité est de le considérer comme — un étranger. Quand ils partent, ils nous disent, « et si quelqu'un dans la communauté le découvre? » Particulièrement un frère ou une sœur — ils ont vraiment une peur folle que leurs frères et sœurs découvrent qu'ils ont été victime d'abus. Il y a beaucoup de raisons différentes, mais cela rend vraiment difficile de dissimuler, [c'est-à-dire] d'essayer de se sortir de tout cet écheveau de déni et de peur.

Finalement, un membre du personnel de projet a raconté l'histoire d'une Survivante pour qui « tout est ultra secret ». Tous les deux ils se donnent beaucoup de mal pour se rencontrer secrètement et tenir des sessions de counselling étant donné que, pour cette Survivante, c'est la seule façon de se sentir en sécurité et de sentir qu'elle a la situation bien en main.

Bon nombre de Survivants ont eu le sentiment général qu'on ne pouvait répondre à leurs besoins parce qu'il n'y avait pas de conseillers, ni de thérapeutes, assez qualifiés dans leur communauté, c'est-à-dire des spécialistes ayant une bonne connaissance et compréhension du traumatisme lié aux pensionnats ou qui étaient autochtones. En reprenant ce qu'un Survivant a dit, « un travailleur social, ce n'est pas assez ». Un autre Survivant a estimé que le seul moyen lui permettant de traiter ses problèmes liés au pensionnat était de consulter quelqu'un qui était passé par tout le système et qui comprenait ses sentiments d'aliénation de sa famille. Une femme de la Colombie-Britannique a souligné l'importance de bien comprendre le traumatisme historique dont l'origine remonte aux expériences coloniales :

[TRADUCTION] C'est réellement difficile d'essayer d'informer les non Autochtones au sujet de ce qui s'est passé... J'ai suivi beaucoup de séances de counselling, mais invariablement je finis par leur parler de l'expérience coloniale et des pensionnats et du système d'aide à l'enfance et de toutes ces énormes barrières que nous surmontons nous les Autochtones.

Même si cette femme voulait consulter un conseiller de premières nations, elle n'a pas pu en trouver un dans le milieu urbain où elle résidait à ce moment-là.

Beaucoup de Survivants ont été déçus que les projets financés par la FADG n'aient pas facilité un plus grand nombre de groupes de soutien pour les Survivants et des rencontres ou « retrouvailles » d'anciens élèves ou n'aient pas oeuvré en association avec des programmes de lutte contre les dépendances afin

d'intégrer du counselling lié aux pensionnats dans le but de s'attaquer aux causes profondes. Dans le cas de Survivants aux prises avec des dépendances, les programmes de traitement types ou standardisés et les programmes des Alcooliques Anonymes ne suffisent pas :

[TRADUCTION] Les services sociaux et le counselling familial [ici], ils ne savent pas comment s'occuper des Survivants des pensionnats. Les médecins ne savent pas — ils vont nous faire ingurgiter des antidépresseurs, ou si on boit, ils vont nous envoyer pendant un bout de temps en cure de désintoxication. Des gens qui meurent de l'alcoolisme, ce n'est pas vrai. Ils sont simplement tellement perturbés par ce qu'ils ont subi au pensionnat, qu'ils étouffent tout cela avec l'alcool. Le fond de cela c'est le traumatisme qu'ils ont subi au pensionnat. Ce n'est pas l'alcool, c'est juste le moyen de vivre au quotidien avec cela.

Un participant des Territoires du Nord-Ouest a dit que les programmes de traitement pour les alcooliques et les toxicomanes par tout le territoire et dans les communautés ne sont pas informés sur les problèmes spécifiques des Survivants des pensionnats, en ajoutant à cela que ce type de formation et de préparation aurait dû être fait avant que le PEC soit rendu effectif. Comme un prestataire de services l'a expliqué, ce n'est toutefois pas facile car la grande question préoccupante est la rétention du personnel qualifié pour s'attaquer aux problèmes de dépendance :

[TRADUCTION] Il n'y a pas assez de conseillers pour traiter A [alcoolisme] et T [toxicomanie]. Des salaires pas assez [élevés] pour les garder. Ils gagnent la même chose que la réceptionniste de ma bande. Les gens qui souffrent de dépendances chroniques, on ne peut les traiter entre 8 h 30 et 16 h 30, cela ne marche pas comme cela. Les soins en établissement aussi, il semble y avoir toujours une longue liste d'attente pour ces gens-là, donc le pavillon de traitement dispense un certain service. Non seulement pour des problèmes d'alcool et de drogues mais aussi pour certains traitements en établissement liés aux pensionnats.

Compte tenu de l'intensification de l'abus de substances psychoactives que le personnel de projets a constaté par suite du premier tour de l'envoi de paiements PEC, de même que du nombre croissant de Survivants et de ceux affectés par les répercussions intergénérationnelles demandant des services de guérison, les projets ont tenu à souligner le besoin d'un financement à long terme dans le but de répondre à la demande. Selon un des prestataires de services qui en a fait le constat, le paiement compensatoire ne mène pas nécessairement à un engagement dans la guérison :

[TRADUCTION] La guérison n'est pas [de nature] financière. C'est beaucoup plus que la situation financière. C'est beaucoup plus que l'argent... émotionnel, physique... l'argent malheureusement ne répond pas à ces besoins. Il est reconnu qu'il y a un besoin de guérison. Il y a encore beaucoup plus qui doit être fait.

D'après la perspective des prestataires de services, les critiques sur le manque de services sont associées à une demande accrue de services de guérison depuis l'*Accord de règlement*. Un membre du personnel d'un projet a décrit de quelle façon l'équipe remédie à l'augmentation de la demande :

[TRADUCTION] J'essaie de me rappeler certaines des [données] statistiques. Je pense que dans un mois nous faisons entre 160 et 180 séances individuelles et puis, au milieu du mois, du même mois, nous faisons aussi de la facilitation de groupes, des cérémonies et de la gestion de crises par le biais du téléphone. Et puis il y a accroissement de nos tâches administratives. Il a fallu engager plus de personnel administratif à cause des documents qui doivent être remplis; nous sommes agréés et donc il y a certaines choses qui doivent être remplies. Donc tout a vraiment augmenté.

Un autre projet dessert beaucoup de collectivités dans la province et les gens doivent parcourir régulièrement de longues distances pour avoir accès à des services. Selon l'optique des prestataires de services de ce projet, les mesures de soutien axées sur la guérison ne visent actuellement qu'une infime partie de la réalité ou « la partie émergée de l'iceberg » :

[TRADUCTION] Nous avons... entre 4000 et 4500 clients par an. Je ne pense pas qu'il se passe une seule journée sans que quelqu'un demande du counselling et en reçoit. Des gens reviennent à intervalles réguliers et prennent rendez-vous. D'autres vont seulement dire, « J'ai besoin de vous parler ». Quelquefois cela ne prend que quelques minutes. Parfois c'est quelques heures. La demande est constante et en général c'est une demande dans [cette province] à laquelle on ne répond pas. Si tout le monde qui a besoin [de soins] pour des problèmes de santé mentale ou personnels ou familiaux se présentait... pour des services de counselling nous serions ouvert 24 heures sur 24 et nous aurions besoin de cinq fois plus de personnel et encore, nous ne suffirions pas à répondre à la demande. Voilà nous ne faisons qu'effleurer le fond du problème. Nous n'abordons que la pointe de l'iceberg — il y a les neuf dixièmes encore sous l'eau.

Des affirmations comme celles-ci correspondent aux constatations de l'évaluation faite tout récemment des activités des projets, depuis l'Accord de règlement, selon lesquelles le personnel a conclu que « la guérison vient à peine de commencer » (Reimer et Fryer, 2009). La plupart des prestataires de services interviewés pour les besoins de la présente étude se sont sentis submergés par le travail et certains ont décrit le stress qu'ils ressentent en essayant de répondre aux besoins des Survivants à défaut d'augmentation des effectifs ou du financement depuis l'Accord de règlement. Tous les prestataires de services sauf un ont rapporté que le besoin de services de guérison dépassait la capacité du projet en fait de ressources humaines nécessaires pour dispenser les services recherchés.

La problématique touchant la culture a été aussi identifiée comme barrière à la possibilité de trouver des services et du soutien pendant le processus du PEC, en dépit du Programme de soutien culturel offert sous l'égide du PSS-RQPI (Programme de soutien en santé — résolution des questions des pensionnats indiens) qui a été présenté précédemment.⁹⁵ En particulier, plusieurs Survivants ont attiré l'attention sur un manque de programmes de counselling fondés sur des pratiques de mieux-être traditionnelles dans leur communauté, notamment des cercles de guérison, du counselling spirituel individuel ou des programmes d'activités dans la nature (sur le territoire). Presque vingt pour cent du groupe de l'étude ont parlé de l'importance fondamentale des activités traditionnelles et des pratiques de mieux-être pour la guérison des

⁹⁵ Atlas – Tableau 7 : 31 participants ont identifié les questions touchant la culture comme barrière à leur participation à des programmes dûment constitués (établis) (27 % des répondants; 11 % du groupe de l'étude).

répercussions des pensionnats.⁹⁶ De telles pratiques comme de passer du temps dans la nature — y compris des séances de counselling — non seulement sont-elles considérées comme un antidote aux mesures de répression institutionnelle des pensionnats, mais également elles représentent la survie et la santé :

[TRADUCTION] Je travaille comme conseiller pour les Survivants des pensionnats... Une des choses que j'ai découverte, c'est que les Dénés n'aiment pas s'asseoir dans un bureau. Ils veulent sortir et aller dans la nature, près d'un feu, quelque part où ils ne sont pas renfermés parce que cela leur rappelle le pensionnat. Donc une des choses que je fais, c'est d'aller à l'extérieur et dans la nature. Je ne suis pas payé. Je veux que les gens deviennent solides. Par ricochet, j'obtiens des bienfaits parce que je peux aller voir ces gens et ils me diront, « Oh! Rappelle-toi de ce que vous avez dit » si je suis dans une mauvaise passe.

Un Survivant a décrit une rencontre dans la forêt avec des Aînés alors que ceux-ci racontaient ce que leurs parents et leurs grands-parents subissaient chaque automne : [TRADUCTION] « Les Aînés disaient qu'après notre départ, ils étaient tellement tristes, personne ne pouvait regarder les autres droit dans les yeux, et la souffrance était tellement grande. »

Les cérémonies de guérison traditionnelle (p. ex., cérémonie purificatoire, de la suerie) ont aidé à la réaffirmation de l'identité autochtone et des interconnexions spirituelles :

[TRADUCTION] J'ai besoin d'un rapprochement avec mes frères et mes soeurs. J'ai été éloigné d'eux pendant quarante ans, maintenant c'est mon tour de retrouver des liens affectifs frères-soeurs, [de retrouver] le sentiment d'appartenance à ma nation, un rapport à mon peuple. J'ai vraiment besoin de faire cela. Je crois que le Créateur a ouvert cette porte pour moi. Ainsi la partie vraiment importante dans ma vie est la spiritualité et les traditions qui vont avec cela.

Un petit nombre de Survivants a ajouté que le counselling et les autres activités de guérison se déroulant en langue autochtone ont une signification bien particulière à la lumière des punitions qui leur ont été infligées parce qu'ils parlaient leur langue maternelle au pensionnat. Une Survivante exerçant aussi le rôle de conseillère des questions liées aux pensionnats dans les Territoires du Nord-Ouest a dit qu'elle passait beaucoup de temps à assurer l'interprétation à des Aînés qui voulaient raconter leur histoire et parler de la peine éprouvée dans leur langue maternelle Slavey, pas en anglais. De plus, les barrières linguistiques ont empêché quelques Survivants d'accéder à la ligne info sans frais et à du counselling. Deux Survivants inuits ont dit qu'ils n'avaient pas appelé à la ligne d'écoute téléphonique parce que [TRADUCTION] « ce sera juste en anglais », ajoutant qu'ils auraient téléphoné s'ils avaient pu parler à un conseiller parlant inuktitut.

À part le fait qu'ils voulaient pouvoir s'exprimer dans leur langue maternelle avec des conseillers qualifiés de premières nations, métis ou inuits, plusieurs Survivants ont aussi dit que les programmes de guérison avaient besoin d'intégrer et d'améliorer le counselling en faisant appel à des Aînés sains jouissant d'un bon équilibre, dont l'enseignement est fondé sur des techniques éprouvées, à l'opposé des leçons dispensées par les pensionnats qui étaient de nature à susciter de la honte :

⁹⁶ Atlas – Tableau 8 : 54 participants (19 % - taux de réponse).

[TRADUCTION] La partie la plus importante de ma vie est la spiritualité, de même que les traditions qui s'y rattachent. Je ne pense pas que la psychologie réussisse un jour à m'aider. Je suis du même avis pour les autres Survivants, je ne pense pas qu'un psychologue peut rejoindre les Survivants... Il y a pas mal de gens ici qui ne participeraient pas à un cercle si un conseiller-clinicien est l'intervenant... C'est en partie parce qu'il n'est pas autochtone. Une des choses que la plupart des Survivants ont dites par rapport à leurs besoins, c'est qu'on [doit] centrer les efforts sur les besoins en matière de culture et de tradition. [...] Si cela peut être envisagé, ou qu'on dispose de fonds pour [avoir] des guides spirituels ou des hommes ou femmes médecine, cela serait vraiment formidable, parce qu'ils sont plus qualifiés qu'un psychologue. Au moins ils peuvent toucher le coeur, alors qu'un psychologue peut toucher l'intelligence et non le coeur.

Les prestataires de services ont confirmé que l'intervention de nature culturelle faite par des Aînés dans la communauté est ce que les gens demandent le plus souvent en fait de soutien :

[TRADUCTION] Pour tout vous dire, je n'ai peut-être eu que quelques personnes qui ont demandé du counselling selon les méthodes cliniques modernes. En grande partie, ces personnes ont déjà eu accès à un Aîné ou à un type quelconque de counselling traditionnel, adapté à la culture. Ces gens connaissent certains Aînés qu'ils vont déjà consulter, donc on ne peut pas dire, va voir tel Aîné... vu qu'ils connaissent des Aînés bien établis et ils vont dans leur communauté et à des sueries et à des choses comme cela. Mais nous leur offrons aussi cela ici car parfois des gens veulent faire cela mais ils ne savent pas par où commencer. Donc une fois qu'ils commencent ici, parce qu'il y a tellement de gens qui suivent les cérémonies et les sueries et les partages... ils se font des relations, se lient et rencontrent d'autres personnes qui sont engagées dans leur culture.

Les participants disent que d'apprendre des Aînés les pratiques traditionnelles les a aidés à reconquérir leurs connaissances culturelles qu'ils avaient perdues pendant leur enfance; il est donc important pour ces Survivants de savoir que les Premières nations, les Métis et les Inuits sont issus d'un passé sain, vigoureux. Par exemple, une Survivante inuk du Nunavut a dit regretter [TRADUCTION] « toutes ces choses que j'ai perdues, les choses que j'aurais connues à cet âge-là ». Prenant conscience qu'elle aurait dû savoir comment fabriquer des *kamiks* autour de l'âge de dix ou onze ans, maintenant elle le regrette parce qu'à l'âge adulte, elle n'a plus la même capacité pour développer les habiletés nécessaires.

La plupart des prestataires de services interviewés abondent dans le sens des Survivants pour reconnaître l'importance du soutien adapté à la culture; à leur avis, la capacité des services des projets de le faire explique pourquoi ceux-ci s'adressent à eux. Dans beaucoup de collectivités, il n'y a aucun autre centre qui adopte des approches thérapeutiques holistiques en matière de santé et de mieux-être, comme l'a expliqué l'un des membres du personnel d'un projet dans une communauté de premières nations :

[TRADUCTION] Il y a davantage de demandes de modèles traditionnels que de modèles d'inspiration occidentale... Ici ils considèrent le modèle occidental comme abstrait car c'est toute une question associée à la confidentialité. Mais le modèle traditionnel est envisagé comme un mode de vie qui nous est enseigné et c'est la seule façon qu'ils se sentent réconfortés et ont confiance en leurs capacités et ont confiance que nous garderons

tout confidentiel. Je pense qu'il y a une demande plus grande parce que... ces Survivants n'ont fait qu'effleurer leurs problèmes, juste de façon très superficielle. Les services qui manquent ici, c'est le modèle traditionnel et nous avons vraiment besoin d'obtenir des fonds pour des gens comme moi ou comme mes collègues qui font beaucoup de guérison traditionnelle... Mais les seuls qui sont capables de le faire, ce sont les personnes de premières nations.

Les participants à l'étude ont identifié une dernière barrière qui est celle des personnes sans domicile fixe. Des Survivants nous ont dit que, dans des centres urbains, beaucoup de services ne sont pas structurés pour pouvoir rejoindre des Survivants sans-logis ou sans adresse fixe. Ces Survivants vivant dans la rue ne reçoivent pas l'information au sujet des services offerts ou n'ont pas les moyens nécessaires pour se rendre à ces services ou ont des habitudes de dépendance qui empêchent leur participation.⁹⁷ Les prestataires de services ont aussi parlé des problèmes de ces sans-abri et de ceux des gens qui sont des indigents déguisés (personne n'ayant pas d'adresse fixe parce qu'elle déménage d'une maison à l'autre appartenant à de la famille ou à des amis), ce qui rend problématique de faire une demande du PEC ou d'avoir accès à des services de soutien :

[TRADUCTION] Ne pas avoir d'adresse fixe est un problème pour beaucoup de gens. Il y a tellement de gens ici qui se servent des services de la poste restante ou de la boîte à lettres de quelqu'un d'autre, leur frère ou leur sœur qui peut être assez chanceux d'avoir une maison.

Des projets ont mis sur pied des initiatives spécifiques visant les sans-abri et ils couvriront le coût des frais postaux et des appels téléphoniques à RQPIC pour qu'ils fassent leur demande et assurent le suivi de leurs réclamations. Un projet a aussi fourni une adresse fixe à ceux qui en ont besoin et il s'efforce de répondre à leurs besoins de base, notamment leur donner à manger avant de les engager dans du counselling ou de leur fournir de l'aide pour remplir leur demande.

En résumé, la majorité des Survivants participant au groupe de l'étude avait besoin ou voulait une sorte de soutien pendant le processus du PEC et ils ont exprimé toute une diversité de besoins et de préférences. Par exemple, certains ont préféré des conseillers autochtones qualifiés ou des guérisseurs traditionnels, des intervenants parlant la langue maternelle et ayant une bonne connaissance et compréhension de la culture, ainsi que la possibilité de raconter leur expérience au pensionnat. D'autres se sont sentis plus à l'aise avec des gens de l'extérieur avec qui ils ont pu établir une bonne relation professionnelle, un climat de confiance, plutôt que des liens personnels. La plupart se rallie au fait que le soutien dont ils ont bien besoin doit être offert au niveau communautaire; ils veulent aussi que les intervenants dispensant ce soutien aient une connaissance et compréhension profonde et sincère des questions et des effets liés aux pensionnats, notamment les contrecoups rattachés à la demande du PEC. C'est le manque de sensibilité qui a suscité chez de nombreux demandeurs du PEC des critiques défavorables à l'égard des services d'appel info sans frais offerts par Service Canada et RQPIC. À l'opposé, c'est la disponibilité des projets au niveau de la communauté et la capacité du personnel autochtone de traiter spécifiquement les traumatismes et les émotions liés aux pensionnats dont le déclat a été provoqué par le processus du PEC qui ont amené

⁹⁷ Atlas – Tableau 7 : Les heures de service et d'autres barrières logistiques telles que le transport, les sans-abri et les personnes handicapées ont été identifiées par 19 participants (17 % des répondants; 7 % du groupe de l'étude).

les Survivants à relever les bienfaits apportés par ce type de soutien et d'aide. Les prestataires de services ont rapporté que les méthodes de guérison traditionnelles et les pratiques culturelles ont été les services les plus souvent demandés. Comme approches de guérison prometteuses, on a fait mention de l'aide apportée par des Survivants à d'autres Survivants et de modèles intégrés de prestation de services qui fournissent du soutien logistique aux personnes faisant la demande du PEC dans un environnement de guérison où les Survivants reçoivent du counselling si le processus devient éprouvant, s'avère difficile. La demande de services de counselling est aussi très forte et les centres adoptant une diversité d'approches ont constaté des résultats positifs et une intensification de la demande. Il y a eu également l'application de pratiques judicieuses par des projets, notamment des heures de fonctionnement plus souples, un mélange de rendez-vous fixés à l'avance et de clients de passage, une attention particulière portée aux questions préoccupantes du maintien de la confidentialité et de l'anonymat et, particulièrement dans les centres urbains, des approches ciblées assurant du soutien aux Survivants sans-abri.

Chapitre 7

Guérison, mieux-être et le PEC

[TRADUCTION] *D'après moi, l'effet positif est que les gens se rendent compte qu'ils ont été traumatisés par leur expérience au pensionnat. Ils ont été profondément perturbés sous de nombreux aspects à cause du pensionnat, comme le rôle de parent. La colère, beaucoup d'émotions refoulées à cause du pensionnat, mais aussi parce qu'ils ne savent pas comment s'en sortir. Beaucoup se mettront à boire et à prendre de la drogue et je pense que des gens commencent à comprendre ce qui cause tout ce dysfonctionnement. Maintenant qu'ils comprennent mieux ce qui a tout causé, ils peuvent commencer leur processus de guérison... [Ce qui est] positif, c'est que nous commençons à prendre conscience de ce qui nous est arrivé, mais le négatif pour moi est juste le processus du [PEC] — ce processus a été tellement imparfait.*

Le projet de recherche de 2007 sur le *paiement forfaitaire compensatoire* avait présagé que la situation initiale du Survivant C à savoir s'il s'engagera ou non dans des efforts de guérison C constituerait « une variable cruciale pour déterminer l'incidence » de la compensation :

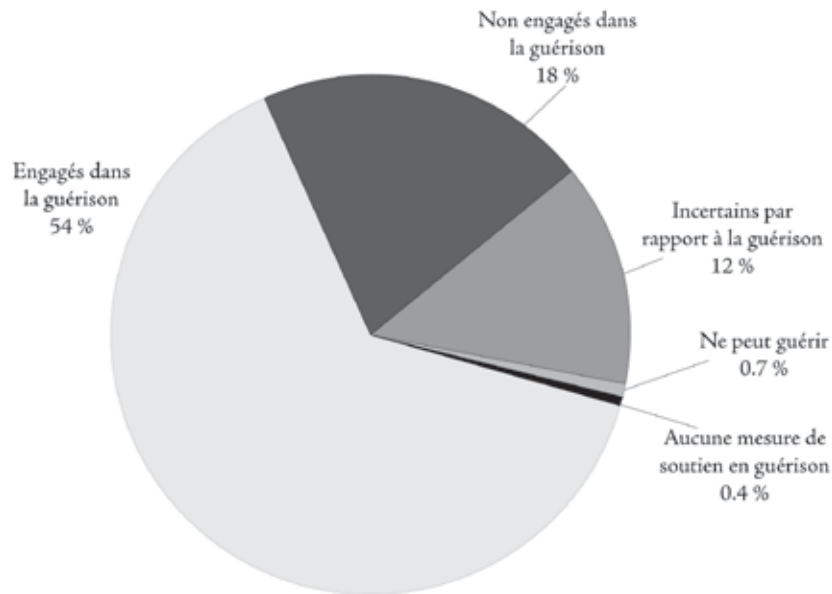
[TRADUCTION] Autrement dit, dans la perspective où la guérison est déjà en cours au moment où le paiement arrive, le montant forfaitaire peut jouer un rôle en favorisant ou en amplifiant les possibilités de poursuivre la démarche. Entre-temps, [d'autres] ont cru que la guérison s'opérerait sous l'effet indirect, presque accidentel, du montant forfaitaire [parce que]... cela oblige les bénéficiaires à mettre des mots sur leur expérience et à y faire face (Dion Stout et Harp, 2007:30).

Cette étude de 2007 a aussi indiqué que le paiement forfaitaire a entravé la guérison parce que la réception du paiement [TRADUCTION] « a activé et exacerbé les problèmes des personnes » qui n'étaient pas engagées dans une démarche de guérison (*ibid*). Suivant ces énoncés, la présente étude a défini des variables pouvant servir à évaluer le lien potentiel entre guérison et compensation.

L'équipe de recherche a demandé au groupe de participants à l'étude de décrire leur conception de la guérison et d'expliquer comment le PEC a influé sur leur bien-être. La plupart des participants ont abordé cette question en indiquant s'ils étaient engagés ou non dans une démarche de guérison. La Figure 11 montre qu'une grande partie d'entre eux poursuit un cheminement de guérison ou est engagée dans des activités de guérison dans le but de traiter les problèmes liés aux pensionnats, de faire face aux déclics pour s'en sortir et finalement d'aller de l'avant une fois le processus du PEC terminé. Le reste des participants ont dit ne pas être engagés dans un parcours de guérison, soit qu'ils ne sont pas prêts à commencer à le faire ou qu'ils ne croient pas nécessaire pour eux d'entreprendre ce type de démarche, qu'ils ressentent de l'incertitude face à la guérison, qu'ils pensent ne jamais pouvoir se rétablir ou que les mesures de soutien aux fins de guérison ne sont pas offerts.⁹⁸

⁹⁸ SPSS – Tableau 34.

Figure 11) Participation à la guérison



Nous pourrions nous attendre à ce que des Survivants cheminant déjà vers la guérison rapportent en nombres supérieurs des incidences positives du PEC sur le plan personnel, mais la présente étude ne permet pas de confirmer ce résultat-là. Selon les données recueillies, des Survivants ont dit être engagés dans la guérison, d'autres non, et les deux groupes ont rapporté en nombres similaires des incidences positives et négatives.⁹⁹ D'autre part, des Survivants ayant déclaré qu'ils cheminaient vers la guérison avant même l'Accord de règlement étaient beaucoup plus susceptibles de dire que le processus du PEC et l'argent avaient amélioré leur bien-être d'une façon ou d'une autre et, à tout le moins, que cela avait été une petite étape dans leur parcours de guérison. À l'opposé, les participants ayant indiqué qu'ils n'étaient pas en démarche de guérison ont été davantage portés à dire que le PEC n'avait fait aucune différence dans leurs conditions de vie ou que le processus en question et l'argent les avaient entravés dans la poursuite de guérison.¹⁰⁰

⁹⁹ SPSS – Tableaux 34 et 35.

¹⁰⁰ SPSS – Tableaux 36 et 37. Les résultats de la tabulation en croix (recoupée) présentés au Tableau 37 (SPSS) sont importants statistiquement (95 % de niveau de confiance).

Qu'est-ce qu'on entend par « guérison »?

Est-ce que la guérison, c'est quelque chose que vous prenez en considération?

[TRADUCTION] *Tout le temps. La guérison veut dire que nous devons nous découvrir nous-même, émotionnellement, physiquement, spirituellement, culturellement, mentalement. Une fois qu'on a trouvé qui on est, qu'on a trouvé la voie menant au rétablissement émotionnel, il faut se mettre au travail pour changer. Une fois que l'argent du [PEC] a été dépensé, je me suis assis et j'ai réfléchi, « À quoi est-ce que j'ai pensé? Qu'est-ce j'ai fait? Qu'est-ce que cet argent m'a apporté? » Cela m'est arrivé au mauvais moment, c'est cela que j'ai pensé. Cela m'est tombé dans les mains au mauvais moment.*

Quand les Survivants du groupe ont parlé de la conception qu'ils avaient de la guérison, un grand nombre nous ont dit y avoir beaucoup réfléchi. Invités à donner une définition de la guérison ou de dire s'ils cheminaient vers la guérison, beaucoup ont fait ressortir que la guérison était un processus continu qui ne finirait jamais. À cause des souvenirs ravivés et des émotions déclenchées soudainement, les Survivants s'accordent pour dire que le processus personnel de la guérison prend du temps, est sans fin, se poursuit toute la vie durant, un jour à la fois. Des Survivants ont souligné que personne ne peut guérir du jour au lendemain et que la compensation ne constitue certainement pas un remède miracle. Mises à part ces généralités, la définition de la guérison donnée par les participants varie beaucoup et représente un vaste éventail de perspectives personnelles sur la façon d'atteindre le mieux-être, de même que des opinions ou réflexions sur ce qui *n'en fait pas partie*.¹⁰¹ Le Tableau 7 montre la diversité des définitions ressorties des entrevues à partir de la question : *Qu'est-ce que la guérison signifie pour vous?*

¹⁰¹ Atlas – Tableau 14 : 191 participants (68 % du groupe de l'étude) ont répondu à la question, « Qu'est-ce que la guérison signifie pour vous? »

Tableau 7) Définitions de la guérison

Définitions de la guérison	# de répondants	% total des répondants (n=191)*	% du groupe de l'étude (n=281)
La guérison est...			
... traiter les séquelles des pensionnats	82	43 %	29 %
... suivre un traitement de la dépendance	26	14 %	9 %
... participer à des activités culturelles traditionnelles	25	13 %	9 %
... participer à des approches traditionnelles et au rétablissement holistique	23	12 %	8 %
... obtenir des services professionnels (counselling thérapeutique d'inspiration occidentale)	21	11 %	7,5 %
... parler à quelqu'un en qui on a confiance	15	8 %	5 %
... l'atteinte d'un équilibre, d'un bon état de santé, du bonheur personnel	15	8 %	5 %
... la foi chrétienne	13	7 %	5 %
... recréer des liens avec sa famille et sa communauté	8	4 %	3 %
... venir en aide aux autres	6	3 %	2 %
... tourner la page sur les deuils éprouvés à cause des décès qui sont arrivés au pensionnat / pendant leur séjour au pensionnat	3	1,5 %	1 %
La guérison n'est pas...			
... se retenir (refouler)	15	8 %	5 %
... la compensation (PEC)	10	5 %	4 %
... selon moi, pour les gens victimes d'abus	3	1,5 %	1 %
Je n'y pense pas ou je suis incapable de la définir	12	6 %	4 %

* Réponses multiples; n = 191 ou 68 % - taux de réponse (90 participants = aucune réponse).

La définition générale de la guérison dépend en fait de l'information qu'on possède sur le régime des pensionnats (l'information sur les séquelles) et aussi de la compréhension de leurs répercussions sur le vécu des Survivants, les effets des pensionnats étant la cause fondamentale de leurs problèmes :¹⁰²

[TRADUCTION] Pouvoir s'expliquer en nommant une menace ou une chaîne de réactions donne à une personne le sentiment de maîtrise de ses émotions... L'information sur les séquelles est particulièrement aidante en expliquant que les réactions liées à l'expérience des pensionnats sont normales et qu'elles ont des conséquences prévisibles causées par un traumatisme vécu dans ces institutions, et non liées à un défaut de caractère ou faiblesse chez quelqu'un (Kishk Anaquot Health Research, 2006:42).

¹⁰² Atlas – Table 14 : 82 participants (43 % des répondants; 29 % du groupe de l'étude) ont défini la guérison en termes de traitement des problèmes profonds liés au pensionnat. Un autre trois (3) participants ont dit que la guérison signifiait tourner la page sur les deuils éprouvés à cause des décès qui sont arrivés au pensionnat / pendant leur séjour au pensionnat.

En partageant leur histoire, beaucoup de Survivants ont été capables de se libérer de la peine ressentie en ravivant des souvenirs par leurs propres moyens ou sans recourir à des mesures de soutien spécialisées. Pour ces participants, le fait de revenir sur leur passé veut plutôt dire d'affronter leurs souvenirs, de composer avec leurs émotions, de se pardonner et de pardonner aux autres et d'aller de l'avant, continuer son chemin. À titre d'exemple, un Survivant inuk a confronté ses souvenirs en faisant des recherches pour retrouver sa famille et la pierre tombale d'un prêtre catholique dont il avait été victime :

[TRADUCTION] J'ai fait des recherches pour le retrouver et j'ai découvert qu'il avait onze frères et une soeur... et j'ai parlé à sa soeur et à un de ses frères. Et selon moi, cela faisait partie de ma guérison. J'ai trouvé sa pierre tombale et j'y suis allé l'autre côté de la rivière... Donc pour moi, cela faisait partie de ma guérison, découvrir qui il était et pourquoi il a fait cela. Et aussi, je suis du counselling depuis longtemps pour traiter ces problèmes... Je suis allé à toutes sortes d'ateliers et de rassemblements pour les gens des pensionnats et à tout ce qui a trait aux pensionnats. J'essaie d'avoir de l'information et de participer à tout parce que cela fait partie de ma guérison à moi.

Dans le cas d'une femme en Saskatchewan, la guérison a impliqué qu'elle se libère d'un sentiment de culpabilité suscité par son passé de parent maltraitant ou violent envers ses enfants et qu'elle leur demande pardon. Une autre Survivante venant de la même communauté a expliqué qu'au moment où les finissantes sortaient des pensionnats à l'âge adulte, elles étaient si mal préparées au rôle de parent qu'elles ne pouvaient même pas dire « je t'aime » à leurs enfants. D'autres participants ont caractérisé la guérison par l'acceptation que tout ce qui est arrivé au pensionnat n'était pas de leur faute, par l'apprentissage consistant à se défaire du lourd fardeau de la culpabilité.

D'ailleurs, l'idée même d'aller de l'avant et de mettre le cap vers l'avenir a été un élément crucial dans cette définition de la guérison. Un Survivant a interprété la guérison comme la recherche de réponses en fouillant dans son passé, l'acquisition de leçons à partir de son vécu et ensuite de poursuivre sa vie éclairé [TRADUCTION] « sous une lumière nouvelle, comme la levée d'un nouveau jour ». Selon un petit nombre de Survivants, ce parcours de guérison répond au besoin précis de chercher l'apaisement en tournant la page sur les décès qui se sont produits dans leur famille et parmi leurs amis pendant leur séjour au pensionnat et par suite de cette expérience. À titre d'exemple, une femme de la Nouvelle-Écosse a dit qu'elle était bien loin du but avant qu'elle puisse se rétablir parce qu'elle ne pouvait pas encore accepter ce qui s'est passé lors du décès de sa mère, tourner cette page-là : [TRADUCTION] « Je n'ai pas eu la permission de pleurer sa perte, de faire mon deuil ou de parler d'elle au pensionnat ». Un autre Survivant de l'Alberta cherche encore à surmonter sa peine suite au décès d'un ami à l'école de mission :

[TRADUCTION] Tous les soirs, presque tous les soirs, il recevait une raclée... et un jour, il est allé à l'hôpital après avoir été battu. Il est revenu dans une boîte (un cercueil). Il avait sept ans. Cela m'a dérangé pendant longtemps... Il y a beaucoup d'enfants qui meurent, qui ne sont pas déclarés. C'est cela le processus de guérison dont vous parlez. Je ne sais pas si j'étais vraiment guéri à ce sujet-là. C'est juste de rouvrir de vieilles plaies.

Beaucoup de participants considèrent la guérison comme un cheminement spirituel où il faut apprendre à composer avec la colère et la tristesse profondément enracinées qui découlent de l'expérience scolaire et à vivre en paix. Un Survivant a décrit la guérison comme [TRADUCTION] « déterrer des tas de choses du

passé et mettre tout cela sur la table... se pardonner et enterrer le passé, en finir et renoncer, et résoudre ses problèmes. » Un autre l'a définie comme de se défaire d'un gros fardeau qu'on portait sur ses épaules.

À l'inverse, rester en arrière, refouler ses émotions, refuser de parler de son expérience au pensionnat et résister à l'envie de pardonner à ses agresseurs a été étiqueté comme le *contraire* de la guérison.¹⁰³ Un homme a comparé cette démarche vers la guérison à cultiver des ordures, ajoutant que la guérison ne s'opèrera pas tant que le pardon n'aura pas remplacé la colère ou tant que les Survivants se satisferont de ce qu'ils sont. Le processus de guérison commence à l'intérieur de soi — les Survivants doivent comme première étape vouloir cheminer vers la guérison. Dans le cas d'un Survivant, le fait de participer à l'entrevue dans le cadre de l'étude a été le premier pas vers la guérison puisque cela a démontré sa volonté de commencer à parler de son expérience au pensionnat. Un participant, à la fois un Survivant et un conseiller à l'emploi d'un projet, a constaté que les gens commencent à comprendre que l'héritage ou les répercussions laissés par les pensionnats sont une des causes fondamentales des maux sociaux qui frappent les collectivités autochtones :

[TRADUCTION] D'après moi, l'effet positif [du PEC] est que les gens se rendent compte qu'ils ont été traumatisés par leur expérience au pensionnat. Ils ont été profondément perturbés sous de nombreux aspects à cause de leur [séjour] au pensionnat, comme le rôle de parent, la colère, beaucoup d'émotions refoulées à cause du pensionnat, mais aussi parce qu'ils ne savent pas comment s'en sortir. Beaucoup se mettront à boire et à prendre de la drogue et je pense que des gens commencent à comprendre ce qui cause tout ce dysfonctionnement. Maintenant qu'ils comprennent mieux ce qui a tout causé, ils peuvent commencer leur processus de guérison.

Un assez grand nombre de participants ont défini la guérison en termes de pratiques culturelles autochtones ou de pratiques de mieux-être ou bien-être de soi et ils ont soutenu que ces approches étaient le moyen le plus fructueux de traiter les problèmes profonds découlant de l'expérience des pensionnats.¹⁰⁴ Certains Survivants de premières nations concevaient la guérison à partir de leurs pratiques traditionnelles pour un bien-être intégral, comme les cérémonies purificatoires et de la suerie, à partir de l'importance des philosophies (façons de comprendre la vie) holistiques, comme la roue de médecine ou le cercle d'influences, et à partir des traditions centrées sur la guérison spirituelle comme le rétablissement de l'équilibre du corps, de la pensée et de l'esprit. Un Aîné de la Nouvelle-Écosse a dit « notre ADN » est dans la suerie, le tabac et les cérémonies. Fondées sur le savoir traditionnel qui remonte à l'origine du monde, il croit que ces cérémonies étaient essentielles pour ressusciter la culture Mi'kmaq. Les Survivants métis et inuits accordent plus d'importance à la participation à des activités culturelles, c'est-à-dire aller dans la nature, pêcher, faire du piégeage, chasser, acquérir des habiletés traditionnelles avec des Aînés, faire des activités créatives, de la rédaction d'histoires ou réapprendre à parler couramment leur langue autochtone. Ces activités traditionnelles sont considérées comme les voies naturelles pour la guérison

¹⁰³ Atlas – Tableau 14 : 15 participants (8 % des répondants; 5 % du groupe de l'étude) ont dit que rester en arrière, refouler ses émotions, refuser de parler est contraire à la guérison.

¹⁰⁴ Atlas – Tableau 14 : 25 participants (13 % des répondants; 9 % du groupe de l'étude) ont défini la guérison en termes de participation à des pratiques culturelles autochtones traditionnelles; 23 participants (12 % des répondants; 8 % du groupe de l'étude) ont défini la guérison en termes de pratiques de mieux-être et des philosophies autochtones. Se reporter aussi au Tableau 8 (Atlas) : 54 participants (19 % du groupe de l'étude) ont préconisé les pratiques de guérison traditionnelles comme moyens de traiter les problèmes liés au pensionnat.

culturelle puisqu'elles font revivre les valeurs fondamentales de la résilience et de la survie, de même qu'elles contribuent à la reconquête de ce qui a été perdu en raison des pensionnats :

[TRADUCTION] Il y a tous ces petits cours sur la façon de dépouiller un castor et comment... toutes ces petites choses. Et mon ami et moi réfléchissons à la façon de construire un petit camp de bûcherons haut de deux rondins, d'installer une tente. Donc nous commençons à planifier cela. Je pense que cela fait partie du développement de notre estime de soi, nous les Autochtones. Cela ferait partie de ma guérison. Je commence à comprendre cela. Mon père était un trappeur et je voulais être comme lui.

Les personnes qui font valoir l'importance des activités culturelles comme sources de guérison croient que le fait de perpétuer ses traditions culturelles contribue aussi à l'adoption d'un mode de vie sain : [TRADUCTION] « Le pensionnat a presque tué l'Indien en nous, façon de parler... Ramenons les gens en forêt, ramenons-les dans la nature et voilà, le travail est à moitié fait. »

Dans le même ordre d'idées, beaucoup de projets ont rapporté que des Survivants voulaient participer à des interventions culturelles visant à retrouver les capacités ou le savoir perdus. Un des membres du personnel d'un projet a souligné les effets positifs de la redécouverte des pratiques culturelles :

[TRADUCTION] L'objectif global de nos programmes est d'apprendre ou de réapprendre les habiletés traditionnelles et de développer la fierté de son identité et de sa culture pour aider à retrouver l'estime de soi. Parce que l'un des pires effets des programmes et des services qui se sont produits ici au cours des cinquante dernières années a été la perte du savoir-faire traditionnel de tous types; les capacités de fabriquer des vêtements traditionnels, la capacité traditionnelle de l'orientation, de l'interprétation traditionnelle des signes annonciateurs de la température, du climat, et même la perte des langues qui sont si intimement liées à ces capacités.

Les projets financés par la FADG qui ont été analysés pour les besoins de cette étude ont fait ressortir l'importance de reconquérir l'histoire et de faire renaître les pratiques et les traditions culturelles comme étape du cheminement de guérison. Un membre du personnel d'un projet a indiqué que des Survivants sont de plus en plus intéressés à en apprendre davantage sur leur culture et leur histoire :

[TRADUCTION] Des Survivants ont demandé de la guérison en groupe... des cérémonies de la suerie, des cérémonies du calumet, des cérémonies du foin d'odeur, le cercle du tambour, des chants. Parce que l'Indien a été étouffé à l'intérieur de nous quand nous étions des enfants, ils veulent retrouver ce que c'est d'être Indien. Et ces cérémonies leur rappellent cela... Donc beaucoup d'entre eux demandent qu'un guide traditionnel vienne et reprenne les cérémonies et leur enseigne... et c'est au fond un cercle de la parole après cela... Ce n'est pas nécessairement parler de leur expérience au pensionnat, parce qu'un grand nombre s'est déjà penché là-dessus. Ils veulent en savoir davantage sur les cérémonies, ce que c'est d'être Indien, ce qu'ils ont perdu, ce qu'ils vont reconquérir.

La reconquête de l'identité culturelle ou la ré-enculturation à un moment donné dans le parcours traditionnel autochtone a été envisagée non seulement comme le moyen de faire revivre la culture elle-même, mais aussi

comme une manifestation de provocation face à des pratiques non permises dans les pensionnats, alors que les enfants avaient appris à avoir honte de cet héritage culturel. Bon nombre de Survivants ont fait allusion à ce qu'ils ont retenu comme principale leçon du régime des pensionnats : qu'ils n'étaient [TRADUCTION] « pas assez bons en tant qu'Indiens ». Une femme du Yukon a expliqué que son expérience du pensionnat a bafoué l'amour et le respect qu'elle avait envers ses parents et les a remplacés par un sentiment de honte à l'égard de sa famille, de son chez-soi et de son identité de Premières nations (autochtone). Une Survivante inuk a refusé de consulter des conseillers parce que cela lui rappelait [TRADUCTION] « des religieuses qui sermonaient, sermonaient, sermonaient », préférant s'adresser à des Aînés qui lui ont enseigné des techniques de couture : [TRADUCTION] « C'est de cette façon que cela aurait dû se passer, ce sont de toutes ces choses dont j'ai été privée... je pourrais probablement guérir plus si j'avais appris à être couturière. » Dans le cas d'une femme de premières nations en Colombie-Britannique, le retour aux traditions culturelles et spirituelles a été le traitement le plus pertinent et le plus fructueux de ses problèmes liés au pensionnat :

[TRADUCTION] La guérison, c'est tout un cheminement. J'ai recours à mes traditions parce que c'est ce qu'il y a de plus solide en tant que personne de premières nations — c'est la plus grande force que je peux introduire dans mon esprit pour aller vers tout autre chose : ma façon de penser, mon intellect, pour soutenir toutes les choses physiques que je fais... J'ai puisé ma force des enseignements de ma grand-mère et de mon grand-père sur comment prendre soin de mes enfants et prendre soin de moi-même. De m'assurer de non seulement bien m'alimenter mais que je sois toujours en relation avec le Créateur. J'avais l'habitude d'aller à la suerie et j'approuve entièrement toute personne allant à la suerie, que ce soit sa culture ou non, parce qu'on est certain d'en retirer beaucoup. Nous prenons conscience de nos forces intérieures et de notre connexion spirituelle. Quand je prie dans la suerie ou près de la rivière, je me sens tellement associée aux enseignements autochtones. Non seulement j'arrive à comprendre tout cela, mais ils remontent à l'infini des temps. C'est de cette façon que nous vivons.

Il y a aussi des Survivants qui jeûnent en s'inspirant de leurs croyances chrétiennes comme source de leur guérison et de leur capacité de pardonner, de retrouver la paix intérieure et d'aller de l'avant.¹⁰⁵ Un Survivant a réussi à mieux vivre au quotidien avec ses souvenirs négatifs et les déclics (psychologiques) grâce à la prière. Une autre croyante a recours à la prière en cheminant vers la guérison parce qu'elle se sent moins seule et plus apaisée, particulièrement [TRADUCTION] « en marchant dans la forêt et en remerciant Dieu de ce bel endroit. C'est une grâce. »

Plusieurs participants ont défini la guérison seulement en fonction du recours à des approches de traitement d'inspiration occidentale comme le counselling et le traitement des dépendances. On entend par guérison le fait de profiter des services offerts comme le counselling individuel, les cercles de guérison, les activités de guérison ou rassemblements financés par la FADG jusqu'à ce que la personne survivante se sente suffisamment rétablie pour que les souvenirs du pensionnat n'exercent plus d'effets sur sa vie au quotidien. Bref, guérir veut dire acquérir toute une série de mécanismes d'adaptation. Par exemple, une participante a dit que, si elle n'avait pas eu le projet financé par la FADG à qui demander de l'aide, elle se serait mise à boire pour atténuer sa souffrance.

¹⁰⁵ Atlas – Tableau 14 : 13 participants (7 % des répondants; 5 % du groupe de l'étude) ont défini la guérison en termes de leur foi chrétienne.

Dans le cas de près de dix pour cent des Survivants ayant participé à la présente étude, la guérison a consisté à se sortir des dépendances et à reconnaître que le comportement de dépendance est en partie une conséquence de l'expérience du pensionnat et des séquelles qu'elle a laissées.¹⁰⁶ L'histoire d'un Survivant du Yukon démontre le besoin de lier la libération de la dépendance à la guérison des effets du pensionnat :

[TRADUCTION] Dès ma naissance, j'ai grandi dans la forêt. Puis, tout à coup, j'ai été enlevé et emmené dans un autobus orange et, la suite fait partie de l'histoire, je pense. Toutes ces choses qui me sont arrivées quand j'étais jeune — j'ai eu beaucoup de rage, une rage incontrôlable. Je ne pouvais dormir — quand je me levais le matin, j'étais vraiment méchant et tout cela vient de ce que j'ai vécu à l'âge de 5, 6, 7 ans au pensionnat dans le dortoir quand le surveillant de nuit venait et toutes ces choses... C'est pourquoi il y a tellement d'alcool et de beuverie dans notre village présentement parce que cela provient de tout ce qui est arrivé dans ces pensionnats, au [pensionnat]. On peut dire que j'ai beaucoup de cicatrices, mais vous ne pouvez pas les voir... Si on dit que je suis sur le chemin de la guérison, c'est cela que je fais depuis que je ne bois plus.

Deux Survivants dans les Territoires du Nord-Ouest ont clairement reconnu le lien entre leur expérience du pensionnat et leurs dépendances. L'homme a dit qu'il a voulu guérir en allant à un centre de désintoxication pour traiter ses problèmes de dépendance, tandis que la femme a raconté être allée à des centres de traitement à trois reprises, mais ses problèmes liés à l'expérience du pensionnat l'ont poussée à se remettre à boire : [TRADUCTION] « Je souffre tellement au profond de moi-même, c'est pourquoi je continue à boire et à rechuter. » Comme indiqué précédemment, beaucoup de Survivants ont fait ressortir le problème auquel de nombreux programmes de traitement des dépendances sont confrontés, notamment le fait qu'ils ne savent pas comment aborder et traiter l'expérience du pensionnat comme cause fondamentale.¹⁰⁷

Dans quelques cas, les ateliers et les rassemblements organisés par les projets n'ont pas été pris en considération par les Survivants parce qu'ils voulaient oublier ce qui est relié au pensionnat ou qu'ils croyaient ne jamais pouvoir guérir.¹⁰⁸ Les prestataires de services ont parlé de la honte et de la peur de découvrir (ou de comprendre ce qui a été refoulé), des sentiments qui peuvent entraver la capacité d'un Survivant de demander des services de guérison. Plusieurs projets ont rapporté que des Survivants souffrent encore de traumatisme et de détresse émotionnelle en raison de leur expérience au pensionnat et que certaines personnes ne sont [TRADUCTION] « pas prêtes et ne le seront jamais... Certains éprouvent trop d'amertume et de colère et de rage et ils ne pourront jamais bénéficier [de services de guérison]. » Un autre prestataire de service a attiré l'attention sur le silence qui peut découler des souvenirs des Survivants liés au pensionnat et sur les effets que cela a eus sur la vie quotidienne dans la communauté :

¹⁰⁶ Atlas – Tableau 14 : 26 participants (14 % des répondants; 9 % du groupe de l'étude) ont défini la guérison en termes de recherche d'un traitement des dépendances.

¹⁰⁷ Atlas – Tableau 7 : on a identifié comme une question de « compétence » le fait que des centres de traitement n'adressent pas les problèmes fondamentaux liés au pensionnat.

¹⁰⁸ Atlas – Tableau 7 : 22 participants (19 % des répondants; 8 % du groupe de l'étude) ont identifié des questions « privées/personnelles » comme la raison principale pour laquelle ils n'ont pas profité des services et soutiens disponibles. Par exemple, des Survivants « ne veulent pas » ou « n'ont pas besoin » de faire appel aux services; ils « ne peuvent pas guérir »; leurs dépendances sont une barrière à l'accessibilité (p. ex., ils « oublient » d'assister).

[TRADUCTION] La peine; la peine est tellement atroce pour eux qu'ils ne veulent même pas en parler. C'est trop dur et les souvenirs de tout le monde, vous savez, même les membres de leur parenté, certains ne peuvent même pas les regarder ou leur parler à cause de ce qui s'est passé là-bas. C'est tellement horrible que, bien qu'ils s'aiment, ils ne peuvent même pas aller l'un vers l'autre à cause de cela. Même se regarder l'un l'autre, jeter un coup d'œil furtif sur l'autre.

Des Survivants ont généralement décrit la guérison comme un véritable cheminement personnel qui n'implique pas de mesures de soutien formelles ou professionnelles.¹⁰⁹ Tel qu'indiqué précédemment, le soutien moral apporté par un membre de la famille, un ami ou un Aîné de confiance s'est avéré très important pour de nombreux Survivants : cela les a aidés à remonter leur moral, à se libérer de lourds fardeaux et à faire face aux retours en arrière (flashbacks) liés au pensionnat. Par exemple, une Survivante inuk dans un hameau isolé a défini la guérison comme [TRADUCTION] « se confier à quelqu'un qui ne parlerait à personne d'autre ». Une Survivante de premières nations d'un milieu rural en Saskatchewan a dit que sa seule façon de guérir, c'est de parler à sa famille et à ses amis au sujet de l'abus dont elle a été victime au pensionnat.

La guérison prend également sa source de l'aide qu'on apporte à d'autres Survivants, soit des ressources matérielles ou de l'encouragement et de l'assistance pour les amener à participer aux activités de guérison. Un Survivant âgé a défini la guérison en termes d'aide financière fournie à ses petits-enfants, d'être « un donneur, non un preneur ». Une femme plus jeune a dit que le fait d'aider d'autres femmes à un refuge de la communauté en leur racontant quelles périodes difficiles elle a traversées a fait partie de son processus de guérison personnel, de même qu'un couple offrant des massages thérapeutiques de guérison à des Survivants à leur domicile a dit que cela constituait également un moyen de guérison pour eux.

La guérison personnelle est aussi associée au fait de cultiver des liens dans le but de rétablir la communication avec sa communauté et sa famille. Par exemple, des Survivants ont mis l'accent sur le rétablissement de liens avec des frères et des soeurs, l'apprentissage de capacités pour être un bon parent, la reconquête de l'amour et du respect de leurs parents qui les ont envoyés au pensionnat ou la quête d'information sur leurs ancêtres par le biais de recherches généalogiques :

[TRADUCTION] Toutes ces meurtrissures qui ont pour cause le pensionnat, nos enfants et nos petits-enfants sont touchés par cela. Ils pourraient apprendre tellement des Aînés, s'ils pouvaient rétablir les liens. J'ai découvert cela par moi-même, quand je suis allé au [pensionnat]. Je ne savais pas ce qui manquait à ma vie. J'ai fait un jeûne de quatre jours et j'ai eu l'impression d'avoir rétabli la filiation avec mes ancêtres. J'ai retrouvé quelque chose dans ma vie. J'ai cherché, cherché. [...] Je suis un chercheur, de mon arbre généalogique. J'ai cherché à travers les années des choses qui sont arrivées dans le passé... il leur fallait punir les Indiens s'ils faisaient quelque chose de mal et, à cette époque-là, tout était mal... Ils ont interdit le potlach, ils nous ont enlevé notre identité. Quand j'ai fait le jeûne,

¹⁰⁹ Atlas – Tableau 14 : 15 participants (8 % des répondants; 5 % du groupe de l'étude) ont dit que la guérison, c'est parler à quelqu'un en qui on a confiance; 15 participants (8 % des répondants; 5 % du groupe de l'étude) ont dit que la guérison, c'est l'équilibre personnel, le bonheur et la santé; 8 participants (4 % des répondants; 3 % du groupe de l'étude) ont dit que la guérison est associée au rétablissement de la communication avec sa famille et sa communauté; 6 participants (3 % des répondants; 2 % du groupe de l'étude) ont dit que la guérison est associée à l'aide apportée aux autres.

j'ai repris mon identité, mes racines, ma re-connexion. J'ai fait des jeûnes dans le passé, je pouvais avoir un rêve ou quelque chose comme cela. On ne se rend pas compte à quel point nos ancêtres étaient riches, vivant selon leurs besoins, leurs désirs, faisant ce qu'ils avait l'habitude de faire.

Un Survivant au Québec était en train de retracer la généalogie de son clan, non seulement dans le but de retrouver ses origines, mais également pour se rétablir des effets de l'isolement qui l'a fait souffrir au pensionnat et pour réduire le fossé entre les générations. Des participants ont dit que la guérison est venue en apprenant à manifester de l'amour à leurs enfants, mais aussi à apprendre à aimer l'enfant en soi qui est allé au pensionnat. Une femme au Manitoba a dit qu'elle commençait à peine à s'apercevoir que la raison pour laquelle elle ne pouvait pas serrer dans ses bras les membres de sa famille ou leur dire qu'elle les aime, c'était parce que [TRADUCTION] « Je ne m'aimais pas moi-même... et il ne me reste pas beaucoup de temps pour apprendre à aimer [et] la façon de le manifester en toute liberté. » Pour une autre femme au Nunavut, le seul moyen qui, selon elle, pouvait lui permettre de guérir était que la personne l'ayant victimisée dans son enfance lui demande personnellement pardon et manifeste des regrets pour ce qui s'est passé. D'autres Survivants ont dit que la guérison signifiait rompre le cycle de la violence et de l'abus dans leur famille. Certaines de ces définitions personnelles de la guérison traduisent le besoin des Survivants d'être libérés de la culpabilité et de la honte, de retrouver leur estime de soi et d'avoir la certitude que les agresseurs ne pourront plus jamais faire du mal à qui que ce soit. Pour beaucoup d'entre eux, la guérison est un cheminement particulier, au tréfonds de l'être vers l'équilibre, vers la découverte de façons de vivre en santé, d'être heureux en parfaite harmonie avec soi.

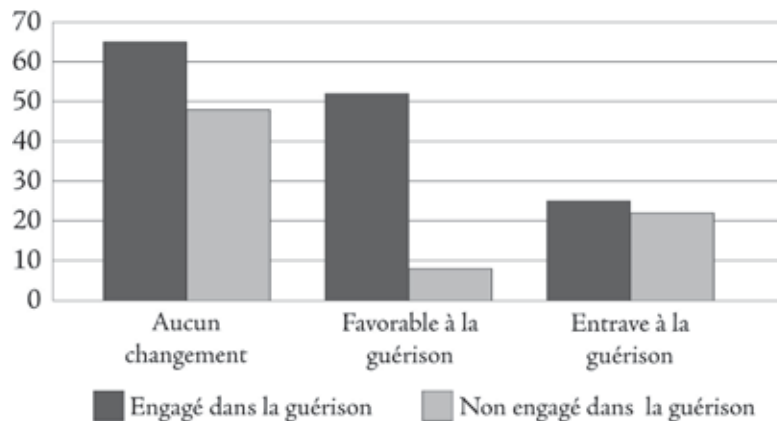
PEC — un bon pas dans le cheminement de guérison?

[TRADUCTION] *À mon avis, nous devrions recevoir plus d'argent du PEC. J'ai juste reçu de quoi survivre, je pense. L'autre jour, j'ai visité une amie; elle est allée aussi au [pensionnat]. Elle est plus âgée que moi, une sorte d'Ainée je pense. Elle m'a demandé, « Comment vas-tu? » Et j'ai dit, « je pense que je vais bien. Je survie. » « Comment cela que tu es toujours en train de survivre? » m'a-t-elle demandé. « Pourquoi est-ce que tu ne dis pas quelque chose comme je suis en plein épanouissement? » Mais c'est difficile vous savez. C'est dur de survivre. C'est tout simplement dur. C'est difficile. C'est un parcours difficile que celui de cheminer vers la guérison.*

L'équipe de recherche a demandé à chaque participant si l'expérience du PEC avait eu un effet de guérison et s'il y avait eu des améliorations dans leur condition ou leur bien-être en faisant des comparaisons avec la période antérieure à l'Accord de règlement et au PEC. L'analyse des réponses à ces questions a donné lieu à trois conceptions personnelles : 1) le PEC n'a rien changé : l'argent n'a aucun rapport avec la guérison parce qu'il ne peut remplacer ce qui a été perdu; les Survivants avaient déjà entrepris une démarche vers la guérison avant de recevoir le PEC, ce qui n'a donc pas fait de différence; ou les Survivants n'ont pas senti le besoin de s'engager dans la guérison. 2) Le PEC a fait progresser la guérison parce qu'il a permis de reconnaître (ou de valider) les souffrances causées par les pensionnats, de mettre à jour le fait que les Survivants n'étaient pas des cas isolés et ainsi d'offrir la possibilité d'activités de guérison; cet argent a aussi permis d'améliorer les conditions de vie familiale et de renforcer l'estime de soi. 3) Le PEC a entravé la guérison : le processus s'est avéré une période très néfaste pour les Survivants du fait qu'ils se sont sentis pire qu'avant et, pour eux, cet

argent a été associé à la douleur, à la colère, à la tristesse et à l'amertume. La Figure 12 ci-dessous montre que plus de la moitié du groupe de l'étude a dit que le PEC n'avait fait aucune différence quant à leur bien-être; plus du quart a dit que le processus avait permis de franchir une étape dans leur cheminement de guérison; environ vingt pour cent ont dit qu'il représentait plutôt un recul.

Figure 12) Effets du PEC sur la guérison et le bien-être



Il est important de prendre note que les résultats présentés ci-dessus ne sont pas incompatibles. En effet, un petit nombre de participants a parlé des trois types de liens entre le PEC et la guérison, permettant d'expliquer la relation complexe entre la justice visant à réparer les torts et la justice rétributive.¹¹⁰ À titre d'exemple, selon les propos suivants, le participant cité aborde les trois thèmes, mais il conclut que le PEC a fait obstacle à la guérison en ravivant sa colère :

[TRADUCTION] Cela m'était égal. Je l'ai juste dépensé... Donc, cela ne m'a pas aidé du tout... [J'ai ressenti] de la colère. Est-ce que cela valait vraiment la peine de recevoir cet argent? J'ai commencé à me poser ces questions [...] Mais [c'était de la guérison] d'une façon, parce que j'ai dû faire face à des souvenirs, revenir sur cette période [du passé]. Mais en ce qui me concerne, l'argent n'a pas vraiment aidé... C'était une perte d'argent. Parce que c'était une grosse somme. [...] L'argent ne m'a pas guéri. Cela ne me guérira jamais, l'argent ne me guérira jamais. Cela fait juste renforcer ma colère.

Tel qu'indiqué précédemment, des Survivants ayant affirmé être déjà engagés dans un cheminement de guérison avant l'*Accord de règlement* ont été davantage portés à dire que le processus du PEC et la somme d'argent qui y est associée ont d'une certaine façon fait progresser leur guérison, alors que d'autres participants non engagés dans la guérison ont plutôt dit que ce processus et l'argent n'avaient rien changé à leur condition, voire même qu'ils avaient entravé leur guérison.¹¹¹ L'information et l'histoire que des

¹¹⁰ Se reporter à Nagata et Takeshita (2002). Vous trouverez un rappel des faits (informations générales) et l'analyse de cette relation complexe dans leur article *Psychological Reactions to Redress: Diversity Among Japanese Americans Interned During World War II*.

¹¹¹ SPSS – Tableau 37 : 51 participants ayant affirmé être déjà dans un cheminement de guérison (35 % affirmatifs) ont dit que le PEC a d'une certaine façon fait progresser leur guérison, comparativement à 9 participants qui n'étaient pas engagés dans un cheminement de guérison (11 % négatifs). Ce résultat est statistiquement significatif (niveau de confiance de 95 %).

Survivants ont rapportées au sujet de leur cheminement personnel de guérison ont indiqué que plus de la moitié du groupe de l'étude était engagé dans la guérison.¹¹² Beaucoup de Survivants ont clairement établi qu'ils cheminaient vers la guérison bien avant l'Accord de règlement et le PEC, ou ont amorcé cette démarche au cours de ces processus ou depuis leur mise en application. D'autres histoires de Survivants retraçant de quelle façon des activités de guérison les avaient aidés à mieux vivre au quotidien, à pardonner, à aller de l'avant et à alléger le fardeau du traumatisme lié au pensionnat signifient qu'eux aussi étaient en cheminement de guérison. Un troisième groupe de Survivants a parlé de leur démarche de guérison visant à se libérer des dépendances, ce qui, dans le contexte de l'Accord de règlement et du PEC, constitue une étape cruciale du parcours de guérison et du traitement des problèmes découlant du pensionnat. Considéré dans son ensemble, ce groupe de Survivants possède de façon générale une compréhension profonde de ce que constitue un cheminement de guérison et plusieurs d'entre eux ont présenté des conceptions claires et détaillées de la guérison mentionnées précédemment.

Environ un tiers des Survivants faisant partie de la présente étude ont indiqué ne pas être engagés dans un processus de guérison, soit parce que l'expérience vécue au pensionnat a été assez satisfaisante et qu'ils ne ressentaient pas le besoin d'un rétablissement ou bien parce que l'expérience a été si malheureuse et difficile qu'ils croient être incapables d'en guérir un jour. D'autres ont dit ne pas être prêts à se consacrer à résoudre leurs problèmes liés au pensionnat ou sont indécis quant à la façon de s'investir dans un cheminement de guérison; de plus, ils ne savent pas ce qu'une telle démarche pourrait signifier dans leur vie. Finalement, un petit nombre a indiqué qu'ils n'étaient pas en processus de guérison parce qu'il n'y a pas de services, ni de ressources, dans leur communauté qui leur inspirent confiance ou qu'ils croient capables de leur venir en aide. Beaucoup de ces Survivants ont parlé ouvertement de guérison et ont avoué qu'ils y pensaient, mais c'était le plus loin qu'ils pouvaient s'avancer sur ce sujet-là. Parmi ceux ayant indiqué être incapables de guérir, les réponses touchant leur condition ou leur bien-être ont parfois été acerbes, vibrantes de colère et vindicatives contre les Églises et le gouvernement. En réalité, que les personnes aient été engagées dans la guérison ou non, dans la plupart des cas, cela n'a pas contribué à influencer sur les opinions des Survivants concernant l'intention et les initiatives du gouvernement fédéral pour ce qui est du traitement des séquelles des pensionnats :

[TRADUCTION] De l'argent, c'est de l'argent. Cela n'élimine pas la souffrance. J'ai vu d'autres gens réagir différemment. Je n'associe pas le paiement avec la souffrance que j'ai endurée au pensionnat. J'ai trouvé les excuses présentées par le gouvernement à la population autochtone très touchantes, mais je n'ai pas de compliments à faire au gouvernement conservateur pour le rôle qu'il a exercé dans le traitement des problèmes liés aux pensionnats. Les conditions de nos communautés ne sont pas encore réglées. La guérison vient à peine de commencer.

¹¹² SPSS – Tableau 34 : On a demandé aux participants s'ils pensaient à la guérison et de définir la guérison selon ce qu'elle signifiait pour eux. On poursuivait avec la question suivante : « Êtes-vous engagé dans un cheminement de guérison? » Une analyse de l'ensemble des transcriptions (n=281) a été faite à la recherche de réponses spécifiques à la question du cheminement vers la guérison. Grâce à cette analyse bien fondée, on a pu répartir les réponses sous cinq thèmes (valeurs) et les transposer sous SPSS pour établir une analyse de fréquence et de tabulation en croix (croisée).

Aucun lien entre le PEC et la guérison

[TRADUCTION] *L'argent est simplement une compensation. La guérison, c'est différent.*

[TRADUCTION] *Pourquoi l'argent comptant rendrait cela plus acceptable? Non, il n'y a pas eu d'effet de guérison faisant suite à l'argent. Il n'y a pas eu de changement dans ma condition.*

Pour la quasi-moitié des participants à l'étude, la compensation n'a pas fait de différence au niveau de leur bien-être. Selon ces Survivants, il n'y a pas de lien entre l'argent et la guérison et aucun montant compensatoire ne peut remplacer ce qui a été perdu.¹¹³ Ils ont exprimé ce sentiment en établissant que l'argent n'a rien à voir avec le spirituel ou le bien-être psychologique et qu'il ne permet pas non plus d'éliminer les effets persistants découlant de leur passage au pensionnat. D'autres Survivants ont manifesté leur sentiment en disant qu'ils ne pouvaient pas être achetés, alors qu'un certain nombre soutenait que cet argent leur était dû en tant que redevances, non comme compensation et certainement pas comme mesure de guérison. Des participants étaient d'avis que le PEC était une perte d'argent parce qu'il aurait pu être mieux utilisé dans le cadre de programmes de guérison et de counselling. Pas mal de Survivants ayant dit que ce montant compensatoire n'avait pas opéré de changements étaient engagés dans un cheminement de guérison avant l'*Accord de règlement*; c'est pourquoi le PEC n'a pas eu d'effet sur leur condition ou leur bien-être.¹¹⁴

Bien des commentaires ont fait ressortir une certaine ambivalence en qualifiant cet argent d'une bonne chose en soi, mais rien d'autre : [TRADUCTION] « C'est bon qu'ils nous aient donné cet argent, mais le tort est fait. » Une Survivante de premières nations se disant en cheminement de guérison a expliqué que : [TRADUCTION] « Je ne pense pas que le PEC m'ait vraiment apporté quelque chose de ce genre, de l'auto-assistance, parce que fondamentalement je l'ai fait seule (par mes propres moyens). » Un autre a signalé que des Survivants se plaignant du PEC ne sont pas en voie de guérison et ont succombé à l'avidité ou la cupidité, l'argent ne pouvant jamais suffire à payer le bonheur, la langue ou la culture. Un Survivant du Yukon s'est fait l'écho de ce sentiment :

[TRADUCTION] *Aucun montant de compensation ne réduira à rien tout ce qui m'est arrivé. J'accepte ce qui a été offert et c'est tout. Je m'en tiens là, parce que je ne veux pas que les gens, le public en général, particulièrement la société occidentale, considèrent cela comme une opération profitable pour les Autochtones à cause des mauvais traitements qu'ils ont*

¹¹³ Que les Survivants aient reçu le plein montant demandé ou seulement une partie de leur réclamation n'est pas un facteur déterminant relativement à la corrélation entre compensation et guérison, un résultat correspondant à l'opinion de la majorité des Survivants participant à la présente étude que l'argent et la guérison sont des problématiques différentes. Se reporter au Tableau 38 (SPSS) : Des pourcentages presque égaux de bénéficiaires ayant reçu des réclamations complètes ou partielles ont dit que le PEC avait favorisé ou entravé la guérison ou n'avait pas fait de différence.

¹¹⁴ SPSS – Tableau 37 : 67 participants engagés dans un cheminement de guérison (46 % affirmatifs) ont indiqué « aucun changement ». Tableau 13 (Atlas) : 17 participants (8 % des répondants; 6 % du groupe de l'étude) ont expliqué la raison pour laquelle le PEC n'a pas fait de différence, c'est qu'ils étaient engagés dans un cheminement de guérison avant l'arrivée du PEC.

subis... À un moment donné, j'ai pensé que peut-être j'irais en justice, mais je me suis dit, à quoi cela servirait? Pour moi, c'est une perte de temps, c'est fait. Comment les autres veulent-ils poursuivre, c'est vraiment à eux de voir. C'est une question personnelle.

Le PEC a favorisé la guérison

[TRADUCTION] *Un effet guérisseur? Je pense que j'avais fait beaucoup d'efforts pour ma guérison à ce moment-là. Je ne sais pas si cela a produit cependant un effet directement à la suite du PEC. Cela s'est produit du fait de mon retour chez-moi après 27 ans en ville. Je [suis retourné] pour une période de 5 ans. Cela dit, une grande partie de mon interaction avec cette communauté a été articulée autour du PEC. Nous avons créé un groupe là-bas et il est encore en marche, ils travaillent sur le PEI qui découle de cela. C'est pas mal de la guérison, se trouver engagé dans un groupe lié aux pensionnats que nous avons créé... Quand on entend son Aîné parler de ce qui leur est arrivé, ses paroles ont toujours un pouvoir guérisseur. J'ai entendu certains de nos Aînés raconter leur histoire et je ne peux tout simplement pas le croire. Je pensais que mon expérience avait été épouvantable mais pour la génération précédente, le châtimement corporel et la brutalité ont été deux fois plus que ce que j'ai enduré.*

Presqu'un quart des Survivants de cette étude a dit que le processus du PEC ou l'argent a favorisé la guérison dans une certaine mesure.¹¹⁵ Ces Survivants ont trouvé que cet événement leur a donné le coup de fouet nécessaire pour s'attaquer aux problèmes liés au pensionnat et ils ont ainsi été plus en mesure de parler positivement d'eux-mêmes. En Saskatchewan, une participante de premières nations a dit que le PEC avait permis d'amorcer un processus graduel d'ouverture au sujet de son vécu au pensionnat :

[TRADUCTION] Je commence à parler graduellement à mes enfants de mon expérience au pensionnat parce qu'auparavant, je ne l'avais jamais fait. J'avais tout refoulé, cela faisait partie de mon passé, je ne voulais pas reparler de tout cela. J'avais remis cela. C'est ce que le [PEC] a fait — il a soulevé cela. Je suis mon parcours de guérison, je dois laisser cela sortir, pas autant à mes enfants, mais à mes amies, à mon cercle de guérison... [...] Le changement, c'est que je me rappelle plus de choses, ce qui est le plus négatif. C'est bon parce que je suis capable de composer avec cela et de continuer. De cette façon-là, c'est bon. Je me rappelle aussi ce qui a été positif, les amitiés de longue date que j'ai nouées, depuis que j'ai 8 ans. Je vois encore [mes amies].

Pour la plupart des bénéficiaires du PEC, ce processus a marqué un petit pas en avant dans leur cheminement de guérison en raison de ce qu'il a symbolisé : la compensation a été la reconnaissance tangible des torts et des souffrances causés par le régime des pensionnats; elle a aussi fait découvrir aux Survivants qu'ils ne sont pas des cas isolés et elle a suscité le sentiment de mettre fin au passé, d'y renoncer pour arriver à l'apaisement, parce que perçu comme règlement pour ce qui a été perdu. Un petit nombre de Survivants a été agréablement surpris parce qu'ils ne croyaient pas que le gouvernement poursuivrait jusqu'au bout le règlement par compensation. L'histoire et le parcours ou le passé de colonialisme dans

¹¹⁵ SPSS – Tableau 36.

le Nord ont amené un Survivant inuk du Nunavut à s'exprimer ainsi : [TRADUCTION] « quand on a été maltraités par les [Blancs] cela rend difficile de croire que, s'ils nous donnent quelque chose comme cela, c'est pour de vrai ». Ces Survivants ont considéré cette reconnaissance formelle par règlement monétaire comme composante fondamentale du mieux-être des Autochtones : [TRADUCTION] « Quand ils ont finalement consenti à offrir la compensation, je me suis senti mieux, pour moi-même et les autres. »

La signification symbolique du PEC a été souvent associée aux excuses officielles présentées par le gouvernement le 11 juin 2008.¹¹⁶ En effet, le fait qu'il y ait eu au bout du compte une présentation d'excuses officielles a fait en sorte que l'obtention d'une compensation s'est avérée plus significative pour des Survivants : [TRADUCTION] « Le fait de savoir qu'ils ont finalement présenté des excuses, cela rend [le PEC] encore plus appréciable. » De plus, pour un petit nombre de personnes, même si le processus du PEC a été une période douloureuse et frustrante à traverser, il a tout de même permis d'ouvrir la voie à la guérison et d'alléger quelque peu le fardeau de la peine. Pour d'autres, ce paiement compensatoire (PEC) a été purement un beau geste, mais certainement pas la guérison. Un Survivant au Québec a dit : [TRADUCTION] « C'est comme un pansement — une fois enlevé, la plaie est encore là. » Toutefois, pour beaucoup de demandeurs encore en attente de leur PEC, c'est l'espoir que ce paiement leur permettra de guérir parce qu'ils l'ont mérité et qu'ils espèrent voir reconnaître leur vécu au même titre que le passé d'autres Survivants.

Des participants ont aussi dit que la compensation favoriserait la guérison parce que le fait de se décharger des difficultés financières permettra d'améliorer leur bien-être intégral :

[TRADUCTION] À mon avis, ce qui se passe c'est, si on connaissait un niveau quelconque de stress, et le stress peut se faufiler dans notre vie et peser sur nous, il peut ralentir votre progression. Comme le côté financier, les difficultés peuvent commencer à s'accumuler. De cette façon, si cette partie-là est redressée, cela allège le fardeau permettant de concentrer son attention sur ce qu'on veut vraiment faire. Cela donne du temps.

Le PEC a inspiré aussi un bon sentiment du fait qu'il a permis d'aider la famille, les amis et d'autres Survivants; généralement, cette distribution d'argent a donné lieu à des conversations sur les pensionnats, a suscité chez les enfants une connaissance et compréhension accrues de ce que leurs parents ont traversé comme épreuves dans leur enfance et ces échanges ont amélioré les relations entre les membres de la famille. Une participante a dit que, si elle réunit sa famille, ils [TRADUCTION] « parlent habituellement des pensionnats et de nos sentiments », de même les plus jeunes membres [TRADUCTION] « écoutent ce qui se dit — ils posent des questions et nous essayons de leur expliquer ». Le soulagement à cause de la libération des dettes, l'acquisition de biens nécessaires ou désirés, ainsi que des placements pour l'avenir, ont tous été considérés comme aptes à favoriser la guérison du fait qu'ils permettent de renforcer l'estime de soi. Par exemple, un Survivant a confié qu'en étant capable de rembourser son prêt pour l'habitation, il a pu se décharger d'un gros poids et, de ce fait, sa condition générale, son bien-être, en a été complètement changé.

¹¹⁶ Il faut noter, toutefois, qu'il ne semble pas avoir de corrélation entre les participants qui ont dit que le PEC a favorisé la guérison et ceux qui pensaient que les excuses étaient sincères (SPSS – Tableau 39).

Le PEC a entravé la guérison

[TRADUCTION] *Cela a exacerbé [la douleur]. Cela n'a RIEN fait en ce qui a trait à ma guérison personnelle... Je ne pourrai jamais guérir. On ne peut pas se débarrasser de cette colère, sans un soutien constant et du counselling. Je n'ai pas eu cette possibilité... Au contraire, je me suis détérioré.*

Pour presque chaque bénéficiaire dont la situation ou la condition s'est améliorée en raison de la compensation, il y a eu un autre bénéficiaire pour qui le processus du PEC et l'argent se sont avérés un recul dans leur cheminement de guérison.¹¹⁷ Dans le cas où des Survivants faisant partie de ce second groupe ont ancré leur expérience du PEC dans un contexte de guérison, la formule « 10 plus 3 » a été considérée comme une influence paralysante parce qu'elle a manifestement paru dérisoire par rapport aux effets dévastateurs du régime des pensionnats. Ils ont conclu que le PEC était « trop peu, trop tard », soutenant qu'un trop grand nombre de Survivants étaient décédés avant l'application de l'Accord de règlement; ils ont critiqué ce processus, le qualifiant d'injuste, particulièrement pour ces Survivants qui ont été privés du droit de recevoir le plein montant ou pour ceux à qui on a refusé d'accorder tout montant. Un participant s'est senti vraiment blessé du fait qu'il n'y ait pas eu de compensation pour les familles de parents décédés avant l'Accord de règlement, disant que le gouvernement aurait dû prendre en considération ces familles en pareil cas. Un autre a répondu que le PEC l'avait amené à se rendre compte [TRADUCTION] « à quel point ma vie a été difficile... Je n'aurais pas été là où j'ai été. » Pour ces Survivants, le PEC a fait ressortir une époque tellement négative de leur vie et ils se sont sentis pire qu'avant. Par exemple, des Survivants ont dit avoir été plongés dans la dépression par suite du PEC et avoir entretenu des sentiments d'amertume, de colère, voire même d'avoir voué une haine féroce, après avoir reçu le PEC.

Le PEC a donc envenimé de vieilles plaies, déclenché des souvenirs traumatisants et mené à la dépression, à des idées de vengeance, de suicide et à des comportements de dépendance. C'était particulièrement le cas de Survivants ayant dit qu'ils n'étaient pas prêts à s'attaquer aux problèmes liés au pensionnat et chez ceux pour qui le processus de guérison a été paralysé du moins pendant un certain temps :

[TRADUCTION] Avant le PEC, nous avions l'habitude de parler de cela. Nous avions des rencontres dans le bois sous la tente et nous parlions de cela pour nous entraider. Nous voulions aller au fond du problème. Quand on a entendu parler du PEC, on a pensé que cela pourrait apporter de l'aide. Cela ne m'a pas aidé. La boule que j'ai dans la gorge est encore là. C'est comme si j'avais déversé du ciment sur cette boule et cela l'a rend encore plus solide, cela l'a empirée. J'avais de la colère à l'intérieur de moi et il semble qu'en nous donnant de l'argent, ils voulaient me calmer et me faire taire.

Un homme a dit qu'il a laissé de côté ses projets d'aller suivre un traitement pour la dépendance une fois que l'argent du PEC est arrivé, optant plutôt pour simplement le dépenser. Un autre a parlé bien franchement de son expérience du PEC : [TRADUCTION] « Le fait de composer avec cela m'a plongé encore plus dans la dépression. J'ai essayé de me suicider... [Le PEC] a rouvert des portes et je ne peux pas

¹¹⁷ SPSS – Tableau 36 : 19 % du groupe de l'étude ont dit que le PEC a entravé la guérison, comparativement à 24 % qui ont dit que le PEC a favorisé la guérison.

surmonter cela et donc je reste tout simplement soûl. » Pour ceux-là et beaucoup d'autres Survivants, le processus du PEC a ramené toute la réalité des abus subis au pensionnat, tous ces abus qu'ils ne voulaient pas accepter. Quelques-uns ont conclu qu'ils ne pourraient jamais en guérir.

En résumé, le PEC a entravé la guérison en réveillant des sentiments d'amertume et du ressentiment à l'égard de la formule « 10 plus 3 », insatisfaisante (inadaptée), de la colère contre les critères d'admissibilité qui ont privé bien des Survivants encore vivants d'une compensation, ainsi que le regret, le chagrin causé par le nombre de Survivants décédés avant l'application de l'*Accord de règlement*. Mais, par contre, il y a des histoires encourageantes indiquant que le processus du PEC a favorisé la guérison, notamment par ce qu'il a symbolisé : la compensation a été une reconnaissance tangible des torts et des souffrances causés par le régime des pensionnats; le PEC a permis aux Survivants de se rendre compte qu'ils n'étaient pas des cas isolés et il les a poussés à parler de leur expérience, il a suscité le sentiment de mettre fin au passé, d'y renoncer pour arriver à l'apaisement, parce que perçu comme règlement pour ce qui a été perdu. Par ailleurs, beaucoup de Survivants ont fait part de leur sentiment concernant le manque de lien entre l'argent et la guérison et, qu'à leur avis, aucune compensation ne pourrait jamais remplacer ce qu'ils ont perdu par la faute du régime des pensionnats.

Chapitre 8

Conclusions

Le paiement d'expérience commune et la guérison

Cette étude de recherche a visé à déterminer si ce paiement d'expérience commune avait eu des incidences sur les personnes et sur leur engagement dans un cheminement de guérison, le cas échéant, et de quelle façon. La réponse est complexe et à multiples facettes, principalement parce que des participants n'ont vu aucun lien entre l'argent et la guérison. Aucun paiement compensatoire ne pourrait racheter le fait d'avoir perdu sa langue et sa culture, des torts que le régime des pensionnats a fait subir pendant 150 ans et qui se sont étendus à des générations d'enfants autochtones. Par conséquent, dans le cas de presque la moitié des Survivants ayant participé à cette étude, la compensation n'a rien changé à leur condition, n'a rien apporté à leur bien-être.

Cependant, environ un quart des Survivants de cette étude ont été affirmatifs, disant que le processus du PEC a marqué un pas en avant dans leur cheminement de guérison, du moins à cause de ce qu'il symbolisait : la compensation a été une reconnaissance tangible des torts et des souffrances causés par le régime des pensionnats; le PEC a aussi permis aux Survivants de s'apercevoir qu'ils n'étaient pas des cas isolés et de les inciter à parler de leur expérience; de plus, il a suscité le sentiment chez ces Survivants de mettre fin au passé pour arriver à l'apaisement. Pour certains d'entre eux, l'importance symbolique du PEC a été ennoblie par la présentation d'excuses officielles faite par le gouvernement fédéral le 11 juin 2008. Bien des Survivants de ce groupe ont aussi reconnu les avantages matériels ayant amélioré leur condition, notamment un allègement du fardeau financier ou la joie de partager avec sa famille.

Pour presque chaque bénéficiaire dont la compensation a permis d'améliorer la condition, il y a eu un autre bénéficiaire disant que le processus du PEC et la compensation ont plutôt entraîné un recul dans leur cheminement de guérison. Ces Survivants ont exprimé de l'amertume et du ressentiment à l'égard de la formule du « 10 plus 3 » qu'ils ont considérée comme une injustice par rapport aux effets dévastateurs du régime des pensionnats. Un trop grand nombre de Survivants sont décédés avant l'application de l'Accord de règlement et un trop grand nombre parmi les Survivants encore vivants ont été privés de leur droit à la compensation. Pour bon nombre de participants, le processus du PEC a provoqué des souvenirs douloureux et a déclenché des rappels d'images (flashbacks) traumatisants associés généralement à une période négative de leur vie, ce qui les a laissés dans un état émotionnel pire qu'avant.

Cette étude indique que des Survivants déjà engagés dans un cheminement de guérison avant l'Accord de règlement étaient plus portés à dire que le PEC avait favorisé dans une certaine mesure leur guérison et que celui-ci avait été à tout le moins un petit pas en avant dans la guérison. À l'opposé, d'autres Survivants ayant indiqué ne pas être engagés dans une démarche de guérison ont été enclins à dire que le PEC n'avait rien changé à leur condition ou que ce processus et l'argent qui y est rattaché ont entravé leur guérison.

Incidences du paiement d'expérience commune compensatoire (PEC)

Dès que des Survivants ont reçu leur montant compensatoire (PEC), ils ont remarqué des changements (immédiats) au niveau individuel et au niveau communautaire. Bien qu'un plus grand nombre de

participants aient indiqué des types d'incidences positives que ceux décrivant des incidences négatives, cette *fréquence* ne devrait pas être confondue avec la *magnitude* : les effets négatifs dépeints par les participants ont été profondément destructeurs pour de nombreux Survivants et leur famille et, dans certaines communautés, les répercussions désastreuses l'ont largement emporté sur tout avantage matériel positif qu'auraient pu avoir ces paiements. En général, la description des incidences négatives faite par les Survivants a fait ressortir que la décision de régler par compensation monétaire individuelle a été erronée, dérisoire, aggravée par un manque de planification de la part des responsables de l'application du PEC pour ce qui est de la préparation à faire face aux déclics psychologiques, aux réactions auto-destructrices et aux comportements prédateurs. À leur tour, les Survivants décrivant des incidences positives ont eu tendance à distinguer les problématiques liées à la guérison et celles associées à l'argent et, par conséquent, à simplifier leur façon d'envisager la compensation en disant que celle-ci était, indépendamment d'autres dimensions, avantageuse sur le plan matériel. En fait, un pourcentage assez élevé d'incidences positives rapporté par des participants ayant reçu le PEC à six mois d'intervalle de l'entrevue semble indiquer que la satisfaction ressortant de l'argent du PEC a été en grande partie très temporaire.

Presque la moitié des participants a dit avoir constaté des incidences positives et des incidences négatives. Fondamentalement, ce dualisme s'explique du fait que le PEC est envisagé de façon positive en fonction d'avantages matériels et financiers, mais il est perçu négativement en raison du sentiment d'injustice suscitée par la formule « 10 plus 3 », ce dernier l'emportant sur les avantages matériels précaires; de plus, cet avantage pécuniaire n'atténue pas la douleur provenant des émotions déclenchées et des souvenirs des traumatismes causés par les années au pensionnat.

Les incidences positives du PEC ont été principalement évoquées en termes pragmatiques : l'argent allège le fardeau financier et rend les Survivants capables de faire des achats qu'ils n'auraient pu auparavant se permettre. Un autre avantage du PEC a été la possibilité offerte aux Survivants de partager avec leur famille et leurs amis. Certains Survivants ont été contents de partager cet argent avec leurs enfants, de leur offrir une sorte de cadeau pour se faire pardonner leur manque de compétences parentales et le préjudice intergénérationnel, l'un et l'autre étant des séquelles du régime des pensionnats. Dans ces cas-là, les qualités qui rachètent le PEC sont issues de la douleur et de la culpabilité. Bon nombre de Survivants ont dit que le PEC s'est avéré symboliquement important du fait qu'il est la reconnaissance tangible par le Canada du vécu des Autochtones sous le régime des pensionnats.

Au nombre des incidences négatives du PEC, des sentiments d'injustice très vifs, de ressentiment ou d'amertume ont été exprimés par des Survivants ayant la conviction que l'*Accord de règlement* et la formule du « 10 plus 3 » se sont avérés terriblement inadéquats. Ces Survivants ont qualifié le paiement compensatoire (PEC) de prix du sang ou de prix du silence. Pour bon nombre de Survivants, le fait de recevoir cet argent les a conduits à la dépression, à des pensées suicidaires ou auto-destructives et à des comportements de dépendance. Comme préoccupations très importantes, il y a eu aussi chez des Survivants les désaccords dans les familles et les dissensions causées par la distribution de l'argent, de même que des cas de violence à l'égard des aînés, de violence latérale ou de comportements prédateurs venant de membres de la même communauté ou de personnes de l'extérieur.

Le *Projet de recherche sur le paiement forfaitaire compensatoire* de la FADG, paru en 2007, avait présagé que la situation initiale du Survivant — à savoir s'il était engagé ou non dans des efforts de guérison — serait une variante cruciale pour déterminer l'incidence de la compensation. Même si on s'attendait à ce que des

Survivants déjà engagés dans une démarche de guérison rapporteraient un taux de fréquence supérieur quant aux incidences personnelles positives, la présente étude n'a pas permis de corroborer ce présupposé. Des Survivants se disant en cheminement de guérison et ceux affirmant ne pas l'être ont rapporté dans les deux groupes un taux similaire d'incidences positives et d'incidences négatives.

Soutien offert aux Survivants pendant le processus du PEC

Le deuxième objectif visé par l'étude sur le PEC a été de déterminer quels services et soutiens ont été utiles pour les demandeurs et les bénéficiaires du PEC. La recommandation d'avoir bien en place un réseau de soutien ou une structure de soutien au moment où les Survivants feraient leur demande ou recevraient de gros montants compensatoires avait été formulée en 2007 dans le *Projet de recherche sur le paiement forfaitaire compensatoire*. Effectivement, l'une des constatations significatives de la présente étude indique qu'une grande partie des Survivants ont eu besoin ou ont souhaité divers types de soutien pendant le processus du PEC. Malheureusement, jusqu'à quarante pour cent du groupe de l'étude ont identifié des barrières à l'obtention des services et des mesures de soutien requis. La demande d'obtention du PEC et surtout celle du réexamen de la demande en termes de service d'assistance ou d'accompagnement-conseil ont été loin d'être parfaitement mis en route; bon nombre de Survivants ont trouvé ces processus émotionnellement très difficiles. Il est possible que la nature des séquelles des pensionnats fait en sorte que, même un processus très sensible ayant toutes les mesures de soutien, les précautions et l'attention particulières en place, ne pourrait réussir à protéger tous les Survivants. Comme bon nombre de Survivants l'ont fait remarquer, la guérison commence au fond de soi-même et elle exige la prise de conscience de sa douleur pour ensuite s'en libérer, et souhaitons-le, dans un environnement d'un grand soutien, parmi des gens comprenant toutes les répercussions du funeste héritage des pensionnats.

L'effet le plus profond qu'ont causé le PEC et le réexamen est l'ampleur et l'intensité des émotions négatives et des rappels d'images (flashbacks) traumatisants déclenchés par ces processus de demande. Plus du tiers des Survivants du groupe de l'étude a rapporté que ces processus avaient provoqué dans une certaine mesure un déclic psychologique. L'explication la plus courante a été qu'en traversant ce processus difficile de la demande du PEC, des souvenirs douloureux ont été ravivés et de vieilles plaies rouvertes. Des Survivants ont décrit leurs réactions à ces souvenirs qui allaient de sentiments de malaise et de solitude, de panique et de peine menant à la dépression à des effets préjudiciables autodestructeurs comme des comportements de dépendance et des tendances suicidaires.

Beaucoup de participants à l'étude ont trouvé compliquée, voire difficile, la tâche de remplir le formulaire de demande du PEC et ils ont indiqué que la longue période d'attente rattachée au traitement de leur demande et au paiement a suscité de l'anxiété, de la confusion et de la frustration. Plusieurs demandeurs ont dû faire des recherches et rassembler de l'information sur le pensionnat qu'ils avaient fréquenté, ce qui a été difficile à repérer vu que les pensionnats et les dossiers n'existent plus. Ils se sont montrés très critiques à l'égard de ce processus qui a remis aux demandeurs le fardeau de la preuve de fréquentation d'institutions régies par un système gouvernemental n'ayant pas réussi à assurer la tenue de dossiers ou de registres de façon appropriée. Des Survivants, particulièrement des Métis, ayant été classés par le régime des pensionnats comme élèves externes ont été critiques à l'égard de ce processus compensatoire n'ayant pas reconnu leur expérience, ni pris la peine d'écouter leur histoire. Des participants ayant trouvé facile et clair de remplir leur formulaire du PEC étaient en grande partie âgés de moins de 60 ans, parlaient couramment et savaient lire et écrire le français ou l'anglais, ou vivaient dans une collectivité où l'aide de

Service Canada était offerte, où des projets financés par la FADG et d'autres organismes locaux ont tenu des séances d'information sur la demande du PEC.

Plus du tiers du groupe de l'étude n'a reçu qu'un paiement partiel de ce qui, à leur avis, leur était dû ou s'est vu carrément refuser toute compensation. Quant à ceux ayant demandé un réexamen, le sentiment de frustration éprouvé au moment de leur demande du PEC a été amplifié. Ces demandeurs se sont trouvés dans l'obligation de redire leur histoire et d'essayer de prouver encore une fois leurs années de fréquentation dans l'espoir que le gouvernement validerait leur expérience. Des participants ont soutenu avec véhémence que ce n'était pas de leur faute si des registres des pensionnats avaient été perdus; plusieurs parmi ces Survivants ont dit qu'on les avait traités comme s'ils étaient des menteurs. Les demandeurs du processus de réexamen ont particulièrement critiqué le fait que des pensionnats, foyers ou résidences, foyers de groupe, avaient été omis de la liste des établissements ou institutions reconnus.

Compte tenu de ces contraintes logistiques et émotionnelles, la plupart des Survivants du groupe de l'étude ont eu besoin ou voulaient obtenir des mesures de soutien ou d'accompagnement-conseil pendant le processus de demande du PEC. Ce soutien a consisté en une aide pour remplir le formulaire de demande et du counselling en fonction du déclic des émotions ou les deux. L'importance de la prestation de ces services au niveau communautaire a été le thème prépondérant dans les commentaires portant sur les services et les réseaux de soutien. Beaucoup parmi eux s'en sont principalement remis à des réseaux d'entraide informels comme les membres de la famille, de la parenté et des amis parce qu'ils n'avaient pas confiance que des services plus formels assureraient le maintien de la confidentialité et de l'anonymat. Ces préoccupations sont ressorties principalement dans de plus petites collectivités. Les demandeurs du PEC ont aussi cherché à obtenir de l'aide de ressources locales, notamment les centres d'accueil ou d'amitié, les bureaux de bande, les bureaux de revendications territoriales ou les centres de santé communautaires. Presqu'un quart des participants a fait valoir les bienfaits du soutien et de l'assistance que les projets de guérison communautaire financés par la FADG leur ont apportés. Ces participants ont dit que le principal mérite des approches adoptées par ces projets est d'être axées sur le traumatisme lié au pensionnat et aussi le fait que le personnel est autochtone et/ou qu'ils sont aussi des Survivants.

Un assez grand nombre de participants ont aussi dit qu'ils avaient bénéficié de services et de mesures de soutien spécifiques dispensés par des organismes gouvernementaux. Lorsqu'ils étaient offerts, les soutiens de Service Canada pour les demandes ont été généralement considérés très utiles. Cependant, les demandeurs du PEC se sont montrés très critiques des services offerts par l'entremise du Centre de réponse du PEC et de l'information / mise au point sur l'évolution des demandes, en disant qu'ils avaient reçu très peu ou aucune aide, s'étaient sentis intimidés ou frustrés par les agents ou que le service n'avait pas tenu compte de la nature des effets produits par le processus sur les Survivants. La ligne d'écoute téléphonique de RQPIC a été utile pour des Survivants ayant besoin de counselling, compte tenu que ce service était offert 24 heures sur 24. De plus, des Survivants ayant des réticences à se confier à des conseillers locaux en raison de leurs préoccupations relatives à la confidentialité et à l'anonymat ont bien accueilli ce soutien dispensé par des conseillers d'intervention d'urgence et des travailleurs de la santé communautaire (résolution) (TSC-R). Une approche qui a bien fonctionné a été celle de la collaboration entre des prestataires de services gouvernementaux et des groupes de soutien locaux comme ceux des projets financés par la FADG. Tout particulièrement, des projets ayant pris contact avec Service Canada pour demander de l'aide, notamment remplir les formulaires de demande dans leur communauté, ont fait l'objet de commentaires confirmant que ces séances conjointes avaient été très positives.

L'analyse environnementale menée pour les besoins de cette étude a démontré un engagement, un véritable dévouement de la part du personnel des projets financés par la FADG en vue de supporter les Survivants pendant le processus de demande du PEC par tous les moyens possibles, souvent en dispensant des services et des mesures de soutien dépassant les limites du mandat du projet. Suivant la perspective de la prestation des services et selon les dires des Survivants, le manque de services au niveau communautaire indique l'accroissement des demandes de services de guérison depuis l'Accord de règlement. Une grande partie des prestataires de services interviewés pour ce projet se sentaient débordés de travail et certains ont fait part du stress ressenti en essayant de répondre aux besoins des Survivants faute de personnel supplémentaire ou de financement depuis l'Accord de règlement. À leur avis, le niveau actuel de soutien lié à la guérison dans les communautés ne répond tout simplement qu'à la partie visible de l'iceberg — ce n'est rien comparé au reste. Cette opinion correspond aux résultats d'une enquête récente menée sur les activités des projets de guérison financés par la FADG depuis l'Accord de règlement dont la conclusion est que la guérison vient à peine de commencer.

Les réponses des Survivants au sujet du besoin et de l'utilité ou efficacité des mesures de soutien communautaires sont applicables à leur participation en cours au Processus d'évaluation indépendant (PEI) et à la Commission de témoignage et réconciliation (CTR). Déjà des Survivants sont sensibilisés à l'effet émotionnel néfaste pouvant les ébranler pendant les audiences du PEI et, effectivement, dix pour cent parmi eux ont dit qu'ils n'y participeraient pas parce que, selon eux, cette expérience serait beaucoup plus dévastatrice que le PEC ou le réexamen. Plusieurs ont soutenu que, tant qu'il n'aurait pas l'assurance d'avoir du counselling pendant les audiences, ils ne seraient pas disposés à se soumettre au processus du PEI. De la même façon, presque dix pour cent du groupe de l'étude ont dit qu'ils étaient réticents ou refuseraient de participer à la CTR parce que, d'après eux, ces sessions seraient pénibles sur le plan émotionnel.

L'appui au PEI et à la CTR a été nuancé par des propos axés sur l'espoir que ces processus et ces travaux aboutiront en des relations de « bonne intelligence » entre les Autochtones et le reste du Canada. Tout particulièrement, les Survivants espèrent que les jeunes autochtones et les générations futures bénéficieront des travaux de la CTR du fait qu'ils feront connaître publiquement la véritable histoire du régime des pensionnats et de ses répercussions. Effectivement, bon nombre des participants de l'étude ont parlé du PEC et de la compensation à partir de perspectives qui prennent en considération les répercussions intergénérationnelles de l'expérience vécue dans les pensionnats. Des Survivants ont dit que le PEC était insuffisant parce qu'aucun montant ne peut compenser pour les séquelles des pensionnats; également, selon eux, cette compensation individuelle est illogique en ce sens que l'expérience vécue dans les pensionnats n'est pas un phénomène individuel — c'est plutôt une expérience familiale et communautaire et elle est transgénérationnelle.

Sources

Fondation autochtone de guérison [FADG] (2001). *Fondation autochtone de guérison – Guide du programme, 3^e édition*. Ottawa, ON : Fondation autochtone de guérison.

Archibald, Linda (2006). *Rapport final de la Fondation autochtone de guérison, Volume III – Pratiques de guérison prometteuses en collectivités autochtones*. Ottawa, ON : Fondation autochtone de guérison.

Brant Castellano, M. (2006). *Rapport final de la Fondation autochtone de guérison, Volume I – Un cheminement de guérison : Le rétablissement du mieux-être*. Ottawa, ON : Fondation autochtone de guérison.

Chartrand, L.N., T.E. Logan et J.D. Daniels (2006). *Histoire et expériences des Métis et les pensionnats au Canada*. Ottawa, ON : Fondation autochtone de guérison.

Chrisjohn, R. et S. Young (1997). *The Circle Game: Shadows and Substance in the Indian Residential School Experience in Canada*. Penticton, BC: Theytus Books Ltd.

Dion Stout, M. et G. Kipling (2003). *Peuples autochtones, résilience et séquelles du régime des pensionnats*. Ottawa, ON : Fondation autochtone de guérison.

Dion Stout, M. et R. Harp (2007). *Project de recherche sur le paiement forfaitaire compensatoire : le cercle se referme*. Ottawa, ON : Fondation autochtone de guérison.

Centre des Premières nations (2005). *Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières nations (ERS) 2002-2003. Résultats de l'enquête sur les enfants, les jeunes et les adultes dans les communautés des Premières nations*. Ottawa, ON : Centre des Premières nations.

Hagen, Greg (2005). Commentaire : sur le MARC dans le cadre des réclamations relatives aux pensionnats, « As of March 9 only 93 cases have been resolved using the ADR process and the program administration costs are reported to be nearly four times the settlement amounts. » [TRADUCTION LIBRE « En date du 9 mars, seulement 93 dossiers ont été réglés par le processus du MARC et on est informé que les frais administratifs du programme atteignent presque quatre fois le montant des règlements. »] *Lawyer's Weekly*, le 1er avril 2005. Extrait le 20 janvier 2010 de : <http://www.lawyersweekly.ca/index.php?section=article&articleid=62>

Affaires indiennes et du Nord Canada [AINC] (2009a). La liste d'institutions reconnues. Extrait le 13 octobre 2009 de : <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/rqpi/cep/mp/index-fra.asp>

——— (2009b). Données statistiques relatives au Paiement d'expérience commune. Extrait le 6 octobre 2009 de : <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/rqpi/cep/st/index-fra.asp>

——— (2009c). Processus d'évaluation indépendant. Extrait le 16 juillet 2009 de : <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/rqpi/inasspr/index-fra.asp>

——— (2009d). Aperçu du processus de paiement d'expérience commune. Extrait le 30 novembre 2009 de : <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/rqpi/cep/ov/index-fra.asp>

——— (2009e). *Évaluation du Programme d'information publique et de défense des intérêts (PIPDI) : Rapport final*. Ottawa, ON : Secteur de la vérification et de l'évaluation, AINC. Extrait le 9 mars 2010 de : <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/arp/aev/pubs/ev/apip/apip-fra.asp>

——— (2009f). *Rapport final : Évaluation des initiatives de guérison communautaire offertes par la Fondation autochtone de guérison*. Ottawa, ON : Secteur de la vérification et de l'évaluation, AINC. Extrait le 9 mars 2010 de : <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/arp/aev/pubs/ev/ahf/ahf-fra.asp>

——— (2008). Vérification du Programme de paiement anticipé. Extrait le 16 juillet 2009 de : <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/arp/aev/pubs/au/app/app-fra.asp>

Résolution des questions des pensionnats indiens Canada [RQPIC] (2006). *Règlement relatif aux pensionnats indiens*. Extrait le 3 décembre 2008 de : <http://www.residentialschoolsettlement.ca/French/French.html>

Jung, Courtney (2009). Canada and the Legacy of the Indian Residential Schools: Transitional Justice for Indigenous Peoples in a Non-Transitional Society. Extrait le 17 mars 2010 de : <http://ssrn.com/abstract=1374950>

Kishk Anaquot Health Research (2001). *Rapport intérimaire : Évaluation communautaire des programmes financés par la FADG*. Ottawa, ON : Fondation autochtone de guérison.

——— (2006). *Rapport final de la Fondation autochtone de guérison, Volume II – Mesurer les progrès : Évaluation des programmes*. Ottawa, ON : Fondation autochtone de guérison. Ce rapport peut être extrait en format PDF de : <http://www.FADG.ca/publications/collection-recherche>

Lane, Phil, Jr., Michael Bopp, Judie Bopp et Julian Norris (2002). *Mapping the Healing Journey: The Final Report of a First Nation Research Project on Healing in Canadian Aboriginal Communities*. Ottawa, ON: Solicitor General Canada and Aboriginal Healing Foundation.

Logan, Tricia (2008). « La vérité et la réconciliation selon une perspective métisse ». Dans M. Brant Castellano, L. Archibald et M. DeGagne (éds.), *De la vérité à la réconciliation : Transformer l'héritage des pensionnats*. Ottawa, ON : Fondation autochtone de guérison.

Miller, J.R. (1996). *Shingwauk's Vision: A History of Native Residential Schools*. Toronto, ON: University of Toronto Press.

Milloy, J.S. (1999). "A National Crime:" *The Canadian Government and the Residential School System, 1879 to 1986*. Winnipeg, MB: The University of Manitoba Press.

Nagata, D.K. et Y.J. Takeshita (2002). Psychological Reactions to Redress: Diversity Among Japanese Americans Interned During World War II. *Cultural Diversity and Ethnic Minority Psychology* 8(1): 41–59.

Reimer, G. et S. Fryer (2009). *“Mapping Progress” on Community Healing since implementation of the Settlement Agreement: Effectiveness of Evaluation Tools used by Projects funded by the Aboriginal Healing Foundation*. Rapport rédigé par Praxis Research Associates. Ottawa, ON : Fondation autochtone de guérison [à paraître].

Commission de témoignage et réconciliation [CTR] (2009). Extrait le 16 juillet 2009 de : http://www.trc-cvr.ca/overview_f.html

Wesley-Esquimaux, C. et M. Smolewski (2004). *Traumatisme historique et guérison autochtone*. Ottawa, ON : Fondation autochtone de guérison.

PAIEMENT D'EXPÉRIENCE COMMUNE

Qui sommes-nous?

Service Canada est le réseau de prestation de services du gouvernement du Canada. Nous offrons aux Canadiens des services personnalisés tous accessibles à partir d'un même point, que ce soit par téléphone, au 1 800 O-Canada, par Internet, à servicecanada.gc.ca, ou en personne, dans un Centre Service Canada n'importe où au pays.

Quel est notre rôle concernant le Paiement d'expérience commune?

Service Canada et Résolution des questions des pensionnats indiens Canada (RQPIC) sont les deux organisations responsables du volet Paiement d'expérience commune (PEC) de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Vous pouvez présenter votre demande de PEC dans un Centre Service Canada, par courrier ou au point de services externes de votre collectivité. Dès que nous recevons votre demande, nous prendrons les mesures nécessaires pour la traiter le plus rapidement possible.

Comment pouvez-vous nous aider à traiter votre demande rapidement?

Pour éviter tout délai dans le traitement de votre demande, n'oubliez pas :

- de joindre les pièces d'identité appropriées;
- d'inscrire votre nom complet ainsi que tous les noms utilisés lorsque vous étiez un élève dans un pensionnat;
- d'indiquer le nom de tous les pensionnats où vous avez vécu ainsi que les années pendant lesquelles vous y viviez;
- d'inscrire votre adresse postale complète, y compris votre code postal;
- de signer votre demande.

Remarques :

- **Si vous avez des questions concernant le formulaire de demande, composez le 1-866-699-1742 pour obtenir de l'aide. Les usagers d'ATS peuvent nous joindre en composant le 1-800-926-9105. Ces deux numéros n'occasionnent aucuns frais.**
- **Le traitement de votre demande sera retardé si celle-ci est incomplète ou n'est pas signée.**
- **Si vous ne pouvez produire l'original ou une copie certifiée d'un des documents requis pour confirmer un changement de nom vous pouvez produire la déclaration d'une personne habilitée à certifier vos documents (voir document ci-joint). Pour obtenir plus de renseignements sur l'utilisation d'une telle déclaration visant à confirmer un changement de nom, communiquez avec nous en composant le 1-866-699-1742 (1-800-926-9105 pour les usagers d'ATS), en ligne à www.servicecanada.gc.ca ou en vous rendant à l'un des Centres Service Canada.**
- **Si nous avons besoin de documents supplémentaires qui ne sont pas mentionnés dans le formulaire de demande, nous communiquerons avec vous directement par téléphone ou par courrier.**

Nous traiterons votre demande le plus rapidement possible et nous vous informerons de notre décision dans un délai de 60 jours. Pour obtenir des renseignements sur l'état de votre demande, **veuillez communiquer avec nous par téléphone au 1-866-699-1742 ou par ATS au 1-800-926-9105.** Il s'agit de numéros sans frais.

Comment versons-nous les paiements?

Les anciens élèves qui touchent un PEC peuvent recevoir un chèque par courrier ou un paiement par dépôt direct (ce service est offert au Canada seulement). Le dépôt direct est le mode de paiement le plus sûr et le plus rapide, car le paiement est déposé directement dans votre compte bancaire. Si vous désirez obtenir le dépôt direct, veuillez fournir vos renseignements bancaires dans la section du formulaire prévue à cette fin ou joindre à votre demande un chèque sur lequel vous aurez inscrit le mot ANNULÉ.

Remarque : Le dépôt direct n'est pas offert pour le PEC versé à la succession ou au représentant personnel d'un ancien élève.



**DEMANDE DE PAIEMENT D'EXPÉRIENCE COMMUNE
 POUR LES ANCIENS ÉLÈVES DES PENSIONNATS INDIENS**
VEUILLEZ ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES À L'ENCRE
Veillez remplir toutes les cases ou écrire « sans objet »

Si vous faites la demande à titre de représentant personnel légal d'une personne frappée d'incapacité mentale ou d'une personne mineure, ou si vous faites la demande pour une personne décédée le ou après le 30 mai 2005 ou pour une personne ayant fréquenté le Mohawk Institute et qui est décédée le ou après le 5 octobre 1996, veuillez utiliser le formulaire de « Demande des représentants personnels ou des représentants de succession » que vous pourrez vous procurer sur le site Web de Service Canada au www.servicecanada.gc.ca ou en appelant Service Canada au 1-866-699-1742 (TTY 1-800-926-9105).

SECTION A			
1. IDENTIFICATION		Langue de correspondance préférée	
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle		<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français	
Prénom usuel	Deuxième prénom (s'il y a lieu)	Nom de famille	
AUTRE(S) NOM(S) SOUS LE(S)QUEL(S) VOUS ÉTIEZ CONNU(E) AU PENSIONNAT INDIEN ET/OU NOM TRADITIONNEL			
<i>Veillez indiquer tous les noms y compris le nom à la naissance et autres graphies et les surnoms (exemple : Calina, Lena).</i>			
Prénom(s)	Deuxième prénom (s'il y a lieu)	Nom(s) de famille	
Noms complets de la mère, du père et/ou du tuteur/parent substitut à l'époque où vous avez fréquenté le pensionnat indien			
(Les tuteurs/parents substitués peuvent être les parents adoptifs traditionnels, des membres de la famille élargie ou de votre communauté). Ces renseignements ne sont pas obligatoires pour établir l'admissibilité mais peuvent aider à confirmer votre fréquentation du (des) pensionnat(s).			
Mère (nom de fille/nom à la naissance)	Prénom _____	Nom de famille _____	
Père	Prénom _____	Nom de famille _____	
Tuteur(s)/parent(s) substitut(s) (s'il y a lieu)	Prénom _____	Nom de famille _____	
Lien du/des tuteur(s)/parent(s) substitut(s) avec vous (par exemple, tante, grand-mère, ami, etc.) _____			
2. ADRESSE ACTUELLE			
Adresse (No, Rue, App., R.R., Case Postale)		Ville/Village/Communauté	
Province/Territoire/État	Pays	Code postal	Numéro de téléphone
ADRESSE POSTALE (No, Rue, App., R.R., Case Postale)		Ville/Village/Communauté	
Province/Territoire/État	Pays	Code postal	Numéro de téléphone

Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour remplir ce formulaire, veuillez appeler Service Canada au 1-866-699-1742 (TTY 1-800-926-9105)



3. DATE ET LIEU DE NAISSANCE						
Année	Mois	Jour	Province/Territoire/État	Pays		
<p>VEUILLEZ INDIQUER À QUEL GROUPE VOUS APPARTENIEZ LORSQUE VOUS FRÉQUENTIEZ UN PENSIONNAT INDIEN</p> <p><input type="checkbox"/> Indien inscrit <input type="checkbox"/> Indien non inscrit <input type="checkbox"/> Métis <input type="checkbox"/> Inuit(Nunavut) <input type="checkbox"/> Inuit(Québec) <input type="checkbox"/> Inuvialuit <input type="checkbox"/> Non-Autochtone</p> <p><i>Les renseignements demandés dans cette section sont obligatoires. Ces renseignements seront transmis à Résolution des questions des pensionnats indiens Canada pour le traitement de votre demande selon les principes approuvés par les tribunaux.</i></p>						
<p>4. PREUVE D'IDENTITÉ EXIGÉE</p> <p>Une preuve de votre identité est exigée. Pour plus de précisions, voir la Section B. Veuillez cocher les cases correspondant aux documents joints :</p> <p>Documents principaux :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <input type="checkbox"/> Un original du certificat de naissance ou deux des documents suivants, dont l'un doit comporter une photographie : <input type="checkbox"/> Certificat d'Indien inscrit <input type="checkbox"/> Permis de conduire provincial/territorial <input type="checkbox"/> Carte d'assurance-maladie d'une province/d'un territoire <input type="checkbox"/> Passeport canadien </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> Si le nom inscrit dans votre demande est différent de celui qui figure sur les documents principaux, veuillez joindre l'originale ou une copie certifiée conforme de l'un des documents suivants : <input type="checkbox"/> Certificat de mariage/d'enregistrement du mariage <input type="checkbox"/> Jugement de divorce <input type="checkbox"/> Attestation officielle de changement de nom <input type="checkbox"/> Documents d'adoption </td> </tr> </table>					<input type="checkbox"/> Un original du certificat de naissance ou deux des documents suivants, dont l'un doit comporter une photographie : <input type="checkbox"/> Certificat d'Indien inscrit <input type="checkbox"/> Permis de conduire provincial/territorial <input type="checkbox"/> Carte d'assurance-maladie d'une province/d'un territoire <input type="checkbox"/> Passeport canadien	Si le nom inscrit dans votre demande est différent de celui qui figure sur les documents principaux, veuillez joindre l'originale ou une copie certifiée conforme de l'un des documents suivants : <input type="checkbox"/> Certificat de mariage/d'enregistrement du mariage <input type="checkbox"/> Jugement de divorce <input type="checkbox"/> Attestation officielle de changement de nom <input type="checkbox"/> Documents d'adoption
<input type="checkbox"/> Un original du certificat de naissance ou deux des documents suivants, dont l'un doit comporter une photographie : <input type="checkbox"/> Certificat d'Indien inscrit <input type="checkbox"/> Permis de conduire provincial/territorial <input type="checkbox"/> Carte d'assurance-maladie d'une province/d'un territoire <input type="checkbox"/> Passeport canadien	Si le nom inscrit dans votre demande est différent de celui qui figure sur les documents principaux, veuillez joindre l'originale ou une copie certifiée conforme de l'un des documents suivants : <input type="checkbox"/> Certificat de mariage/d'enregistrement du mariage <input type="checkbox"/> Jugement de divorce <input type="checkbox"/> Attestation officielle de changement de nom <input type="checkbox"/> Documents d'adoption					
<p>5. PENSIONNAT(S) INDIEN(S) OÙ VOUS RÉSIDIEZ (Veuillez consulter la Section C pour connaître les numéros des pensionnats)</p> <p>Veillez indiquer, selon vos souvenirs, tous les pensionnats indiens où vous avez résidé. Vous devrez indiquer le numéro du (des) pensionnat(s) figurant sur la liste approuvée de la Section C et nous indiquer la date de votre admission et la date de votre départ de ce pensionnat. Si vous avez quitté le pensionnat pendant un certain temps (autre que pour des congés et/ou des vacances), et que vous êtes retourné par la suite à ce même pensionnat, veuillez considérer ces périodes de fréquentation comme s'appliquant à des pensionnats distincts.</p> <p>Pensionnat n° <input style="width: 40px;" type="text"/> Fréquenté : Du <input style="width: 40px;" type="text"/> / <input style="width: 40px;" type="text"/> / <input style="width: 40px;" type="text"/> au <input style="width: 40px;" type="text"/> / <input style="width: 40px;" type="text"/> / <input style="width: 40px;" type="text"/></p> <p>Pensionnat n° <input style="width: 40px;" type="text"/> Fréquenté : Du <input style="width: 40px;" type="text"/> / <input style="width: 40px;" type="text"/> / <input style="width: 40px;" type="text"/> au <input style="width: 40px;" type="text"/> / <input style="width: 40px;" type="text"/> / <input style="width: 40px;" type="text"/></p> <p>Pensionnat n° <input style="width: 40px;" type="text"/> Fréquenté : Du <input style="width: 40px;" type="text"/> / <input style="width: 40px;" type="text"/> / <input style="width: 40px;" type="text"/> au <input style="width: 40px;" type="text"/> / <input style="width: 40px;" type="text"/> / <input style="width: 40px;" type="text"/></p> <p>Pensionnat n° <input style="width: 40px;" type="text"/> Fréquenté : Du <input style="width: 40px;" type="text"/> / <input style="width: 40px;" type="text"/> / <input style="width: 40px;" type="text"/> au <input style="width: 40px;" type="text"/> / <input style="width: 40px;" type="text"/> / <input style="width: 40px;" type="text"/></p> <p>Si vous devez indiquer plus de quatre pensionnats indiens, veuillez donner les renseignements sur une autre page. Si vous ne trouvez pas le nom du pensionnat fréquenté dans la liste approuvée, inscrivez le nom de ce pensionnat ici :</p> <p>_____</p> <p>Village/Communauté et Province/Territoire où était situé le pensionnat _____</p> <p>Pensionnaire : Du <input style="width: 40px;" type="text"/> / <input style="width: 40px;" type="text"/> / <input style="width: 40px;" type="text"/> au <input style="width: 40px;" type="text"/> / <input style="width: 40px;" type="text"/> / <input style="width: 40px;" type="text"/></p>						

Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour remplir ce formulaire, veuillez appeler Service Canada au 1-866-699-1742 (TTY 1-800-926-9105)



--	--	--	--

6. SI VOUS PRÉFÉREZ UN DÉPÔT DIRECT *(au Canada seulement)*

Souhaitez-vous que votre Paiement d'expérience commune soit déposé dans votre compte dans une banque ou une institution financière? Non Oui (Remplissez cette section)

Si vous avez un compte-chèques, veuillez joindre un chèque personnalisé non signé. Inscrivez la mention « ANNULÉ » au recto du chèque.

ou

Si vous avez un compte d'épargne, remplissez les cases ci-dessous (vous devrez peut-être communiquer avec votre banque ou institution financière pour obtenir ces informations) :

<i>Numéro de la succursale</i>	<i>Numéro de l'institution</i>	<i>Numéro de compte</i>	<i>Nom de l'institution financière</i>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<i>Nom(s) du titulaire du compte</i>		<i>Numéro de téléphone de l'institution financière</i>	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	

Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour remplir ce formulaire, veuillez appeler Service Canada au 1-866-699-1742 (TTY 1-800-926-9105)



SIGNATURE			
<p>Ma signature/marque indique que les renseignements donnés dans ce formulaire sont exacts et véridiques, à ma connaissance. Je reconnais que le fait de faire sciemment une fausse déclaration ou une demande frauduleuse pourrait entraîner des poursuites criminelles. Je comprends que chaque demande fera l'objet d'une vérification.</p>			
Signature du demandeur	Année	Mois	Jour
_____	_____	_____	_____
<p>Je comprends que les renseignements demandés dans ce formulaire sont nécessaires pour l'administration du Paiement d'expérience commune et que ces renseignements seront transmis à Résolution des questions des pensionnats indiens Canada afin de déterminer mon admissibilité. Je comprends que les renseignements personnels sont protégés en vertu de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> et de la <i>Loi sur le ministère du Développement social (MDS)</i>. J'ai le droit de demander l'accès à mes renseignements personnels en vertu de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>, et je suis conscient que ces renseignements peuvent être utilisés ou divulgués conformément aux conditions prévues par la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> et par la <i>Loi sur le MDS</i> et décrites dans le fichier de renseignements personnels (HRSDC PPU 100).</p>			
SIGNATURE AU MOYEN D'UNE MARQUE			
<p>Si le demandeur a signé en inscrivant une marque (par exemple un « X »), la marque doit être faite en présence d'un témoin. Ce témoin peut être un parent.</p>			
<p>Le témoin doit donner les renseignements suivants :</p>			
Prénom, initiale et nom de famille du témoin			

Lien avec le demandeur			

Adresse (No, Rue, App., R.R., Case Postale)		Ville/Village/Communauté	
_____		_____	
Province/Territoire/État	Pays	Code postal	Numéro de téléphone
_____	_____	_____	_____
<p>Si le demandeur a signé en inscrivant une marque, le témoin doit également signer la déclaration suivante :</p>			
<p>J'ai lu le contenu de cette demande au demandeur qui en comprend et en confirme le contenu complet et qui a fait sa marque en ma présence.</p>			
Signature du témoin	Année	Mois	Jour
_____	_____	_____	_____

Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour remplir ce formulaire, veuillez appeler Service Canada au 1-866-699-1742 (TTY 1-800-926-9105)



VOUS N'AVEZ PAS À RETOURNER LES PAGES 5 À 11 AVEC VOTRE DEMANDE

SECTION B DOCUMENTS EXIGÉS
I. PIÈCES D'IDENTITÉ
<p>1. Vous devez joindre l'original de votre certificat de naissance à votre formulaire de demande. Il vous sera retourné après vérification de votre identité.</p> <p>ou</p> <p>2. Si vous n'avez pas l'original de votre certificat de naissance, vous pouvez vous rendre à un Centre Service Canada pour présenter deux (2) des documents suivants, l'un doit comporter une photographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certificat d'Indien inscrit (émis par Affaires indiennes et du Nord Canada) - Permis de conduire provincial/territorial - Carte d'assurance-maladie d'une province/d'un territoire - Passeport canadien <p>3. Si vous choisissez de poster votre demande et que vous n'avez pas l'original de votre certificat de naissance, vous devez joindre des copies conformes certifiées d'au moins deux (2) des documents énumérés au point 2. Vous devrez présenter les originaux des pièces d'identité à une personne qui attestera que les documents sont des copies conformes de vos pièces d'identité originales. La personne qui atteste l'authenticité des pièces d'identité doit être un citoyen canadien qui habite au Canada, être disponible pour Service Canada aux fins de vérification et doit vous avoir connu personnellement depuis au moins deux ans.</p> <p>Veuillez noter que vous ne pouvez pas authentifier vos propres documents.</p> <p>Sur chaque copie de pièce d'identité qui ne comporte pas de photographie, la personne qui authentifie le document doit inscrire la déclaration suivante : « Je certifie que la présente est une copie conforme de l'original. » Sur chaque copie de pièce d'identité qui comporte une photographie, la personne qui authentifie le document doit inscrire la déclaration suivante : « Je certifie que la présente est une copie conforme de l'original et que la photographie est bien celle du demandeur. Je suis un citoyen canadien et je connais personnellement le demandeur depuis au moins deux ans. » Sur toutes les copies de pièces d'identité, la personne qui authentifie le document doit inscrire aussi son nom en caractères d'imprimerie, son titre, sa signature, ses coordonnées ainsi que la date à laquelle elle a certifié le document.</p> <p>Les personnes suivantes peuvent attester l'authenticité de vos documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chef ou conseiller d'un conseil de bande des Premières nations - Conseiller du Métis Settlements General Council et membres du Saskatchewan Provincial Métis Council - Dentiste - Dirigeant de la Nunavut Tunngavik Inc - Dirigeant/dirigeante de la Inuvialuit Regional Corporation (Société régionale Inuvialuit) et des six (6) Inuvialuit Community Corporations (Sociétés communautaires des Inuvialuit) (Territoires du Nord Ouest) - Dirigeant de Makivik (Nord québécois) - Juge - Avocat (membre du barreau d'une province) - Notaire (au Québec) - Magistrat

Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour remplir ce formulaire, veuillez appeler Service Canada au
 1-866-699-1742 (TTY 1-800-926-9105)



- Maire
- Médecin
- Ministre du culte habilité en vertu de la législation provinciale à célébrer des mariages
- Notaire public
- Optométriste
- Pharmacien
- Agent de police (police municipale, provinciale ou GRC)
- Maître de poste
- Directeur d'une école primaire ou secondaire
- Expert-comptable (APA, CA, CGA, CMA, PA ou RPA)
- Ingénieur (P.Eng. ou Ing. au Québec)
- Cadre supérieur dans un établissement d'enseignement postsecondaire (y compris les cégeps)
- Cadre supérieur ou professeur dans une université
- Travailleur social détenant une MSS (Maîtrise en service social)
- Vétérinaire

REMARQUE IMPORTANTE :

Si le nom inscrit sur les pièces d'identité diffère du nom actuel, il vous faudra soumettre des documents à l'appui du changement de nom. Vous pouvez envoyer l'original ou une copie certifiée conforme des documents suivants :

- Certificat de mariage ou certificat d'enregistrement du mariage
- Jugement de divorce
- Attestation officielle de changement de nom
- Documents d'adoption

II. TRANSMISSION DE VOTRE DEMANDE : Vous pouvez transmettre votre demande à un Centre Service Canada par courrier ou en personne.

Le formulaire doit être posté à l'adresse suivante :

Centre de traitement du PEC
 100-6712 rue Fisher SE
 Calgary, AB
 T2H 2A7

Veuillez ne pas fournir d'autres documents que ceux qui sont demandés dans le formulaire de demande. Nous communiquerons directement avec vous par téléphone ou par courrier si nous désirons obtenir d'autres renseignements. Assurez-vous d'avoir fourni tous les renseignements demandés et d'avoir signé votre demande.

Service Canada est maintenant rattaché à Ressources humaines et Développement social Canada. Pour trouver le Centre Service Canada le plus près de chez vous, consultez le site Web www.servicecanada.gc.ca ou appelez au 1-866-699-1742 (TTY 1-800-926-9105).

Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour remplir ce formulaire, veuillez appeler Service Canada au 1-866-699-1742 (TTY 1-800-926-9105)



SECTION D**IDENTIFICATION DES PENSIONNATS INDIENS**

Veillez répondre à la question 5, Section A, en inscrivant le(s) numéro(s) correspondant au(x) pensionnat(s) que vous avez fréquenté(s).

Veillez noter que d'autres pensionnats indiens peuvent s'ajouter à cette liste de temps à autre. Veuillez vérifier la liste officielle des pensionnats indiens sur le site Web de la Convention de règlement à l'adresse suivante : <http://www.reglementpensionnatsindiens.ca/French/schools.html>

Pensionnats indiens**PENSIONNATS INDIENS DU YUKON**

01	Carcross (Chooutla)	Carcross
02	Coudert Hall (Foyer/résidence de Whitehorse - remplacé par le Yukon Hall)	Whitehorse
03	Shingle Point (remplacé par All Saints, Aklavik)	Shingle Point
04	Whitehorse Baptist	Whitehorse
05	Yukon Hall (Résidence protestante/Whitehorse)	Whitehorse
131	St. Paul's Hostel Septembre 1920 à Juin 1943	Dawson City

PENSIONNATS INDIENS DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

06	Immaculate Conception (Aklavik Roman Catholic)	Aklavik
07	All Saints (Aklavik Anglican)	Aklavik
08	Fleming Hall (Fort McPherson)	Fort McPherson
09	Sacred Heart (Fort Providence)	Fort Providence
10	St. Joseph's (Fort Resolution)	Fort Resolution
11	Bompas Hall (Fort Simpson Anglican)	Fort Simpson
12	Lapointe Hall (Fort Simpson Roman Catholic)	Fort Simpson
13	Breynat Hall (Fort Smith)	Fort Smith
14	Grandin College	Fort Smith
15	Hay River (St. Peter's)	Hay River
16	Grolier Hall (Inuvik Roman Catholic)	Inuvik
17	Stringer Hall (Inuvik Anglican Hostel)	Inuvik
18	Akaitcho Hall (Yellowknife)	Yellowknife
130	Foyer fédéral de Fort Franklin	Déline

PENSIONNATS INDIENS DU NUNAVUT

19	Chesterfield Inlet (Turquetil Hall)	Chesterfield Inlet
20	Federal Tent Hostel de Coppermine	Coppermine
21	Foyer fédéral de Baker Lake	Qamani'tuaq, Qamanittuaq
22	Foyer fédéral de Belcher Islands	Sanikiluaq
23	Foyer fédéral de Broughton Island	Qikiqtarjuaq
24	Foyer fédéral de Cambridge Bay	Cambridge Bay
25	Foyer fédéral de Cape Dorset	Kinngait
26	Foyer fédéral d'Eskimo Point	Arviat

Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour remplir ce formulaire, veuillez appeler Service Canada au 1-866-699-1742 (TTY 1-800-926-9105)



IDENTIFICATION DES PENSIONNATS INDIENS

Veuillez répondre à la question 5, Section A, en inscrivant le(s) numéro(s) correspondant au(x) pensionnat(s) que vous avez fréquenté(s).

Pensionnats indiens
PENSIONNATS INDIENS DU NUNAVUT

27	Foyer fédéral de Frobisher Bay (Ukkivik)	Iqaluit
28	Foyer fédéral d'Igloolik	Igloolik/Iglulik
29	Foyer fédéral de Lake Harbour	Kimmirut
30	Foyer fédéral de Pangnirtung (Pangnirtang)	Pangnirtung / Panniqtuuq
31	Foyer fédéral de Pond Inlet	Mittimataik

PENSIONNATS INDIENS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

32	Ahousaht	Ahousaht
33	Alberni	Port Alberni
34	Cariboo (St. Joseph's, Williams Lake)	Williams Lake
35	Christie (Clayoquot, Kakawis)	Tofino
36	Coqualeetza	Chilliwack / Sardis
37	Cranbrook (St. Eugene's, Kootenay)	Cranbrook
38	Kamloops	Kamloops
39	Kitimaat	Kitimaat
40	Kuper Island	Kuper Island
41	Lejac (Fraser Lake)	Fraser Lake
42	Lower Post	Lower Post
43	Port Simpson (Crosby Home for Girls)	Port Simpson
44	St. George's (Lytton)	Lytton
45	St. Mary's (Mission)	Mission
46	St. Michael's (Alert Bay Girls' Home, Alert Bay Boys' Home)	Alert Bay
47	Sechelt	Sechelt
48	St. Paul's (Squamish, North Vancouver)	North Vancouver
132	Anahim Lake Dormitory Septembre 1968 à Juin 1977	Anahim Lake

PENSIONNATS INDIENS DE L'ALBERTA

49	Assumption (Hay Lakes)	Assumption
50	Blue Quills (Saddle Lake, Sacred Heart, anciennement Lac La Biche)	St. Paul
51	Crowfoot (St. Joseph's, Ste. Trinité)	Cluny
52	Desmarais (St. Martin's, Wabasca Roman Catholic)	Desmarais-Wabasca
53	Edmonton (anciennement Red Deer Industrial)	St. Albert
54	Ermineskin	Hobbema
55	Fort Vermilion (St. Henry's)	Fort Vermilion
56	Grouard (St. Bernard's, Lesser Slave Lake Roman Catholic)	Grouard

 Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour remplir ce formulaire, veuillez appeler Service Canada au
 1-866-699-1742 (TTY 1-800-926-9105)



IDENTIFICATION DES PENSIONNATS INDIENS
Veuillez répondre à la question 5, Section A, en inscrivant le(s) numéro(s) correspondant au(x) pensionnat(s) que vous avez fréquenté(s).

Pensionnats indiens		
PENSIONNATS INDIENS DE L'ALBERTA		
57	Holy Angels (Fort Chipewyan, École des Saints-Anges)	Fort Chipewyan
58	Joussard (St. Bruno's)	Joussard
59	Lac La Biche (Notre-Dame-des-Victoires, remplacé par Blue Quills)	Lac la Biche
60	Lesser Slave Lake (St. Peter's)	Lesser Slave Lake
61	Morley (Stony)	Morley
62	Old Sun	Gleichen
63	Sacred Heart	Brocket
64	St. Albert (Youville)	Youville
65	St. Augustine (Smoky River)	Smoky River
66	St. Cyprian's (Queen Victoria's Jubilee Home)	Brocket, Peigan Reserve
67	St. Joseph's (Dunbow)	High River
68	St. Mary's (Blood, Immaculate Conception)	Cardston
69	St. Paul's (Blood, Anglican/Church of England)	Cardston
70	Sarcee (St. Barnabas)	T'suu Tina
71	Sturgeon Lake (St. Francis Xavier)	Calais
72	St. John's (Wabasca Anglican/Church of England)	Wabasca
73	Whitefish Lake (St. Andrew's)	Whitefish Lake
PENSIONNATS INDIENS DE LA SASKATCHEWAN		
74	Beauval (Lac la Plonge)	Beauval
75	Crowstand	Kamsack
76	File Hills	Balcarres
97	Fort Pelly	Fort Pelly
77	Gordon's	Gordon's Reserve, Punnichy
78	Lebret (Qu'Appelle, Whitecalf, St. Paul's High School)	Lebret
79	Marieval (Cowessess, Crooked Lake)	Grayson
80	Muscowequan (Lestock, Touchwood)	Lestock
81	Prince Albert (Onion Lake Anglican/Church of England, St. Alban's, All Saints, St. Barnabas, Lac La Ronge)	Prince Albert
82	Regina	Regina
83	Round Lake	Stockholm
84	St. Anthony's (Onion Lake Roman Catholic)	Onion Lake
85	St. Michael's (Duck Lake)	Duck Lake
86	St. Phillip's	Kamsack

Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour remplir ce formulaire, veuillez appeler Service Canada au 1-866-699-1742 (TTY 1-800-926-9105)



IDENTIFICATION DES PENSIONNATS INDIENS

Veuillez répondre à la question 5, Section A, en inscrivant le(s) numéro(s) correspondant au(x) pensionnat(s) que vous avez fréquenté(s).

Pensionnats indiens
PENSIONNATS INDIENS DE LA SASKATCHEWAN

87	Sturgeon Landing (remplacé par Guy Hill, Man.)	Sturgeon Landing
88	Thunderchild (Delmas, St. Henri)	Delmas

PENSIONNATS INDIENS DU MANITOBA

89	Assiniboia (Winnipeg)	Winnipeg
90	Birtle	Birtle
91	Brandon	Brandon
92	Churchill Vocational Centre	Churchill
93	Cross Lake (St. Joseph's, Jack River Annex - remplacé par Notre-Dame Hostel)	Cross Lake
94	Dauphin (McKay)	The Pas / Dauphin
95	Elkhorn (Washakada)	Elkhorn
96	Fort Alexander (Pine Falls)	Fort Alexander
98	Guy Hill (Clearwater, The Pas, anciennement Sturgeon Landing, Sask.)	The Pas
99	Norway House United Church	Norway House
129	Notre Dame Hostel (Norway House Roman Catholic, Jack River Hostel, a remplacé Jack River Annex à Cross Lake)	Norway House
100	Pine Creek (Camperville)	Camperville
101	Portage la Prairie	Portage la Prairie
102	Sandy Bay	Marius

PENSIONNATS INDIENS DE L'ONTARIO

103	Bishop Horden Hall (Moose Fort, Moose Factory)	Moose Island
104	Cecilia Jeffrey (Kenora, Shoal Lake)	Kenora
105	Chapleau (St. John's)	Chapleau
106	Fort Frances (St. Margaret's)	Fort Frances
107	Fort William (St. Joseph's)	Fort William
108	McIntosh	McIntosh
109	Mohawk Institute	Brantford
110	Mount Elgin (Muncey, St. Thomas)	Munceytown
111	Pelican Lake (Pelican Falls)	Sioux Lookout
112	Poplar Hill	Poplar Hill
113	St. Anne's (Fort Albany)	Fort Albany
114	St. Mary's (Kenora, St. Anthony's)	Kenora
115	Shingwauk	Sault Ste. Marie

 Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour remplir ce formulaire, veuillez appeler Service Canada au
 1-866-699-1742 (TTY 1-800-926-9105)



INDIAN RESIDENTIAL SCHOOL IDENTIFICATION		
Veuillez répondre à la question 5, Section A, en inscrivant le(s) numéro(s) correspondant au(x) pensionnat(s) que vous avez fréquenté(s).		
Pensionnats indiens		
PENSIONNATS INDIENS DE L'ONTARIO		
116	Spanish Boys School (Charles Garnier, St. Joseph's, anciennement Wikwemikong Industrial)	Spanish
117	Spanish Girls School (St. Joseph's, St. Peter's, St. Anne's anciennement Wikwemikong Industrial)	Spanish
PENSIONNATS INDIENS DU QUÉBEC		
118	Amos (Saint-Marc-de-Figuery)	Amos
119	Pointe Bleue	Pointe Bleue
120	La Tuque	La Tuque
121	Fort George (St. Philip's)	Fort George
122	Fort George (St. Joseph's Mission, Résidence Couture, Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus)	Fort George
123	Sept-Îles (Notre Dame, Maliotenam)	Sept-Îles
124	Foyer fédéral de George River	Kangirsualujuaq
125	Foyer fédéral de Grande rivière de la Baleine (Poste-de-la-Baleine)	Kuujuaraapik / Whapmagoostui
126	Foyer fédéral de Payne Bay (Bellin)	Kangirsuk
127	Foyer fédéral de Port Harrison (Inoucdjouac, Innoucdouac)	Inukjuak
PENSIONNATS INDIENS DE LA NOUVELLE ÉCOSSE		
128	Shubenacadie	Shubenacadie

Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour remplir ce formulaire, veuillez appeler Service Canada au 1-866-699-1742 (TTY 1-800-926-9105)



--	--	--	--

**PAIEMENT D'EXPÉRIENCE COMMUNE
POUR ANCIENS ÉTUDIANTS
AYANT RÉSIDÉ DANS UN OU DES PENSIONNATS INDIENS**

ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES

DÉCLARATION DU GARANT			
<p>Le présent document permet de valider l'identité d'un demandeur (ancien étudiant ou représentant personnel)</p> <p>La demande de PEC doit être jointe au présent document</p>			
<p>Cette déclaration du garant sera acceptée pour déterminer que le nom actuel utilisé par le demandeur dans le formulaire de PEC est celui sous lequel le demandeur est connu du garant. Service Canada peut communiquer avec le garant pour vérifier sa déclaration.</p> <p>Veuillez cocher l'affirmation qui s'applique à votre situation.</p> <p>Cette déclaration du garant est présentée parce que le demandeur du Paiement d'expérience commune (PEC) ne peut pas :</p> <p><input type="checkbox"/> Présenter une pièce d'identité avec photo comme on l'exige dans la demande de PEC.</p> <p><input type="checkbox"/> Obtenir un des documents d'identité nécessaires à l'appui de la demande de PEC.</p> <p><input type="checkbox"/> Obtenir les documents d'identité énumérés dans la demande de PEC à l'appui du changement de nom.</p> <p>Veuillez joindre la demande de PEC remplie et signée ainsi que les pièces justificatives (par exemple des pièces d'identité), s'il y a lieu. Il se peut que Service Canada communique avec les personnes dont le nom figure dans ce formulaire pour vérifier leur déclaration.</p>			
1. RENSEIGNEMENTS SUR LE REPRÉSENTANT PERSONNEL			
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle			
Prénom(s)	Autres prénoms (s'il y a lieu)	Nom(s) de famille	Année/Mois/Jour
Adresse actuelle			
(Case postale, N°, rue, app., R.R.)		Ville/Village/Collectivité	
Province/Territoire/État	Code postal/code Zip	Pays	
Date de naissance (AAAA/MM/JJ)	N° de téléphone	N° de référence PEC (si connu)	

Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour remplir ce formulaire, veuillez appeler Service Canada au 1-866-699-1742 (TTY 1-800-926-9105)



2. SIGNATURE

Ma signature/marque indique que les renseignements que j'ai fournis dans ce formulaire sont vrais et exacts. Je reconnais que de faire sciemment une fausse déclaration ou une déclaration frauduleuse pourrait entraîner une poursuite criminelle. Je comprends que tout formulaire peut faire l'objet d'une vérification.

Signature

Année/Mois/Jour

Je comprends que les renseignements demandés dans ce formulaire sont nécessaires pour l'administration du Paiement d'expérience commune. Je comprends que les renseignements personnels sont protégés par la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et la *Loi sur le ministère du Développement social*. J'ai le droit de demander l'accès à mes renseignements personnels en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, et je suis conscient que ces renseignements peuvent être utilisés ou divulgués conformément aux conditions prévues par la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et par la *Loi sur le ministère du Développement social* et décrites dans le fichier de renseignements personnels (HRSDC PPU 100).

3. SIGNATURE AU MOYEN D'UNE MARQUE

Si le document a été signé au moyen d'une marque (par exemple un « X »), la marque doit être faite en présence d'un témoin. Ce témoin peut être un parent.

Le témoin doit donner les renseignements suivants :

RENSEIGNEMENTS SUR LE TÉMOIN

Prénom(s)	Autres prénoms (s'il y a lieu)	Nom(s) de famille
-----------	--------------------------------	-------------------

Lien avec le demandeur : _____

Adresse du témoin

(Case postale, N°, rue, app., R.R.)	Ville/Village/Collectivité
-------------------------------------	----------------------------

Province/Territoire/État	Code postal/code Zip	Pays	N° de téléphone
--------------------------	----------------------	------	-----------------

Si le document a été signé au moyen d'une marque, le témoin doit également signer la déclaration suivante:

J'ai lu le contenu de cette demande au demandeur qui en comprend et en confirme le contenu complet et qui a fait sa marque en ma présence.

Signature du témoin

Année/Mois/Jour

Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour remplir ce formulaire, veuillez appeler Service Canada au 1-866-699-1742 (TTY 1-800-926-9105)





4. RENSEIGNEMENTS SUR LE GARANT		LANGUE DE CORRESPONDANCE	
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle		<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français	
Prénom(s)		Autres pré noms (s'il y a lieu)	Nom(s) de famille
5. ADRESSE POSTALE DU GARANT			
Nom de l'organisation (s'il y a lieu)			
(Case postale, N ^o , rue, app., R.R.)		Ville/Collectivité	
Province/Territoire/État	Code postal/Code Zip	Pays	
6. NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DU GARANT			
Domicile	Travail	Cell./autre	
7. PROFESSION DU GARANT			
Veuillez préciser votre profession :			
<input type="checkbox"/> Chef ou membre du conseil de bande d'une Première nation <input type="checkbox"/> Membre du Conseil général des établissements métis ou du Saskatchewan Provincial Métis Council <input type="checkbox"/> Membre du Saskatchewan Provincial Métis Council <input type="checkbox"/> Dentiste <input type="checkbox"/> Cadre de direction de Nunavut Tungavik Inc. <input type="checkbox"/> Cadre de direction de d'Inuvialuit Regional Corporation et des six (6) Corporations communautaires d'Inuvialuit (Territoires du Nord-Ouest) <input type="checkbox"/> Cadre de direction de Makivik (Nord du Québec) <input type="checkbox"/> Juge <input type="checkbox"/> Avocat (membre du barreau d'une province) <input type="checkbox"/> Notaire au Québec <input type="checkbox"/> Magistrat <input type="checkbox"/> Maire		<input type="checkbox"/> Médecin <input type="checkbox"/> Ministre du culte autorisé par la loi provinciale à célébrer des mariages <input type="checkbox"/> Notaire public <input type="checkbox"/> Optométriste <input type="checkbox"/> Pharmacien <input type="checkbox"/> Agent de police (municipal, provincial ou GRC) <input type="checkbox"/> Maître de poste <input type="checkbox"/> Directeur d'une école primaire ou secondaire <input type="checkbox"/> Comptable professionnel (APA, CA, CGA, CMA, PA, RPA) <input type="checkbox"/> Ingénieur (P.Eng, Ing. au Québec) <input type="checkbox"/> Cadre supérieur d'un collège communautaire (y compris les cégeps) <input type="checkbox"/> Cadre supérieur ou professeur d'université <input type="checkbox"/> Travailleur social détenant une maîtrise en travail social <input type="checkbox"/> Vétérinaire	

Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour remplir ce formulaire, veuillez appeler Service Canada au
1-866-899-1742 (TTY 1-800-926-9105)

8. DÉCLARATION DU GARANT:

Je déclare par la présente connaître le demandeur sous le nom de _____
(VEUILLEZ INSCRIRE LE NOM COMPLET DU DEMANDEUR) personnellement depuis au moins DEUX ans. Ma signature indique que les renseignements que j'ai fournis dans ce formulaire sont vrais et exacts. Je reconnais que de faire sciemment une fausse déclaration ou une déclaration frauduleuse pourrait entraîner une poursuite criminelle. Je comprends que tout formulaire peut faire l'objet d'une vérification.

Nom (lettres moulées)

Signature du garant

Année/Mois/Jour

Je comprends que les renseignements demandés dans ce formulaire sont nécessaires pour l'administration du Paiement d'expérience commune. Je comprends que les renseignements personnels sont protégés par la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et la *Loi sur le ministère du Développement social*. J'ai le droit de demander l'accès à mes renseignements personnels en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, et je suis conscient que ces renseignements peuvent être utilisés ou divulgués conformément aux conditions prévues par la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et par la *Loi sur le ministère du Développement social* et décrites dans le fichier de renseignements personnels (HRSDC PPU 100).

Poster à :

Centre de traitement du PEC
100-6712 rue Fisher SE
Calgary, AB
T2H 2A7

Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour remplir ce formulaire, veuillez appeler Service Canada au
1-866-899-1742 (TTY 1-800-926-9105)





Indian Residential Schools
Resolution Canada

Résolution des questions des
pensionats indiens Canada

PEC - Demande de réexamen

N° de transaction PEC		SDIA	
Nom de famille		Prénoms	
Surnoms ou autres noms traditionnels qui ne figurent pas dans votre demande		Date de naissance	
Pensionnat(s) indien(s) où vous avez résidé		Années de résidence	
Années confirmées		Années non reconnues	

Si vous souhaitez demander un réexamen de votre demande au titre du PEC, veuillez fournir tout renseignement additionnel qui pourrait nous aider à confirmer votre statut de pensionnaire à l'établissement ou aux établissements figurant dans votre formulaire de demande.

Veillez poster vos formulaires remplis à l'adresse suivante :
Centre de réponse du Paiement d'expérience commune
C.P. 5260
Nepean, PDF Merivale
Ottawa ON K2C 3H5
(ou) par télécopieur : 1-866-352-4080
Courriel : reexamen@irsr-rqpi.gc.ca

FORMULAIRE DE DEMANDE

PROCESSUS D'ÉVALUATION INDÉPENDANT

OBTENIR DE L'AIDE ET DU SOUTIEN

Un *Guide* est annexé au présent *Formulaire de demande*. Ce *Guide* donne des renseignements sur le processus d'évaluation indépendant, de même que des consignes pour vous aider à remplir le présent *Formulaire de demande*. Si vous ne disposez pas d'un exemplaire du *Guide*, veuillez appeler le Centre d'assistance au 1-866-879-4913.

Obtenir des services de counseling

Pendant toute la durée du processus d'évaluation indépendant, vous serez appelé à fournir des renseignements à propos des sévices que vous avez subis au pensionnat indien. Dans le présent *Formulaire de demande*, on vous demande de décrire, en détail, les sévices et leurs conséquences pour vous. Le contenu du *Formulaire de demande* et du *Guide* qui l'accompagne, notamment la description des sévices, peut vous perturber.

Si vous ressentez de l'angoisse ou êtes mal à l'aise lorsque vous pensez à votre expérience au pensionnat indien ou lorsque vous remplissez le présent *Formulaire de demande*, vous voudrez peut-être avoir quelqu'un avec vous ou près de vous pour vous soutenir, comme un membre de votre famille, un conseiller, un guérisseur traditionnel, un aîné ou une autre personne de votre communauté. N'hésitez pas à demander de l'aide si vous en avez besoin. Prenez également tout votre temps pour lire le *Guide* et remplir le *Formulaire de demande*.

Le gouvernement du Canada met à votre disposition des services de counseling **confidentiels** pour vous aider tout au long du processus d'évaluation indépendant. Pour plus de renseignements, veuillez consulter la page 5 du *Guide*. **Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez rejoindre en tout temps nos intervenants autochtones au 1-866-925-4419.**

Obtenir l'aide d'un conseiller juridique

Il est recommandé de retenir les services d'un avocat compte tenu des questions juridiques liées à ce processus d'évaluation indépendant.

Si vous retenez les services d'un avocat et recevez une compensation en vertu du processus d'évaluation indépendant, le gouvernement contribuera à vos frais juridiques. Veuillez consulter la page 4 du *Guide* pour plus de renseignements.

CONTENU

Section 1	Renseignements personnels
Section 2	Identification du pensionnat indien
Section 3	Les sévices
Section 4	Préjudices subis et traitements reçus
Section 5	Antécédents scolaires et professionnels
Section 6	Soins futurs
Section 7	Préférences en vue de l'audience et participation des Églises
Section 8	Déclaration

Au moment de remplir ce *Formulaire de demande*, veuillez

- **utiliser un stylo à l'encre noire;**
- **vous servir d'autant de feuilles supplémentaires que vous aurez besoin.**

Si vous souhaitez inclure des commentaires supplémentaires à la présente demande, veuillez les y annexer.

Section 1 – Renseignements personnelsVoir la page 10 du *Guide*.

1. M. M^{me} M^{lle}
Nom de famille actuel

Prénom

Autres prénoms

2. **Autres noms** sous lesquels vous êtes connu

3. **Tout autre nom** sous lequel vous pourriez avoir été connu au pensionnat indien (par exemple, nom de jeune fille, surnoms)

4. **Adresse postale actuelle**

N° civique et n° d'appartement

Boîte postale ou numéro de R.R.

Ville/village

Province/territoire Code postal

N° de téléphone à la maison

() _____

Autre n° de téléphone

() _____

5. **Adresse de courrier électronique** (si vous souhaitez l'utiliser)

6. Si vous n'êtes pas représenté par un avocat, **où et quand devrait-on communiquer avec vous** (par exemple, au travail, à la maison ou par courrier électronique, téléphone ou télécopieur, ou par l'entremise de quelqu'un que vous connaissez)?

Si vous souhaitez que l'on communique avec vous par téléphone, pouvons-nous laisser un message?

Oui Non

7. **Votre date de naissance** (jour/mois/année)

Votre Province/Territoire

8. Homme Femme

9. **Numéro d'inscription à titre d'Indien (statut) ou numéro de disque inuit** (si vous en avez un)

Noms complets de la mère, du père et/ou du tuteur/parent substitut à l'époque où vous avez fréquenté le pensionnat indien

(Les tuteurs/parents substituts peuvent être les parents adoptifs traditionnels, des membres de la famille élargie ou de votre communauté).

Ces renseignements ne sont pas obligatoires pour établir l'admissibilité mais peuvent aider à confirmer votre fréquentation du (des) pensionnat(s).

Mère (nom de fille/nom à la naissance) Prénom _____ Nom de famille _____

Père Prénom _____ Nom de famille _____

Tuteur(s)/parent(s) substituts (s'il y a lieu) Prénom _____ Nom de famille _____

Lien du/des tuteur(s)/parent(s) substitut(s) avec vous (par exemple, tante, grand-mère, ami, etc.):

10. Si vous faites partie d'un groupe établi aux fins du présent processus (voir Appendice D du *Guide*), veuillez identifier :

Coordonnateur : _____

Téléphone : () _____

Adresse postale et courriel

Nom du groupe : _____

Nom de l'avocat du groupe (si connu)

Si, après l'envoi du présent formulaire, vous changez d'avis en ce qui concerne votre participation à ce groupe, vous devrez nous le laisser savoir par écrit.

11. **Si une autre personne vous aide à remplir le présent *Formulaire de demande*, veuillez indiquer :**

Le nom de cette personne

Son lien avec vous

Son adresse

N° de téléphone () _____

Organisation (le cas échéant)

12. Les demandes présentées par les personnes âgées de 60 ans ou plus ou par les personnes dont l'état de santé est précaire seront traitées en priorité. Pour prouver que votre état de santé est précaire, il vous faudra obtenir une lettre d'un médecin indiquant que toute période d'attente supplémentaire nuirait à votre capacité de participer à une audience.

Votre état de santé est-il précaire?

Oui Non

Si votre état de santé est précaire, veuillez annexer une lettre de médecin à votre *Formulaire de demande*, ou l'acheminer à :

Processus d'évaluation indépendant des pensionnats indiens
133, rue Weber Nord
Pièce 3-505
Waterloo (Ontario) N2J 3G9

13. Avez-vous intenté une action en justice ou présenté au préalable une réclamation dans le cadre du mode alternatif de règlement des conflits(MARC) en ce qui concerne votre expérience au pensionnat indien?

Oui Non

14. Avez-vous reçu un règlement ou obtenu une décision en ce qui concerne votre réclamation dans le cadre de l'action en justice ou du mode alternatif de règlement des conflits (MARC)?

Oui Non

Section 2 — Identification du pensionnat indien

Voir la page 11 du *Guide*.

1. Veuillez cocher au moins une des cases suivantes :

- J'ai vécu dans un pensionnat indien.
 J'étais un élève du pensionnat indien, mais je n'y vivais pas.
 Je n'étais ni un élève ni un pensionnaire de l'école.

Si vous n'étiez ni un élève ni un pensionnaire, pourquoi étiez-vous au pensionnat indien?

2. Veuillez indiquer le nom du/des pensionnat(s) indien(s) que vous avez fréquenté(s). Voir la page 11 du *Guide* pour la liste des pensionnats admissibles.

	Nom de l'école et province ou territoire	Dates de fréquentation approximatives	
		de	à
1		_____ (mois/année)	_____ (mois/année)
2		_____ (mois/année)	_____ (mois/année)
3		_____ (mois/année)	_____ (mois/année)

VEUILLEZ LIRE CE QUI SUIT AVANT DE TOURNER LA PAGE

Dans les pages suivantes, on vous demande des renseignements détaillés sur les sévices que vous avez subis au pensionnat indien. Ces questions peuvent raviver certains souvenirs et provoquer des émotions pénibles. Pour cette raison, nous vous suggérons d'aller lentement et de vous assurer que vous vous trouvez dans un milieu rassurant lorsque vous prendrez connaissance de ces questions et y répondrez.

Nous vous recommandons de lire et de remplir les pages suivantes avec le soutien d'une personne de votre entourage, par exemple un membre de votre famille, un conseiller, un guérisseur traditionnel, un aîné ou une autre personne en qui vous avez confiance.

Si vous ressentez de l'angoisse ou que vous êtes mal à l'aise et que vous avez besoin de parler à quelqu'un, vous pouvez communiquer en tout temps et en toute confidentialité avec un intervenant autochtone en composant le 1-866-925-4419.

Des services de counseling confidentiels vous sont offerts tout au long du processus. Pour plus de renseignements, veuillez consulter la page 5 du *Guide*.

Section 3 — Les sévicesVoir la page 11 du *Guide*.

Le processus d'évaluation indépendant ne couvre pas tous les types de sévices. Pour plus de renseignements, veuillez consulter la page 11 du *Guide*.

1. **Veuillez brièvement consigner dans le tableau ci-après quelques renseignements à propos des sévices que vous avez subis. Vous devrez donner une description détaillée à la page suivante.**

Renseignements sur les sévices				
	Sévices subis	Niveau de sévices (Voir la page 13 du <i>Guide</i>)	Date(s) approximative(s) des incidents (mois/année)	Qui a commis ces actes? (Indiquez le nom de la personne et, s'il s'agissait d'un adulte, indiquez également la fonction ou le titre du poste de la personne, si vous connaissez cette information)
1				
2				
3				
4				
5				

Si vous avez subi plus de cinq (5) sévices, veuillez utiliser une feuille distincte et l'annexer à votre *Formulaire de demande*.

2. Pour chacun des incidents énumérés à la page 9, **en vos propres mots**, veuillez indiquer **qui** a perpétré ces actes à votre endroit (donner tous les noms de cette personne, indiqué si c'est un homme ou une femme, élève ou membre du personnel, son emploi ou poste), décrire **ce qui s'est passé**, indiquer approximativement **quand et combien de fois** ces incidents se sont produits, puis indiquer **où ils se sont produits**. Veuillez détailler autant que possible.

3. Facteurs aggravants.

Quelles autres circonstances, s'il y a lieu, peuvent avoir aggravé les effets des sévices que vous avez subis? Veuillez cocher chacune des cases qui s'appliquent à votre réclamation :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Abus verbal | <input type="checkbox"/> incapacité de se plaindre |
| <input type="checkbox"/> actes racistes | <input type="checkbox"/> humiliation |
| <input type="checkbox"/> menaces | <input type="checkbox"/> dégradation |
| <input type="checkbox"/> actes sexuels accompagnés de violence | <input type="checkbox"/> vulnérabilité particulière ou jeune âge |
| <input type="checkbox"/> défaut de fournir les soins ou d'offrir le soutien affectif nécessaires à la suite de l'abus | <input type="checkbox"/> Utilisation de la doctrine, de l'autorité ou du décorum religieux pendant l'abus ou pour le faciliter |
| <input type="checkbox"/> être témoin d'un des actes décrits à la page 13 du <i>Guide</i> contre une autre élève | <input type="checkbox"/> trahison (c'est-à-dire que vous avez été maltraité par un adulte qui avait établi un lien de confiance et d'affection particulier à votre égard) |
| <input type="checkbox"/> intimidation | |

4. Actes perpétrés par un élève : Connaissance par les autorités

Si vous avez été maltraité par un autre élève, avez-vous signalé cette situation à un des membres du personnel du pensionnat? Veuillez détailler. Croyez-vous que le personnel du pensionnat savait ou aurait normalement dû savoir que des élèves étaient maltraités par d'autres élèves? Le cas échéant, pourquoi pensez-vous que le personnel était au courant ou aurait dû l'être?

2. Si vous avez indiqué une **blessure corporelle** à la page 9, quelle était la nature de cette blessure et combien de temps a-t-il fallu pour vous en remettre?

3. Avez-vous été traité pour cette **blessure corporelle** pendant que vous fréquentiez le pensionnat ou après avoir quitté l'école?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez décrire le type de traitement reçu, et indiquer le nom de la personne vous ayant prodigué les soins, le moment auquel vous avez reçu les soins et l'endroit où les soins vous ont été prodigués.

4. Avez-vous déjà reçu un traitement ou fait appel à des services de counseling ou de guérison traditionnelle pour pallier aux impacts **émotionnels ou psychologiques** des actes énumérés à la page 9?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez décrire le type de traitement, de counseling ou de guérison traditionnelle dont vous avez bénéficié, indiquer le nom de la personne vous ayant traité et indiquer où et quand elle s'est déroulée.

5. Sur quel niveau de préjudice porte votre réclamation? Veuillez consulter la page 16 du *Guide*. (Ne cochez qu'une seule case)

Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3 Niveau 4 Niveau 5

Si vous demandez une compensation pour des préjudices de niveau 3, 4 ou 5, il vous faudra obtenir et présenter certains documents à une date ultérieure. Si vous demandez une compensation pour des préjudices de niveau 4 ou 5, le décideur exigera que vous consultiez un spécialiste qui évaluera votre condition, à moins que toutes les parties conviennent que cela n'est pas nécessaire.

Section 5 — Antécédents scolaires et professionnelsVoir la page 17 du *Guide*.

1. Veuillez fournir les détails de votre formation académique ou de tout autre apprentissage reçu.

École, collège, université ou établissement de formation fréquenté	Dates approximatives		Niveau atteint ou diplôme ou certificat obtenu
	du	au	

2. Veuillez fournir les détails de vos antécédents professionnels, peu importe qu'il s'agisse de travail rémunéré ou bénévole.

Nom de l'employeur et titre du poste. Pour les périodes de chômage, décrivez vos activités ou écrivez « en chômage »	Dates approximatives		Revenus gagnés. (Indiquez s'il s'agit de revenus hebdomadaires, mensuels ou annuels)	Raison(s) pour la(les)quelle(s) vous avez changé d'emploi, avez démissionné ou étiez en chômage
	du	au		

3. Veuillez décrire quelles ont été les conséquences des sévices énumérés à la page 9 sur vos **études, votre formation et votre vie professionnelle.**

4. Compte tenu des antécédents scolaires, professionnels et liés à la formation que vous avez décrits dans cette section, veuillez examiner le Tableau intitulé « **Perte d'occasion et points de compensation** » des Règles de compensation à la page 18 du *Guide*, puis répondre à la question suivante :

Réclamez-vous une indemnité au titre de la perte d'occasion ou de la perte de revenus réelle? (Ne cochez qu'une seule case)

Perte d'occasion Perte de revenus réelle Aucune

Si vous réclamez une indemnité pour perte d'occasion, veuillez consulter la page 18 du *Guide* afin de vérifier le niveau correspondant à votre perte d'occasion (ne cochez qu'une seule case) :

Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3 Niveau 4 Niveau 5

Si vous réclamez une compensation pour perte d'occasion aux niveaux 3, 4 ou 5, ou pour perte de revenus réelle, il vous faudra obtenir et présenter certains documents à une date ultérieure. Pour les niveaux 4 ou 5, ou pour la perte de revenus réelle, le décideur exigera une évaluation par un expert, à moins que toutes les parties conviennent que cela n'est pas nécessaire.

Si vous réclamez une compensation pour perte de revenus réelle, il vous faudra étayer davantage votre réclamation et, en règle générale, y joindre un rapport d'expert. En raison de sa complexité du point de vue juridique, nous vous recommandons fortement de solliciter l'avis d'un conseiller juridique si vous souhaitez présenter ce type de réclamation. Veuillez consulter la page 18 du *Guide*.

Section 6 — Soins futurs

Voir la page 19 du *Guide*.

1. Souhaitez-vous recourir à un **traitement particulier ou à des services de counseling** pour vous aider à composer avec les actes dont vous avez été victime au pensionnat?
 Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez détailler la nature du traitement ou du service de counseling auquel vous souhaitez recourir ou que vous souhaitez poursuivre. Veuillez indiquer le nombre approximatif de traitements ou de séances nécessaires et évaluer leur coût. Avant votre audience, nous vous conseillons de travailler avec votre avocat ou avec un conseiller afin d'établir un plan de traitement ou de service de counseling auquel vous souhaitez recourir.

Section 7- Préférences en vue de l'audience et participation des Églises

Voir la page 20 du *Guide*.

Si votre réclamation est admise au *processus de réouverture de dossier*, on pourrait vous demander de participer à une audience. Veuillez nous indiquer vos préférences en ce qui a trait à l'audience. Nous déploierons tous les efforts possibles pour tenir compte des préférences que vous aurez indiquées.

1. Préférez-vous que l'adjudicateur soit :
 Un homme Une femme Aucune préférence
2. Si vous êtes tenu(e) de participer à une audience, avez-vous une préférence quant au lieu où celle-ci se déroulera?
 Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer vos préférences quant à l'emplacement :

_____ 1^{er} choix _____ 2^e choix

Travailleur de soutien en santé

3. En règle générale, un travailleur autochtone de soutien en santé peut assister aux audiences. Cette personne peut se trouver dans la salle d'audience si vous le souhaitez, ou peut se tenir à proximité. Souhaitez-vous être accompagné(e) par un travailleur autochtone de soutien en santé?
 Oui Non
 Dans l'affirmative, pouvons-nous transmettre votre nom et vos coordonnées à cette personne?
 Oui Non

Participation des Églises

En tant que partie au processus, l'Église visée par votre réclamation a droit de participer à votre audience. Lorsque l'Église ne souhaite pas participer, elle peut tout de même souhaiter être présente à votre audience pour entendre la preuve et/ou offrir un soutien pastoral.

4. Préférez-vous qu'un représentant de l'Église ne soit pas présent à votre audience pour constater votre témoignage ou offrir un soutien pastoral?
 Je préférerais qu'un représentant de l'Église ne soit pas présent à l'audience.
5. Si votre réclamation est réglée sans audience, aimeriez-vous avoir l'occasion de rencontrer un représentant de l'Église afin de discuter de votre réclamation et/ou obtenir un soutien pastoral?
 Oui Non

Section 8 — Déclaration

Voir la page 20 du *Guide*.

Je donne la permission à Bibliothèque et Archives Canada ainsi qu'à tout autre ministère fédéral, provincial ou territorial possédant des dossiers pertinents pour ma demande de les communiquer à Affaires indiennes et du Nord Canada. Cette permission permettra au gouvernement d'effectuer des recherches concernant ma demande.

Je donne également à Affaires indiennes et du Nord Canada la permission de communiquer à Santé Canada des renseignements personnels concernant ma fréquentation d'un pensionnat indien, et ce, afin de confirmer mon admissibilité à des services de soutien en santé.

Je comprends que mes renseignements personnels, y compris les détails se rapportant à une réclamation pour sévices, peuvent être communiqués, par exemple au gouvernement, à l'adjudicateur et à toute Église participante, à la personne ou les personnes que j'ai identifiée(s) à titre d'auteur(s) des sévices et aux témoins. Les renseignements transmis à la personne ou aux personnes que j'ai identifiée(s) à titre d'auteur(s) des sévices et aux témoins ne comprendront ni mes coordonnées ni les autres renseignements qui ne les concernent pas personnellement.

Je conviens de respecter la nature privée de toute audience à laquelle il me faudra participer dans le cadre du présent processus. Je ne communiquerai les détails d'aucune déclaration de témoin qui me sera transmise ni d'aucun témoignage présenté à l'audience par l'un ou l'autre des participants, à l'exception de mon propre témoignage.

Je confirme que mes déclarations ou celles faites en mon nom dans le présent Formulaire de demande sont véridiques. Si une autre personne m'a aidé(e) à remplir le Formulaire de demande, cette personne m'a lu tout ce qu'elle avait écrit et je confirme que ces renseignements sont véridiques. Je sais que le fait de signer le présent Formulaire de demande a le même effet que si j'avais fait une déclaration sous serment en cour.

Témoin

Demandeur

Nom du témoin (en lettres moulées)

Date

Si le demandeur a signé en inscrivant une marque, le témoin doit également signer la déclaration suivante :

J'ai lu le contenu de cette demande au demandeur qui en comprend et en confirme le contenu complet et qui a fait sa marque en ma présence.

Témoin

Nom du témoin (en lettres moulées)

Date

Si vous êtes représenté(e) par un avocat, il ou elle doit compléter ce qui suit :

J'atteste avoir examiné le présent *Formulaire de demande* dûment rempli avec mon client afin de vérifier l'exactitude de son contenu.

Signature de l'avocat

Nom de l'avocat

Téléphone : () _____

Nom de la société d'avocats

Télécopieur : () _____

Courriel : _____

Adresse

Guide d'entrevue pour informateurs clés

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON — ÉTUDE DE RECHERCHE *Le Paiement d'expérience commune et la guérison*

Code de l'entrevue : _____

Date : _____

Intervieweur(euse) : _____

GUIDE D'ENTREVUE

A. Renseignements généraux

1. Sexe : Féminin / Masculin

2. Âge : _____

3. Identité autochtone

Indien inscrit (Premières nations) _____ Indien non inscrit (Premières nations) _____

Métis _____ Inuit _____

4. Date de réception du PEC : _____

Si le PEC n'a pas encore été reçu, indiquez à quelle étape le processus du PEC est rendu (attente d'une réponse; appel ou réexamen) : _____

—

5. Pensionnat fréquenté

Nom : _____ Code du pensionnat : _____

Province : _____

Séjour au pensionnat : _____ années ET/OU _____ mois

6. Résidence actuelle

Province : _____

Ville/municipalité : _____

Type de communauté :

Milieu urbain (ville) _____ Municipalité rurale / hameau – village _____

Réserve de première nation _____ Établissement métis _____

Degré d'isolement de la communauté : (selon le classement de la FADG)

Urbaine _____ Rurale _____ Semi-isolée _____ Isolée _____

7. Résidence pendant l'enfance (c.-à-d. le temps passé en grande partie pendant l'enfance en dehors des périodes au pensionnat)

Même que plus haut : _____

Province : _____

Ville/municipalité : _____

Type de communauté : (cochez tout ce qui s'applique)

Milieu urbain (ville) _____

Municipalité rurale / hameau – village _____

Réserve de première nation _____

Établissement métis _____

Degré d'isolement de la communauté : (cochez tout ce qui s'applique)

Urbaine _____ Rurale _____ Semi-isolée _____ Isolée _____

B. Questions de l'entrevue

1. Décrivez-moi en détail (pas à pas) ce que vous avez vécu ou ce que vous vivez comme bénéficiaire du PEC.
 - a) processus de demande
 - b) en attente
 - c) réception du versement

2. Êtes-vous au courant des services de soutien destinés aux Survivants des pensionnats que le gouvernement offre dans le cadre de l'Accord de règlement?
Par exemple :
 - a) Ligne d'écoute téléphonique (en cas de crise) de l'IRSSS offert par le Secteur de la résolution du MAINC (anciennement l'IRSC [RQPIC])
 - b) Lignes d'information sur le PEC et le réexamen, ainsi que la demande du Processus d'évaluation indépendant, offertes par le Secteur de la résolution du MAINC (anciennement l'IRSC [RQPIC])
 - c) Service Canada offre aussi de l'aide pour les demandes de PEC
 - d) Counselling dispensé par des spécialistes, du soutien psychologique, du soutien à caractère culturel et de l'aide financière pour les frais de transport que le Programme de soutien en santé – résolution des questions des pensionnats indiens (Santé Canada) offre aux personnes concernées.
 - 2.1. Dans la négative, si vous n'avez reçu aucun de ces services, pouvez-vous en expliquer la raison?

 - 2.2. Dans l'affirmative, de quelle façon avez-vous entendu parler de ces services? Quelle a été votre expérience ou quelle est votre expérience concernant ces services? Ont-ils été utiles, comment, pourquoi?

3. Êtes-vous au courant des services de soutien offerts aux Survivants des pensionnats de votre communauté/région? Y avez-vous déjà eu recours ou y avez-vous recours en ce moment? Par exemple :
 - a) Activités de projet(s) financé(s) par la FADG
 - b) Counselling
 - c) Soutien financier
 - d) Mieux-être traditionnel
 - e) Santé physique
 - f) Soutien spirituel

- g) Aide avec des formulaires (logistique)
- h) Autre?

- 3.1. Dans la négative, si vous n'avez aucun de ces services qui vous sont offerts, avez-vous l'impression qu'ils vous auraient été utiles? Pourquoi oui ou pourquoi non?
- 3.2. Dans l'affirmative, de quelle façon avez-vous entendu parler de ces services? Quelle type d'expérience avez-vous eu ou avez-vous concernant ces services? Est-ce que l'un ou l'autre de ces services vous a été utile? Comment, pourquoi?
4. D'un point de vue personnel, y a-t-il ou y aura-t-il des retombées positives du PEC? Quels sont/seront les bons effets? Y a-t-il des effets négatifs? Quels sont-ils?
5. Est-ce que la « guérison » est un processus auquel vous vous intéressez? (c.-à-d. la guérison peut comprendre la façon dont vous vous êtes rétabli, la façon dont vous avez traité ou affronté les effets de l'expérience du pensionnat). Qu'est-ce que la guérison signifie pour vous?
6. Un des aspects sur lequel porte notre recherche et que nous cherchons à savoir, c'est si le PEC a eu un effet de guérison? En faisant la comparaison entre la période précédant l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens et celle suivant la réception du PEC, avez-vous constaté des changements au niveau de votre bien-être?
7. Avez-vous entendu la présentation d'excuses que le premier ministre a faite (en juin dernier)? Est-ce que ces excuses ont joué un rôle très important dans la façon dont le versement du PEC vous a influencé ou produit un effet sur vous? Est-ce que ces excuses ont changé votre façon de voir le PEC?
8. Savez-vous ce qu'est le Processus d'évaluation indépendant et la Commission de vérité et de réconciliation, (de même que le Processus de réexamen dans le cas où le statut d'une demande du PEC ne satisfait pas les attentes du demandeur)? Prévoyez-vous faire une demande ou prendre part à l'un ou l'autre de ces processus? Pour quelle raison? Et dans la négative, pourquoi pas ?

Commentaires méthodologiques/Remarques :

Guide d'entrevue semi-structurée pour prestataires de services de santé communautaire

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON — ÉTUDE DE RECHERCHE *Le Paiement d'expérience commune et la guérison*

Code de l'entrevue : _____

Date : _____

Intervieweur(euse) : _____

A. Renseignements généraux

1. Sexe : Féminin / Masculin

2. Âge : _____

3. Identité autochtone

Indien inscrit (Premières nations) _____

Indien non inscrit (Premières nations) _____

Métis _____

Inuit _____

4. Poste ou fonction : _____

5. Pensionnat fréquenté : OUI _____ NON _____

6. Résidence actuelle

Province : _____

Type de communauté :

Milieu urbain (ville) _____

Municipalité rurale / hameau – village _____

Réserve de première nation _____

Établissement métis _____

Degré d'isolement de la communauté : (selon le classement de la FADG)

Urbaine _____ Rurale _____ Semi-isolée _____ Isolée _____

7. Types de services offerts dans le cadre du projet? (Cochez tout ce qui s'applique)

Counselling par un guérisseur/aidant/Aîné

Psychothérapie

Médecine traditionnelle (naturelle/plantes)

Maîtrise de la colère

Enseignements de la Roue de médecine

Thérapie cognitive du comportement

Compétences parentales/rôle de parent

Psychodrame

ou éducation des enfants

Thérapie par l'art

Guérisseur traditionnel

Formation en dynamique de la vie ou

Cercles

apprentissage de l'autonomie fonctionnelle

Activités dans la nature

Counselling individuel (occidental)

Purification/onction avec des herbes

Counselling individuel (traditionnel)

sacrées, prière

Intervention en situation de crise

Cérémonies	Counselling familial (occidental)
Information sur l'histoire des Autochtones	Counselling (traditionnel)
Information sur les séquelles des pensionnats	Sports organisés
Activités culturelles	Rencontres d'Aînés et de jeunes
Récits/enseignements culturels	

B. Questions de l'entrevue

8. Nous aimerions être informés sur certains des services et des aides ou mesures d'accompagnement et de soutien en matière de guérison qui ont été efficaces pour les Survivants des pensionnats. Pouvez-vous décrire ce que la guérison signifie pour vous?

9. Pouvez-vous décrire votre rôle au travail en ce qui se rapporte à la guérison des Survivants des pensionnats dans votre communauté ou dans votre région fournissant ces services?

QUESTION INCITATIVE : De quelle façon vous attaquez-vous ou remédiez-vous aux répercussions intergénérationnelles des pensionnats?

QUESTION INCITATIVE : Prenez-vous part en dehors de vos heures de travail à des activités d'aide offertes aux Survivants des pensionnats pour répondre à leurs besoins de guérison?

10. Nous cherchons à savoir quels services de guérison ont été les plus efficaces depuis que les Survivants ont reçu leur PEC. Pouvez-vous nous informer sur ces services (à ce sujet)?

QUESTION INCITATIVE : À quel type de réseau d'entraide informel les Survivants peuvent-ils s'adresser pour répondre à leurs besoins de guérison dans la vie quotidienne. Par exemple, dans une communauté où les liens sont tricotés serré (très étroits), il est plus facile d'avoir accès à de l'aide au niveau de la logistique (organisation) et du transport ou quelqu'un suivant (comme méthode de guérison) la médecine traditionnelle peut profiter de ses relations avec des guérisseurs ou des Aînés pour répondre à son besoin de guérison.

11. À votre avis, est-ce que le besoin de services de guérison et de soutien a été répondu?

11.1 Dans la négative, précisez pourquoi, et de quelle façon cela ne s'est pas fait.

11.2 S'il y a lieu, qu'est-ce qui manque dans votre communauté ou dans votre région comme services de guérison et de soutien?

12. Vous êtes peut-être au courant qu'il y a des services de soutien qui ont été offerts par le gouvernement dans le cadre de l'Accord de règlement. Connaissez-vous ces services?

Exemples :

a) Ligne d'écoute téléphonique (en cas de crise) de l'IRSSS offert par le Secteur de la résolution du MAINC (anciennement l'IRSC [RQPIC])

b) Lignes d'information sur le PEC et le réexamen, ainsi que la demande du Processus d'évaluation indépendant, offertes par le Secteur de la résolution du MAINC (anciennement l'IRSC [RQPIC])

-
- c) Service Canada offre aussi de l'aide pour les demandes de PEC
 - d) Counselling dispensé par des spécialistes, du soutien psychologique, du soutien à caractère culturel et de l'aide financière pour les frais de transport que le Programme de soutien en santé – résolution des questions des pensionnats indiens (Santé Canada) offre aux personnes concernées.

12.1 Selon vous, ces services ont-ils été utiles pour les Survivants? Comment? Pourquoi ou pourquoi pas?

13. Par quel moyen avez-vous obtenu de l'information au sujet du processus d'application du PEC et des services de soutien qui sont destinés aux Survivants pour leur guérison?
14. Pouvez-vous identifier des barrières pouvant empêcher les Survivants des pensionnats d'avoir accès à ces soutiens et services de guérison?

QUESTION INCITATIVE : Par exemple, le roulement du personnel est-il causé par une demande accrue de services ou l'épuisement?

- 14.1 Êtes-vous au courant qu'il y a des groupes de Survivants (p.ex., des sans-abri) qui n'ont pas accès aux services de soutien, de guérison, ou d'autres groupes qui peuvent passer entre les mailles du filet? Avez-vous des suggestions sur la façon de combler ces vides de services (ces lacunes)?

QUESTION INCITATIVE : Faire des renvois à d'autres organismes — les Survivants peuvent obtenir quelles autres mesures de soutien dans votre communauté?

QUESTION INCITATIVE : Y a-t-il quelqu'un d'autre dans votre communauté à qui vous nous recommanderiez de parler?

15. Est-ce qu'il y a un aspect dont nous n'avons pas parlé et que vous aimeriez ajouter?

Protocole en matière d'éthique relatif à l'étude de la FADG – PEC

Fondation autochtone de guérison – étude de recherche :
Le Paiement d'expérience commune et la guérison

LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE

Introduction

Ce document tient lieu de supplément au Code d'éthique en matière de recherche de la Fondation autochtone de guérison (FADG) et du Code d'éthique de la FADG. Ces lignes directrices ont été élaborées pour répondre aux préoccupations se rapportant particulièrement à la recherche dans le domaine de la guérison, du traitement des traumatismes et de la nature unique des circonstances liées au Paiement d'expérience commune (PEC). L'intérêt principal de la FADG consiste à recueillir conformément à l'éthique et avec respect les perspectives ou les opinions des bénéficiaires du PEC et à faire en sorte que cette démarche de la recherche contribue à l'avancement du parcours de guérison des bénéficiaires du PEC.

L'étude sur le Paiement d'expérience commune (PEC) est essentiellement centrée sur l'expérience que les Survivants ont eue dans le cadre du processus d'obtention du PEC et des autres éléments de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens qui y sont associés.¹ Les participants à l'étude ne seront pas tenus de partager de l'information spécifiquement liée à leur séjour au pensionnat, ni qu'ils auront à répondre à des questions directes sur la façon dont leur PEC a été dépensé. Par conséquent, toutes les questions de l'étude porteront uniquement sur l'expérience liée au Paiement d'expérience commune ou à des éléments associés à l'Accord de règlement des pensionnats indiens.

But de l'étude, sa raison d'être et ses objectifs

Le but du projet de recherche intitulé *Le Paiement d'expérience commune et la guérison* est de fournir de l'information sur ce qui a suivi la réception du Paiement d'expérience commune (PEC) et l'incidence ou les incidences que ce paiement a eue(s) sur les personnes et les communautés.

L'intérêt de cette étude réside dans le fait qu'elle permettra de donner un éclairage sur les perspectives du bénéficiaire et des divers intervenants concernant le rôle des paiements PEC dans le cadre du cheminement de guérison des Survivants. En considérant le caractère délicat du sujet de l'étude, une très grande attention sera accordée aux stratégies de mise à exécution du projet qui se doivent d'être conformes à l'éthique et très respectueuses. Les questions prioritaires concernant la recherche se rapportent à deux thèmes fondamentaux :

¹ Canada, National Consortium and Merchant Law Group, Independent Counsel, Assemblée des Premières nations, représentants des Inuits, Synode des Églises anglicanes du Canada, l'Église presbytérienne du Canada, l'Église unie du Canada et autorités catholiques romaines. *Indian Residential Schools Settlement Agreement*, Ottawa : Mai, 2006, <http://www.residentialschoolsettlement.ca/Settlement.pdf>

1. Est-ce que le Paiement d'expérience commune et son versement comme partie intégrante de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens a eu des répercussions sur le cheminement de guérison des personnes? Quelle est la nature de ces répercussions s'il y en a eu?
2. Quels services et/ou mesures de soutien en place ont été utiles aux personnes depuis la réception du PEC?

Unité d'analyse

L'unité d'analyse pour cette étude est la personne bénéficiaire du PEC. La collecte et l'analyse des données seront centrées sur l'expérience et les opinions relatives aux incidences du PEC sur la démarche de guérison des personnes concernées. Cette étude ne vise pas de faire enquête sur la guérison au niveau communautaire, mais les chercheurs reconnaissent que les bénéficiaires sont en relation avec leur famille et leur communauté qui les soutiennent. Il en résulte que l'équipe de recherche sollicitera et tiendra compte des conseils éclairés du personnel oeuvrant dans le cadre du ou des projets locaux financés par la FADG en ce qui a trait au recrutement des participants et aux protocoles des entrevues.

Collecte, analyse des données et résultats

Le principal outil appliqué pour la collecte de données sera des entrevues semi-structurées en face-à-face, menées à l'aide d'un questionnaire-guide à réponses libres et à sujets de discussion. On demandera aux participants de fournir des renseignements généraux (âge, sexe, nombre d'années au pensionnat, etc.). Les intervieweurs sont autochtones, y compris des coordonnateurs inuits, métis et de premières nations.

Les données recueillies dans le cadre de cette étude ne serviront qu'à la Fondation autochtone de guérison pour la compilation d'un rapport sur les expériences de guérison des bénéficiaires du PEC.

Le chercheur en chef sera responsable de la réalisation de l'analyse et de l'élaboration du rapport, ce qui mettra également à contribution les observations, commentaires, informations des autres membres de l'équipe de recherche. La Fondation autochtone de guérison diffusera les résultats de l'étude en présentant un rapport au grand public.

Pré-enquête

Les quelques entrevues menées comme expérience de départ (~5) auprès de chaque groupe culturel principal (Inuit, Métis et Premières nations) seront considérées comme des entrevues « pré-test ». On demandera aux participants de fournir de la rétroaction et de donner leur avis concernant les questions posées en entrevue et les procédures. Le formulaire de consentement et le questionnaire-guide seront modifiés pour répondre spécifiquement aux besoins du pré-test selon qu'il sera nécessaire. L'information que les participants donneront en fonction des principales questions de recherche sera traitée dans le cadre de l'analyse des données de l'étude. Par contre, les questions méthodologiques du pré-test serviront à perfectionner le protocole d'éthique de l'étude (le formulaire de consentement, les ententes relatives à la confidentialité), de même que les outils de collecte de données (guide d'entrevue).

Confidentialité

Tout renseignement signalétique sera tenu confidentiel, de même qu'il n'y aura aucune indication du nom des personnes interviewées. Les noms et les communautés auront des codes que l'équipe de recherche attribuera et ils n'apparaîtront pas dans le rapport final.

Ces entrevues en face-à-face seront enregistrées sur bande sonore ou des notes seront prises pour consigner par écrit les réponses des participants. Les informateurs clés (ou personnes interviewées) auront la possibilité de refuser l'enregistrement sonore de leurs réponses s'ils le préfèrent. Les membres de l'équipe de recherche feront la transcription et la codification des enregistrements. Ils seront responsables de la conservation de leurs propres données pendant l'étude et, à la fin de celle-ci, la FADG reprendra leurs dossiers, La Fondation détiendra ces dossiers aussi longtemps que son fonctionnement sera maintenu. Advenant la fin des activités de la FADG et sa fermeture, la Fondation s'assurera de la destruction de ces dossiers.

Consentement

Chaque participant à l'étude devra apposer sa signature pour signifier son consentement par écrit ou il pourra donner son consentement oralement avant le début des entrevues. Se reporter à l'annexe pour obtenir le formulaire de consentement éclairé.

Langues

Des efforts ont été faits dans la mesure du possible pour traduire les documents dans la langue de la communauté ou des bénéficiaires. Les chercheurs mettront également à la disposition des moyens d'obtenir oralement le consentement. Certaines parties des documents et des formulaires de consentement pourront aussi être disponibles dans la langue d'usage de la communauté touchée. Des entrevues conçues pour une communauté ou une personne dont la langue d'origine n'est pas l'anglais seront effectuées au cas par cas (selon les besoins) avec l'équipe de recherche et les participants.

Protocoles culturels

Les chercheurs travailleront en association avec le personnel des projets locaux financés par la FADG afin de respecter les coutumes et de faire les adaptations nécessaires en fonction des protocoles et des pratiques culturels propres aux communautés où les entrevues seront menées. Les chercheurs seront disposés et prêts à adapter les techniques de collecte de données en conséquence.

Approbation de la communauté

Les personnes contact concernées seront mises au courant des activités de l'étude selon les besoins (de façon ponctuelle) suivant les conseils du personnel de projets financés par la FADG et suivant le processus d'approbation en matière de recherche établi dans la région. Le counselling, le processus de verbalisation ou debriefing ou d'autres réseaux de soutien communautaire peuvent être mis à contribution hors des cadres du projet financé par la FADG; toutefois, ces mesures de soutien seront coordonnées avec l'aide du personnel du projet financé par la FADG.

Échantillonnage et recrutement des participants

L'équipe de recherche s'est efforcée d'assurer un échantillonnage d'informateurs clés qui représente la composition générale des bénéficiaires du PEC au Canada. La taille de l'échantillon est estimée à 100-125 personnes, ce qui comprendra des membres des collectivités de premières nations, métisses et inuites. On a déployé des efforts particuliers pour faire participer un nombre important de bénéficiaires métis et inuits du PEC. Les endroits où auront lieu les entrevues ont été choisis en conformité avec les recommandations que les agents de projets financés par la FADG ont faites, ce qui a contribué au fait que les échantillons sont assez représentatifs par région (province, territoire) et par type de communauté (c.-à-d. urbaine, rurale).

Participation volontaire

Le participant accepte volontairement de faire partie de l'étude sur le Paiement d'expérience commune et il peut se retirer du projet s'il le désire. Cette participation à l'étude n'est pas liée à l'accord de financement ou à la gestion de projet(s) de la Fondation autochtone de guérison.

Bienfaits et risques

Cette étude donne aux bénéficiaires du PEC la possibilité de raconter leur histoire personnelle au sujet de l'expérience du PEC et de faire entendre leurs opinions et leurs préoccupations. Les participants seront informés que cette étude est conçue pour faire des recherches et pour appuyer leur cheminement de guérison. Les personnes participantes seront assurées que cette recherche a pour but de faire avancer leurs efforts de guérison et non de les décourager. À cette fin, les bénéficiaires du PEC participants obtiendront de l'information sur la façon de prendre contact avec des Aînés, des conseillers, recevront la liste des prestataires de soutien comme la FADG, des ressources autres que celles de la FADG, des ressources financières ou autres réseaux de soutien externes. Des conseillers seront disponibles à chaque endroit où se dérouleront des entrevues.

Si pendant une entrevue, il survenait des circonstances fortuites ou autres événements ayant des effets défavorables sur le participant, la possibilité de mettre fin à l'entrevue serait envisagée et la décision du participant, bénéficiaire du PEC, serait respectée. Le membre de l'équipe de recherche menant l'entrevue sera constamment en contact avec le personnel du counselling et le participant pourra se retirer du projet ou aller consulter un conseiller à n'importe quelle étape pendant ou après l'entrevue.

Rétribution

Une rétribution de 50 \$ - 100 \$ sera offerte aux participants de l'étude à la fin de chaque entrevue en reconnaissance du temps consacré et de la sagesse. Ce montant peut varier en fonction du lieu de l'entrevue (p.ex., le montant de la rétribution convenant à des participants à la recherche au Nunavut est généralement plus élevé que partout ailleurs au Canada). Il appartient à chaque bénéficiaire du PEC d'accepter ou de refuser cette rétribution. Dans le cas où un participant met fin à l'entrevue avant que toutes les questions ne soient posées, la rétribution sera quand même offerte. En plus du montant en argent, un cadeau (p.ex. tabac) peut aussi être offert, suivant la coutume culturelle de chaque collectivité.

Formulaire de consentement éclairé relatif à l'étude de la FADG – PEC (Survivants participant à l'étude)

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON — ÉTUDE DE RECHERCHE

Le Paiement d'expérience commune et la guérison

CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

- Participants aux entrevues : les bénéficiaires du PEC -

Le présent document sur le consentement éclairé a pour but de vous faire connaître les objectifs de cette étude et la nature de votre participation. Afin d'obtenir votre consentement en toute connaissance de cause, nous vous donnons suffisamment d'information pour vous permettre de décider si vous consentez à participer à cette étude.

Note du traducteur : Pour faciliter la lecture, le masculin est utilisé comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes et les hommes.

En quoi consiste cette étude de recherche?

L'étude vise à nous éclairer sur les effets produits par la réception des paiements d'expérience commune (PEC), à savoir si ces paiements ont contribué à la démarche de guérison des Survivants des pensionnats et de quelle façon ils ont été importants et ont permis d'effectuer des changements. Nous voudrions aussi savoir quels types de soutien vous ont été utiles et quels services de soutien vous ont manqué. Nous ne poserons *aucune* question sur la façon dont vous dépensez ou avez dépensé votre PEC, ni aucune question concernant votre expérience au pensionnat.

Quel est votre rôle concernant la présente étude de recherche?

Votre participation à cette étude est absolument volontaire. Si vous décidez de participer, on vous demandera de répondre à des questions lors d'une entrevue personnelle d'une durée d'environ une heure.

Il relèvera de vous de décider si on peut vous enregistrer sur bande sonore ou si vous préférez qu'on prenne des notes. De plus, vous pourrez demander de cesser l'enregistrement à n'importe quel moment pendant l'entrevue. Si vous préférez que l'entrevue soit faite dans une autre langue que le français ou l'anglais, vous pouvez demander qu'il y ait un interprète pendant l'entrevue.

Qui prend également part à cette étude de recherche?

Nous procéderons à des entrevues auprès de bénéficiaires du PEC partout au Canada.

Qui réalisera cette étude de recherche?

Cette recherche est effectuée sous les auspices de la Fondation autochtone de guérison (FADG) qui la parraine. L'équipe de recherche est composée des personnes suivantes :

Jonathan Dewar (directeur de la Recherche – FADG) Jackie Brennan (administratrice de projet – FADG)
Gwen Reimer (chercheuse en chef) Tricia Logan (coordonnatrice – Métis)
Amy Bombay (coordonnatrice – Premières nations) Lena Ellsworth (coordonnatrice – Inuit)

Comment donnerons-nous suite aux informations recueillies?

Cette information obtenue des entrevues sera rassemblée et présentée dans un rapport publié par la Fondation autochtone de guérison. Ce rapport sera mis à la disposition du public par l'entremise du site Web de la FADG (www.ahf.ca), de même que les participants pourront obtenir un exemplaire par courriel (research@ahf.ca) ou par la poste (en téléphonant sans frais à 1-888-725-8886) sur demande.

L'information recueillie sera tenue confidentielle et protégée par l'anonymat.

Les entrevues menées seront entièrement confidentielles. Un numéro de code permettra d'identifier chaque entrevue. Votre nom n'apparaîtra que sur le formulaire de consentement éclairé, ce qui sera tenu séparément des données résultant de l'entrevue et conservé dans un fichier protégé par les responsables de la recherche jusqu'à ce que tous les dossiers soient remis à la FADG. Nous ne partagerons votre identité avec personne et, dans le rapport final, il n'y aura aucune possibilité de vous identifier en tant que participant à cette étude de recherche. Tous les documents rattachés à la présente recherche seront gardés en lieu sûr jusqu'à la fin des opérations de la FADG; lors de sa fermeture, ces documents seront détruits ou gardés en sécurité à un autre endroit.

Quelles seront les retombées positives de la présente étude?

Cette étude donnera aux bénéficiaires du PEC la possibilité de raconter leur histoire personnelle au sujet de la réception de ce paiement et d'exprimer leurs opinions et leurs sujets de préoccupation. Il est à espérer également que les constatations et résultats de ce projet contribueront à identifier quelles mesures de soutien sont utiles et quels services doivent être améliorés pour que les Survivants passent de cette composante de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens qu'est le versement du PEC aux autres éléments constitutifs de l'Accord, soit le Processus d'évaluation indépendant et les activités de commémoration.

Y a-t-il un risque quelconque si vous prenez part à cette étude?

Comme déjà précisé, vous serez appelé à donner de l'information volontairement et, à tout moment, vous pourrez mettre fin à l'entrevue. De plus, vous serez interrogé seulement au sujet de votre expérience liée au PEC; toutefois, il se pourrait que certaines questions vous amènent à vous remémorer des expériences négatives vécues au pensionnat. Vous avez donc le droit de refuser de répondre à ces questions ou de mettre fin à l'entrevue.

Si vous avez l'impression d'être vulnérable, le membre de l'équipe de recherche menant l'entrevue se tiendra continuellement en contact avec le personnel du counselling. Vous pouvez décider de rencontrer un conseiller à n'importe quel moment pendant ou après l'entrevue. Vous pouvez également demander qu'un conseiller vous accompagne pendant l'entrevue.

Rétribution :

En reconnaissance du temps accordé et du partage de votre expérience, nous vous offrirons un cadeau à la fin de l'entrevue.

Contacts futurs pour d'autres renseignements :

On vous demandera s'il y a possibilité de communiquer avec vous dans le cas où il y aurait de nouvelles questions plus tard s'ajoutant à la présente étude de recherche ou si nous décidons de mener un autre projet de recherche dans l'avenir. Même si vous acceptez qu'on reste en communication avec vous, vous pourrez plus tard décider, si vous changez d'avis, de ne pas vous engager à poursuivre votre participation.

Éthique :

Cette étude est conforme au Code d'éthique en matière de recherche de la FADG. Si vous avez des préoccupations concernant des questions d'éthique et votre participation à cette étude de recherche ou si vous voulez prendre connaissance du code d'éthique, téléphonez à 1-888-725-8886 (sans frais) pour communiquer avec Jonathan Dewar (poste 499) ou Jackie Brennan (poste 306).

Avant de participer à cette étude de recherche, vous devez apposer votre signature à la dernière page de ce formulaire ou vous devez donner votre consentement oral permettant de vérifier si vous comprenez et acceptez les modalités de l'étude de recherche. Vous pourrez conserver les pages 1-2 de ce formulaire. La page 3 doit être remise à l'intervieweur avant le début de l'entrevue.

Si vous avez des questions concernant l'étude de recherche ou l'entrevue, adressez-les à l'intervieweur avant de signer ce formulaire.

CODE : _____

Veillez remplir cette page, apposer votre signature et la remettre au chercheur de la FADG. Ou vous pouvez choisir de donner votre consentement oralement et permettre au chercheur de remplir ce formulaire pour vous. Merci!

J'ai pris connaissance de l'information au sujet de l'étude de recherche et je reconnais et accepte que :

- c'est mon choix de prendre part à la présente étude.
- si je participe, je ne suis pas obligé de répondre à toutes les questions.
- même si l'entrevue est commencée, je peux décider d'y mettre fin.
- je peux décider d'être enregistré sur bande sonore pendant l'entrevue ou non.
- je peux demander qu'un compagnon, un conseiller et/ou un interprète soit présent au moment de l'entrevue.
- l'information recueillie sera compilée dans un rapport.
- mon nom ne sera communiqué à personne (sauf l'intervieweur).
- je recevrai un cadeau en reconnaissance de ma participation à l'entrevue.

Je _____ consens à être interviewé(e) pour cette étude de recherche. Nom en lettre moulées
_____ signature à l'encre date

<u>Interprète, conseiller, compagnon :</u> Je demande d'être accompagné(e) par un interprète et/ou un conseiller et/ou compagnon pendant l'entrevue : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non _____ Initiales
<u>Enregistrement :</u> Je consens à l'utilisation d'un enregistreur pendant l'entrevue : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non _____ Je consens à la prise de notes pendant l'entrevue : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non _____ Initiales
<u>Communication relative au suivi :</u> Je consens de plein gré à être contacté(e) plus tard dans le cadre de la présente recherche ou pour un contact de suivi (dans l'affirmative, donnez l'information ci-dessous) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non _____ Initiales
Je peux être contacté(e) à : _____ _____ _____ (adresse postale, numéro de téléphone et/ou adresse courriel)
<u>Consentement oral :</u> Date : _____ Heure : _____ Lieu : _____ Signature du chercheur : _____

Entente de non divulgation relative à l'étude de la FADG – PEC (interprètes et conseillers)

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON — ÉTUDE DE RECHERCHE *Le Paiement d'expérience commune et la guérison*

Entente conclue avec le Personnel pour fournir les services d'un INTERPRÈTE et les services de COUNSELLING à la Fondation autochtone de guérison (FADG)

Note du traducteur : Pour faciliter la lecture, le masculin est utilisé comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes et les hommes.

INFORMATION CONCERNANT L'ÉTUDE

La présente étude a pour but de chercher à savoir si les Paiements d'expérience commune (PEC) ont eu des répercussions sur la démarche de guérison des Survivants des pensionnats et, si oui, de quelle façon. Les principales questions sont articulées autour de deux thèmes fondamentaux :

- 1) Est-ce que le Paiement d'expérience commune (PEC) versé dans le cadre de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens a eu des répercussions sur le processus de guérison des personnes concernées? Dans l'affirmative, quelle est la nature de ces répercussions?
- 2) Quels services et/ou mesures de soutien ont été utiles pour les personnes depuis l'obtention de leur PEC?

Pour les besoins de cette recherche, des entrevues d'environ une heure seront menées auprès des bénéficiaires du PEC qui se sont portés volontaires comme participants à l'étude. Si l'intervieweur ne parle pas la langue choisie par le participant, ce dernier peut demander qu'un interprète soit présent pendant l'entrevue. Étant donné la nature délicate du sujet de cette étude, des participants pourraient se rappeler d'expériences négatives liées au pensionnat ou des conséquences négatives rattachées au PEC. Pour ce motif, des participants peuvent demander d'être accompagnés d'un conseiller à leur entrevue.

RÔLES DE L'INTERPRÈTE ET DU CONSEILLER

L'INTERPRÈTE sera strictement appelé à traduire les questions et les réponses (c'est-à-dire transposer les énoncés d'une langue à l'autre, par exemple de l'anglais au français) à la demande du participant à l'étude.

Quant au CONSEILLER, il sera appelé à donner du soutien au participant à l'étude suivant sa demande.

ENTENTE

Je consens à tenir strictement confidentiel tout élément d'information fourni pendant l'entrevue ou pendant chacune d'entre elles, ainsi que tout échange concernant les participants à l'entrevue ou le sujet de l'entrevue. Je consens à me conformer aux politiques de la FADG en matière de confidentialité (ci-jointes) :

Nom de l'interprète ou du conseiller (en lettres moulées) : _____

Signature : _____

Date : _____

Participation aux entrevues suivantes – Codes : _____

POLITIQUE DE LA FADGEN MATIÈRE DE CONFIDENTIALITÉ (L'interprète ou le conseiller peut conserver cet exposé de politique)

Énoncé de politique

En reconnaissance de la mission et des objectifs de la Fondation autochtone de guérison dont la raison d'être est la guérison des séquelles laissées par les abus sexuels et physiques perpétrés dans les pensionnats, nous considérons qu'il est crucial de préserver la plus stricte confidentialité en ce qui concerne l'information et les documents reliés à la Fondation. Par conséquent, aucune Partie ne divulguera de l'information, ni ne fournira de documents liés à Fondation autochtone de guérison, incluant de l'information qui se rapporte aux requérants ayant présenté une demande de financement, à leur demande proprement dite et à toute autre source de renseignements recueillis par la Fondation.

Principes

La confidentialité joue un rôle important dans le maintien de relations de qualité entre la Fondation et tous ceux et celles avec qui elle transige. Assurer cette confidentialité quant à l'information privilégiée confiée à la Fondation est donc un élément important de son mandat.

Cette politique sur la confidentialité s'applique à toutes les Parties qui peuvent avoir accès à de l'information confidentielle, de par leur participation, directe ou indirecte, aux activités de la Fondation. L'obligation de maintenir le secret ou la confidentialité des informations est permanente et devra être respectée même après que la participation aux activités de la Fondation aura pris fin. La confidentialité doit être respectée, sauf s'il est absolument nécessaire pour les Parties de divulguer l'information dans l'exécution de leurs fonctions. Dans toute la mesure du possible, une approbation écrite préalable du Directeur général ou du Président devrait être obtenue avant de communiquer ces renseignements. Dans les cas où une Partie est dans le doute et ne sait pas si une certaine information est confidentielle ou non, elle devra s'abstenir de divulguer l'information avant d'avoir préalablement obtenu l'approbation du Directeur général ou du Président.

L'information confidentielle obtenue par une Partie en raison de sa participation aux activités de la Fondation ne doit pas être utilisée pour servir ses propres intérêts, ni de moyen pour retirer des avantages pécuniaires à titre personnel.

L'information confidentielle inclut, sans s'y restreindre, les éléments suivants :

- (a) Toute information, personnelle ou autre, susceptible de causer de l'embarras ou de nuire à qui que ce soit qui transige avec la Fondation ou qui lui fournit des informations. Toute information à caractère médical, secret ou liée à la vie privée sera considérée comme étant confidentielle;
- (b) Les affaires (activités économiques, professionnelles) de la Fondation. De telles activités ne seront pas

révélées à moins que la permission soit accordée par le Directeur général ou le Président et seulement dans le cas où l'échange de cette information sert les meilleurs intérêts de la Fondation;

(c) Toute information qui n'est pas destinée à être communiquée au public, y compris les plans d'affaires, contrats, ententes de contribution, accords de financement et l'administration de la Fondation qui, s'ils étaient diffusés, pourraient entraver les activités ou nuire à la réputation de la Fondation. En particulier, toute information concernant les activités financières ou les plans de la Fondation doit être considérée comme étant confidentielle;

(d) toute information classée dans les dossiers personnels, y compris les salaires, les avantages sociaux, situation familiale/état civil, mesures disciplinaires des employés, consultations/aide aux employés ou tout autre aspect privé des rapports professionnels employé-employeur. Toutes les Parties s'assureront que les informations et documents en leur possession concernant les propositions de projets ainsi que les activités de la Fondation seront conservés de manière sécuritaire, ne seront pas reproduits et qu'ils seront rendus à la Fondation.

Application du Code de conduite

Dès que le Directeur général ou le Président de la Fondation aura été informé d'un manquement aux règles sur la confidentialité par quelque Partie que ce soit, le Directeur général ou le Président de la Fondation convoquera une réunion d'un Comité du conseil d'administration, dont la composition changera de temps en temps, afin de déterminer si oui ou non il y a eu manquement aux règles sur la confidentialité et quelles mesures, le cas échéant, devraient être prises à cet effet.

Conséquences d'un manquement aux règles sur la confidentialité

Lorsque le Comité a constaté qu'une Partie a dérogé aux règles sur la confidentialité, il peut imposer à celle-ci des sanctions disciplinaires appropriées allant jusqu'au et incluant le congédiement.

De plus, toute Partie qui déroge à la politique sur la confidentialité n'aura droit à aucune compensation, ni indemnité, de la Fondation en cas d'action en justice de quelque nature que ce soit, intentée et gagnée contre la dite Partie et la Fondation par une tierce partie; de plus, cette Partie devra indemniser la Fondation pour tous dommages, frais ou dépenses et pour toutes autres pertes encourues par la Fondation suite à une action en justice qui a été perdue par la Fondation en conséquence de la non déclaration, par la Partie, qu'elle se trouvait dans une situation de conflit d'intérêts ou qu'elle avait dérogé, de quelque manière que ce soit, aux règles sur la confidentialité.

Toute demande de renseignements concernant cette entente de non divulgation devrait être acheminée à :

Jonathan Dewar, directeur de la Recherche
FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON
75 Albert Street, Suite 801, Ottawa ON K1P 5E7
Téléphone : 613-237-4441 [sans frais : 1-888-725-8886]
Courriel : jdewar@ahf.ca

Tableaux Atlas – Analyse par thèmes

(Atlas.ti — contenu codé et résultats de l'analyse par thèmes)

Atlas – Tableau 1 : Processus de demande du PEC, selon le groupe d'âge
(réponses multiples; n = 201 ou 72 % - taux de réponse)

Code : Demande du PEC	Répondants								% du total des répondants (n=201)	% du groupe de l'étude (n=281)
	Âge 20-29	Âge 30-39	Âge 40-49	Âge 50-59	Âge 60-69	Âge 70-79	Âge 80+	Totaux		
Facile, droit au but (simple/précis)	2	5	26	31	22	4	4	94	47 %	34 %
Difficile, coûteuse, frustrante	1	3	16	26	23	1	2	72	36 %	26 %
Longue période d'attente	1	4	7	21	17	6	0	56	28 %	20 %

Note : 16 répondants ont dit à la fois que le processus de demande était difficile et qu'ils avaient attendu longtemps la confirmation / le paiement; 5 répondants ont dit que le processus de demande était facile, mais que la période d'attente de la confirmation / du paiement était longue.

Atlas – Tableau 2 : Processus de réexamen du PEC, selon l'identité autochtone
(réponses multiples; n = 93 ou 33 % - taux de réponse)

Code : Réexamen / Refus	Répondants					% du total des répondants (n=93)	% du groupe de l'étude (n=281)
	Premières nations	Inuits	Métis	Mixtes/AR	Totaux		
Dossiers perdus – non la faute des Survivants*	38	2	0	1	41	44 %	15 %
Le processus prend trop de temps*	33	5	2	1	41	44 %	15 %
Élèves externes, foyers scolaires non admissibles	19	1	4	1	25	27 %	9 %
Processus difficile (ardu) décourage la présentation de demandes	7	0	0	0	7	7,5 %	2,5 %

* 13 répondants étaient critiques à l'égard du processus de réexamen à la fois parce qu'ils avaient de la difficulté à repérer les dossiers manquants et qu'ils étaient frustrés à cause du temps qu'il fallait pour compléter le processus et de la longue période d'attente pour recevoir le paiement.

Atlas – Tableau 3 : PEC comme déclencheur, selon l'âge / la période de fréquentation au pensionnat
(réponses multiples; n = 102 ou 36 % - taux de réponse)

Code : PEC déclencheur	Répondants								% du total des répondants (n=102)	% du groupe de l'étude (n=281)
	Âge 20-29	Âge 30-39	Âge 40-49	Âge 50-59	Âge 60-69	Âge 70-79	Âge 80+	Totaux		
Souvenirs, émotions négatifs	1	6	14	31	31	7	1	91	89 %	32 %
Déclit est une étape vers la guérison	0	0	0	2	6	2	0	10	10 %	3,5 %
Le processus de demande perpétue le traumatisme causé par l'abus	0	1	0	2	6	0	0	9	9 %	3 %
Dépendance et tendances suicidaires	0	1	4	1	1	0	0	7	7 %	2,5 %

Atlas – Tableau 4 : Services gouvernementaux, juridiques et financiers, selon le degré d'éloignement géographique (réponses multiples; n = 132 ou 47 % - taux de réponse)

Code : Services gouvernementaux, juridiques et financiers	Répondants					% du total des répondants (n=132)	% du groupe de l'étude (n=281)
	Isolé	Semi-isolé	Rural	Urbain	Totaux		
Service Canada - soutien offert - utile*	1	11	29	12	53	40 %	19 %
Service Canada - soutien offert – pas utile*	0	5	5	8	18	14 %	6 %
Ligne d'information sans frais - utile*	2	0	2	1	5	4 %	2 %
Ligne d'information sans frais – pas utile *	2	4	15	5	26	20 %	9 %
Pas au courant des services gouvernementaux	6	4	6	4	20	15 %	7 %
Le gouvernement ne comprend pas les répercussions du PEC	0	3	0	0	3	2 %	1 %
Services juridiques - utiles	2	6	7	3	18	14 %	6 %
Services juridiques – pas utiles	2	7	13	3	25	19 %	9 %
Services financiers - utiles	0	0	1	1	2	1,5 %	0,7 %
Services financiers – pas utiles	0	0	3	0	3	2 %	1 %

* 16 répondants ont passé des commentaires à la fois concernant le soutien offert par Service Canada et les lignes d'information sans frais.

Atlas – Tableau 5 : Services offerts par les projets de la FADG, selon le degré d'éloignement géographique (réponses multiples; n = 92 ou 33 % - taux de réponse)

Code : Services - FADG	Répondants					% du total des répondants (n=92)	% du groupe de l'étude (n=281)
	Isolé	Semi-isolé	Rural	Urbain	Totaux		
Utiles	4	28	12	21	65	71 %	23 %
Pas utiles ou n'a pas fait appel*	3	7	8	7	25	27 %	9 %
Devraient être accrus / à long terme	0	1	2	0	3	3 %	1 %

* 10 participants ont dit qu'ils n'avaient jamais fait appel aux services de la FADG ou que leur participation à l'entrevue était la première fois qu'ils se trouvaient à l'emplacement du projet.

Atlas – Tableau 6 : Soutien offert par la famille et la communauté/collectivité, selon le degré d'éloignement géographique (réponses multiples; n = 118 ou 42 % - taux de réponse)

Code : Soutien offert par la famille / la communauté/collectivité	Répondants					% du total des répondants (n=118)	% du groupe de l'étude (n=281)
	Isolé	Semi-isolé	Rural	Urbain	Totaux		
Compte sur le soutien offert par les services communautaires	5	13	19	22	59	50 %	21 %
Compte sur le soutien offert par la famille et les amis	2	14	18	11	45	38 %	16 %
Compte sur le soutien local (informel) du PEC	2	5	15	5	27	23 %	10 %

Atlas – Tableau 7 : Services et soutien – Questions touchant l'accessibilité, selon le degré d'éloignement géographique (réponses multiples; n = 115 ou 41 % - taux de réponse)

Code : Services et soutien – questions d'accessibilité	Répondants					% du total des répondants (n=115)	% du groupe de l'étude (n=281)
	Isolé	Semi-isolé	Rural	Urbain	Totaux		
Questions de confiance	7	11	14	5	37	31 %	13 %
Questions de qualification	7	13	10	6	36	31 %	13 %
Questions de culture	3	14	6	8	31	27 %	11 %
Manque de soutien spécifique visant le PEC	0	9	14	8	31	27 %	11 %
Questions personnelles	3	3	8	8	22	19 %	8 %
Questions de logistique	1	3	6	9	19	16,5 %	7 %

Atlas – Tableau 8 : Pratiques de guérison traditionnelles, selon l'identité autochtone (réponses multiples; n = 54 ou 19 % - taux de réponse)

Code : Guérison traditionnelle	Répondants					% du total des répondants (n=54)	% du groupe de l'étude (n=281)
	Premières nations	Inuits	Métis	Mixtes/AR	Totaux		
Les cérémonies facilitent/soutiennent la guérison spirituelle	23	0	0	0	23	43 %	8 %
Être « dans la nature » facilite la guérison (a un effet guérisseur)	18	2	0	0	20	37 %	7 %
Les pratiques traditionnelles facilitent la guérison du point de vue culturel	14	4	1	0	19	35 %	7 %

Atlas – Tableau 9 : PEC vu comme un « règlement/échange » ou « pot-de-vin »
(réponses multiples; n = 57 ou 20 % - taux de réponse)

Codes : PEC en tant que « pot-de-vin » PEC en tant que « règlement/échange injuste »	Répondants	% du total des répondants (n=57)	% du groupe de l'étude (n=281)
Le PEC est un pot-de-vin ou le prix du silence	30	53 %	11 %
Le PEC un règlement/échange injuste considérant la perte de la culture et de la langue	21	37 %	7,5 %
Le PEC est un règlement/échange injuste considérant les lacunes au niveau de l'éducation	12	21 %	4 %

Note : 4 répondants ont passé des commentaires au sujet de toutes les considérations indiquées ci-dessus, affirmant que le PEC était un pot-de-vin ou le prix du silence et un échange/règlement injuste sur les questions touchant la culture, la langue et l'éducation.

Atlas – Tableau 10 : Répercussions ou incidences positives de la compensation du PEC, selon le degré d'éloignement géographique (réponses multiples; n = 168 ou 60 % - taux de réponse)*

Code : Argent du PEC – répercussions positives	Répondants					% du total des répondants (n=168)	% du groupe de l'étude (n=281)
	Isolé	Semi-isolé	Rural	Urbain	Totaux		
Soulagement au niveau des difficultés financières	11	20	32	31	90	54 %	32 %
Partage avec la famille	1	13	36	15	65	39 %	23 %
Achats désirés / nécessaires	5	6	15	7	33	20 %	12 %
Importance symbolique	1	1	10	3	15	9 %	5 %
Soutien d'activités dans la nature	3	7	0	0	10	6 %	3,5 %
Discussions ouvertes au niveau de la famille au sujet des pensionnats	2	2	3	1	8	5 %	3 %
Soutien d'activités de guérison	0	2	1	0	3	2 %	1 %

* Comprend les réponses positives des participants qui ont dit que le PEC était à la fois positif et négatif. N'inclut pas les réponses de ceux qui n'ont pas offert d'explication sur ce qu'étaient les répercussions positives (n=14).

Atlas – Tableau 11 : Répercussions ou incidences négatives de la compensation du PEC, selon le degré d'éloignement géographique (réponses multiples; n = 131 ou 47 % - taux de réponse)*

Code : Argent du PEC – répercussions négatives	Répondants					% du total des répondants (n=131)	% du groupe de l'étude (n=281)
	Isolé	Semi-isolé	Rural	Urbain	Totaux		
Injustice de la formule « 10-plus-3 »	3	23	26	10	62	47 %	22 %
Déclenchement d'émotions négatives	3	10	19	13	45	34 %	16 %
Colère causée par le processus / paiement partiel	0	6	11	6	23	18 %	8 %
Intensification de comportements auto-destructeurs	0	6	2	8	16	12 %	6 %
Exploitation de la part de la famille / des vendeurs	1	4	4	4	13	10 %	5 %
Incapacité de gérer des sommes importantes d'argent	1	3	2	2	8	6 %	3 %
Violence latérale, mauvais traitements à l'égard des aînés	0	3	1	3	7	5 %	2,5 %

* Comprend les réponses négatives de participants qui ont dit que le PEC était à la fois positif et négatif. N'inclut pas les réponses de ceux qui ont dit que le PEC était négatif ou à la fois positif et négatif, mais qui n'ont pas offert d'explication sur ce qu'étaient les répercussions négatives (n=11).

Atlas – Tableau 12 : Compensation du PEC – Répercussions ou incidences au niveau de la communauté (réponses multiples; n = 40 ou 14 % - taux de réponse)

Codes : Argent du PEC – répercussions communautaires Argent du PEC – problème des sans-abri	Répondants	% du total des répondants (n=40)	% du groupe de l'étude (n=281)
Augmentation des comportements de dépendance chez certains*	23	57,5 %	8 %
Dépenses imprudentes par certains de l'argent du PEC	11	27,5 %	4 %
Augmentation des cas de suicides et de décès par accident dans la communauté*	10	25 %	4 %
Malgré le PEC, des bénéficiaires sont toujours sans abri	7	17,5 %	3 %
Violence familiale et dissensions	4	10 %	1 %
Utilisation sage (rationnelle) par certains de l'argent du PEC	3	7,5 %	1 %
Exploitation de la part d'étrangers (gens de l'extérieur) / réactions négatives des médias	3	7,5 %	1 %

* 6 répondants ont dit que l'argent du PEC a à la fois intensifié les dépendances et contribué à des décès dans la communauté.

Atlas – Tableau 13 : Compensation, guérison et mieux-être
(réponses multiples; n = 212 ou 75 % - taux de réponse)

Code : Compensation, guérison et mieux-être	Répondants	% du total des répondants (n=212)	% du groupe de l'étude (n=281)
Aucun changement :			
- Aucun lien entre l'argent et la guérison	78	37 %	28 %
- démarche de guérison entamée avant le PEC et l'argent n'a pas fait de différence	17	8 %	6 %
- N'a pas besoin de démarche de guérison et donc le PEC n'a pas fait de différence	8	4 %	3 %
A favorisé la guérison :			
- Le processus du PEC était une étape vers la guérison	42	20 %	15 %
- L'argent du PEC a amélioré le mieux-être matériel	27	13 %	10 %
- Le PEC a ouvert la voie vers la guérison	8	4 %	3 %
A entravé la guérison :			
- Le PEC a été inéquitable, « trop peu trop tard »	25	12 %	9 %
- Le processus négatif du PEC a été un recul en ce qui concerne la guérison	23	11 %	8 %
- L'argent du PEC a été source de souffrances, de colère	12	6 %	4 %

Note : 9 participants ont interprété la question à savoir si le PEC les avait poussés à mal se comporter, ce qui a donné des réponses comme « Aucun changement, je n'ai pas consommé de drogues ou rien d'autre ».

Atlas – Tableau 14 : Définitions de la guérison, selon l'identité autochtone
(réponses multiples; n = 191 ou 68 % - taux de réponse)

Code : Définitions de la guérison	Répondants					% du total des répondants (n=191)	% du groupe de l'étude (n=281)
	Premières nations	Inuits	Métis	Mixtes/ AR	Totaux		
La guérison est...							
... s'attaquer aux répercussions liées au pensionnats	62	17	2	1	82	43 %	29 %
... suivre un traitement contre la toxicomanie	20	5	1	0	26	14 %	9 %
... participer à des activités culturelles traditionnelles	15	8	0	2	25	13 %	9 %
... des approches traditionnelles et la guérison holistique	23	0	0	0	23	12 %	8 %
... avoir accès à des services conventionnels	15	5	0	1	21	11 %	7,5 %
... parler avec quelqu'un en qui on a confiance	7	7	1	0	15	8 %	5 %
... le bonheur, la santé et l'équilibre personnels	14	0	0	1	15	8 %	5 %
... la foi chrétienne	10	1	1	1	13	7 %	5 %
... rétablir les liens avec la famille et la communauté	8	0	0	0	8	4 %	3 %
... aider les autres	5	0	1	0	6	3 %	2 %
... faire son deuil des décès pendant sa fréquentation du / au pensionnat	3	0	0	0	3	1,5 %	1 %
La guérison <u>n'est pas</u>...							
... se retenir ou refouler des émotions	12	3	0	0	15	8 %	5 %
... la compensation (PEC)	7	2	1	0	10	5 %	4 %
... pour moi; c'est pour ceux et celles qui ont été victimes d'abus/de mauvais traitements	1	1	1	0	3	1,5 %	1 %
Ne pense pas à cette question ou n'est pas capable de définir ce qu'est la guérison	11	1	0	0	12	6 %	4 %

Note : 90 participants = aucune réponse (AR).

Atlas – Tableau 15 : Questions intergénérationnelles
(réponses multiples; n = 83 ou 30 % - taux de réponse)

Code : Questions intergénérationnelles	Répondants	% du total des répondants (n=83)	% du groupe de l'étude (n=281)
L'aliénation au niveau de la famille, le manque de compétences parentales sont des problèmes intergénérationnels	63	76 %	22 %
Le PEC a favorisé une plus grande ouverture d'esprit et compréhension à l'égard des répercussions liées au pensionnat	27	33 %	10 %
Des comportements auto-destructeurs et violents sont des problèmes intergénérationnels	18	22 %	6 %
Le pensionnat a conduit à une coupure des liens communautaires, à des conflits de génération	16	19 %	6 %

Atlas – Tableau 16 : Processus d'évaluation indépendant (PEI)
(réponses multiples; n = 157 ou 56 % - taux de réponse)

Code : Processus d'évaluation indépendant (PEI)	Répondants	% du total des répondants (n=157)	% du groupe de l'étude (n=281)
Oui, j'ai fait la demande / je vais faire la demande du PEI	71	45 %	25 %
Non, je ne ferai pas de demande du PEI	27	17 %	10 %
Incertain / hésitant à l'égard du PEI	22	14 %	8 %
Pas au courant du PEI; a besoin d'information	34	22 %	12 %
A intenté une poursuite (en justice) concernant les mauvais traitements subis au pensionnat	12	8 %	4 %

Atlas – Tableau 17 : Commission de témoignage et réconciliation (CTR)
(n = 109 ou 39 % - taux de réponse)

Code : Commission de témoignage et réconciliation (CTR)	Répondants	% du total des répondants (n=109)	% du groupe de l'étude (n=281)
Oui, je suis disposé à participer aux séances de la CTR	52	48 %	18,5 %
Non, je ne suis pas disposé à participer aux séances de la CTR	25	23 %	9 %
Appui sous réserve à la CTR	18	16,5 %	6 %
Pas au courant de la CTR ou pas intéressé à la CTR	14	13 %	5 %

Tableaux SPSS – Fréquence et tabulation recoupée (en croix)

SPSS – Tableau 1 : Identité autochtone (fréquence)

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulatif
Valide	Première nation (inscrit)	230	81,9	81,9	81,9
	Première nation (non inscrit)	1	0,4	0,4	82,2
	Inuit	34	12,1	12,1	94,3
	Métis	10	3,6	3,6	97,9
	Mixte - PN/Inuit/Métis	4	1,4	1,4	99,3
	Incertain/Ne le sais pas	1	0,4	0,4	99,6
	AR (aucune réponse)	1	0,4	0,4	100,0
Total		281	100,0	100,0	

SPSS – Tableau 2 : Province/Territoire (Fréquence)

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulatif
Valide	NU	22	7,8	7,8	7,8
	T.N.-O.	33	11,7	11,7	19,6
	YT	29	10,3	10,3	29,9
	C.-B.	81	28,8	28,8	58,7
	AB	21	7,5	7,5	66,2
	SK	58	20,6	20,6	86,8
	MB	4	1,4	1,4	88,3
	ON	16	5,7	5,7	94,0
	QC	8	2,8	2,8	96,8
	N.-É.	9	3,2	3,2	100,0
Total		281	100,0	100,0	

SPSS – Tableau 3 : Éloignement géographique selon le classement de la FADG (Fréquence)

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulatif
Valide	Urbain	61	21,7	21,7	21,7
	Rural	118	42,0	42,0	63,7
	Semi-isolé	84	29,9	29,9	93,6
	Isolé	18	6,4	6,4	100,0
Total		281	100,0	100,0	

SPSS – Tableau 4 : Province/Territoire * Identité autochtone (tabulation recoupée (en croix))

		Identité autochtone							Total
		Première nation (inscrit)	Première nation (non inscrit)	Inuit	Métis	Mixte - PN/Inuit/Métis	Incertain/ Ne le sais pas	AR	
Province/ Territoire	NU	0	0	22	0	0	0	0	22
	T.N.-O.	25	0	3	3	2	0	0	33
	YT	29	0	0	0	0	0	0	29
	C.-B.	80	0	0	0	0	0	1	81
	AB	13	0	0	6	1	1	0	21
	SK	56	1	0	0	1	0	0	58
	MB	3	0	0	1	0	0	0	4
	ON	7	0	9	0	0	0	0	16
	QC	8	0	0	0	0	0	0	8
N.-É.	9	0	0	0	0	0	0	9	
Total		230	1	34	10	4	1	1	281

SPSS – Tableau 5 : Province/Territoire * Éloignement géographique selon le classement de la FADG (tabulation recoupée (en croix))

		Éloignement (classement - FADG)				Total
		Urbain	Rural	Semi-isolé	Isolé	
Province/ Territoire	NU	4	0	0	18	22
	T.N.-O.	17	0	16	0	33
	YT	0	0	29	0	29
	C.-B.	18	32	31	0	81
	AB	0	21	0	0	21
	SK	3	55	0	0	58
	MB	3	1	0	0	4
	ON	16	0	0	0	16
	QC	0	0	08	0	8
N.-É.	0	9	0	0	9	
Total		61	118	18	18	281

SPSS – Tableau 6 : Sexe (Fréquence)

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulatif
Valide	Homme	129	45,9	45,9	45,9
	Femme	152	54,1	54,1	100,0
	Total	281	100,0	100,0	

SPSS – Tableau 7 : Groupe d'âge (Fréquence)

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulatif
Valide	20–29 ans	7	2,5	2,5	2,5
	30–39 ans	12	4,3	4,3	6,8
	40–49 ans	53	18,9	18,9	25,6
	50–59 ans	85	30,2	30,2	55,9
	60–69 ans	84	29,9	29,9	85,8
	70–79 ans	29	10,3	10,3	96,1
	80–89 ans	9	3,2	3,2	99,3
	90 ans ou plus	1	0,4	0,4	99,6
	AR	1	0,4	0,4	100,0
Total		281	100,0	100,0	

SPSS – Tableau 8 : Résidence actuelle selon le type de communauté (Fréquence)

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulatif
Valide	Réserve de PN	101	35,9	35,9	35,9
	Établissement métis	7	2,5	2,5	38,4
	Hameau / petite communauté rurale	20	7,1	7,1	45,6
	Ville	91	32,4	32,4	77,9
	Grande ville	61	21,7	21,7	99,6
	Terres / Brousse / Camp éloigné	1	0,4	0,4	100,0
Total		281	100,0	100,0	

SPSS – Tableau 9 : Identité autochtone * Résidence actuelle selon le type de communauté (tabulation recoupée (en croix))

Identité autochtone	Première nation (inscrit)		Réserve PN	Établissement métis	Hameau / petite communauté rurale	Ville	Grande ville	Terres / Brousse / Camp éloigné	Total
	Nombre	% selon l'identité autochtone							
Première nation (non inscrit)	Nombre		100	3	1	85	40	1	230
	% selon l'identité autochtone		43,5 %	1,3 %	0,4%	37,0 %	17,4 %	0,4 %	100,0 %
Inuit	Nombre		0	0	0	1	0	0	1
	% selon l'identité autochtone		0,0 %	0,0 %	0,0 %	100,0 %	0,0 %	0,0 %	100,0 %
Métis	Nombre		0	0	18	0	16	0	34
	% selon l'identité autochtone		0,0 %	0,0 %	52,9 %	0,0 %	47,1 %	0,0 %	100,0 %
Mixte- PN/ Inuit/ Métis	Nombre		1	3	0	3	3	0	10
	% selon l'identité autochtone		10,0 %	30,0 %	0,0 %	30,0 %	30,0 %	0,0 %	100,0 %
Incertain/ Ne le sais pas	Nombre		0	1	1	0	2	0	4
	% selon l'identité autochtone		0,0 %	25,0 %	25,0 %	0,0 %	50,0 %	0,0 %	100,0 %
AR	Nombre		0	0	0	1	0	0	1
	% selon l'identité autochtone		0,0 %	0,0 %	0,0 %	100,0 %	0,0 %	0,0 %	100,0 %
Total	Nombre		101	7	20	91	61	1	281
	% selon l'identité autochtone		35,9 %	2,5 %	7,1 %	32,4 %	21,7 %	0,4 %	100,0 %

SPSS – Tableau 10 : Décennies de fréquentation au pensionnat, présumant que 7 ans était l'âge d'entrée scolaire (Fréquence)

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulatif
Valide	1920 – 1930	2	0,7	0,7	0,7
	1930 – 1940	21	7,5	7,5	8,2
	1940 – 1950	43	15,3	15,4	23,6
	1950 – 1960	88	31,3	31,4	55,0
	1960 – 1970	77	27,4	27,5	82,5
	1970 – 1980	38	13,5	13,5	96,1
	1980 – 1990	11	3,9	3,9	100,0
	Total	280	99,6	100,0	
Manquant	AR	1	0,4		
Total		281	100,0		

SPSS – Tableau 11 : Nombre de pensionnats fréquentés (Fréquence)

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulatif
Valide	Un pensionnat	211	75,1	77,9	77,9
	Deux pensionnats	43	15,3	15,9	93,7
	Trois pensionnats	15	5,3	5,5	99,3
	Quatre pensionnats	2	0,7	0,7	100,0
	Total	271	96,4	100,0	
Manquant	N'a pas fréquenté de pensionnat	10	3,6		
Total		281	100,0		

SPSS – Tableau 12 : Nombre d'écoles de jour fréquentées (Fréquence)

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulatif
Valide	Une école de jour	16	5,7	84,2	84,2
	Deux écoles de jour	3	1,1	15,8	100,0
	Total	19	6,8	100,0	
Manquant	N'a pas fréquenté d'école de jour	262	93,2		
Total		281	100,0		

SPSS – Tableau 13 : Nombre de pensionnats fréquentés * Nombre d'écoles de jour fréquentées
(tabulation recoupée (en croix))

		N'a pas fréquenté d'école de jour	Une école de jour	Deux écoles de jour	Total
Nombre de pensionnats fréquentés	N'a pas fréquenté de pensionnat	0	7	3	10
	Un pensionnat	205	6	0	211
	Deux pensionnats	41	2	0	43
	Trois pensionnats	14	1	0	15
	Quatre pensionnats	2	0	0	2
Total		262	16	3	281

SPSS – Tableau 14 : Paiement complet ou partiel de la réclamation*
 fréquentation en tant qu'élève externe / élève pensionnaire (tabulation recoupée (en croix))

		Élèves externes seulement	Élèves pensionnaires et externes	Élèves pensionnaires seulement	Total
Paiement complet ou partiel de la réclamation	Complet	Nombre	0	0	58
		% selon la fréquentation d'élèves externes / d'élèves pensionnaires	0,0 %	0,0 %	22,1 %
	Partiel	Nombre	1	8	82
		% selon la fréquentation d'élèves externes / d'élèves pensionnaires	10,0 %	88,9 %	31,3 %
	Incertain	Nombre	0	0	5
		% selon la fréquentation d'élèves externes / d'élèves pensionnaires	0,0 %	0,0 %	1,9 %
	En attente	Nombre	2	1	10
		% selon la fréquentation d'élèves externes / d'élèves pensionnaires	20,0 %	11,1 %	3,8 %
	Refusé	Nombre	7	0	2
		% selon la fréquentation d'élèves externes / d'élèves pensionnaires	70,0 %	0,0 %	0,8 %
	AR	Nombre	0	0	105
		% selon la fréquentation d'élèves externes / d'élèves pensionnaires	0,0 %	0,0 %	40,1 %
Total	Nombre	10	9	262	
	% selon la fréquentation d'élèves externes / d'élèves pensionnaires	100,0 %	100,0 %	100,0 %	

SPSS – Tableau 15 : Années passées au pensionnat et à l'école de jour (Fréquence)

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulatif
Valide	2 ans ou moins	33	11,7	12,6	12,6
	3–5 ans	71	25,3	27,2	39,8
	6–9 ans	90	32,0	34,5	74,3
	10 ans ou plus	67	23,8	25,7	100,0
	Total	261	92,9	100,0	
Manquant	AR	20	7,1		
Total		281	100,0		

SPSS – Tableau 16 : Différence (mois) – Date d'entrée en vigueur du PEC et la réception (Fréquence)

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulatif
Valide	0–6 mois après CRRPI	173	61,6	69,2	69,2
	7–12 mois après CRRPI	39	13,9	15,6	84,8
	13–18 mois après CRRPI	13	4,6	5,2	90,0
	Pré-sept. 2007 (avant la mise en oeuvre de CRRPI)	25	8,9	10,0	100,0
	Total	250	89,0	100,0	
Manquant	N/D (en attente ou refusé)	22	7,8		
	AR	9	3,2		
	Total	31	11,0		
Total		281	100,0		

SPSS – Tableau 17 : Bénéficiaire du PEC (Fréquence)

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulatif
Valide	Oui	258	91,8	91,8	91,8
	A fait une demande, en attente	8	2,8	2,8	94,7
	Non, réexamen	5	1,8	1,8	96,4
	Non, refusé	9	3,2	3,2	99,6
	AR	1	0,4	0,4	100,0
	Total	281	100,0	100,0	

SPSS – Tableau 18 : Paiements anticipés (Mai 2006 – Sept. 2007) * Admissibilité au PEC anticipé (tabulation recoupée (en croix))

			Admissible (âgé de 68 ans et plus)	Non admissible (âgé de 67 ans et moins)	Total
Paiements anticipés (Mai 2006 – Sept. 2007)	Oui - PEC (âgé de 68+)	Nombre	18	0	18
		% admissible au PEC anticipé	30,5 %	0,0 %	29,5 %
	Oui –MARC (antérieur à l'Accord de règlement)	Nombre	3	2	5
		% admissible au PEC anticipé	5,1 %	100,0 %	8,2 %
	Non	Nombre	15	0	15
		% admissible au PEC anticipé	25,4 %	0,0 %	24,6 %
	AR	Nombre	23	0	23
		% admissible au PEC anticipé	39,0 %	0,0 %	37,7 %
Total		Nombre	59	2	61
		% admissible au PEC anticipé	100,0 %	100,0 %	100,0 %

SPSS – Tableau 19 : Nombre de mois entre la réception du PEC et l'entrevue (Fréquence)

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulatif
Valide	0–6 mois avant l'entrevue	40	14,2	14,2	14,2
	7–12 mois avant l'entrevue	130	46,3	46,3	60,5
	13–18 mois avant l'entrevue	64	22,8	22,8	83,3
	19–24 mois avant l'entrevue	14	5,0	5,0	88,3
	Plus de 24 mois avant l'entrevue	2	0,7	0,7	89,0
	N/D (en attente ou refusé)	22	7,8	7,8	96,8
	AR	9	3,2	3,2	100,0
Total		281	100,0	100,0	

SPSS – Tableau 20 : Paiement complet ou partiel de la réclamation (Fréquence)

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulatif
Valide	Complet	58	20,6	20,6	20,6
	Partiel	91	32,4	32,4	53,0
	Incertain	5	1,8	1,8	54,8
	En attente	13	4,6	4,6	59,4
	Refusé	9	3,2	3,2	62,6
	AR	105	37,4	37,4	100,0
Total		281	100,0	100,0	

SPSS – Tableau 21 : Processus de réexamen (Fréquence)

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulatif
Valide	Oui (en cours ou fera une demande)	66	23,5	23,5	23,5
	Oui (demande acceptée)	7	2,5	2,5	26,0
	Non (n'a pas/ne fera pas de demande)	15	5,3	5,3	31,3
	Incertain/pas au courant	12	4,3	4,3	35,6
	N/D (PEC au complet en réponse à la 1 ^{ère} demande)	51	18,1	18,1	53,7
	AR	130	46,3	46,3	100,0
Total		281	100,0	100,0	

SPSS – Tableau 22 : Processus de réexamen * Réclamation complète ou partielle (tabulation recoupée (en croix); Chi (ou Khi) carré [chi-Square] = 0,000

		Réclamation complète ou partielle (non implicite)							Total
		Complète	Partielle	Incertain	Attente	Refusée	AR	Total	
Processus de réexamen	Oui (en cours ou fera une demande)	Nombre	0	59	0	3	3	1	66
	% selon une réclamation complète ou partielle		0,0 %	64,8 %	0,0 %	23,1 %	33,3 %	1,0 %	23,5 %
	Oui (demande acceptée)	Nombre	7	0	0	0	0	0	7
	% selon une réclamation complète ou partielle		12,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	2,5 %
	Non (n'a pas / ne fera pas de demande)	Nombre	0	13	1	0	0	1	15
	% selon une réclamation complète ou partielle		0,0 %	14,3 %	20,0 %	0,0 %	0,0 %	1,0 %	5,3 %
	Incertain/pas au courant	Nombre	0	9	2	0	1	0	12
	% selon une réclamation complète ou partielle		0,0 %	9,9 %	40,0 %	0,0 %	11,1 %	0,0 %	4,3 %
	N/D	Nombre	51	0	0	0	0	0	51
	% selon une réclamation complète ou partielle		87,9 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	18,1 %
AR	Nombre	0	10	2	10	5	103	130	
	% selon une réclamation complète ou partielle		0,0 %	11,0 %	40,0 %	76,9 %	55,6 %	98,1 %	46,3 %
Total	Nombre	58	91	5	13	9	105	281	
	% selon une réclamation complète ou partielle		100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

SPSS – Tableau 23 : PEC a provoqué (un déclic) des émotions négatives (Fréquence)

	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulatif
Oui	102	36,3	36,3	36,3
N'a pas dit	179	63,7	63,7	100,0
Total	281	100,0	100,0	

SPSS – Tableau 24 : PEC a provoqué (un déclin) des émotions négatives * fréquentation en tant qu'élève externe / élève pensionnaire (tabulation recoupée (en croix))

		Élèves externes seulement	Élèves pensionnaires et externes	Élèves pensionnaires seulement	Total
PEC a provoqué (un déclin) des émotions négatives	Oui	Nombre 3	2	97	102
		% selon la fréquentation d'élèves externes / d'élèves pensionnaires 30,0 %	22,2 %	37,0 %	36,3 %
N'a pas dit		Nombre 7	7	165	179
		% selon la fréquentation d'élèves externes / d'élèves pensionnaires 70,0 %	77,8 %	63,0 %	63,7 %
Total		Nombre 10	9	262	281
		% selon la fréquentation d'élèves externes / d'élèves pensionnaires 100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

SPSS – Tableau 25 : PEC a provoqué (un déclin) des émotions négatives * selon l'identité autochtone (tabulation recoupée (en croix))

		Identité autochtone							Total
		Première nation (inscrit)	Première nation (non inscrit)	Inuit	Métis	Mixte - PN/ Inuit/Métis	Incertain/ Ne le sais pas	AR	Total
PEC a provoqué (un déclin) des émotions négatives	Oui	Nombre 86	1	11	2	2	0	0	102
		% selon l'identité autochtone 37,4 %	100,0 %	32,4%	20,0 %	50,0 %	0,0 %	0,0 %	36,3 %
N'a pas dit		Nombre 144	0	23	8	2	1	1	179
		% selon l'identité autochtone 62,6 %	0,0 %	67,6%	80,0 %	50,0 %	100,0 %	100,0 %	63,7 %
Total		Nombre 230	1	34	10	4	1	1	281
		% selon l'identité autochtone 100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

SPSS – Tableau 26 : PEC a provoqué (un déclic) des émotions négatives *
Années passées au pensionnat et à l'école de jour (tabulation recoupée (en croix))

			Années passées au pensionnat et à l'école de jour (période)				Total
			2 ans ou moins	3-5 ans	6-9 ans	10 ans ou plus	
PEC a provoqué (un déclic) des émotions négatives	Oui	Nombre	13	28	31	24	96
		% selon les années passées au pensionnat et à l'école de jour (période)	39,4 %	39,4 %	34,4 %	35,8 %	36,8 %
	N'a pas dit	Nombre	20	43	59	43	165
		% selon les années passées au pensionnat et à l'école de jour (période)	60,6 %	60,6 %	65,6 %	64,2 %	63,2 %
Total		Nombre	33	71	90	67	261
		% selon les années passées au pensionnat et à l'école de jour (période)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

SPSS – Tableau 27 : Décennies de fréquentation au pensionnat et à l'école de jour (présumant que 7 ans était l'âge d'entrée scolaire) * PEC a provoqué (un déclic) des émotions négatives

			PEC a provoqué (un déclic) des émotions négatives		Total
			Oui	N'a pas dit	
Décennies de fréquentation au pensionnat et à l'école de jour (présumant que 7 ans était l'âge d'entrée scolaire)	1920 – 1930	Nombre	0	2	2
		% selon les décennies de fréquentation au pensionnat et à l'école de jour (présumant que 7 ans était l'âge d'entrée scolaire)	0,0 %	100,0 %	100,0 %
	1930 – 1940	Nombre	4	17	21
		% selon les décennies de fréquentation au pensionnat et à l'école de jour (présumant que 7 ans était l'âge d'entrée scolaire)	19,0 %	81,0 %	100,0 %
	1940 – 1950	Nombre	19	24	43
		% selon les décennies de fréquentation au pensionnat et à l'école de jour (présumant que 7 ans était l'âge d'entrée scolaire)	44,2 %	55,8 %	100,0 %
	1950 – 1960	Nombre	33	55	88
		% selon les décennies de fréquentation au pensionnat et à l'école de jour (présumant que 7 ans était l'âge d'entrée scolaire)	37,5 %	62,5 %	100,0 %
	1960 – 1970	Nombre	32	45	77
		% selon les décennies de fréquentation au pensionnat et à l'école de jour (présumant que 7 ans était l'âge d'entrée scolaire)	41,6 %	58,4 %	100,0 %
	1970 – 1980	Nombre	12	26	38
		% selon les décennies de fréquentation au pensionnat et à l'école de jour (présumant que 7 ans était l'âge d'entrée scolaire)	31,6 %	68,4 %	100,0 %
	1980 – 1990	Nombre	2	9	11
		% selon les décennies de fréquentation au pensionnat et à l'école de jour (présumant que 7 ans était l'âge d'entrée scolaire)	18,2 %	81,8 %	100,0 %
	Total	Nombre	102	178	280
		% selon les décennies de fréquentation au pensionnat et à l'école de jour (présumant que 7 ans était l'âge d'entrée scolaire)	36,4 %	63,6 %	100,0 %

SPSS – Tableau 28 : Réclamation complète ou partielle * PEC a provoqué (un déclic) des émotions négatives (tabulation recoupée (en croix))

			PEC a provoqué (un déclic) des émotions négatives		Total	
			Oui	N'a pas dit		
Réclamation complète ou partielle	Complète	Nombre	21	37	58	
		% selon une réclamation complète ou partielle	36,2 %	63,8 %	100,0 %	
	Partielle	Nombre	35	56	91	
		% selon une réclamation complète ou partielle	38,5 %	61,5 %	100,0 %	
	Incertain	Nombre	0	5	5	
		% selon une réclamation complète ou partielle	0,0 %	100,0 %	100,0 %	
	Attente	Nombre	2	11	13	
		% selon une réclamation complète ou partielle	15,4 %	84,6 %	100,0 %	
	Refusée	Nombre	3	6	9	
		% selon une réclamation complète ou partielle	33,3 %	66,7 %	100,0 %	
	AR	Nombre	41	64	105	
		% selon une réclamation complète ou partielle	39,0 %	61,0 %	100,0 %	
	Total		Nombre	102	179	281
			% selon une réclamation complète ou partielle	36,3 %	63,7 %	100,0 %

SPSS – Tableau 29 : Incidences personnelles liées à la compensation pécuniaire (Fréquence)

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulatif
Valide	En général positives	77	27,4	30,0	30,0
	En général négatives	38	13,5	14,8	44,7
	À la fois positives et négatives	130	46,3	50,6	95,3
	Ni positives ni négatives (aucune différence)	12	4,3	4,7	100,0
	Total	257	91,5	100,0	
Manquant	AR ou N/D	24	8,5		
Total		281	100,0		

SPSS – Tableau 30 : Incidences personnelles liées à la compensation pécuniaire * Mois écoulés depuis la réception du PEC (tabulation recoupée (en croix); Chi (ou Khi) carré [chi-Square] = 0,000)

		Mois écoulés depuis la réception du PEC (au moment de l'entrevue)							AR	Total
		0-6 mois avant l'entrevue	7-12 mois avant l'entrevue	13-18 mois avant l'entrevue	19-24 mois avant l'entrevue	Plus de 24 mois avant l'entrevue	N/D (en attente ou refusé)			
Incidences personnelles liées à la compensation pécuniaire	En général des répercussions positives	Nombre 20	32	17	3	0	1	4	77	
		% selon les mois écoulés depuis la réception du PEC (au moment de l'entrevue)	25,0 %	27,4 %	21,4 %	0,0 %	50,0 %	44,4 %	30,0 %	
	En général des répercussions négatives	Nombre 6	20	8	2	0	0	2	38	
		% selon les mois écoulés depuis la réception du PEC (au moment de l'entrevue)	15,0 %	15,6 %	12,9 %	14,3 %	0,0 %	0,0 %	22,2 %	14,8 %
	Des répercussions à la fois positives et négatives	Nombre 14	70	37	6	1	0	2	130	
		% selon les mois écoulés depuis la réception du PEC (au moment de l'entrevue)	35,0 %	54,7 %	59,7 %	42,9 %	50,0 %	0,0 %	22,2 %	50,6 %
	Ni positives ni négatives (le PEC n'a fait aucune différence)	Nombre 0	6	0	3	1	1	1	12	
		% selon les mois écoulés depuis la réception du PEC (au moment de l'entrevue)	0,0 %	4,7 %	0,0 %	21,4 %	50,0 %	50,0 %	11,1 %	4,7 %
Total	Nombre	40	128	62	14	2	2	9	257	
	% selon les mois écoulés depuis la réception du PEC (au moment de l'entrevue)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	

SPSS – Tableau 31 : Incidences personnelles liées à la compensation pécuniaire * Éloignement géographique, classement de la FADG (tabulation recoupée (en croix Chi (ou Khi) carré [chi-Square] = 0,008)

		Éloignement géographique, classement de la FADG				Total
		Urbain	Rural	Semi-isolé	Isolé	
Incidences personnelles liées à la compensation pécuniaire	Nombre	12	36	20	9	77
	% selon l'éloignement géographique (classement de la FADG)	21,1 %	32,7 %	27,4 %	52,9 %	30,0 %
	Nombre	8	10	20	0	38
	% selon l'éloignement géographique (classement de la FADG)	14,0 %	9,1 %	27,4 %	0,0 %	14,8 %
	Nombre	33	60	29	8	130
	% selon l'éloignement géographique (classement de la FADG)	57,9 %	54,5 %	39,7 %	47,1 %	50,6 %
Des répercussions à la fois positives et négatives	Nombre	4	4	4	0	12
	% selon l'éloignement géographique (classement de la FADG)	7,0 %	3,6 %	5,5 %	0,0 %	4,7 %
Ni positives ni négatives (le PEC n'a fait aucune différence)	Nombre	57	110	73	17	257
	% selon l'éloignement géographique (classement de la FADG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Total						

SPSS – Tableau 32 : Opinion à l'égard des excuses présentées par le gouvernement fédéral (le 11 juin 2008) (Fréquence)

	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulatif
Sincères; nécessaires; un début	73	26,0	26,0	26,0
Pas sincères; dénuées de sens; insuffisantes; trop tard	98	34,9	34,9	60,9
Les Églises doivent présenter des excuses (pas le gouvernement)	14	5,0	5,0	65,8
Aucun commentaire / N'a pas écouté [la présentation d'excuses] / a écouté [la présentation d'excuses] / AR	96	34,2	34,2	100,0
Total	281	100,0	100,0	

SPSS – Tableau 33 : Opinion à l'égard des excuses présentées par le gouvernement fédéral (le 11 juin 2008) *
Incidences personnelles liées à la compensation pécuniaire (tabulation recoupée (en croix))

		Incidences personnelles liées à la compensation pécuniaire				Total
		En général des répercussions positives	En général des répercussions négatives	Des répercussions à la fois positives et négatives	Ni positives ni négatives (le PEC n'a fait aucune différence)	
Opinion à l'égard des excuses présentées par le gouvernement fédéral	Nombre	20	9	36	4	69
	% selon les incidences personnelles liées à la compensation pécuniaire	26,0 %	23,7 %	27,7 %	33,3 %	26,8 %
	Nombre	21	18	47	4	90
	% selon les incidences personnelles liées à la compensation pécuniaire	27,3 %	47,4 %	36,2 %	33,3 %	35,0 %
	Nombre	5	0	8	0	13
	% selon les incidences personnelles liées à la compensation pécuniaire	6,5 %	0,0 %	6,2 %	0,0 %	5,1 %
Aucun commentaire / N'a pas écouté [la présentation d'excuses] / a écouté [la présentation d'excuses] / AR	Nombre	31	11	39	4	85
	% selon les incidences personnelles liées à la compensation pécuniaire	40,3 %	28,9 %	30,0 %	33,3 %	33,1 %
Total	Nombre	77	38	130	12	257
	% selon les incidences personnelles liées à la compensation pécuniaire	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

SPSS – Tableau 34 : Engagé dans une démarche de guérison

	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulatif
Engagé dans une démarche de guérison	153	54,4	64,0	64,0
Non engagé dans une démarche de guérison	50	17,8	20,9	84,9
Valide	33	11,7	13,8	98,7
Ne peut pas guérir	2	0,7	0,8	99,6
Aucun soutien dans une démarche de guérison	1	0,4	0,4	100,0
Total	239	85,1	100,0	
Manquant	42	14,9		
Total	281	100,0		

SPSS – Tableau 35 : Incidences personnelles liées à la compensation pécuniaire * Engagé dans une démarche de guérison (recodage) (tabulation recoupée (en croix) Chi (ou Khi) carré [chi-Square] = 00,49

		Engagé dans une démarche de guérison (recodage)		Total
		Engagé dans une démarche de guérison	Non engagé dans une démarche de guérison	
Incidences personnelles liées à la compensation pécuniaire	En général des répercussions positives	Nombre	28	67
		% selon l'engagement dans une démarche de guérison (recodage)	33,3 %	29,8 %
	En général des répercussions négatives	Nombre	11	35
		% selon l'engagement dans une démarche de guérison (recodage)	13,1 %	15,6 %
	Des répercussions à la fois positives et négatives	Nombre	37	112
		% selon l'engagement dans une démarche de guérison (recodage)	44,0 %	49,8 %
Ni positives ni négatives (le PEC n'a fait aucune différence)	Nombre	3	8	11
		% selon l'engagement dans une démarche de guérison (recodage)	9,5 %	4,9 %
Total	Nombre	141	84	225
	% selon l'engagement dans une démarche de guérison (recodage)	100,0 %	100,0 %	100,0 %

SPSS – Tableau 36 : Compensation, guérison et mieux-être (Fréquence)

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulatif
Valide	Aucun changement	133	47,3	52,4	52,4
	A favorisé la guérison	68	24,2	26,8	79,1
	A entravé la guérison	53	18,9	20,9	100,0
	Total	254	90,4	100,0	
Manquant	AR	27	9,6		
Total		281	100,0		

SPSS – Tableau 37 : Compensation, guérison et mieux-être * Engagé dans une démarche de guérison (Recodage) (tabulation recoupée (en croix)); Chi (ou Khi) carré [chi-Square]= 0,000

			Engagé dans une démarche de guérison (recodage)		
			Engagé dans une démarche de guérison	Non engagé dans une démarche de guérison	Total
Compensation, guérison et mieux-être	Aucun changement	Nombre	65	48	113
		% selon l'engagement dans une démarche de guérison (recodage)	45,8 %	61,5 %	51,4 %
	A favorisé la guérison	Nombre	52	8	60
		% selon l'engagement dans une démarche de guérison (recodage)	36,6 %	10,3 %	27,3 %
	A entravé la guérison	Nombre	25	22	47
		% selon l'engagement dans une démarche de guérison (recodage)	17,6 %	28,2 %	21,4 %
Total	Nombre	142	78	220	
	% selon l'engagement dans une démarche de guérison (recodage)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	

SPSS – Tableau 38 : Compensation, guérison et mieux-être * Réclamation complète ou partielle
(tabulation recoupée (en croix))

			Réclamation complète ou partielle			Total
			Complète	Partielle	Incertain, en attente, refusée, AR	
Compensation, guérison et mieux-être	Aucun changement	Nombre	30	42	61	133
		% selon une réclamation complète ou partielle	56,6 %	50,6 %	51,7 %	52,4 %
	A favorisé la guérison	Nombre	11	22	35	68
		% selon une réclamation complète ou partielle	20,8 %	26,5 %	29,7 %	26,8 %
	A entravé la guérison	Nombre	12	19	22	53
		% selon une réclamation complète ou partielle	22,6 %	22,9 %	18,6 %	20,9 %
Total	Nombre	53	83	118	254	
	% selon une réclamation complète ou partielle	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	

SPSS – Tableau 39 : Opinion à l'égard des excuses présentées par le gouvernement fédéral (le 11 juin 2008)*
Compensation, guérison et mieux-être (tabulation recoupée (en croix))

		Compensation, guérison et mieux-être				Total
		Aucun changement	A favorisé la guérison	A entravé la guérison		
Opinion à l'égard des excuses présentées par le gouvernement fédéral	Nombre	30	25	11	66	
	% dans le cadre de la compensation, la guérison et le mieux-être	22,6 %	36,8 %	20,8 %	26,0 %	
	Nombre	49	25	20	94	
	% dans le cadre de la compensation, la guérison et le mieux-être	36,8 %	36,8 %	37,7 %	37,0 %	
	Nombre	10	1	2	13	
	% dans le cadre de la compensation, la guérison et le mieux-être	7,5 %	1,5 %	3,8 %	5,1 %	
Aucun commentaire / N'a pas écouté [la présentation d'excuses] / a écouté[la présentation d'excuses] / AR	Nombre	44	17	20	81	
	% dans le cadre de la compensation, la guérison et le mieux-être	33,1 %	25,0 %	37,7 %	31,9 %	
Total	Nombre	133	68	53	254	
	% dans le cadre de la compensation, la guérison et le mieux-être	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	

SPSS – Tableau 40 : Compensation, guérison et mieux-être * Identité autochtone (tabulation recoupée (en croix))

		Identité autochtone							Total
		Première nation (inscrit)	Première nation (non inscrit)	Inuit	Métis	Mixte PN/Inuit/Métis	Incertain/Ne le sais pas		
Compensation, guérison et mieux-être	Aucun changement	Nombre	110	0	17	4	2	0	133
		% selon l'identité autochtone	52,4 %	0,0 %	51,5 %	66,7 %	66,7 %	0,0 %	52,4 %
	A favorisé la guérison	Nombre	51	0	13	2	1	1	68
		% selon l'identité autochtone	24,3 %	0,0 %	39,4 %	33,3 %	33,3 %	100,0 %	26,8 %
A entravé la guérison		Nombre	49	1	3	0	0	0	53
		% selon l'identité autochtone	23,3 %	100,0 %	9,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	20,9 %
Total		Nombre	210	1	33	6	3	1	254
		% selon l'identité autochtone	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Fondation autochtone de guérison
75, rue Albert, pièce 801, Ottawa (Ontario) K1P 5E7
Téléphone : (613) 237-4441
Sans frais : (888) 725-8886
Bélinographe : (613) 237-4442
Courriel : research@ahf.ca
Site internet : www.FADG.ca

Aider les autochtones à se guérir eux-mêmes

